

UNESCO

CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL
COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

29^{ème} session ordinaire
(10 – 17 juillet 2005)
Durban (Afrique du Sud)

ÉVALUATIONS DES BIENS CULTURELS

Préparées par le
Conseil International des Monuments et des Sites
(ICOMOS)

Les évaluations de l'UNESCO et de l'ICOMOS sont destinées en priorité aux membres du
Comité du patrimoine mondial. Un nombre limité de copies est à votre disposition au secrétariat.
Merci



2005

(Biens culturel et mixtes)

Index numérique des évaluations des biens devant être examinés par le Comité du patrimoine mondial durant sa 29^{ème} session

ID N°	Etat partie	Propositions d'inscription au patrimoine mondial	Page
320 Bis	Espagne	Les œuvres d'Antoni Gaudi	195
387 Bis	Royaume-Uni	Île de St Kilda (Hirta)	19
430 Bis	Allemagne / Royaume-Uni	Frontières de l'Empire romain - Limes de Germanie Supérieure et de Rhétie	187
476	Malawi	Art rupestre de Chongoni	30
569 Rev	Albanie	La ville musée de Gjirokastra	209
915 Bis	Afrique du Sud	La vallée de Makapan et le site fossile du crâne de Taung	49
943 Bis	France / Belgique	Les Beffrois de Flandre, d'Artois, du Hainaut et de Picardie	201
		Le Beffroi de Gembloux (<i>modification mineure</i>)	205
944 Bis	Inde	Chemin de fer des Nilgiri	91
946 Rev	Bosnie-Herzégovine	La vieille ville de Mostar	214
1092	Arménie	Paysage culturel de la région de Gnishikadzor	110
1095	Slovaquie	Paysage de prairies et de pâturages de Slovaquie	181
1107	Israël	La route de l'encens et les villes du désert du Néguev	220
1108	Israël	Les tells bibliques et les anciens systèmes d'adduction d'eau – Megiddo, Hazor et Beer-Sheba	147
1110	Chine	Les monuments historiques de Macao	71
1118	Nigeria	Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo	36
1132	République Dominicaine	Route des premiers moulins à sucre coloniaux d'Amérique	65
1144	Pologne	Abbaye cistercienne de Krzeszów	169
1147	Gabon	Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda	1
1148	Gabon	Ecosystème et paysage culturel du massif de Minkébé	7
1157	Mauritanie	Azougui, oasis et capitale Almoravide	100
1169	Autriche	Centre historique d'Innsbruck, château d'Ambras et parc alpin Nordkette Karwendel	117
1170	Fédération de Russie	Centre historique de la ville de Yaroslavl	137
1171	République Tchèque	Patrimoine des étangs de Třeboň	173
1173	Allemagne	Château et vieille ville de Heidelberg	106
1174	Colombie	Parc naturel national de Serranía de Chiribiquete	13
1175	Inde	Sri Harimandir Sahib	77
1176	Lituanie	Parc national historique de Trakai	161
1178	Chili	Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura	54
1181	France	Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret	142
1183	République Unie de Tanzanie	Sites d'art rupestre de Kondoa	42
1185	Belgique	Musée Plantin-Moretus	130
1187	Belarus / Estonie / Fédération de Russie / Finlande / Lettonie / Lituanie / Norvège / République de Moldavie / Suède / Ukraine	Arc géodésique de Struve	127
1188	Iran	Soltaniyeh	82
1189	Éthiopie	Harar Jugol, la ville historique fortifiée	25
1192	Bahreïn	Site archéologique de Qalaat al-Bahrein	96
1196	Belarus	Ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh	122
1199	Turkménistan	Kunya-Urgench	86
1200	Italie	Syracuse et la nécropole rocheuse de Pantalica	155
1202	Cuba	Centre historique urbain de Cienfuegos	61

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Propositions d'inscription 2005

I PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS MIXTES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A Afrique

Nouvelles propositions d'inscription

Gabon – [N/C 1147]
- Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda 1

Gabon – [N/C 1148]
- Ecosystème et paysage culturel du massif de Minkébé 7

B Amérique Latine et Caraïbes

Nouvelles propositions d'inscription

Colombie – [N/C 1174]
- Parc naturel national de Serranía de Chiribiquete 13

C Europe – Amérique du Nord

Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

Royaume-Uni – [N/C 387 bis]
- Île de St Kilda (Hirta) 19

II PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A Afrique

Nouvelles propositions d'inscription

Éthiopie – [C 1189]
- Harar Jugol, la ville historique fortifiée 25

Malawi – [C 476]
- Art rupestre de Chongoni 30

Nigeria – [C 1118] - Forêt sacrée d’Osun-Oshogbo	36
République Unie de Tanzanie – [C 1183] - Sites d’art rupestre de Kondoa	42
<i>Extensions de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial</i>	
Afrique du Sud – [C 915 bis] - La vallée de Makapan et le site fossile du crâne de Taung	49
B Amérique Latine et Caraïbes	
<i>Nouvelles propositions d’inscription</i>	
Chili – [C 1178] - Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura	54
Cuba – [C 1202] - Centre historique urbain de Cienfuegos	61
République Dominicaine– [C 1132] - Route des premiers moulins à sucre coloniaux d’Amérique	65
C Asie – Pacifique	
<i>Nouvelles propositions d’inscription</i>	
Chine – [C 1110] - Les monuments historiques de Macao	71
Inde – [C 1175] - Sri Harimandir Sahib	77
Iran – [C1188] - Soltaniyeh	82
Turkménistan – [C 1199] - Kunya-Urgench	86
<i>Extensions de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial</i>	
Inde – [C 944 bis] - Chemin de fer des Nilgiri	91

D États arabes

Nouvelles propositions d'inscription

- Bahreïn – [C 1192]
- Site archéologique de Qalaat al-Bahrein 96
- Mauritanie – [C 1157]
- Azougui, oasis et capitale Almoravide 100

E Europe – Amérique du Nord

Nouvelles propositions d'inscription

- Allemagne – [C 1173]
- Château et vieille ville de Heidelberg 106
- Arménie – [C 1092]
- Paysage culturel de la région de Gnishikadzor 110
- Autriche – [C 1169]
- Centre historique d'Innsbruck, château d'Ambras
et parc alpin Nordkette Karwendel 117
- Belarus – [C 1196]
- Ensemble architectural, résidentiel et culturel
de la famille Radziwill à Nesvizh 122
- Belarus / Estonie / Fédération de Russie / Finlande / Lettonie / Lituanie /
Norvège / République de Moldavie / Suède / Ukraine – [C 1187]
- Arc géodésique de Struve 127
- Belgique – [C 1185]
- Musée Plantin-Moretus 130
- Fédération de Russie– [C 1170]
- Centre historique de la ville de Yaroslavl 137
- France – [C 1181]
- Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret 142
- Israël – [C 1108]
- Les tells bibliques et les anciens systèmes d'adduction d'eau
– Megiddo, Hazor et Beer-Sheba 147
- Italie – [C 1200]
- Syracuse et la nécropole rocheuse de Pantalica 155

Lituanie – [C 1176]	
- Parc national historique de Trakai	161
Pologne – [C 1144]	
- Abbaye cistercienne de Krzeszów	169
République Tchèque – [C 1171]	
- Patrimoine des étangs de Třeboň	173
Slovaquie – [C 1095]	
- Paysage de prairies et de pâturages de Slovaquie	181

Extensions de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

Allemagne / Royaume-Uni – [C 430 bis]	
- Frontières de l'Empire romain - Limes de Germanie Supérieure et de Rhétie	187
Espagne – [C 320 bis]	
- Les œuvres d'Antoni Gaudí	195
France / Belgique – [C 943 bis]	
- Les Beffrois de Flandre, d'Artois, du Hainaut et de Picardie	201
- Le Beffroi de Gembloux (<i>modification mineure</i>)	205

Modification mineure

Ukraine – [C 527]	
- Kiev : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk	Voir Addendum WHC-05/29.COM/INF.8B.1 Add

Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

Albanie – [C 569 rev]	
- La ville musée de Gjirokastra	209
Bosnie-Herzégovine – [C 946 rev]	
- La vieille ville de Mostar	214
Israël – [C 1107 rev]	
- La route de l'encens et les villes du désert du Néguev	220

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)

Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial 2005

1. Analyse des propositions d'inscription

En 2005, on a demandé à l'ICOMOS d'évaluer 41 propositions d'inscription (nouvelles propositions, propositions différées, extensions et modification mineure) de biens culturels et mixtes.

La répartition géographique est la suivante :

<i>Europe et Amérique du Nord</i>	22 propositions (4 différées, 3 extensions, 2 modifications mineures) 24 pays
<i>Amérique latine Caraïbes</i>	4 propositions 4 pays
<i>États arabes</i>	2 propositions 2 pays
<i>Afrique</i>	7 propositions (1 extension) 6 pays
<i>Asie-Pacifique</i>	5 propositions (1 extension) 4 pays

2. Procédure de l'ICOMOS

a. Travail préparatoire

Après une étude initiale des dossiers, des experts se sont vu demander leur avis sur la *valeur universelle exceptionnelle* des biens proposés pour inscription en référence aux six critères énoncés dans les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* (juillet 2002), paragraphe 24(a). À cette fin, l'ICOMOS a fait appel aux entités suivantes :

- Comités Scientifiques Internationaux de l'ICOMOS ;
- Membres individuels de l'ICOMOS possédant une expertise spéciale, identifiés après consultation auprès des Comités Internationaux et des Comités Nationaux ;
- Non membres de l'ICOMOS possédant une expertise spécifique, identifiés après consultation au sein des réseaux de l'ICOMOS.

Parallèlement, des experts ont été choisis, sur la même base, pour des *missions d'expertise*, sur place, des biens proposés pour inscription. La procédure suivie pour sélectionner ces experts était identique à celle déjà décrite. Les missions devaient étudier les critères relatifs à l'authenticité, la protection, la conservation et la gestion (*Orientations*, para. 24(b)).

Les experts ont reçu des photocopies des dossiers (ou des sections pertinentes, lorsque les dossiers étaient volumineux), ainsi qu'une documentation sur la Convention et des directives détaillées concernant les missions d'évaluation.

Des missions ont été envoyées pour tous les biens proposés pour inscription à l'exception des biens différés en 2004 et des demandes de modification mineure. Les experts provenaient d'Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bangladesh, Brésil, Croatie, Danemark, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Malaisie, Mali, Pakistan, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Turquie, Zimbabwe.

Des missions d'évaluation ont été effectuées conjointement avec l'UICN pour les propositions d'inscription de biens mixtes et certains des paysages culturels.

b. Évaluations et recommandations

Des avant-projets d'évaluation et de recommandation (en anglais ou en français) ont été rédigés d'après les rapports préparés par les deux groupes d'experts et examinés par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris du 5 au 6 février 2005. Suite à cette réunion, des évaluations révisées ont été préparées dans les deux langues de travail, imprimées et envoyées au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, afin d'être distribuées aux membres du Comité du patrimoine mondial, en vue de sa 29^e session en juillet 2005. Certains biens proposés pour inscription ont également fait l'objet de demande d'informations complémentaires. Tous les documents reçus au 31 mars 2005 ont été examinés par des membres de la Commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS qui s'est réunie le 6 avril 2005.

L'évaluation d'une demande de modification mineure sera disponible dans le document de travail *WHC-05/29.COM/INF.8B.1 Add* et mise à la disposition du Centre du patrimoine mondial pour distribution courant juin 2005.

Faisant suite à certaines décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 28e session à Suzhou en Chine (2004), un tableau présentant le nom des experts ayant réalisé les missions d'expertise est joint à cette introduction.

Paris, avril 2005

ÉTAT PARTIE	NUMERO ID	NOM DU BIEN	MISSION D'EXPERTISE	DATE
BIENS MIXTES				
Nouvelles propositions				
Colombie	N/C 1174	Parc naturel national de Serranía de Chiribiquete Natural	André Prous (Brésil)	Novembre 2004
Gabon	N/C 1147	Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda	Mamadi Dembélé (Mali)	Septembre / Octobre 2004
Gabon	N/C 1148	Ecosystème et paysage culturel du massif de Minkébé	Mamadi Dembélé (Mali)	Septembre / Octobre 2004
Biens différés				
Royaume Uni	N/C 387	Ile de St Kilda (Hirta)	Mette Egen (Norvège)	Octobre 2003
BIENS CULTURELS				
Nouvelles propositions				
Allemagne	C 1173	Château et vieille ville de Heidelberg	Nils Ahlberg (Suède)	Août / Septembre 2004
Arménie	C 1092	Paysage culturel de la région de Gnishikadzor	Alkiviades Prepis (Grèce)	Septembre 2004
Autriche	C 1169	Centre historique d'Innsbruck, château d'Ambras et parc alpin Nordkette/Karwendel	Jaroslav Kilian (Slovaquie)	Septembre 2004
Bahreïn	C 1192	Site archéologique de Qalaat al-Bahrein	Mahmoud Hawari (Royaume Uni)	Novembre 2004
Belarus	C 1196	Ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh	Natalya Dushkina (Fédération de Russie)	Septembre 2004
Belarus/ Estonie/ Fédération de Russie/ Finlande/ Lettonie/ Lituanie/ Norvège/ République of Moldovie/ Suède/ Ukraine	C 1187	Arc géodésique de Struve	Willem J. H. Willems (Pays-Bas)	Août 2004 et Septembre 2004
Belgique	C 1185	Musée Plantin-Moretus	Leo.B. Wevers (Pays-Bas)	Août 2004
Chile	C 1178	Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura	Esterzilda Berenstein de Azevedo (Brésil)	Août 2004
China	C 1110	Les monuments historiques de Macao	Laurence Loh (Malaisie)	Septembre 2004
Cuba	C 1202	Centre historique urbain de Cienfuegos	Rosina Parchen (Brésil)	Août / Septembre 2004
Ethiopie	C 1189	Harar Jugol, la ville historique fortifiée	Flemming Aalund (Danemark)	Novembre 2004
Fédération de Russie	C 1170	Centre historique de la ville de Yaroslavl	Josef Stulc (République tchèque)	Août 2004
France	C 1181	Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret	Sherban Cantacuzino (Royaume Uni)	Août 2004
Inde	C 1175	Sri Harimandir Sahib	Enamul Haque (Bangladesh)	Août 2004
Iran	C1188	Soltaniyeh	Aysil Yavuz (Turquie)	Septembre 2004

ÉTAT PARTIE	NUMERO ID	NOM DU BIEN	MISSION D'EXPERTISE	DATE
Israël	C 1108	Les tells bibliques et les anciens systèmes d'adduction d'eau – Megiddo, Hazor et Beer-Sheba	Henry Cleere (Royaume Uni)	Octobre 2004
Italie	C 1200	Syracuse et la nécropole rocheuse de Pantalica	Henrik Lilius (Finlande)	Septembre 2004
Lituanie	N/C 1176	Parc national historique de Trakai	Viera Dvorakova (Slovaquie)	Août 2004
Malawi	C 476	Art rupestre de Chongoni	Janette Deacon (Afrique du Sud)	Septembre 2004
Mauritanie	C 1157	Azougui, oasis et capitale Almoravide	Michel Terrasse (France)	Décembre 2004
Nigeria	C 1118	Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo	Ali Ould Sidi (Mali)	Septembre 2004
Pologne	C 1144	Abbaye cistercienne de Krzeszów	Wilfried Lipp (Autriche)	Juillet 2004
République dominicaine	C 1132	Route des premiers moulins à sucre coloniaux d'Amérique	Donald Jones (Etats-Unis)	Octobre 2004
République tchèque	C 1171	Patrimoine des étangs de Trebon	Goran Niksic (Croatie)	Août 2004
République unie de Tanzanie	C 1183	Sites d'art rupestre de Kondoa	Benjamin Smith (Afrique du Sud)	Septembre / Octobre 2004
Slovaquie	C 1095	Paysage de prairies et de pâturages de Slovaquie	Carla Maurano (Italie)	Août 2004
Turkménistan	C 1199	Kunya-Urgench	Mohammad Rafique Mughal (Pakistan)	Août 2004
Extensions				
Afrique du Sud	C 915	La vallée de Makapan et le site fossile du crâne de Taung	Dawson Munjeri (Zimbabwe)	Août 2004
Allemagne/ Royaume Uni	C 430	Frontières de l'Empire romain - Limes de Germanie Supérieure et de Rhétie	Jean-Pierre Adam (France)	Août / Septembre 2004
Espagne	C 320	Les œuvres d'Antoni Gaudí	Jukka Jokilehto (Finlande)	Septembre 2004
France/ Belgique	C 943	Les Beffrois de Flandre, d'Artois, du Hainaut et de Picardie Le Beffroi de Gembloux	Cor Gilhaus (Pays-Bas)	Août 2004
Inde	C 944	Chemin de fer des Nilgiri	Robert Lee (Australie)	Septembre / Octobre 2004
Biens différés				
Albanie	C 569 rev	La ville musée de Gjirokastra	Tamás Fejérdy (Hongrie)	Octobre / Novembre 2004
Bosnie-Herzégovine	C 946 rev	La vieille ville de Mostar	Lazar Sumanov (Macédoine)	Mars 2003
Israël	C 1107 rev	La route de l'encens et les villes du désert du Néguev	Carla Maurano (Italie)	Août 2003

Lopé-Okanda (Gabon)

No 1147

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République Gabonaise
<i>Bien proposé :</i>	Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda
<i>Lieu :</i>	Provinces d'Ogoué-Ivindo et d'Ogoué-Lolo Commune de la Lopé
<i>Date de réception :</i>	28 janvier 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

[Note : Le bien est proposé en tant que site mixte. Son évaluation sur la base des critères naturels sera effectuée par l'UICN].

Brève description :

Situé au sud de la ligne de l'Équateur et au nord des grandes forêts pluviales d'Afrique Centrale, la vallée du moyen Ogooué, orientée est-ouest, est une route importante pour le commerce, les migrations culturelles et l'installation des hommes depuis les temps préhistoriques. La vallée du fleuve, avec ses collines s'élevant au-dessus de la végétation, est une aire archéologique importante pour l'Afrique Centrale. Elle recèle d'importants vestiges de sites datant du Néolithique et de l'âge du fer et un grand nombre de pétroglyphes gravés dans la roche associés à la migration des populations bantoues, originaires du sud du Sahara, vers l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud.

Le fleuve Ogooué constitue la limite Nord du parc national de Lopé-Okanda.

2. LE BIEN

Description

Situé à 300 km au sud-est de Libreville, le bien proposé pour inscription couvre une superficie de 491 291 hectares et correspond aux limites du parc national de Lopé-Okanda. Une zone tampon, en cours d'établissement, entoure le parc sur 5 km de large.

Le parc est bordé au nord par le fleuve Ogooué, qui s'écoule parallèlement à l'Équateur et se transforme en une série de rapides en descendant vers Libreville, sur la côte atlantique. Au sud se trouve le massif du Chaillu,

caractérisé par une forêt humide sempervirente dense, un terrain accidenté et un réseau hydrographique complexe. Le parc s'étend sur 120 km vers le sud. Il est bordé à l'est et à l'ouest par deux affluents de l'Ogooué : l'Offoué et la Mingoué.

La vallée de l'Ogooué est un espace de savane et de galeries forestières d'une superficie d'environ 1 000 kilomètres carrés. Les collines convexes de chaque côté du fleuve s'élèvent au-dessus de la végétation et semblent avoir offert, depuis les temps préhistoriques, un chemin de migration de la côte vers l'intérieur, évitant les forêts tropicales denses qui étaient un milieu hostile pour l'homme préhistorique. Aujourd'hui encore, la principale route vers l'intérieur suit les crêtes le long de la vallée.

Des vagues de migration ont traversé cette région et ont laissé des vestiges d'habitations importants et relativement bien préservés au sommet des collines, dans les grottes et les abris, des traces de foyers sidérurgiques et une remarquable collection de quelque 1 800 pétroglyphes. La plupart de ces sites ont été découverts dans les vingt dernières années. L'image qui ressort de leur étude est que la région du moyen Ogooué, en particulier aux abords de la confluence avec les fleuves Mpassa et Lebombi, était un épice de commerce et des migrations à l'époque préhistorique, et un lieu de passage crucial pour les populations bantoues, agriculteurs originaires du sud du Sahara, qui migraient vers le sud-est en Afrique Centrale, de l'Est et du Sud.

L'Afrique sub-saharienne est extrêmement riche en vestiges archéologiques. Ceux-ci comprennent les sites de l'Afrique orientale et les peintures rupestres de l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud. Les sites connus, et ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ou sur les listes indicatives, reflètent plutôt des paysages ouverts comportant peu d'arbres plutôt que des forêts denses. On possède peu d'informations sur les premières occupations humaines dans les forêts humides denses d'Afrique Centrale, longtemps considérées comme un environnement qui leur était hostile. Des travaux récents sur le centre du Gabon ont commencé à modifier cette conception et apportent des preuves majeures de la manière dont les hommes se sont servi des corridors entre les grands marais du bassin du Congo et ont établi des peuplements de grandes dimensions sur les collines le long du fleuve Ogooué.

Les sites culturels de ce bien se situent tous dans cette bande de savane le long du moyen Ogooué, au nord du site proposé pour inscription. Ils sont constitués de :

- Sites du Paléolithique inférieur
- Sites du Paléolithique moyen et du Paléolithique supérieur
- Sites du Néolithique
- Sites de l'âge du fer ancien
- Pétroglyphes
- Sites de l'âge du fer récent

Ils sont décrits les uns après les autres :

- Sites du Paléolithique inférieur (400 000-120 000 avant notre ère) :

Il est difficile de s'orienter dans les forêts tropicales sempervirentes denses. Les éléphants choisissent d'utiliser des chemins situés en haut des collines qui permettent d'avoir, par endroit, des vues dégagées. Il semble que les hommes de la préhistoire aient agi de même : beaucoup de vestiges parmi les plus anciens se trouvent au sommet des collines, à côté de pistes et de chemins.

Il existe de nombreux sites du Paléolithique inférieur dans la vallée, où l'on trouve les plus anciens outils du Paléolithique en Afrique, découverts sur une terrasse du fleuve à Elarmekora (à l'ouest, hors des limites du bien proposé pour inscription).

- Sites du Paléolithique moyen (120 000 -12 000 avant notre ère) et du Paléolithique supérieur (12 000-4500 avant notre ère) :

Le Paléolithique moyen n'est, pour l'instant, pas représenté dans la vallée. Vers la fin de l'âge de la pierre, le climat se réchauffa et les hommes commencèrent à utiliser des techniques plus sophistiquées pour fabriquer de petits outils en pierre à partir de microlithes, et à chasser avec des arcs et des flèches. Les vestiges de cette période, qui reflètent ce que l'on appelle l'industrie « tshitolienne », sont nombreux et ont aussi été retrouvés le long du fleuve Congo et sur le plateau de Teke, dans la plaine du Kinshasa et dans la vallée du Niara.

Dans la vallée de l'Ogooué, des sites d'ateliers lithiques ont été découverts au sommet des collines et dans des abris et des grottes. Sur les collines, les grandes zones où l'on retrouve des éclats de pierre, signalant des ateliers de fabrication d'outils, apparaissent comme des zones érodées et sont repérables sur des photographies aériennes. L'étude d'un site à la Lopé a produit une stratigraphie précise, et l'analyse des couches de charbon a révélé le type de paysage dans lequel les hommes de cette époque vivaient. Leur environnement était un paysage ouvert de mosaïque forêt-savane. Ils vivaient au sommet des collines, chassaient à l'arc à flèches, utilisaient le bois de la forêt pour leurs feux et se nourrissaient probablement de plantes qu'ils trouvaient à proximité dans la forêt.

- Sites du Néolithique (4500-2000 avant notre ère) :

Les vestiges de l'âge de la pierre évoquent une population sédentaire évoluant progressivement. En revanche, les vestiges des cultures qui apparaissent au Néolithique et à l'âge du fer reflètent une série de vagues de migration à travers la zone dont il résulte des implantations humaines comparativement étendues.

La période de l'holocène supérieur (3500-2000 avant notre ère) a connu une migration des populations bantoues venant des plateaux herbeux le long de la zone frontalière entre le Nigeria et le Cameroun. Ils semblent avoir suivi deux routes principales : la première descendait directement à l'est vers les grands lacs d'Afrique Orientale, puis vers le sud ; la seconde se dirigeait vers le sud-est, puis se séparait en deux. L'un des chemins suivait

une bande étroite de savane le long de la côte atlantique et le second suivait les terres hautes et la savane de la vallée de l'Ogooué pour traverser les forêts équatoriales.

Les populations du Néolithique fabriquaient des haches en pierre polie et de la poterie. Il est possible que les techniques aient évolué *in situ*, mais leur apparition soudaine, vers 4500 avant notre ère, et leur utilisation immédiatement très répandue suggèrent qu'elles ont été importées dans la zone. Les plus anciens sites connus se trouvent dans les montagnes de Massosou. Deux sites de l'Okanda sont datés de 4500 et 3560 avant notre ère.

On découvre beaucoup de haches polies en amphibolite, une roche que l'on trouve au milieu de la vallée. On trouve non seulement localement mais aussi dans d'autres parties du Gabon, ce qui témoigne de l'extension du commerce de l'époque.

Les populations du Néolithique habitaient aussi sur les sommets des collines, vivant dans de petits villages aménagés sur des terrasses autour desquelles étaient creusées des fosses pour enfouir les déchets. L'une de ces fosses à Otoumbi (hors du site proposé pour inscription) a fourni des témoignages de leur mode de vie. À côté de poteries, de haches de pierre, de pierres taillées et de pierres polies (pour casser des noix) et d'un pilon, la fosse contenait du charbon de bois, des os de petits mammifères et des noix de palme. Les hommes vivaient probablement des ressources de la forêt, car il n'y a aucune preuve qu'ils pratiquaient l'agriculture.

Les sites du Néolithique sont dispersés le long de la vallée, depuis Epona et Otoumbi à l'ouest, jusqu'à Ogooué à l'est. Seuls les sites implantés à l'est sont inclus dans les limites de la zone proposée pour inscription.

- Sites de l'âge du fer ancien (2600-1900 avant notre ère) :

En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, le travail du fer s'est développé vers 2600 avant notre ère dans les montagnes Mandara, aux frontières du Nigeria et du Cameroun, et dans la région de Yaoundé, au sud du Cameroun.

La sidérurgie apparaît dans la vallée de l'Ogooué entre 2600 et 2500 avant notre ère sur deux sites : Otoumbi et la Lopé. Entre 2300 et 2100 avant notre ère, le travail du fer s'étend largement à d'autres sites dans la vallée, à Otoumbi, Okanda et Lindili. Les nouveaux peuples, munis de leurs outils en fer plus performants, semblent avoir complètement repoussé les peuples du Néolithique.

Les hommes de l'âge du fer vivaient aussi au sommet des collines mais dans des villages beaucoup plus grands, à proximité desquels ils avaient construit des fours. 20 sites ont été découverts, datant de 2300 à 1800 avant notre ère. Des graines, du type *Canarium schweinfurthi*, et des noix, y compris des noix de palme, ont été trouvées, ainsi que les preuves d'une arboriculture primitive sous la forme de plantation de palmiers à huile.

La poterie fabriquée par cette population était complètement différente de celle du Néolithique : des vases en forme de cloche, dont certains de grandes

dimensions, étaient décorés au dessous des poignées de cercles concentriques. Ce décor est semblable à celui des gravures rupestres que l'on trouve à proximité et suggère que les poteries sont contemporaines de ces gravures.

- Pétroglyphes :

Plus de 1 600 pétroglyphes ont été découverts jusqu'à présent dans la vallée et quelques-uns au sud. Ils sont gravés sur des blocs de pierre ovoïdes et des affleurements de roches plates à l'aide d'outils en fer qui permettaient de creuser la roche dure.

Le long de la vallée de l'Ogooué, les gravures sont regroupées à Doda, Ibombil, Kongo Boumba, Lindili, Epona et Elarmekora. Ces sites sont classés en deux catégories : autour d'Otombi à l'ouest, et dans l'est du parc de Lopé-Okanda à l'est. Seules les gravures situées à l'est sont incluses dans les limites de la zone proposée pour inscription.

Les gravures ne peuvent pas être datées (la tradition orale est silencieuse à ce sujet et la population locale n'en sait pas plus) mais l'iconographie des images révèle une forte ressemblance avec les motifs trouvés sur les poteries de l'âge du fer : 67 % des gravures montrent des cercles ou des cercles concentriques, sur un ensemble comprenant au total 75 % de formes géométriques. Seuls 8 % sont des représentations animales – reptiles ou petits quadrupèdes. Les grands mammifères, comme les éléphants et les antilopes, qui sont présents dans l'art rupestre au Sahara et en Afrique Centrale et de l'Est ne sont pas représentés. Un très petit groupe d'images montre des outils. D'un intérêt tout particulier, la description du lancer de couteau : en Afrique Centrale, ces armes sont associées aux populations bantoues.

Ces sites sont proches de ceux de l'âge du fer et si les deux sont liés, les gravures pourraient alors dater de 2500 à 1800 avant notre ère.

Les gravures rupestres sont réunies en grands groupes :

- Elarmekora : 140 images en cinq groupes
- Epona : 410 images
- Kongo-Boumba : 280 images en cinq groupes
- Lindili : 20 images

Seul le site de Kongo-Boumba se trouve dans la zone proposée.

- Sites de l'âge du fer récent (1900-150 avant notre ère) :

Entre 1900 et 1800 avant notre ère, une nouvelle vague d'immigrants s'installa dans la vallée, déplaçant les populations précédentes. Cette nouvelle population resta sur place pendant environ 400 ans avant de se déplacer plus au sud. Des vestiges de leurs fours permettent de suivre leur progression à partir d'Otombi le long des deux rives de la vallée et sur les crêtes dans la forêt au sud. Des dépôts de charbon sont la première preuve de défrichage et de culture sur brûlis dans la zone de la forêt.

Pour des raisons encore inconnues, la vallée fut abandonnée entre 1400 et 800. Ces 600 ans d'absence d'occupation auront sans nul doute conduit à des changements dans la végétation de la vallée.

Les ancêtres de la population actuelle de l'Okanda commencèrent à arriver dans la vallée vers le XIVe ou le XVe siècle. Ils vivaient eux aussi dans des villages établis au sommet des collines. Des datations au carbone de leur poterie ont confirmé les études historiques et linguistiques. La poterie de la Lopé est retrouvée uniformément sur les 1 500 kilomètres carrés de la vallée. Peut-être ont-ils utilisé leur savoir-faire pour descendre les rapides sur des canots creusés dans des troncs d'arbres, comme on le reconnaissait au XIXe siècle, pour traverser l'étendue de leur territoire.

Plus au sud dans la forêt, des vestiges d'installation humaine datant du XIVe au XIXe siècles ont été également trouvés, qui reflètent une autre tradition sidérurgique. Il semble que, durant cette période, deux cultures différentes aient coexisté : les Lopé dans la savane et les Lélédi dans la vallée du Lélédi dans la forêt.

Histoire

Le début de l'histoire du site a été amplement évoqué précédemment.

Les fouilles archéologiques de la zone ont commencé en 1987 et se poursuivent aujourd'hui.

Dans la ceinture de savane, qui a attiré des populations en grand nombre sur plusieurs millénaires, des gens vivent encore aujourd'hui. Les langues parlées dans la zone sont organisées en quatre groupes : Okandais, Simba et Pouvi, Makina, Akélé, Mbahouin, Saké et Massango.

Aux XIXe et XXe siècles, avec l'arrivée du régime colonial, les peuplements, alors formés de petits hameaux pour chaque famille, ont été regroupés en villages et villes plus grands. En 1967, la Route nationale 3 fut construite le long de la vallée pour faciliter l'exploitation des forêts. Les principaux villages se trouvent aujourd'hui le long de cette route.

En 1976, un chemin de fer a été construit par un consortium, Eurotrag, entre Libreville, sur la côte, et Franceville, dans la forêt. Ce chemin de fer devait faciliter l'exploitation du manganèse et des grumes. Cela conduisit à la création de nouveaux villages autour des gares d'Ayem et de Lopé.

Aujourd'hui, environ 2 000 personnes vivent à l'intérieur des limites de la zone proposée pour inscription, dans six petits villages. Trois le long de la vallée de l'Ogooué : Boléko (Lopé), Kongoboumba et Kazamabika, et trois dans le sud, le long de l'Offoué : Makoghé, Badondé et Mikongo, auxquels on ajoutera les deux villages de Ramba et de Massenguelani, où vivent des populations bantoues et pygmées. Les six principaux villages sont désignés comme zones de développement, pour encourager l'essor des marchés de produits locaux et de l'écotourisme.

Dans la zone tampon se trouve Aschouka. Un campement touristique a été installé à Lopé, la gare de Boleka.

Lopé-Okanda a été classé comme réserve en 1946, et, en 2002, est devenu parc national.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La réserve de la Lopé fut la première zone protégée au Gabon, instituée le 26 septembre 1946. En 2002, la zone a été reclassée parc national de Lopé-Okanda, en même temps que 12 autres parcs nationaux au Gabon. La législation actuelle pose problème car dans la limite des parcs nationaux, seules les activités associées au tourisme et aux recherches scientifiques sont autorisées. Les autorisations concernant les activités de la population résidente ne sont pas clairement définies.

Structure de la gestion :

En 2002 également, il a été décidé de créer un Conseil national des parcs nationaux (CNP) doté d'un secrétariat permanent chargé de faire la liaison avec les ONG. Jusqu'à présent, seule une agence provisoire existe pour superviser l'établissement des parcs. Le parc de Lopé-Okanda ne possède pas de commission de gestion. Toutefois, un comité scientifique de suivi du site de Lopé-Okanda et une commission du site sont en cours d'établissement.

Actuellement, le parc est placé sous l'autorité de la Direction de la faune et de la chasse (DFC), sous le ministère de l'Économie forestière et de la Pêche, qui est chargé de la protection de l'environnement et de la nature. Dans la pratique, la gestion quotidienne est confiée à la brigade de protection de la faune, basée à la Lopé. Elle emploie cinq agents et possède deux véhicules, ce qui est largement insuffisant pour un parc de cette taille.

En 1992, le projet ECOFAC (Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale) a été élaboré, financé par des fonds du Développement européen. Son objectif était d'encourager le développement durable des ressources locales et de promouvoir l'écotourisme. Ce projet emploie 50 personnes. ECOFAC fait partie d'une initiative régionale plus large qui couvre les parcs du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale.

En 2004, ECOFAC a produit un Plan d'aménagement de la Lopé, qui est le seul plan global du site. Ce n'est encore qu'un plan provisoire. Afin de faciliter l'exploitation contrôlée des ressources de la forêt, ce plan propose des zones d'exploitation autour des six villages, de la gare d'Ayem (à l'ouest) et d'Aschouka dans la zone tampon. Le plan envisage le développement de pistes touristiques rejoignant les sites archéologiques, la formation de guides spécialisés en archéologie, la création de structures d'hôtellerie pour les visiteurs et le développement d'un écomusée à la Lopé.

Le projet ECOFAC a été apparemment abandonné à la fin 2004. Il semble malheureux qu'on y mette fin au moment où le site est proposé pour inscription sur la Liste du

patrimoine mondial. Il est nécessaire de soutenir activement la relation entre les habitants et la forêt, et tirer le meilleur parti du patrimoine culturel du site.

Aucun plan de gestion n'a été élaboré pour le site. Le plan projeté par ECOFAC pourrait servir de base à un plan de gestion. Les gravures rupestres et les sites archéologiques n'apparaissent sur aucune liste, et aucun détail n'est fourni sur la gestion des sites archéologiques, ni sur les sources des expertises archéologiques et historiques fournies.

Ressources :

Le ministère apporte 3 000 euros par an pour payer les salaires et les frais courants. ECOFAC a investi 4,75 millions d'euros depuis 1992, c'est-à-dire environ 450 000 euros par an.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les qualités culturelles du parc de Lopé-Okanda sont considérées comme étant d'une valeur universelle exceptionnelle en tant que témoignage de la permanence de la présence de sociétés humaines depuis le Paléolithique et le Néolithique jusqu'à l'âge du fer et l'époque moderne avec les populations bantoues et pygmées.

Le site est considéré comme un musée en plein air de l'évolution des techniques et de l'expression créative des anciens habitants de la région.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise conjointe ICOMOS-UICN a visité le site en septembre/octobre 2004. L'UICN produira un rapport séparé sur les qualités naturelles du site.

Des informations complémentaires ont été demandées à l'État partie suite à la réunion de la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS qui s'est tenue en février 2005. L'État partie a fourni des informations supplémentaires en réponse aux questions de l'ICOMOS.

Conservation

Historique de la conservation :

Aucun historique de la conservation des sites archéologiques n'est fourni. D'après les informations données, il apparaît qu'un grand nombre des sites a été fouillé. En revanche, il n'est pas dit par qui les fouilles ont été réalisées ni quels types de mesures de consolidation ont été pris après les fouilles.

Il n'existe pas de cartes des sites archéologiques ni des sites d'art rupestre. La relation entre ces sites et les villages, les routes et le chemin de fer n'est pas claire.

État de conservation :

Il n'est pas connu.

Gestion :

Un travail important de recherches et de fouilles archéologiques a été effectué dans la vallée de l'Ogooué durant les vingt dernières années. Actuellement, il ne semble pas qu'il y ait un moyen de promouvoir localement les résultats de ces travaux ni de les collectionner et les archiver sous forme de documents qui aideraient à la conservation et au suivi.

Analyse des risques :

- Pressions dues au développement :

Le parc de Lopé-Okanda est situé dans une région à faible densité de peuplement. La chasse illégale et l'abattage des arbres ne semblent pas toucher les sites archéologiques.

La plus grande menace pour la zone est l'incapacité de la population locale à tirer sa subsistance de la forêt environnante. Le projet ECOFAC avait pour objectif de promouvoir le développement durable de la zone, à encourager les habitants à vivre dans la zone et à obtenir un revenu raisonnable des ressources locales. Cette initiative doit être poursuivie.

- Pressions dues au tourisme :

Actuellement, le nombre de visiteurs est extrêmement faible – moins de 10 personnes par an, dit-on. Il n'y a donc pas de pression touristique sur le site. Toutefois, si le nombre de visiteurs devait augmenter, comme cela est souhaité, il faudrait établir un moyen de contrôler l'accès aux très nombreux sites d'art rupestre et archéologiques afin d'éviter tout dommage.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité des sites archéologiques et des sites d'art rupestre ne semble pas mise en doute. Toutefois, il est nécessaire de consolider les sites fouillés afin de garantir le fait qu'ils ne subiront pas d'érosion naturelle et ne seront pas endommagés par l'homme.

Intégrité :

La proposition d'inscription actuelle ne comprend qu'une partie de l'ensemble des sites d'art rupestre et des sites archéologiques qui ont été découverts ces vingt dernières années. Un groupe important de ces sites se trouve autour d'Otombi, à l'ouest de la zone proposée pour inscription, et d'autres sites encore se trouvent au nord du fleuve Ogooué, au nord de la même zone.

Le bien proposé pour inscription ne regroupe pas l'ensemble des sites archéologiques. Il n'inclut que la partie orientale et une seule rive du fleuve. Il n'est donc pas possible de dire que le bien reflète l'intégrité des sites connus. Les limites du bien proposé pour inscription suivent celles de la réserve naturelle, sur la rive sud du fleuve. Ces limites ne respectent pas le fait que l'ensemble de la vallée fluviale est une aire culturelle d'une importance majeure.

Évaluation comparative

Aucun bien mixte naturel et culturel n'est actuellement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour l'Afrique Centrale. De même, selon de dossier de proposition d'inscription, aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ne possède de composantes culturelles analogues. Aucune autre analyse comparative n'est fournie.

Avant la découverte des sites de la vallée de l'Ogooué à partir de 1987, les sites connus de pétroglyphes en Afrique Centrale étaient les suivants : Bidzar au Cameroun ; Calola, Bambala et Capelo sur le cours supérieur du Zambèze en Angola ; Kwili au Congo ; Mpatou, Lengo, Bambali et Bangassou en République centrafricaine. Il convient donc d'établir une évaluation comparative par rapport à ces sites. Dans le cas de Lopé-Okanda, les qualités qui les distinguent sont le nombre extraordinaire de sites très riches en vestiges du Néolithique et de l'âge du fer, la persistance des occupations humaines sur les mêmes sites et l'association étroite de la zone avec les anciennes migrations bantoues.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'ensemble des sites d'art rupestre et archéologiques dans la zone proposée pour inscription de Lopé-Okanda paraît avoir le potentiel nécessaire pour démontrer sa valeur universelle exceptionnelle sur la base du fait qu'ils sont un ensemble unique possédant les qualités suivantes :

- L'importance du corridor du fleuve Ogooué en tant que route culturelle en usage depuis le Paléolithique pour l'occupation humaine et le commerce.
- La preuve particulière de l'usage de cette route par les premières migrations des populations bantoues venant d'Afrique Orientale vers l'Afrique Centrale et le Sud de l'Afrique.
- La riche série de sites néolithiques et de l'âge du fer et la preuve qu'ils apportent de l'utilisation de la savane et de la forêt.
- L'ensemble remarquable de gravures rupestres et leur forte association avec les sites d'occupation humaine de l'âge du fer.
- La preuve d'une occupation de la population actuelle dans la vallée qui donne de la substance à l'histoire et aux traditions orales.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels iii et iv, qui pourraient être justifiés à condition que les sites proposés couvrent les deux côtés de la vallée et que l'analyse comparative soit complétée.

4. ICOMOS RECOMMENDATIONS

Recommandations pour le futur

Dans la plaine traversée par l'Ogooué, le riche ensemble des vestiges archéologiques des peuplements du Néolithique et de l'âge du fer et des pétroglyphes, associé à l'extension des populations bantoues, prouve l'importance de la vallée à la fois pour l'occupation humaine et le commerce et en tant que route de migration à travers les forêts humides sempervirentes du bassin du Congo.

C'est la totalité du cours moyen de l'Ogooué, à partir d'Otoubi et Epona à l'ouest jusqu'à Aschouka à l'est, qui se révèle importante. Les sites qui y ont été découverts sont à peu près également répartis entre les deux rives du fleuve. Les limites de la proposition d'inscription actuelle divise cet ensemble.

Il serait souhaitable qu'un groupe cohérent de sites soit proposé pour inscription, qui reflète mieux la valeur globale de l'ensemble.

Il est également nécessaire de faire un inventaire de ces sites et d'établir une carte montrant leur disposition et leurs relations avec les peuplements. On doit pouvoir trouver ces informations auprès des institutions qui ont mené les recherches.

De plus, pour justifier leur valeur universelle exceptionnelle, des comparaisons supplémentaires sont nécessaires avec d'autres sites d'art rupestre et d'occupation anciennes dans la région.

Si les sites doivent servir de base à l'écotourisme, de sorte que la population locale bénéficie de leur conservation, il faut établir un plan de gestion, afin de définir une approche intégrée des aspects archéologiques, touristiques et de développement rural, en s'appuyant sur le projet de plan préparé par ECOFAC.

Il est nécessaire de clarifier les différentes responsabilités entre l'autorité du nouveau parc, le CNPN et la DFC. Un calendrier pour l'établissement d'un comité scientifique et de la commission du site est également nécessaire.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité adopte le projet de décision suivant :

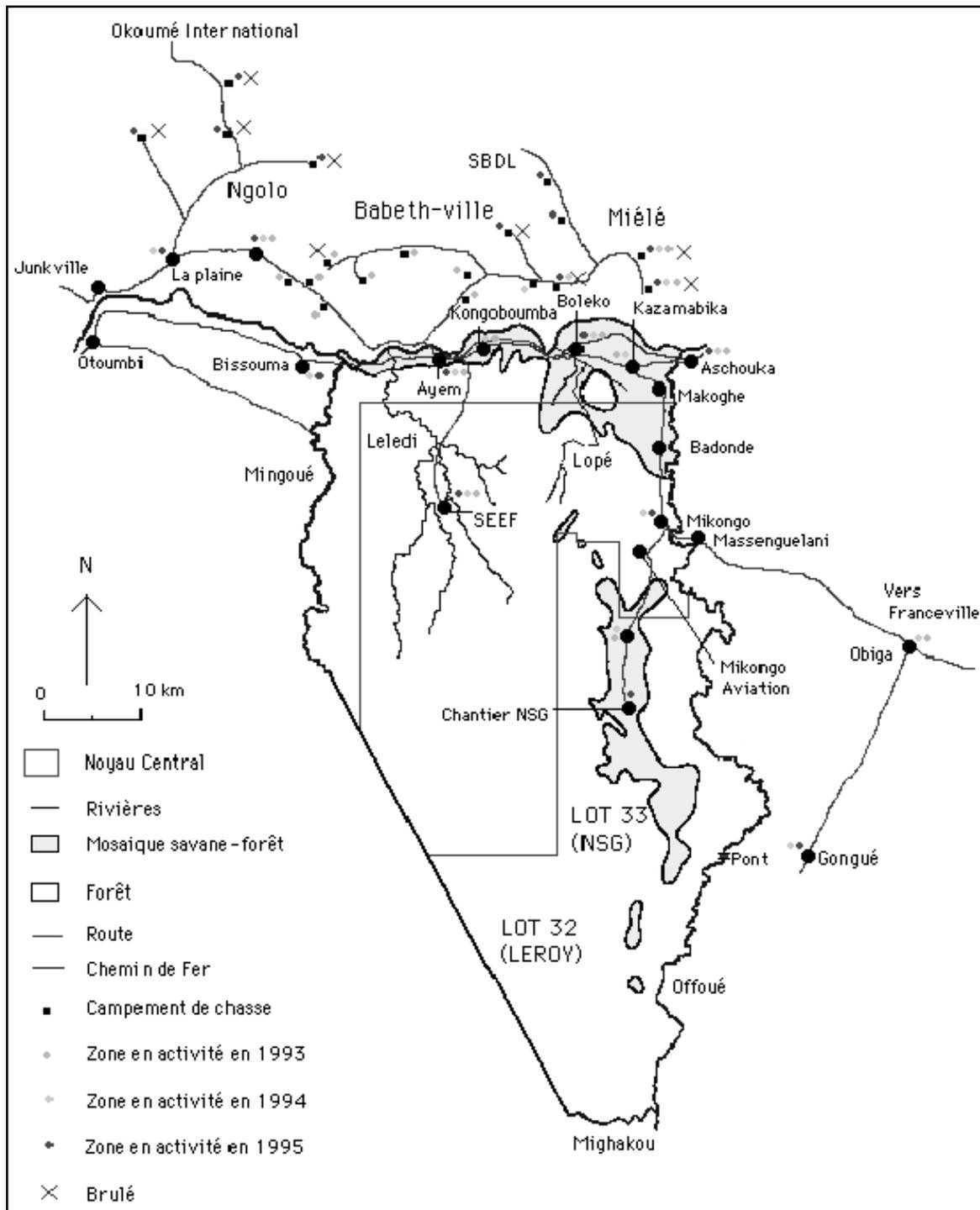
Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie d'examiner les points suivants dans le but de formuler une proposition d'inscription révisée :

- Agrandir le site proposé pour inscription afin de représenter un groupe cohérent de sites d'art rupestre et de sites archéologiques qui s'étend sur les deux rives de l'Ogooué.

- Produire un inventaire des sites d'art rupestre et des sites archéologiques.
- Produire une carte des sites d'art rupestre et des sites archéologiques.
- Produire un plan de gestion qui montre la manière dont les sites culturels peuvent être intégrés dans la gestion durable et globale du site.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Zones de savane bordant le fleuve Ogooué



Pétroglyphes du site de Kongo Boumba

Massif de Minkébé (Gabon)

No 1148

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République du Gabon
<i>Bien proposé :</i>	Écosystème et paysage du massif de Minkébé
<i>Lieu :</i>	Provinces d'Ogoué-Ivindo et de Woleu-Ntem
<i>Date de réception :</i>	28 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

[Note : Le bien proposé est un site mixte. Son évaluation sur la base des critères naturels sera effectuée par l'UICN].

Brève description :

Le parc national de Minkébé, l'une des dernières forêts tropicales intactes d'Afrique, n'est traversé par quasiment aucune route. La forêt héberge quelques petites communautés isolées de pygmées du groupe Baka qui vivent dans cette partie de l'Afrique Centrale depuis des millénaires. Leur subsistance, leur culture et leur vie spirituelle dépendent entièrement de la forêt : elle est à la base de leurs croyances cosmogoniques et constitue le domaine de *JEngi*, l'esprit des forêts, qui imprègne leur vie. La région de Minkébé est aujourd'hui l'un des rares espaces où les Baka peuvent encore vivre en harmonie avec la forêt.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription couvre la totalité du parc national du massif de Minkébé, d'une superficie de 756 669 hectares, situé dans le nord-est du Gabon, à la frontière avec le Cameroun au nord et avec le Congo à l'est. La zone tampon représente 180 000 hectares sur une bande de 5 km de large qui entoure le parc, excepté le long des frontières internationales. Cette zone tampon ne correspond à aucune caractéristique physique particulière du terrain.

La forêt de Minkébé elle-même est beaucoup plus vaste que le parc protégé, couvrant une superficie de 32 381 kilomètres carrés (superficie de la Belgique). Dans les 77 % restants non protégés de la forêt, il y a des

concessions minières et un corridor minier (traversé par la zone tampon). Le long des cours d'eau et en bordure du parc sont implantés plusieurs villages de fermiers et de bûcherons. Dans le parc et la zone tampon proposée sont implantés sept villages Baka.

Les pygmées Baka vivent probablement en Afrique Centrale depuis plusieurs millénaires – peut-être depuis 10 000 à 20 000 ans. Ils sont aujourd'hui confinés dans une zone centrée autour de Minkébé qui s'étend vers le nord, au sud du Cameroun, vers l'est, dans la République du Congo, et dans une petite partie de la République centrafricaine. Leur population totale est estimée à environ 25 000 personnes, dont 500 vivent au Gabon.

Depuis les dix dernières années, l'augmentation de l'activité forestière associée à une progression importante de la demande de viande de gibier (animaux de la forêt) exercent une forte pression sur l'environnement de la forêt, mais aussi sur les structures culturelles et sociales du peuple Baka.

Traditionnellement, le peuple Baka se déplaçait périodiquement dans la forêt, pour la chasse et la cueillette des végétaux. Pendant des siècles les Baka ont entretenu des relations étroites avec les fermiers installés en bordure de la forêt, échangeant du gibier contre des grains ou d'autres produits.

Ce lien persiste, les Baka étant d'excellents chasseurs. Ils sont aussi reconnus pour leur connaissance des plantes et de la médecine traditionnelle. Toutefois, leur culture se marginalise et ils aimeraient avoir accès à l'éducation et à d'autres structures sociales hors de la forêt. Cette proposition d'inscription souligne les difficultés qu'il y a à valoriser et soutenir une culture qui est intimement associée à la nature dans une zone protégée en grande partie par son isolement.

Le parc est proposé en tant que site mixte et ses qualités naturelles sont évaluées séparément. Toutefois, les qualités naturelles sont indissociables des qualités culturelles, car la culture Baka est fondée sur la connaissance profonde de la forêt comme du monde végétal et animal.

Le bien proposé pour inscription est constitué des éléments culturels suivants :

- Villages Baka
- Traditions de chasse des Baka
- Savoirs traditionnels des Baka
- Croyances traditionnelles des Baka

Ils sont considérés les uns après les autres.

- Villages Baka :

Les Baka sont un des nombreux peuples pygmées disséminés sur une vaste zone de l'Afrique Centrale, du Cameroun à l'ouest à l'Ouganda à l'est et à la Zambie au sud. Ils sont considérés comme les plus anciens habitants des forêts d'Afrique Centrale. Ils parlent différentes langues, apparentées à celle des populations d'agriculteurs

qui vivent à proximité, avec des mots communs, suggérant une langue commune très ancienne. L'un de ces mots est *jEngi*, l'esprit de la forêt.

Comme d'autres groupes de pygmées, notamment les Bambuti, les Batwa, les Bagyeli, les Babenzele (*Ba* signifie peuple), les Baka sont des chasseurs-cueilleurs semi-nomades, vivant des produits de la forêt. Certains soutiennent que seuls les Bambuti sont des pygmées, les autres groupes étant mélangés avec des peuples voisins.

Aujourd'hui, les pygmées Baka sont dispersés sur une très vaste zone d'environ 150 000 kilomètres carrés au nord-est du Gabon, dans la province du sud et une partie de la province orientale du sud du Cameroun, ainsi que dans le nord-ouest du Congo et dans une petite partie de la République centrafricaine.

Dans cette vaste zone, leur culture est remarquablement uniforme : où qu'ils se trouvent, les Baka parlent tous la même langue, leurs 42 clans ne semblent pas liés à un territoire particulier, et leurs pratiques sociales et culturelles sont cohérentes. Ceci est à comparer aux fermiers sédentaires qui, par contraste, parlent 17 langues différentes dans la même zone géographique.

Leur population totale est estimée à 25 000 personnes, dont la majorité vit au Cameroun. Environ 500 d'entre eux vivent au Gabon et ce nombre augmente à certaines époques de l'année du fait de l'arrivée de personnes qui traversent la frontière du Cameroun.

Au Gabon, les Baka vivent dans l'extrême nord de la province de Woleu-Ntem, dans le district de Minvoul, ainsi qu'en bordure de la rivière Ivindo, qui s'écoule vers le sud, parallèlement à la frontière avec le Congo, jusqu'à Makokou, la capitale provinciale, au sud du parc. Seule une partie de ce territoire se trouve sur le site proposé pour inscription. Certains Baka vivent jusqu'à une distance de 100 km du parc.

Aucun recensement n'a été entrepris et les Baka ne sont pas enregistrés comme citoyens. Ils n'ont pas non plus de certificat de naissance.

Les Baka vivent dans sept villages. Leurs cases, de forme rectangulaire, sont formées d'une armature de branchages ou de palmes et recouvertes de feuilles. Les toitures sont construites de la même manière. Les Baka sont aujourd'hui partiellement sédentarisés dans ces villages.

La chasse dans la forêt les entraîne dans des expéditions qui peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines à la saison des pluies. Les hommes vivent alors dans des huttes temporaires. Ce sont des constructions hémisphériques avec un cadre de fines branches flexibles recouvertes de grandes feuilles fraîchement cueillies. Les huttes sont disposées en cercle. Ces huttes circulaires sont très spécifiques aux Baka ; leurs cases rectangulaires sont aujourd'hui très semblables à celles de leurs voisins fermiers.

Les Baka vivaient traditionnellement dans des lieux retirés de la forêt, à proximité de leurs sources d'alimentation. Les hommes se déplacent, au moins de manière saisonnière, à la recherche du gibier.

Pendant plusieurs siècles, les Baka ont « commercé » avec les fermiers installés en bordure de la forêt, échangeant de la viande de gibier et l'ivoire des éléphants contre du grain ou d'autres denrées. Plus récemment, ce troc a inclus du travail : certains Baka travaillent maintenant dans les plantations de cacao des fermiers Fang ou sont aussi employés comme chasseurs. Leur connaissance de la médecine traditionnelle à base de plantes de la forêt est aussi appréciée de leurs voisins et il n'est pas rare que les fermiers se rendent dans un village Baka pour consulter un guérisseur.

Cette relation étroite entre les Baka et leurs voisins fermiers se concrétise par l'existence de liens formels entre chaque clan Baka, au nombre de sept au Gabon, et l'un des clans de fermiers Fang.

Récemment, des tensions ont surgi dans ces relations, car la demande en viande de gibier et en ivoire est devenue très forte. Les Baka disent qu'ils doivent s'enfoncer plus loin dans la forêt pour trouver un gibier se faisant plus rare. Ils sont « employés » en tant que chasseurs experts pour chasser les éléphants (chasse illégale) et attraper le gibier revendu aux bûcherons et aux habitants des villes voisines. Les Baka n'entretiennent plus avec leur environnement une relation durable.

- Traditions de chasse des Baka :

Dans la culture Baka, la chasse est l'une des activités les plus importantes des hommes, non seulement pour la viande des petits mammifères mais aussi pour des raisons symboliques et de prestige. La compétence en matière de chasse est hautement valorisée : un bon chasseur est très respecté, en particulier s'il est habile à la chasse à l'éléphant, considérée comme l'activité la plus gratifiante en ce domaine.

Les Baka chassent à la sagaie, aux pièges et à l'arc. Ils forgeaient traditionnellement leurs pointes de flèches qu'ils enduisaient de poison. Plus récemment, ils ont été encouragés à chasser au fusil lorsqu'ils sont recrutés pour la chasse.

Les animaux tués avec des flèches sont des oiseaux et des petits mammifères comme les rongeurs et les pangolins qui sont chassés principalement de nuit. Les plus grands animaux, comme les crocodiles, sont chassés aux pièges et à la lance.

La pêche est en revanche une activité réservée aux femmes. Des groupes de femmes lancent des filets dans les cours d'eau et recueillent les poissons. Les femmes ramassent aussi des tubéreuses, des termites, des chenilles et à certaines époques de l'année, des escargots. Le produit de la chasse et de la cueillette est partagé entre tous les membres de la communauté, car le partage assure une abondance continue.

- Savoirs traditionnels des Baka :

Les Baka ont une connaissance étendue de la forêt et de ses produits, et particulièrement des propriétés médicinales de milliers de plantes. Leur savoir traditionnel, aujourd'hui non répertorié, se transmet oralement de génération en génération. Les Baka, et les pygmées en général, ont une

bien plus grande connaissance de la forêt que les agriculteurs qui se sont établis dans la région plus récemment.

Le lien oral extrêmement fragile qui lie les Baka et la forêt, établi depuis des millénaires, pourrait disparaître en l'espace d'une génération. Un savoir indigène incomparable serait perdu à jamais.

- Croyances traditionnelles des Baka :

Il n'y a pas de frontière nette entre le physique et le spirituel dans la vie des Baka. Le dieu suprême des Baka, *Komba*, et sa famille divine ont donné naissance à l'humanité et sont une explication de la présence des Baka. *Komba* réside loin dans le ciel. En revanche, *jEngi*, l'esprit de la forêt, est constamment présent durant toute la vie des Baka. À intervalle de quelques années, lors des cérémonies d'initiation des garçons, l'esprit de la forêt est conjuré pour leur donner la protection de la forêt. Les cérémonies, qui durent plusieurs jours, font intervenir des chants polyphoniques et un masque de raphia représentant *jEngi*, le seul masque symbolisant l'unité de la forêt.

D'autres cérémonies et rites prennent trois formes différentes : les rites propitiatoires pour s'assurer l'abondance de nourriture, la divination pour déterminer la raison de désordres ou pour prédire l'avenir, et les rites expiatoires pour s'assurer la protection des esprits bienveillants, ou apaiser les esprits irrités ou les esprits des animaux tués à la chasse.

Les chasses à l'éléphant sont précédées de cérémonies divinatoires et d'une danse collective pour permettre aux chasseurs de devenir invisibles. Pendant que les hommes sont partis à la chasse, les femmes chantent la nuit. La mort d'un éléphant est suivie d'une autre cérémonie collective.

La protection de la forêt par l'esprit *jEngi* est primordiale dans la vie des Baka. Des rites renforcent l'idée de partage pour assurer l'abondance : les chants et les danses sont partagés avec les esprits.

Histoire

On ne sait pas depuis quand les Baka vivent sur leur territoire actuel. En revanche, l'histoire de leurs voisins est mieux connue. Les Fang migrèrent dans cette région au XIXe siècle. Leur migration fut interrompue vers 1910 par les colons allemands et français qui cherchaient à stabiliser les populations. Les Fang pratiquent la culture du cacao et emploient les Baka sur leurs fermes.

D'autres peuples sont présents dans la région : les Bakwélé, qui sont également arrivés dans la région au XIXe siècle, et les Kota, venus du sud aux XVIIe et XVIIIe siècles.

D'autres petits groupes, vivant des activités forestières et d'autres formes de commerce, se sont récemment installés dans la région. Ils viennent du Sénégal, du Cameroun, de Mauritanie, du Nigeria et du Congo. La plupart vivent dans des villes et des villages. Quelques-uns pratiquent le braconnage pour l'ivoire.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le bien proposé pour inscription a été déclaré parc national en 2002. Il est également protégé en tant que réserve forestière et zone protégée. La proposition d'inscription fournit une liste de décrets qui réglementent l'usage du parc, en particulier les activités forestières. Un décret de 1993 protège aussi les aspects archéologiques, culturels et socio-économiques du parc, qui incluent les paysages culturels associés au peuple Baka.

La proposition d'inscription souligne le fait que la protection traditionnelle exercée par les populations locales est forte.

La zone tampon proposée ne dispose pas de protection juridique.

Structure de la gestion :

L'organisation nationale en charge du parc est la Direction de la faune et de la chasse (DFC) sous l'autorité du ministère de l'Économie forestière des eaux et forêt, de la pêche. Actuellement, le parc n'a pas de Conseil d'administration, mais il est dit qu'un conseil est en cours de constitution.

Il est aussi fait mention d'une Organisation non gouvernementale (ONG), « Edzengui », qui a été créée pour promouvoir la culture pygmée. Elle sera associée à la gestion du parc.

Aucun plan de gestion n'accompagne la proposition d'inscription. Il est précisé qu'un plan devait être produit en décembre 2003 mais il n'a pas encore été reçu.

En 2002, un décret présidentiel a créé 13 parcs nationaux au Gabon, couvrant environ 10 % de la superficie du pays. La même année, la création d'un Conseil national des parcs nationaux (CNP) a été annoncée, dont le secrétariat permanent qui ferait la liaison avec les ONG.

Au niveau local, deux bureaux sont chargés des questions de conservation du parc (Minkébé Est et Minkébé Ouest), mais ils couvrent les aspects naturels du parc plutôt que ses aspects culturels. Ils travaillent en étroite collaboration avec WWF.

Ressources :

Une petite part du financement provient du ministère de l'Économie forestière, des eaux et forêt, de la pêche. Des financements plus importants sont accordés par des agences et des donateurs internationaux, parmi lesquels : WWF, la Coopération néerlandaise, *US Fish & Wildlife Service*, Projet Forêt-Environnement (PFE), CARPE II et la fondation Macarthur. Pour l'année 2003, le budget total était de 341 707 euros.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La valeur universelle exceptionnelle du parc de Minkébé tient à la présence d'une société humaine dans la région,

notamment les pygmées Baka et plusieurs peuples Bantous, et au mode de vie et au paysage culturel associatif qui représente la culture pygmée dans les forêts humides de l'Afrique Centrale.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise conjointe ICOMOS-UICN a visité le site en octobre 2004. Les qualités naturelles du bien ont fait l'objet d'une évaluation séparée par l'UICN.

Conservation

Historique de la conservation :

Aucun détail n'est fourni concernant la conservation ou l'historique de la conservation pour les valeurs culturelles.

Gestion :

Le parc se donne pour mission d'impliquer la population locale dans l'effort de conservation. La conservation traditionnelle, en terme de protection des ressources rares, est peu utile face à la nécessité de maintenir en vie une culture dynamique. Elle est également contraire à une société comme celle des Baka qui a toujours cru en l'abondance et considère le partage des denrées et le partage de leurs rituels avec les esprits comme un moyen de conserver cette abondance.

Actuellement, une bonne partie de la gestion consiste à lutter contre le braconnage et faire cesser les activités minières illégales. Il semble que l'impact de ces dernières sur les pratiques traditionnelles des Baka ne soit pas toujours bénéfique.

En l'absence de plan de gestion, il est difficile de savoir comment prendre des mesures actives et positives pour reconnaître la contribution du peuple Baka au processus de conservation et pour s'assurer qu'ils en bénéficient.

De plus, comme beaucoup de Baka vivent en dehors du parc, dans la zone tampon et même hors de celle-ci, il est difficile de savoir comment les mesures de gestion prise pour le parc les concerneront.

Pendant la mission d'expertise, les représentants des Baka ont été consultés sur ce sujet. Ils ont suggéré que les Baka qui vivent dans la forêt pouvaient assurer la première ligne de défense de la forêt en tant que gardiens de l'écologie. Ce type de projet a fonctionné avec succès à Kabiri-Biego dans la province de Kivou dans l'est du Congo.

Ils souhaiteraient aussi profiter du tourisme, occuper des fonctions de guides et être autorisés à vendre des produits de l'artisanat. Ils ont cependant le sentiment que les menaces qui pèsent sur leur mode de vie traditionnel sont à la limite du supportable et qu'ils sont à la merci de forces extérieures.

Négocier les moyens de préserver le mode de vie unique des Baka doit être un objectif principal de la gestion du

parc. Un plan de gestion est nécessaire pour définir les moyens d'action.

Actuellement, la dichotomie entre la zone protégée et les zones commerciales de la forêt ne semble pas favoriser la protection globale et la gestion durable des ressources. Un plan de gestion serait l'occasion de déterminer la manière dont les populations locales pourraient s'engager dans la gestion durable des produits de la forêt pour conserver son abondance.

Analyse des risques :

Les risques vis-à-vis du mode de vie traditionnel des Baka sont évidents. Ils peuvent être classés en quatre catégories :

- Pressions dues au développement : exploitation forestière, activité minière et braconnage

Actuellement, des concessions forestières sont accordées dans la forêt de Minkébé en dehors de la zone protégée du parc. La pression est considérable sur la zone protégée, compte tenu d'une activité d'abattage d'arbres illégale, de même que des exploitations minières illégales qui débordent du corridor minier où l'activité est autorisée.

La chasse à l'éléphant est illégale mais se poursuit, beaucoup d'éléphants étant tués par des chasseurs Baka travaillant pour des intermédiaires extérieurs au parc. Il est cependant dit, dans le dossier de proposition d'inscription, que le nombre d'éléphants tué est en diminution grâce à la campagne de sensibilisation et au travail des ONG de Minkébé.

Le braconnage pour approvisionner le marché de l'Afrique occidentale en viande de gibier continue de progresser.

- Pressions économiques :

Les Baka dépendent de leurs relations avec leurs voisins fermiers. Or ces relations ne sont pas toujours équitables. Étant donné leur statut socio-économique faible, il leur est parfois difficile de résister aux demandes de braconnage. La faible accessibilité de leur propre production aux marchés aggrave cette dépendance.

- Pressions sociales :

Actuellement, les Baka ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école. Ils voudraient avoir accès à l'éducation. En même temps, ils souhaitent demeurer dans la forêt. Si, à l'avenir, ils devaient s'installer à proximité des transports et des écoles, ils ont le sentiment qu'ils commenceraient à perdre leur identité. Il s'agit un problème crucial.

Les Baka eux-mêmes voient la sédentarisation et le christianisme comme les deux grandes menaces qui pèsent sur leur mode de vie.

- Savoir traditionnel :

Si les Baka s'éloignent de la forêt, ils encourent le risque de perdre rapidement leur savoir ancestral des produits de la forêt. La disparition de ce savoir irremplaçable, dont les bénéfices potentiels sont grands, serait une perte non seulement pour eux mais pour l'humanité toute entière.

Authenticité et intégrité

L'authenticité du mode de vie des Baka ne fait aucun doute. Néanmoins, l'intégrité de ce mode de vie dépend de l'intégrité de l'environnement forestier. De la mise en place des mesures d'utilisation durable de la forêt dépendra donc le maintien de l'authenticité et de l'intégrité du peuple Baka. L'intégrité des limites d'un site du patrimoine mondial est liée au fait que le site renferme les qualités exceptionnelles qui le caractérise. Dans le cas de Minkébéi, il apparaît qu'une partie de la communauté Baka vit en dehors du site proposé pour inscription.

Si les Baka sont marginalisés et si l'on ne leur attribue pas un rôle central dans la gestion de la forêt, leur mode de vie cessera d'être authentique. L'authenticité des pratiques culturelles dépend de leur signification sociale et économique au niveau de la communauté. Les Baka refusent de subir le même sort que les Dogons du Mali, qui se sont éloignés des falaises de Bandiagara et ont ainsi vu leur culture disparaître.

Évaluation comparative

Aucun autre site forestier d'Afrique Centrale n'a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que site mixte culturel et naturel. Le dossier de proposition d'inscription déclare que le site est un paysage culturel vivant représentatif du mode de vie des pygmées d'Afrique Centrale et possède une valeur universelle exceptionnelle.

Comme il a été souligné, une petite partie seulement des pygmées Baka vit au Gabon. La plupart habitent au Cameroun. De même, seule une partie de ceux qui sont situés au Gabon vit dans la zone proposée pour inscription, les autres étant installés dans la zone tampon. Il faut aussi prendre en considération le fait que les Baka ne sont qu'un groupe parmi les peuples pygmées vivant dans la forêt d'Afrique Centrale. Les Baka du Gabon ne sont pas uniques mais ils sont représentatifs des pygmées Baka vivant sur une plus vaste zone. Toutefois, leur nombre est faible et il faut se demander si une communauté de 500 personnes est viable.

On peut considérer que ce qui serait unique est l'association de la communauté des pygmées et d'une zone protégée suffisamment grande qui aurait une valeur naturelle au titre du patrimoine mondial, où les pratiques durables parviendraient à protéger non seulement la forêt mais aussi le mode de vie des pygmées.

La proposition d'inscription actuelle ne permet pas cela : beaucoup de Baka se trouvent hors de la zone proposée pour inscription, et une gestion durable de manière à préserver leur mode de vie n'a pas encore été mise en œuvre.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'association exceptionnellement longue des pygmées et des forêts de l'Afrique Centrale, leur mode de vie unique de chasseurs-cueilleurs, leur remarquable connaissance

traditionnelle des plantes de la forêt et leur lien spirituel étroit avec la forêt ont tous une valeur universelle exceptionnelle lorsqu'ils sont associés à une forêt en particulier.

La difficulté vient du fait que ces attributs, à l'heure actuelle, ne sont pas entièrement contenus dans la zone proposée.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères v et vi :

Critère v : La longue association des pygmées Baka avec les forêts d'Afrique Centrale, leur mode de vie particulier semi-nomade de chasseurs-cueilleurs et leur extrême vulnérabilité aux changements économiques et sociaux et aux menaces extérieures justifient ce critère si une zone plus large peut être proposée pour inscription qui engloberait une communauté Baka viable.

Critère vi : La forte association spirituelle des pygmées Baka avec les forêts, qui découle de leur mode de vie économique et sociale, et le corpus exceptionnel de connaissances traditionnelles des plantes de la forêt justifient ce critère si une zone plus large peut être proposée pour inscription qui engloberait une communauté Baka viable.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Il serait souhaitable que la très longue relation du peuple pygmée et des forêts d'Afrique Centrale soit reconnue sur la Liste du patrimoine mondial. Si cette association est active, il conviendrait qu'une proposition d'inscription révisée porte sur un paysage culturel vivant. Les pygmées ne sont pas liés à des sites spécifiques mais plutôt à des territoires complets qui constituent leur univers et à travers lequel ils se déplacent.

Comme le mode de vie semi-nomade des pygmées est gravement menacé, il est nécessaire qu'une proposition d'inscription s'accompagne d'un plan de gestion qui identifie la manière dont les communautés locales peuvent prendre une part active dans le processus de conservation, de manière à satisfaire leurs aspirations ainsi que les besoins de conservation de la forêt dont ils sont tributaires.

Il serait également souhaitable que le mode de vie des pygmées soit étudié. Pour cela, il conviendrait de mettre au point des procédures adaptées de collecte de leurs connaissances de la forêt et de leur cosmogonie, complexe et sans doute évolutive, peut-être dans le cadre d'un programme de suivi.

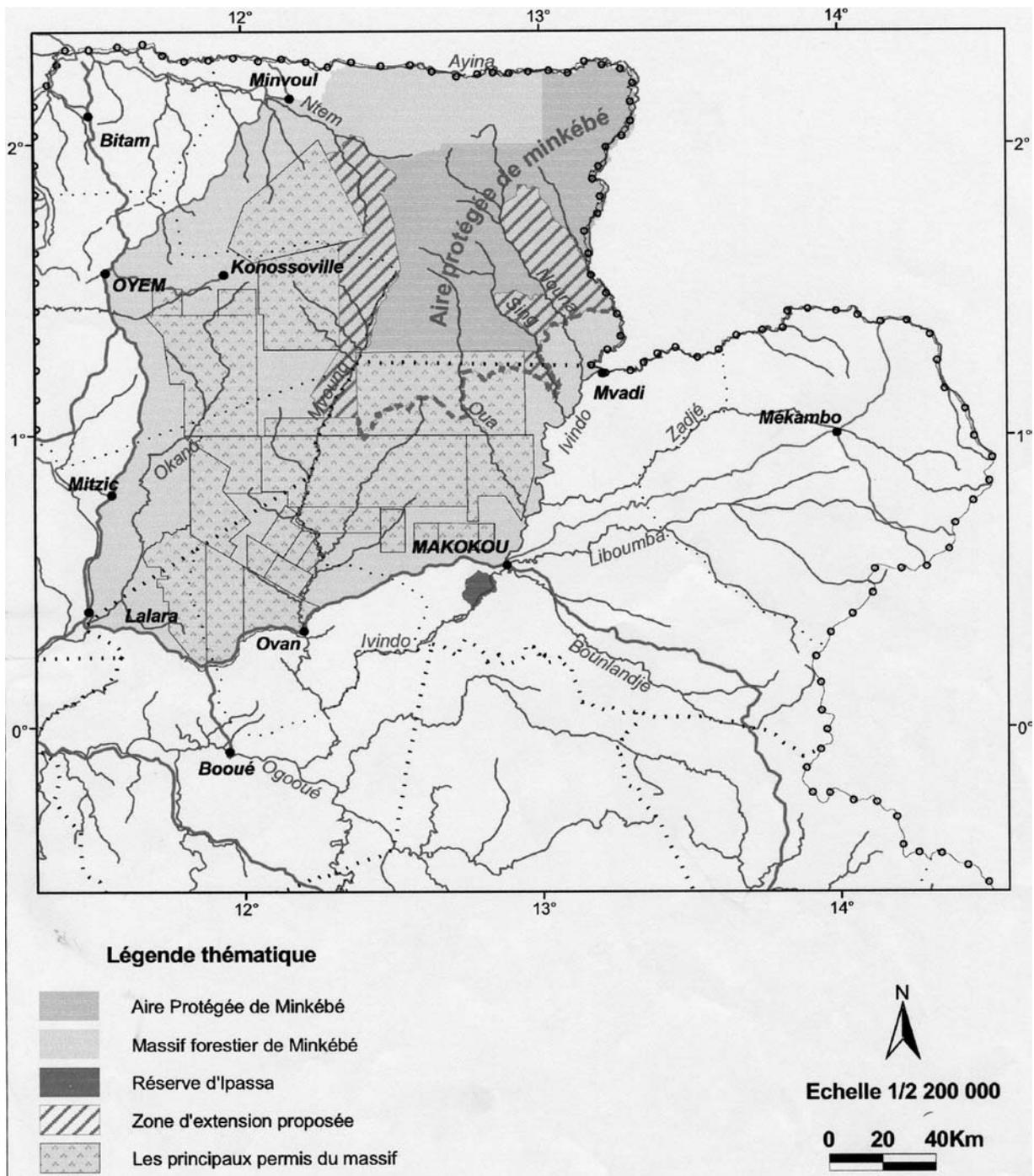
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Décide de ne pas inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial.
3. Encourage l'État partie à travailler avec les pays voisins afin de considérer si un site pourrait être proposé en tant que paysage culturel qui engloberait une communauté Baka viable pouvant être engagée dans une gestion durable des produits de la forêt. Un tel site devrait être soutenu par un plan de gestion qui :
 - mettrait en place des mesures de gestion qui permettent d'engager les communautés Baka dans la conservation des produits de la forêt d'une manière profitable d'un point de vue socio-économique.
 - définirait un programme associant un travail de conservation de la forêt et un travail de collecte et de recueil des connaissances traditionnelles et des croyances des Baka, caractéristiques et de grande valeur, en particulier leurs connaissances des plantes de la forêt.
 - montrerait comment optimiser le mode de vie et les savoir-faire des Baka.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne de l'Inselberg



Huttes des pygmées Baka

Serranía de Chiribiquete (Colombie)

No 1174

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Colombie
<i>Bien proposé :</i>	Parc naturel national de Serranía de Chiribiquete
<i>Lieu :</i>	Amazonie colombienne
<i>Date de réception :</i>	22 décembre 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

[Note : Le site est proposé pour inscription en tant que site mixte. L'UICN évaluera ses valeurs naturelles, l'ICOMOS ses valeurs culturelles.]

Brève description :

Au cœur de l'Amazonie colombienne, les superbes montagnes du parc national de Chiribiquete, coupées par de profonds canyons, couvertes d'une forêt haute, dense et variée, et parsemées de rapides, d'immenses chutes d'eau et de grottes, sont considérées comme sacrées par les habitants vivant à la lisière, et sont particulièrement associées aux croyances des Carijona concernant l'accès à d'autres mondes, où résideraient les propriétaires des animaux et des plantes médicinales.

Au cours des dix dernières années, on a découvert dans la forêt quarante-trois sites d'art rupestre, comprenant environ 20 000 peintures, dont beaucoup d'une grande qualité esthétique, dépeignant des animaux, des plantes et des scènes de chasse, et dont la datation a été estimée entre 450 et 1450 apr. J.-C. Bien que seulement 5 % du parc ait été exploré jusqu'à présent, il s'agit de la plus grande concentration de cet art rupestre dans le bassin amazonien, qui pourrait révéler des témoignages significatifs de diffusion culturelle.

2. LE BIEN

Description

Le parc national de Chiribiquete se trouve au centre de l'Amazonie colombienne, à environ 500 km au sud-est de la capitale, Bogotá. Il couvre 1 280 000 hectares. Aucune zone tampon n'a été proposée.

Le parc possède des paysages superbes et variés, alliant hautes montagnes, falaises abruptes, denses forêts, canyons

et, parfois, des étendues de savane. Sa diversité visuelle est sous-tendue par une immense diversité biologique et botanique.

Les montagnes forment trois zones principales, drainées par un réseau hydrologique complexe de gorges, de hautes cascades et de rapides, appartenant à l'ensemble du bassin amazonien qui s'écoule vers le nord et le sud. La zone possède un accès extrêmement difficile par la terre, et n'a jamais été une région favorable à une occupation sédentaire. Les Carijona y vivaient jusqu'au début du XXe siècle. Aujourd'hui en voie d'extinction, ils vivent à la périphérie du parc, aux côtés des Tucano, des Uitoto Boramiraña et des Arawak. Pour tous ces peuples, les montagnes sont sacrées, mais elles sont tout particulièrement associées aux croyances carijona se rapportant à la création et à la vie après la mort.

Ces dix dernières années, quarante-trois ensembles d'art rupestre ont été découverts dans la forêt ; ils regroupent environ 20 000 images individuelles. Ces découvertes en matière d'art rupestre correspondent à des études menées sur seulement 5 % de la surface du parc.

Le site proposé pour inscription présente les caractéristiques culturelles suivantes :

- Abris et images rupestres
- Associations avec des pratiques sacrées et rituelles
- Connaissances sur la diffusion culturelle

Ces éléments sont considérés les uns après les autres :

- Abris et images rupestres :

Les peintures rupestres se trouvent dans des abris formés par des rochers en grès en surplomb. Les abris sont peu profonds et mesurent de 1 à 5 m de hauteur. Tous sont protégés par de la végétation. Ils semblent être liés à des chemins et à des voies traversant la forêt.

Les peintures sont regroupées en quatre-vingt ensembles pictographiques. Trente-quatre de ces sites ont été répertoriés et dix-sept ont été décrits de façon détaillée ; onze ont fait l'objet de fouilles préliminaires.

Les images dépeignent des rivières, des scènes de chasse, la récolte de feuilles de palmiers, des danses, des troupes d'animaux, une multitude de plantes et de figures humaines, et des figures probablement chamaniques, qui se distinguent par leur taille. Parmi les animaux, on trouve des cerfs élaphe, des serpents, des oiseaux, des singes, des insectes et des jaguars.

De nombreux abris présentent des « images » complexes d'hommes, d'animaux et de plantes, d'un grand attrait esthétique pour les observateurs actuels.

Certaines images sont délinées, d'autres remplies ou hachurées de rayures en pointillé, de cercles, etc. La plupart des images sont rouges, les pigments employés étant le cinabre, l'ocre ou l'oxyde rouge. Dans quelques cas, les pigments sont mélangés à ce qui semble être un

liant à base de latex végétal, donnant aux images une texture « matelassée ».

Bien des abris présentent des traces de couches superposées de peintures, avec jusqu'à 8 000 images sur une seule et même façade rocheuse dans l'*Abrigo de las Lagunas*.

Les fouilles archéologiques ont fourni des preuves d'utilisation humaine des abris, sous la forme de céramique, de graines et d'ossements animaux. L'analyse a conclu à des dates possibles d'utilisation des abris allant de 450 à 1450 apr. J.-C. Il semblait s'agir d'un usage occasionnel et cérémonial plutôt que d'un peuplement. On trouve également aux alentours du parc des traces d'incursion humaine dans la région remontant à 3600 av. J.-C.

La zone où se trouvent les peintures n'est plus habitée, mais les Carijona y vivaient jusqu'au début du XXe siècle. Les quelques familles restantes (on dit le groupe proche de l'extinction) vivent aujourd'hui à la périphérie du parc. Les peintures pourraient être associées à leurs ancêtres. Il semble y avoir une continuité culturelle forte entre les images des peintures rupestres et la culture matérielle documentée des Carijona. Certains des motifs de figures humaines, avec leur taille de guêpe, des costumes rayés et plusieurs flèches à la main, portant des baluchons au bout d'un bâton, évoquent les Carijona tels que les ont décrits les voyageurs des XVIIIe, XIXe et XXe siècles. Les Carijona et d'autres peuples, les Tucano, les Uitoto Boramiraña et les Arawak, vivent à la périphérie du parc et conservent encore nombre d'éléments de leur culture traditionnelle, comme les *malocas*, des maisons circulaires, leurs danses et leurs rituels. Une grande partie des motifs représentés dans les peintures rupestres apparaissent également dans leur culture matérielle actuelle. En outre, ces peuples peuvent donner des explications quant aux motifs non réalistes comme les points, les lignes, les spirales, etc.

- Associations avec des pratiques sacrées et rituelles :

Avant la découverte de l'art rupestre, l'existence des peintures était connue grâce au travail des anthropologues et aux informations sur les croyances traditionnelles rassemblées sur les trente dernières années.

Dans l'ensemble, la zone de Chiribiquete est de la plus grande importance mythologique et historique pour les peuples indigènes vivant alentours. Pour tous, les montagnes de Chiribiquete constituent des lieux sacrés en général et, plus particulièrement, le territoire de la culture *carib* (c'est-à-dire la culture des Carijona). Ce lieu est un passage vers d'autres mondes, auxquels on accède grâce à la pensée chamanique et où se trouvent les « propriétaires » des animaux et des plantes médicinales abondantes.

Les chamans étaient nombreux dans cette région de l'Amérique du Sud à l'époque de la conquête espagnole, pendant laquelle leurs pratiques furent documentées (et raillées). Comme dans de nombreuses régions du monde, les chamans étaient les intermédiaires entre la nature, nourricière, et les hommes qui en vivaient, médiateurs

entre ceux qui offraient plantes et animaux en abondance, et les peuples qui subsistaient grâce à cette abondance.

Certaines des images figurant sur les peintures semblent présenter des chamans, dépeints comme des hommes de grande taille, ainsi que des jaguars, qui leur sont étroitement associés : ils sont en effet censés refléter la fécondité de l'univers et posséder des pouvoirs de protection qui en font des gardiens de la forêt.

Les chamans étaient associés aux principaux rituels de la vie, l'initiation, le mariage et la mort, pour lesquels beaucoup des abris ont peut-être servi.

- Connaissances sur la diffusion culturelle :

Les images de Chiribiquete comprennent des images de rivières ; on pense qu'elles représentent la rivière de l'« Anaconda ancestral » et pourraient, suggère-t-on, fournir des liens avec les cultures d'autres peuples à l'est et mettre ainsi en lumière les routes de migration. De même, les images d'hommes jetant des flèches à barbes pourraient fournir la preuve de l'introduction des arcs et des flèches et préciser le tableau de la diffusion culturelle des technologies. La proposition d'inscription reconnaît que l'analyse du contenu des images pourrait permettre la « reconstitution de l'une des pages les plus importantes de l'histoire de l'Amazonie ».

Histoire

Au début du XVIIIe siècle, des missionnaires franciscains se rendirent dans le secteur et rencontrèrent les Carijona, qui habitaient traditionnellement la région de Chiribiquete. À la fin du siècle, la commission hispano-portugaise chargée de délimiter les frontières entre leurs deux empires faisait état d'une population de 15 à 20 000 habitants. Toutefois, les études ultérieures réduisirent cette estimation à environ la moitié de ce chiffre.

Au début du XIXe siècle, les Carijona étaient connus des missionnaires en tant que guerriers et habiles récolteurs de cire d'abeille, qu'ils leur vendaient.

Ces missionnaires furent le seul lien entre le monde extérieur et les Carijona jusqu'au début du XXe siècle : c'est alors que les cueilleurs de caoutchouc entrèrent en contact avec eux et les forcèrent à travailler. Ce contact propagea des maladies ; dès 1923, on signalait que les Carijona avaient quasiment disparu. Il ne reste désormais que quelques familles dans les régions de Vaupes et de Caquetá, à l'est et au nord du parc.

Depuis lors, il n'y a eu aucun peuplement dans la région de Chiribiquete, hormis quelques-uns dans les années 1960, associés à des expéditions sporadiques d'extraction du caoutchouc, organisées par des Indiens Adoque depuis la rivière Caquetá. Plus tard, dans les années 1980, des narco-trafiquants installèrent cinq pistes d'atterrissage illégales, comme bases et refuges pour leurs activités de transport de la drogue depuis le Pérou et la Bolivie jusqu'aux États-Unis. Aucune plantation de coca n'a été développée dans la région de Chiribiquete à l'époque ; en revanche, les activités de traitement et de transport de la cocaïne étaient bien présentes. Détruites en 1991, les ruines de ces

installations restent, d'après les termes de la proposition d'inscription, comme des témoignages muets de cette période historique.

En 1989, la zone fut déclarée parc national.

Récemment, les narco-trafiquants ont repris leurs activités illicites, et il pourrait y avoir également des poches de plantations illégales, ce qui rend l'accès du parc particulièrement dangereux.

Des études ont été lancées afin de reconstituer l'histoire et l'ethno-histoire de la région, ainsi que d'évaluer la signification des sites culturels et du patrimoine immatériel tel que les croyances chamaniques. Des groupes d'indigènes locaux sont formés aux activités de recherche à la station de recherche biologique de Puerto Abeja, à Chiribiquete.

Politique de gestion

Le parc national de Chiribiquete appartient à l'État colombien.

Dispositions légales :

Chiribiquete a été déclaré parc national en 1989. Selon l'article n° 63 de la constitution colombienne de 1991, les parcs nationaux, dont le parc national Serranía de Chiribiquete, sont reconnus comme des entités imprescriptibles et inaliénables.

Les biens archéologiques, notamment les sites d'art rupestre de Chiribiquete, appartiennent à la nation (article 72, Constitution politique de 1991) et sont couverts par une interdiction générale d'intervention (Loi culturelle générale 397, 1997). L'intervention sur les sites archéologiques n'est autorisée qu'à des fins scientifiques et culturelles, et avec un permis délivré par l'*Instituto Colombiano de Antropología e Historia* (ICANH), l'instance publique rattachée au ministère de la Culture qui gère le patrimoine archéologique en Colombie.

Tous les sites d'art rupestre connus et 43 sites archéologiques ont été enregistrés.

Structure de la gestion :

Les fonctions et les mesures de gestion et de protection du parc national de Chiribiquete sont mises en place par le décret 622 de 1977 du Code des ressources naturelles et de l'environnement. Celui-ci stipulait l'établissement de l'*Instituto Nacional de Recursos Naturales Renovables y del Ambiente*, INDERENA, (actuellement *Ministerio del Medio Ambiente*), autorité compétente en matière de gestion et d'administration des parcs naturels nationaux.

INDERENA est responsable de la délimitation des zones tampon des parcs nationaux – quoique aucune n'ait été mise en place pour Chiribiquete.

La gestion des aspects naturels du parc est déléguée à l'*Unidad Administrativa Especial del Sistema de Parques Nacionales Naturales* (UAESPNN), appartenant à la structure administrative du ministère de l'Environnement.

Quant à la responsabilité des vestiges archéologiques, elle incombe à l'ICANH, émanation du ministère de la Culture. On signale une bonne collaboration entre les deux ministères.

Un plan de gestion a été élaboré pour le site (seule une version espagnole a été soumise avec la proposition d'inscription). Il a reçu le feu vert de l'UAESPNN. Le plan couvre quatre programmes généraux, chacun doté de projets spécifiques. Cela inclut une étude de faisabilité pour l'écotourisme.

Le personnel du parc se compose d'un ingénieur forestier, d'un responsable zootechnicien et de trois employés administratifs. Il y a également un biologiste intérimaire. Aucun personnel archéologique n'est rattaché au parc.

Ressources :

Les activités de gestion du parc sont financées par des fonds publics : gouvernement national : 4 000 USD, financement de l'UAESPNN : 28 000 USD, et en 2001, le *Fondo Nacional Ambiental* a accordé un financement de 2 500 USD.

Des fonds nationaux et internationaux ont également été mis à disposition au coup par coup, pour des projets particuliers : Ecofondo : 100 000 USD (1998-2000) et Union européenne : 860 000 euros (1999-2002).

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le parc de Chiribiquete est déclaré d'une valeur universelle exceptionnelle pour les qualités culturelles suivantes :

Les ensembles d'art rupestre découverts jusqu'à présent constituent site archéologique le plus remarquable de Colombie, et sont, dans la région, de la plus grande importance :

- L'étendue et la densité des images, leur état inhabituel de préservation et la richesse et la variété des figures.
- Leur représentation de la vie quotidienne des peuples préhistoriques.
- Leur association aux croyances spirituelles des indigènes qui vivent toujours dans la zone.
- Leur potentiel de mise en lumière de la préhistoire amazonienne.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le bien est proposé pour inscription tant en qualité de site culturel qu'en qualité de site naturel. L'ICOMOS évalue les qualités culturelles, tandis que l'UICN évaluera à part les qualités naturelles.

L'ICOMOS et l'UICN ont tenté de dépêcher une mission conjointe sur le site en novembre mais, du fait de la situation du point de vue de la sécurité, les experts n'ont pu se rendre sur le site. L'expert de l'ICOMOS a cependant pu rencontrer des représentants des instances de gestion et d'autres à Bogotá, et a vu une vidéo et des photographies des sites de peintures rupestres. Néanmoins, celles-ci n'illustraient que deux des 43 sites identifiés jusqu'à présent.

À la fin du mois de mars 2005, une seconde mission a été organisée pour l'expert de l'ICOMOS. Bien que l'expert ait pu survoler une partie du site en hélicoptère, il a été décidé que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour se poser et peu d'informations supplémentaires ont été délivrées.

Conservation

Historique de la conservation :

Les peintures rupestres n'ont fait l'objet d'aucune conservation.

État de la conservation :

La zone est inhabitée depuis environ 80 ans. Avant cela, les Carijona y vivaient ; on pense qu'ils ont un rapport avec les abris sous-roche. La zone a donc fait l'objet d'une intervention humaine minimale depuis l'époque à laquelle le site aurait probablement été conservé dans le cadre de la culture de la communauté.

Les photographies des images rupestres montrent quelques marques visibles de détérioration, sous forme de nids d'insectes (probablement des guêpes). On voit également quelques traces d'écaillage de la peinture, quoique les archéologues pensent qu'elles pourraient être dues à des feux allumés par les peintres préhistoriques : ce n'est toutefois pas concluant.

Un inventaire de 20 000 images rupestres dans 43 sites référencés a été compilé ; il contient des descriptions détaillées pour 17 sites.

Gestion :

Actuellement, du fait de la situation très difficile dans le parc du point de vue de la sécurité, on observe une activité militaire et policière intense contre la guérilla paramilitaire et d'autres groupes, pour tenter d'endiguer les plantations illégales de coca et de pavot et le traitement de la drogue. Des soldats ont été envoyés en masse pour essayer de combattre l'infiltration des guérilleros. Toute cette activité enrayer la gestion normale du parc.

En dépit de son immensité – il recouvre 1 280 000 hectares –, le parc ne dispose actuellement que de deux employés principaux, basés à San, une ville située à environ 150 km au nord des limites du parc. Il leur est impossible de se rendre rapidement dans le parc. Aucune route n'y mène et l'accès se fait soit par canot à moteur, en remontant du sud le long des rivières Caquetá et Yari depuis Araracuara, ou le long de l'Apaporis (les zones de rivières étant sous la coupe des guérilleros), soit à bord

d'un hélicoptère appartenant à l'armée, expédition difficile à organiser.

Le personnel ne dispose d'aucune installation dans le parc ou dans le voisinage.

L'ICANH souhaite donner la priorité à la recherche archéologique dans la zone, mais cela lui est clairement impossible tant que la situation ne se sera pas stabilisée du point de vue de la sécurité. La restructuration de l'économie locale, pour encourager des alternatives au commerce illicite, est sous la responsabilité du gouverneur de l'État de Guaviare. Il se concentre sur la mise en place d'une exploitation durable des ressources naturelles, tout en cherchant à encourager la reprise d'un écotourisme modéré. Un plan de développement touristique est en cours de préparation ; il regroupe Chiribiquete et deux autres grands parcs nationaux de la région.

Analyse des risques :

- Sécurité :

La situation actuelle du point de vue de la sécurité représente le principal risque global, en ce qu'elle interdit toute gestion ou tout suivi actifs.

- Plantations illicites :

Les plantations illicites, de même que le traitement et le transport des drogues, pourraient avoir un impact sur les abris sous-roche et les sites archéologiques. Les principales menaces sont au nombre de deux : l'utilisation des abris sous-roche et la culture du sol de type « black cotton ».

Une grande partie des abris peints n'est que très difficilement accessible ; quelques-uns sont cependant proches des rivières et donc à la portée des narco-trafiquants ; ils pourraient également être utilisés par des chasseurs et des pêcheurs clandestins.

Dans le parc, on a identifié des poches de sols de type « black cotton ». Il s'agit de sols particulièrement fertiles, en rapport avec des formations géologiques connues dans diverses régions de l'Amazonie, dont beaucoup sont liées à des sites d'habitation préhistoriques.

Ceux de Chiribiquete sont des sites archéologiques potentiellement importants, qui doivent encore être étudiés par les archéologues.

Tous les paysans d'Amazonie savent que ces sols sont très riches en matières organiques et extrêmement favorables à l'agriculture. Ils pourraient donc être choisis en priorité par les agriculteurs clandestins, dont les activités pourraient détruire des vestiges archéologiques.

- Accès difficile :

D'un côté, l'accès difficile au site peut lui fournir une certaine protection, le tourisme ne constituant pas une menace. De l'autre, il peut également rendre impossible la gestion et le suivi des sites ou l'arrêt des activités illicites. Dans le cas de Chiribiquete, l'absence d'accès est pour l'instant synonyme de manque de contrôle.

- Manque de ressources humaines :

Le nombre limité d'employés rend la gestion très difficile dans une zone aussi vaste, où il n'est en outre pas possible de s'appuyer sur la gestion et la production coutumière des habitants locaux.

- Routes :

L'IHAC a refusé le permis de construction d'une route reliant les villes de Squid et de Miraflores, car elle aurait traversé le parc. Aucune autre route n'est actuellement prévue.

- Pressions liées au développement :

Dans la proposition d'inscription, on indique que la colonisation des forêts en dehors du parc au nord a entraîné une lente progression des terres cultivées en direction de la limite Nord du parc. Actuellement, il existe toujours une bande de 50 km de jungle, sans rivière navigable, s'étendant vers le sud. Ce processus est considéré comme une menace à moyen terme pour le parc, et l'UAESPNN a commencé à travailler avec les communautés pour stabiliser la frontière agricole.

Au sud et à l'est, l'UAESPNN travaille avec les Organisations non gouvernementales et les communautés indigènes depuis dix ans, pour consolider les territoires et les droits des autochtones.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Bien que les sites de peintures rupestres n'aient pas pu être visités par les experts, leur authenticité semble incontestable.

Intégrité :

Une zone très limitée du parc a fait l'objet de fouilles à la recherche de vestiges culturels ; il est ainsi impossible d'évaluer l'envergure et l'étendue de la culture rupestre. On ne peut donc faire de commentaire sur l'intégrité, si ce n'est dire que les limites proposées couvrent de façon appropriée les sites connus au sein du parc.

Évaluation comparative

L'analyse comparative donnée dans le dossier souligne l'importance nationale des peintures rupestres : « C'est le plus important site d'art rupestre de Colombie et, en Amazonie colombienne, il n'existe aucun ensemble pictographique aux proportions aussi extraordinaires que celui de Chiribiquete. » On dit que d'autres peintures similaires ont été découvertes le long des rapides de Guayabero II, ainsi qu'à Nukak et Puinawi (toujours en Colombie) ; néanmoins, ces sites sont inférieurs en taille et en variété. Il existe, dans le centre et le nord-est de la Guyane vénézuélienne, de nombreuses peintures d'origine *carib*, et l'on pense que l'ensemble de Chiribiquete pourrait être l'expression la plus occidentale de cette culture.

Le dossier ne donne en revanche pas d'analyse détaillée plus étendue des peintures par rapport à d'autres sites d'Amérique du Sud. Beaucoup présentent des thèmes, des formes et des techniques semblables à celles de peintures bien connues dans le centre ou le nord-est du Brésil, connues sous l'appellation de tradition du Nordeste. Plus récemment, des peintures similaires, semblant s'inscrire dans la même tradition, ont été répertoriées en Amazonie bolivienne et au Pérou.

Ces peintures, caractérisées par des figures anthropomorphiques dans des scènes de chasse, de guerre et de rituel (souvent autour d'un arbre), apparaissent à Chiribiquete, et sont semblables aux versions brésiliennes (Varzea Grande, Serra Branca et Serido).

Chiribiquete semble donc marquer la limite nord-ouest de cette tradition, qui occupait les basses terres tropicales d'Amérique du Sud et une partie de l'Amazonie occidentale, attestant soit une grande migration préhistorique, soit des mouvements d'idées à l'échelle transcontinentale.

Bon nombre d'archéologues sud-américains considèrent traditionnellement la forêt équatoriale comme une barrière naturelle entre les populations préhistoriques. Les peintures rupestres de Chiribiquete montrent comment les styles peuvent passer outre la savane, la plaine et la forêt.

Il convient d'envisager comment cette vaste culture rupestre de la tradition du Nordeste pourrait être représentée au mieux sur la Liste du patrimoine mondial.

Les peintures de Chiribiquete sont également fortement associées aux traditions chamaniques, lesquelles sont toujours vivantes.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Au vu des informations fournies, les sites rupestres de Chiribiquete semblent être potentiellement d'une valeur universelle exceptionnelle. Leur découverte étend la tradition de peinture rupestre du Nordeste jusqu'aux régions de forêt. Ces peintures présentent une étroite association avec les traditions chamaniques relatives à la forêt et leurs images pourraient, par les connaissances qu'elles recèlent, donner des informations précieuses sur les migrations culturelles en Amazonie.

Une analyse comparative plus détaillée inscrirait fermement ces peintures dans leur contexte régional, et définirait mieux leurs qualités exceptionnelles.

Évaluation des critères :

La proposition d'inscription ne mentionne aucun critère particulier. Toutefois, son libellé suggère que les critères i, iii et vi ont été envisagés. Ils semblent appropriés.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Du fait de la situation actuelle du point de vue de la sécurité, la mission d'évaluation n'a pu accéder au site. Ce manque de sécurité entrave également toute gestion du site. Bien que des structures de gestion soient en place et qu'un plan ait été élaboré, il est actuellement impossible de laisser du personnel travailler dans le parc.

Cette situation ne favorise pas l'évaluation du site. Ce rapport a été rédigé d'après les informations fournies dans le dossier de proposition d'inscription et remises à l'expert à Bogotá.

D'après cette évaluation, les peintures rupestres sont clairement d'une valeur universelle exceptionnelle, du moins potentiellement. Elles sont aussi vulnérables aux activités illicites menées dans le parc, de même que les sites d'habitation qui leur sont associés. Il est clairement souhaitable qu'un régime de gestion contrôlé soit mis en place, afin de tenter de protéger l'art rupestre, avant que l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial puisse être envisagée.

Dans le laps de temps nécessaire pour établir un *modus operandi* satisfaisant, une analyse comparative plus détaillée pourrait être préparée et, une fois la stabilité revenue, il faudrait réaliser un inventaire complet du site, de sorte que toutes les peintures rupestres connues soient enregistrées.

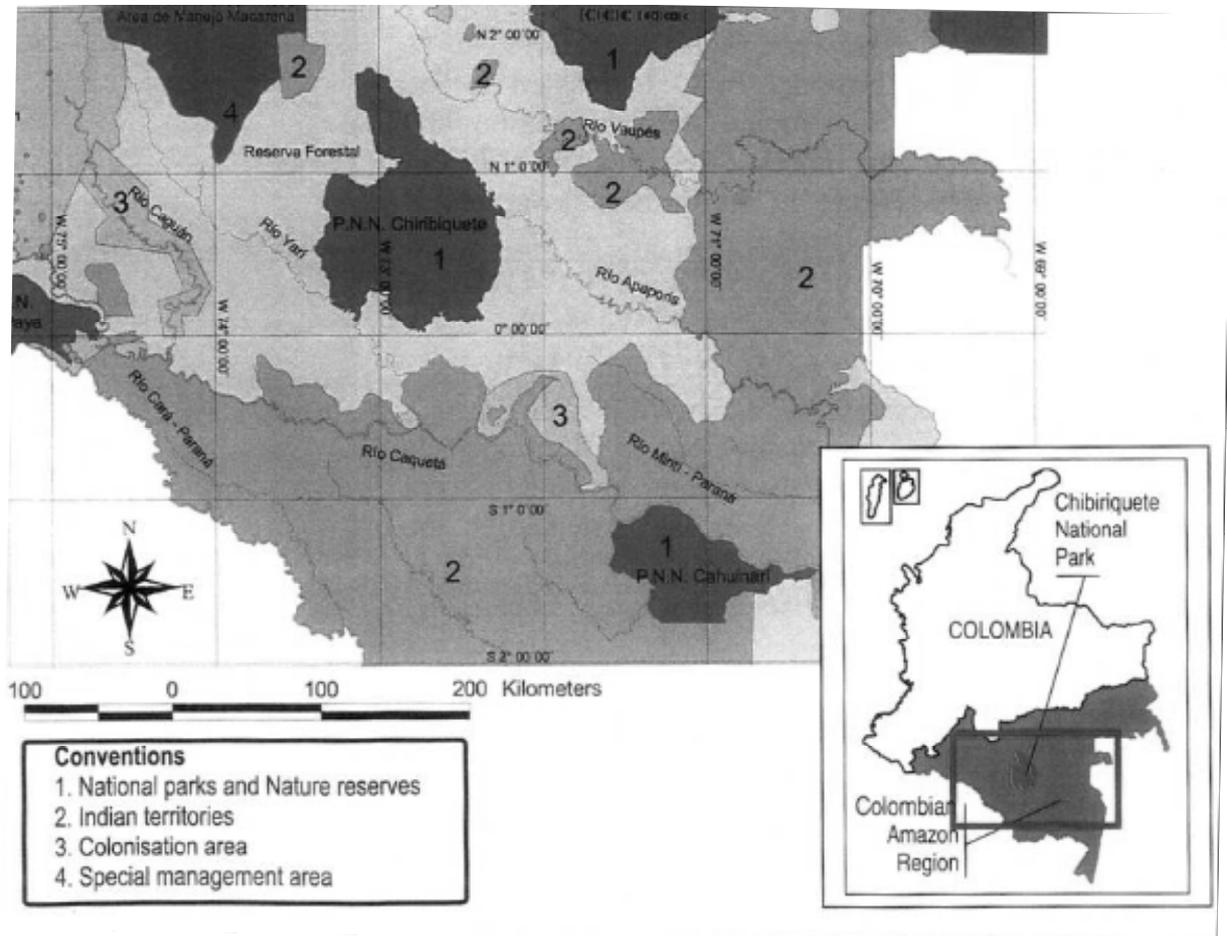
Toute proposition d'inscription future devrait essayer d'établir un rapport entre les peintures rupestres et le paysage environnant ainsi qu'avec les sites archéologiques potentiels, ce qui pourrait aider à fournir un contexte social et économique aux peintures.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie de soumettre à nouveau la proposition d'inscription une fois qu'un régime actif de gestion aura été mis en place.
3. Invite l'État partie à inclure dans toute proposition d'inscription révisée une analyse comparative plus détaillée, qui permettrait de mieux apprécier les liens entre les sites rupestres de Chiribiquete et les autres sites rupestres de la tradition du Nordeste, ainsi qu'un inventaire complet des sites connus.



Plan indiquant la localisation du bien proposé pour inscription



Falaises abritant des abris sous roche et des images rupestres



Abrigo Santuario de los Jaguares : oiseau, chasseurs et représentation de chaman

St Kilda (Royaume-Uni)

No 387 bis

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Royaume-Uni
<i>Bien proposé :</i>	Île de St Kilda (Hirta)
<i>Lieu :</i>	Îles Hébrides occidentales, Écosse
<i>Date de réception :</i>	29 janvier 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien est également un *paysage culturel* essentiellement évolutif, *relique*. Le bien a déjà été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1986 sur la base des critères naturels iii et iv.

Brève description :

Cet archipel volcanique, qui comprend les îles Hirta, Dun, Soay et Boreray, offre à la vue ses paysages littoraux spectaculaires des Hébrides. Il comporte quelques-unes des plus hautes falaises d'Europe, qui offrent un refuge à d'impressionnantes colonies d'espèces rares et menacées d'oiseaux, en particulier de macareux et de fous de Bassan. Des traces d'occupation de l'archipel témoignent de la présence de l'homme depuis plus de 2 000 ans, en particulier des vestiges de structures bâties et de systèmes d'exploitation des terres agricoles, les *cleits*, et les maisons en pierre traditionnelles typiques des Highlands. Les derniers îliens décidèrent de quitter St Kilda en 1930.

2. LE BIEN

Description

L'archipel de St Kilda, situé dans la partie la plus reculée des îles Britanniques, se déploie à 66 km à l'ouest de Benbecula dans les Outer Hébrides (Écosse). Avec ses falaises exceptionnelles et ses îlots rocheux (*sea stacks*), il constitue le lieu de reproduction d'oiseaux de mer le plus important d'Europe du Nord-Ouest. Des vestiges archéologiques prouvent que l'homme a vécu sur ces îles pendant plus de 2 000 ans. Les derniers îliens ont quitté St Kilda en 1930.

Quelques structures médiévales subsistent, mais la plupart ont disparu avec le temps, peut-être aussi parce que les matériaux ont été réutilisés dans de nouvelles

constructions. Des changements importants intervinrent au XIXe siècle, quand la plupart des anciennes maisons d'habitation furent remplacées par de nouvelles constructions. Les premiers de ces nouveaux bâtiments furent l'entrepôt à deux étages (ou *Featherstore*) édifié vers 1800 et 1818, ainsi que l'église et le presbytère. Construite en 1826, l'église à deux travées oblongues est un édifice relativement sobre, auquel fut adossée en 1898/1900 une salle de classe sur le flanc nord-ouest.

La structure traditionnelle la plus répandue sur St Kilda est le *cleit*, dont on a dénombré 1 260 exemplaires répartis sur Hirta, et plus de 170 sur les autres îles et îlots. Les *cleits* sont des petites constructions en pierre sèche, de forme oblongue et aux extrémités arrondies, dont les toits sont faits de dalles recouvertes de terre et de tourbe. Ce plan de base admet de nombreuses variantes quant à la disposition de la porte, certains exemples comportant même des cellules adjacentes. Les *cleits* servaient habituellement de lieux de stockage et leur conception permettait une ventilation naturelle. On y entreposait les oiseaux, les œufs et les plumes, ainsi que les récoltes et la tourbe qui servait de combustible.

Les établissements humains protégés sur St Kilda sont les suivants :

- St Kilda Village, le plus grand établissement humain, sur la côte sud de l'île, qui donne sur la baie (Village Bay ou Loch Hirta) ;
- l'établissement de Gleann Mor, sur la côte nord de l'île, installé sur Glen Bay ou Loch a'Ghlinne ;
- l'établissement de Geo Chrubaidh, au nord-ouest du précédent ;
- Claigeann an Tigh Faire, une plate-forme de guet et des *cleits*, un petit site sur la côte ouest.

Le *Village* actuel est le résultat des efforts de modernisation au XIXe siècle pour apporter à la population des logements plus confortables. Une rangée de *blackhouses* (« maisons noires ») donnant sur ce que l'on appelle *The Street* (la grand'rue) devait composer le nouveau centre du village. Ces maisons, dont 24 subsistent en assez bon état, ont été construites dans les années 1830. Elles reprenaient le style traditionnel des maisons des Hébrides : plan rectangulaire, murs épais et angles extérieurs arrondis. Les toitures étaient en chaume d'orge ; certaines ont reçu par la suite des combles sur pignons ; les ouvertures, s'il y en avait, étaient vitrées. Une entrée unique servait aux animaux et aux habitants, l'étable se trouvant au niveau inférieur. À la même époque, la plaine fertile de Village Bay fut divisée en un grand nombre de parcelles disposées en étoile, dont la plupart sont encore visibles au sol. Autour des *blackhouses* se trouvent des enclos, dont certains délimitent parfois des petits jardins. De petits enclos circulaires sans ouverture - construits à l'intérieur du *head dyke* (muret protecteur construit autour de Village Bay et de ses terres arables) - abritaient des cultures de chou ou de chou frisé. Les enclos *An Lag*, dont la date de construction est inconnue, ont pu être des potagers clos et abrités.

Après le terrible ouragan de 1860 qui provoqua de graves dégâts, seize « maisons blanches » furent construites le long de *The Street* remplissant les espaces libres entre les maisons noires. Elles adoptaient le plan traditionnel des maisons à trois pièces du nord-ouest des Highlands. Différentes des constructions précédentes, elles faisaient face à la mer et avaient des murs de pierres jointoyées au mortier, à angles droits, avec des combles et une cheminée en toiture. Les toitures furent d'abord couvertes de plaques de zinc clouées sur un voligeage pour résister au vent. Le zinc fut ensuite remplacé par du feutre goudronné, et les murs extérieurs furent recouverts d'un enduit. En 1898, les sols des maisons furent refaits, en béton ou en bois. Très souvent, des fossés de drainage, très caractéristiques dans les Highlands, sont aménagés à l'arrière des maisons.

Après l'évacuation en 1930, les bâtiments de St Kilda se détériorèrent assez rapidement et en l'espace de dix ans la plupart avaient perdu leur toiture. En 1957, l'armée de l'air réoccupa le presbytère et la maison du régisseur, répara l'église et construisit un ensemble de baraques Nissen (*Nissen huts*). À peu près à cette époque, la route gagnant le sommet de Mullach Mór fut construite à l'aide de matériaux prélevés sur le flanc de la colline. Les bâtiments actuels du ministère de la Défense sont occupés depuis 1966 et l'installation de radars sur Mullach Mór et Mullach Sgar s'est faite progressivement au cours des trente-cinq dernières années. Les carcasses de plusieurs avions qui se sont écrasés sur les îles dans les années 1940 sont aujourd'hui considérées comme des témoignages archéologiques.

Histoire

Les origines du nom St Kilda sont incertaines, car il n'y a jamais eu de saint Kilda. *Skildar* signifie bouclier en islandais ancien (*shield* en anglais), ce qui pourrait décrire la forme des îles telles qu'elles semblent reposer à la surface de l'océan. Des vestiges archéologiques suggèrent que Hirta a été occupée quasiment sans interruption pendant plus de 2 000 ans. Il est certain que les Vikings ont visité ces îles et s'y sont même installés. La toponymie des îles rappelle des influences tant nordiques que gaéliques.

Le premier récit complet de la vie sur St Kilda est dû à Martin Martin qui visita l'archipel en 1697. À l'époque, St Kilda appartenait aux MacLeod de Harris et de Dunvegan, et demeura la propriété de cette branche de la famille jusqu'à l'évacuation en 1930. À l'époque de la visite de Martin, il y avait environ 180 habitants à Hirta, vivant dans l'établissement principal de Village Bay. Ils étaient agriculteurs, éleveurs de moutons et de bétail mais ils exploitaient principalement les œufs et les produits des oiseaux de mer. Ils attrapaient les oiseaux soit en montant à des échelles fixées au pied des falaises, soit en se laissant descendre sur les ressauts des falaises où nichaient les oiseaux. Ces derniers leurs procuraient de l'huile et des plumes qui leur servait de monnaie d'échange pour payer leurs loyers.

En 1822, le révérend John MacDonald, célèbre prédicateur évangéliste que l'on appelait l'« Apôtre du Nord », visita St Kilda. Il établit les bases d'une religion puritaine, que conforta le révérend Neil MacKenzie à son arrivée en

résidence en 1830. Il décida de tenter d'améliorer la qualité de vie des St Kildiens. Le système traditionnel du « *run-rig* » (répartition annuelle des parcelles entre les fermiers) fut remplacé par une attribution permanente de terres à chaque famille. Les vieilles maisons du village furent démolies et remplacées par une rangée de maisons noires sur Village Bay. En 1861, MacLeod paya la construction d'une nouvelle série de petites maisons qui furent construites par ses maçons venus de Dunvegan. Elles furent bâties à côté des maisons noires dont beaucoup furent transformées en étables.

En 1865, le révérend John Mackay fut envoyé à St Kilda et commença à imposer aux îliens des règles de vie strictes. À cette époque, une grande partie de la tradition musicale et poétique de l'île était tombée dans l'oubli et remplacée par les exigences de cette foi rigide. L'histoire des St Kildiens est aussi marquée par les maladies. Une épidémie de variole qui éclata en 1724 tua la plupart des habitants. Le nombre d'habitants ne dépassa plus jamais les 110 et l'économie traditionnelle commença à fléchir. À partir des années 1870, des visiteurs commencèrent à arriver à Village Bay. L'argent fit son apparition sur l'île et les St Kildiens commencèrent à compter sur les revenus du tourisme. Au début du XXe siècle, cette source incertaine de revenu commença aussi à décliner. Les communications avec la terre ferme étaient difficiles, bien qu'un bureau de poste ait été ouvert en 1899.

Pendant la Première Guerre mondiale, en 1918-1919, une unité navale stationna sur l'île, apportant la communication par radio, un courrier régulier, des emplois et des approvisionnements. Le magasin naval de munitions et d'armes fut construit en 1918 en réponse à une attaque d'un sous-marin allemand qui avait détruit l'antenne de télécommunication, l'entrepôt et quelques autres bâtiments. En 1928, la population était tombée à 37 habitants. En 1930, les derniers îliens signèrent une pétition pour réclamer leur évacuation, qui leur fut accordée. Le 29 août 1930, ils quittèrent les îles. La majorité d'entre eux travaillèrent par la suite pour les Eaux et Forêts en Écosse. En 1931, les îles furent vendues par les MacLeod au comte de Dumfries, qui devint plus tard le cinquième marquis de Bute. Il conserva ce bien, inoccupé et géré en tant que sanctuaire pour les oiseaux, jusqu'à sa mort en 1956. En janvier 1957, l'archipel fut racheté par le *National Trust for Scotland*.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Depuis 1957, le site est classé comme Réserve naturelle nationale et Zone panoramique nationale. Des zones particulières de Hirta sont incluses sur la Liste des monuments anciens et sont protégées aux termes de la loi de 1979 sur les monuments anciens et les sites archéologiques.

Structure de la gestion :

Le *National Trust for Scotland* (le *Trust*) est propriétaire de l'archipel de St Kilda. Une gestion tripartite a été établie entre le *Trust*, le *Scottish Natural Heritage* (anciennement *Nature Conservancy Council for Scotland*)

et le ministère de la Défense (anciennement ministère de l'Air). Les trois organismes se concertent de manière informelle au niveau local et tiennent une assemblée annuelle pour faire le bilan des activités de l'année écoulée et prévoir les actions à engager pour l'année suivante.

En 2003, le *Trust* a repris du *Scottish Natural Heritage* la gestion de la Réserve naturelle de St Kilda. L'équipe nouvellement formée rassemble des professionnels de la conservation de la Région des îles et des Highlands du *Trust* et assume la gestion du bien. Le *Trust* possède les compétences au niveau régional pour prendre la direction de la gestion du patrimoine naturel des îles.

Il existe un plan de gestion quinquennal du site du patrimoine mondial de St Kilda (2003-2008), agréé par le *Trust* et ses partenaires.

Ressources :

L'expertise et d'autres ressources sont garanties par le *Trust* et les partenaires qui ont accepté de mettre en œuvre le plan de gestion.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les principales caractéristiques du patrimoine culturel tangible de St Kilda sont les constructions et l'organisation des terres agricoles qui témoignent de manière manifeste de plus de 2 000 ans d'occupation humaine. Hirta en particulier apporte des preuves tangibles de l'évolution du paysage tout au long de son histoire...

Critère iii : Les îles offrent un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle aujourd'hui disparue, à savoir l'exploitation des produits des oiseaux en tant que principale source de nourriture et de moyens d'existence, et le fonctionnement des petites fermes (*crofting*) des Highlands. St Kilda illustre également l'économie de subsistance par excellence – un mode de vie qui fut en harmonie avec la nature jusqu'à ce que la pression extérieure conduise à un déclin inévitable.

Critère iv : Le village est un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble de bâtiments ou de paysage qui illustre une phase importante de l'histoire humaine en Écosse ; le système du *crofting*, qui consistait à établir des communautés paysannes sur des petites fermes et des petites parcelles de terres appartenant à des propriétaires n'habitant pas sur place, a souvent contraint les Écossais à l'émigration massive et à établir des enclaves à travers le monde entier.

Critère v : De même, le village et ses vestiges associés offrent l'exemple le plus complet d'un établissement humain et d'une occupation du territoire traditionnels, représentatifs de la culture rurale des Highlands au XIXe siècle qui, en 1930, fut victime d'un changement irréversible.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en octobre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Dans son rapport d'avril 1986 destiné au Comité du patrimoine mondial, l'ICOMOS soutenait l'inscription de St Kilda sur la base du critère v. Le Comité avait noté que « St Kilda, dont l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial était recommandée en tant que site naturel, avait aussi une valeur culturelle parce que l'histoire de l'île illustre bien les rapports harmonieux que l'homme pouvait entretenir avec la nature » (CC-86/CONF.001/11).

St Kilda a été inscrit en tant que site naturel en 1986. En 2004, le Comité du patrimoine mondial a approuvé une extension de ses délimitations. Il a également accepté de différer l'examen de la proposition d'inscription de St Kilda en tant que site culturel, afin de permettre à l'État partie de mener une évaluation comparative plus complète. Une évaluation comparative révisée a été soumise au Centre du patrimoine mondial à la fin du mois de décembre 2004.

Ces informations supplémentaires ont été intégrées à la présente évaluation révisée de l'ICOMOS.

Conservation

Historique de la conservation :

L'utilisation traditionnelle des structures bâties et de la terre s'est poursuivie jusqu'en 1930, lorsque les derniers îliens décidèrent de quitter l'île. En 1957, les îles devinrent la propriété du *National Trust for Scotland* (NTS), et le site fut protégé en tant que Réserve naturelle nationale. Depuis 1975, c'est un écomusée en plein air. Depuis les années 1950, les politiques de conservation engagées par les partenaires du NTS ont évolué en ce qui concerne les techniques. L'utilisation du ciment a fait place au mortier de chaux et au recours à des techniques traditionnelles, par exemple la réhabilitation de murs de pierres sèches effondrés et l'utilisation de la tourbe placée au-dessus des dalles formant toiture selon l'usage traditionnel. Ces techniques sont testées pour leur résistance à l'érosion due aux vents forts et aux fortes pluies ainsi qu'au passage des moutons dans les pâturages. Le NTS continuera aussi d'utiliser les aides bénévoles de ses partenaires qui assument le gros du travail d'entretien chaque été sous la direction de l'archéologue de St Kilda et de différents experts.

État de conservation :

Dans l'ensemble, en tenant compte des processus d'altération naturelle, l'ICOMOS considère que les politiques actuelles de conservation et de gestion sont raisonnables et contribuent à conserver l'authenticité et l'intégrité de St Kilda.

Gestion :

Avec l'adoption du plan de gestion révisé, le *National Trust for Scotland* assume la totale responsabilité de la gestion de St Kilda, en travaillant conjointement avec les organisations partenaires. L'équipe intégrée et récemment constituée de professionnels de la conservation pour la Région des îles et des Highlands soutiendra la direction de la gestion. Cela signifie que le *Trust* a dorénavant l'expertise pour exercer la gestion directe du patrimoine naturel de l'île. La base du ministère de la Défense assure la surveillance de l'île et permet un accès limité des visiteurs toute l'année. Des tournées d'inspection en hiver seraient trop coûteuses pour le *Trust*. Le centre médical existant, le service de radio/téléphone/courriel ainsi que les liaisons par hélicoptère disponibles à la base apportent aussi un confort de travail pour le *Trust* durant les mois d'été où se déroulent la plupart des activités. Le plan de gestion prépare l'éventualité d'une fermeture de la base militaire, bien que cela ne soit pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Les aires protégées en tant que patrimoine culturel au titre de la loi de 1979 sont limitées à des zones d'habitation spécifiquement identifiées et, en principe, ne prennent pas en compte le paysage culturel dans sa globalité.

Pendant le processus de reformulation de la proposition d'inscription, la question d'une zone tampon a été discutée par les autorités, lesquelles ont conclu qu'il ne fallait pas suggérer la création d'une telle zone. Le patrimoine culturel des îles est protégé naturellement par la mer, et donc une zone tampon supplémentaire serait superflue. Il existe des risques, liés par exemple à l'exploration pétrolière et gazière et au trafic des pétroliers à l'ouest des Shetland. Toutefois, depuis que la totalité du site inscrit est réglementé par une vaste gamme de mesures de conservation au titre des lois britanniques et communautaires il a été conclu qu'aucune zone tampon supplémentaire n'était justifiée.

Analyse des risques :

Le plan de gestion de St Kilda analyse les risques potentiels qui pourraient porter atteinte à l'environnement de l'île et identifie les actions préventives, la surveillance et la réduction de tels risques ainsi que des réponses éventuelles à apporter en cas de catastrophe. Les risques environnementaux incluent des problèmes tels que les rejets ou les déversements d'hydrocarbures, l'érosion du littoral, l'impact d'éventuels développements offshore ou côtiers, le survol non autorisé et le démantèlement possible de la base militaire. Étant donné la nature géologique et climatique particulière des îles, les visiteurs doivent être surveillés étroitement afin d'éviter tout risque d'accident.

Authenticité et intégrité

En raison également de son accès difficile, le site de St Kilda a globalement conservé son authenticité historique et son intégrité. La conservation et la gestion sont conformes à ces exigences. L'objectif du *National Trust for Scotland* est de conserver les vestiges et autres structures fabriquées par l'homme sur l'île dans un état qui permette de comprendre les constructions et les traditions

culturelles du passé. La toiture et les fenêtres de cinq des seize maisons du Village ont été refaites à l'aide de matériaux de construction d'origine afin de pouvoir y loger les équipes chargées de l'entretien. Les intérieurs sont essentiellement modernes, sauf celui d'une des maisons qui est présentée sous l'aspect le plus proche possible de son état de 1930. La majorité des *cleits* subsistent à ce jour sans travaux d'entretien, mais ils sont trop nombreux pour que le *Trust* puisse les entretenir tous (près de 1 300 à Hirta et quelque 170 sur les autres îles). Un certain nombre de ces structures, uniques à St Kilda, finiront pas s'effondrer. Le défi à relever pour la conservation à venir consistera à garder un équilibre entre le principe de l'intervention minimale et la conservation active pour enrayer le processus de délabrement, tout en conservant une trace de tous les travaux effectués. Les installations modernes, les radars et les bâtiments neufs qui en dépendent ont un impact relativement faible sur le paysage. Cela tient en partie à leur taille assez modeste, mais aussi à ce qu'ils sont aujourd'hui peints en couleurs foncées et non plus en blanc comme cela avait été le cas par le passé.

Évaluation comparative

L'évaluation comparative révisée prend en compte les qualités culturelles du paysage de St Kilda, les compare d'abord à d'autres îles retirées de la même région géoculturelle, puis à des sites appartenant au continent européen, enfin à des sites plus éloignés encore.

Les qualités culturelles de St Kilda ont déjà été décrites dans cette évaluation. Elles sont liées à l'isolement et à la rudesse de l'environnement physique, à l'occupation du site depuis des temps reculés, à un bon état de conservation des vestiges, au caractère indépendant, communal et égalitaire de sa population, à la beauté sauvage de son paysage culturel et à la fin dramatique de son occupation. L'ensemble de ces éléments a fait de St Kilda un modèle symbolique de la noblesse du mode de vie insulaire.

St Kilda et la constellation des îles situées au large des côtes Nord et Ouest de l'Écosse et de la côte atlantique de l'Irlande font partie de la même région géoculturelle. Sur ces îles, de nombreux témoignages archéologiques subsistent mais leur étude montre qu'aucun n'est comparable à St Kilda en termes de durée et d'intensité d'occupation. Très souvent, les vestiges des anciens peuplements ont été intégrés à des installations plus récentes. Aucune n'est comparable à St Kilda en termes d'isolement et de densité culturelle. Dans les îles moins isolées, la culture était plus proche de celle du pays auquel elles se rattachaient, car les communautés entretenaient des liens socio-économiques plus étroits avec le continent. Parmi les îles plus éloignées, on ne retrouve pas la densité d'occupation qui existait à St Kilda, et aucune n'a atteint un statut d'icône du mode de vie insulaire dans la culture contemporaine.

Bien que St Kilda fasse partie d'un modèle socio-économique global apparu sur ces îles pour des raisons d'isolement et de caractéristiques géographiques particulières, sa culture était différente de celles des autres îles. St Kilda constitue la manifestation la plus intense et la plus extrême de la culture insulaire car elle possède un

grand nombre de qualités tangibles ainsi que des qualités spirituelles évocatrices associées à son paysage magnifique et figé dans le temps.

Considérons les îles Féroé, un site comparable sur la côte Nord-Ouest de l'Europe, au large de la Norvège. Malgré leur apparent isolement, elles étaient en contact régulier avec le continent grâce aux pêches lointaines et aux routes marchandes. Sur l'archipel de Vega, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004, le mode de vie particulier est associé à la collecte du duvet de canard eider, une marchandise de valeur qui associait les îles au commerce des villes hanséatiques du continent. Les îliens faisaient des incursions jusque dans le cercle polaire pour pêcher des poissons dont ils faisaient le commerce.

Vega est toujours un paysage vivant : sur ces îles abandonnées, la nature des matériaux de construction (le bois) implique que très peu de vestiges demeurent longtemps visibles, de sorte qu'il n'existe pas de paysage fossile qui présente une installation humaine ancienne.

Si l'on compare, à l'échelle mondiale, la population de St Kilda à d'autres communautés insulaires isolées, telles que Glacier Bay en Alaska, Tristan da Cunha ou l'île de Hawar, ainsi qu'à celles de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, tels que l'île du Pico et Rapa Nui, peu d'éléments comparables convaincants apparaissent. Il n'existe pas de site comparable évident sur la Liste du patrimoine mondial, car de tels paysages culturels peuvent être considérés comme spécifiques à une région et à une culture.

Les paysages culturels, en particulier ceux qui sont associés à des sociétés rurales qui ont évolué sur des siècles, voire des millénaires, sont solidement attachés à leur propre région et sont le reflet des cultures qui les ont créés. Ce qui différencie ces lieux de grande valeur des autres lieux est la rareté ou la particularité de ce qui a survécu, ou la réponse originale ou très locale à certaines conditions, ou encore les étroites associations immatérielles.

L'analyse comparative révisée et détaillée confirme la grande valeur de St Kilda, car elle représente la culture d'une île isolée sur la façade atlantique Nord-Ouest de l'Europe. Elle montre aussi que St Kilda est un modèle de cette culture, en termes de densité des vestiges physiques et pour la noblesse de son mode de vie insulaire.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le paysage culturel de St Kilda a évolué sur plus de deux mille ans dans un site naturel et géologique exceptionnel, constituant un paysage spectaculaire, d'une beauté sublime, qui dégage un sentiment d'isolement et d'éloignement.

En termes de culture, la valeur universelle exceptionnelle de St Kilda réside dans le témoignage exceptionnel d'un style de vie et d'économie basé principalement sur les produits des oiseaux qui s'est développé sur plus de deux mille ans. Il en a résulté la formation d'un paysage culturel

assez unique, compte tenu du cadre naturel spectaculaire de St Kilda.

Son organisation culturelle et sociale particulière a connu des changements, d'abord au XIXe siècle, entraînant la construction du Village et une nouvelle répartition des terres attenantes, puis au XXe siècle, avec le départ des îliens. Cette période constitue la phase finale d'une longue évolution.

Le dossier de proposition d'inscription offre davantage d'informations détaillées sur les aspects naturels du site que sur le paysage culturel. Il y a peu de données relatives aux vestiges archéologiques ayant trait à l'occupation du territoire et au développement culturel du paysage dans les différentes parties des îles. L'accent est mis davantage sur le village du XIXe siècle.

Évaluation des critères :

Critère iii : St Kilda porte un témoignage exceptionnel sur plus de deux mille ans d'occupation humaine d'une île isolée dans des conditions extrêmes et qui a cessé en 1930 lorsque les îliens ont décidé de quitter l'île pour la terre ferme. L'économie était principalement basée sur les produits des oiseaux et l'exploitation de petites parcelles de terre, appelée *crofting* en Écosse. Les éléments qui documentent ces activités incluent les structures de pierre sèche, les *cleits*, en nombre dans les îles. Le mouton de Soay est un témoignage vivant de cette économie, descendant de l'espèce domestique la plus primitive d'Europe qui ressemble au mouton d'origine du néolithique, introduit dans les îles britanniques il y a environ 7 000 ans.

Critère iv : Dans le dossier de proposition d'inscription, ce critère met en avant le Village en tant qu'illustration d'une phase importante de l'histoire humaine de l'Écosse et de l'établissement de petites fermes (*crofting*) accompagné de l'attribution de petites parcelles de terres. Néanmoins, il ne s'agit que de la dernière phase d'une longue évolution qui a façonné le paysage culturel de St Kilda avec ses structures typiques en pierre sèche appelées *cleits*. La valeur universelle exceptionnelle de St Kilda tient essentiellement à cette ancienne culture, et au paysage qui s'y rattache, telle que mentionnée dans les critères iii et v, plutôt qu'aux nouvelles constructions du XIXe siècle.

Critère v : St Kilda représente un type d'économie de subsistance qui a évolué sur plusieurs siècles, basé sur l'utilisation des différents produits des oiseaux, sur l'exploitation de petites parcelles de terre et sur l'élevage des ovins. Au cours des siècles, la communauté des îliens a donc créé un paysage culturel qui résulte de traditions ancestrales et de l'occupation des terres. Des changements apportés à ce système ont été introduits à partir du XIXe siècle, au moment où le village principal de l'île a connu une restructuration et une nouvelle répartition des terres. Au début du XXe siècle, les îles furent finalement abandonnées. L'ancien paysage culturel a cependant conservé son intégrité et constitue un exemple éminent d'occupation des terres représentatif d'une culture particulière qui s'est développée sur cette terre éloignée.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Compte tenu des zones de protection limitées indiquées par le plan de gestion, et du fait que l'utilisation traditionnelle du territoire et de la construction de structures en pierre sèche concernent les îles dans leur ensemble, il est recommandé qu'une étude archéologique systématique soit entreprise pour servir de base aux futures politiques de gestion de ce paysage culturel.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

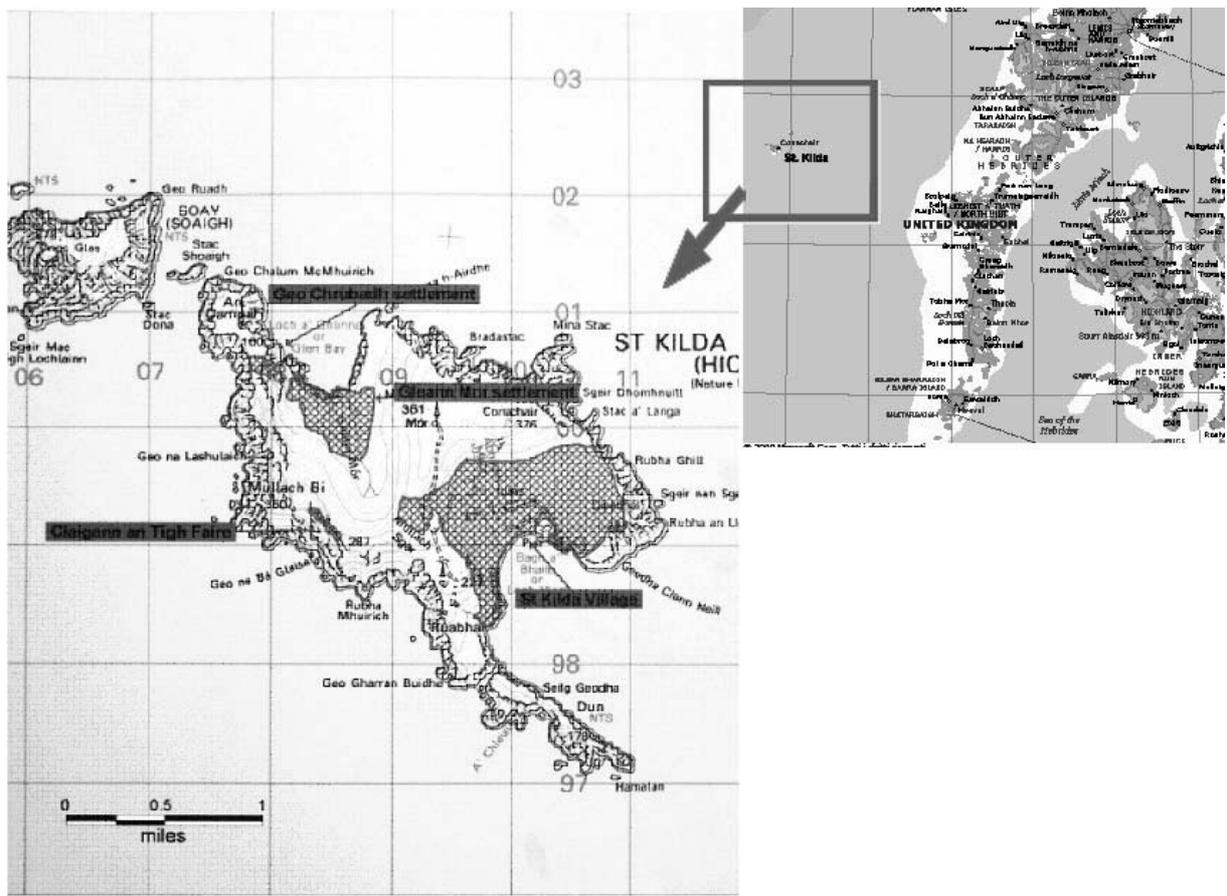
1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Rappelant sa décision 28 COM 14B.19 adoptée à sa 28e session (Suzhou, 2004),
3. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et v* :

Critère iii : St Kilda offre un témoignage exceptionnel sur une occupation humaine de plus de deux mille ans dans des conditions extrêmes.

Critère v : Le paysage culturel de St Kilda est un exemple exceptionnel d'occupation du territoire résultant d'un type d'économie de subsistance basé sur les produits des oiseaux, l'exploitation agricole de la terre et l'élevage des ovins. Le paysage culturel reflète des traditions et une occupation du territoire très anciennes, qui sont devenues vulnérables au changement, surtout depuis le départ des îliens.

4. Demande à l'État partie d'entreprendre une étude archéologique systématique pour servir de base aux futures politiques de gestion du paysage culturel.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la localisation du bien proposé pour inscription



Exemple typique du littoral accidenté



An Lag, les collines de Mullach Sgar et de Ruaival en arrière-plan

Harar Jugol (Éthiopie)

No 1189

1- IDENTIFICATION

État partie : Éthiopie
Bien proposé : Harar Jugol, la ville historique fortifiée
Lieu : Région de Harari
Date de réception : 29 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un ensemble. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial*, paragraphe 29, il s'agit d'une ville historique à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, parfois dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de son histoire.

Brève description :

Située à l'est du pays, au sommet d'une colline de 1185 m d'altitude, la ville historique fortifiée de Harar Jugol est la capitale de la région administrative de Harari, en Éthiopie. On trouve sur ce plateau de chaîne montagneuse, encerclé par le désert et la savane, de profondes gorges. La zone proposée pour inscription se compose de l'ensemble de la ville historique fortifiée. La zone est de forme arrondie, s'allongeant vers l'ouest. L'axe est-ouest, à sa longueur maximum, fait plus de 1 km, et l'axe nord-sud 700 m environ. La zone tampon entoure la zone proposée pour inscription, avec un rayon variable. Dans les temps modernes, la ville s'est plus particulièrement développée vers l'est depuis la ville fortifiée.

2. LE BIEN

Description

Harar Jugol est la quatrième des villes saintes de l'Islam, et constitue le centre d'une région islamique, au sein d'une Éthiopie par ailleurs chrétienne. Les Harari parlent une langue sémitique apparentée à l'arabe. Harar Jugol a également été un puissant centre marchand. La ville historique comprend une communauté traditionnelle vivante, formant un ensemble socio-environnemental complexe, où chaque élément a sa signification symbolique et/ou pratique. La ville est au cœur d'une zone agricole, avec laquelle elle entretenait jusqu'à il y a peu des relations d'interdépendance. Le nom *Jugol* fait référence au mur de défense, ainsi qu'à la zone de la ville fortifiée. Les habitants appellent également la ville « *ge* ». La zone

agricole avoisinante est appelée « *ge-fage* », et les terres en jachère alentours « *gaffa* » ; plusieurs petits villages y sont installés.

L'organisation sociale de la ville est gérée par deux systèmes traditionnels, distincts mais complémentaires.

a) Les *afocha* sont des associations de quartier, formées d'hommes et de femmes, en comités séparés dotés chacun de leur propre structure et de leur propre organisation, et qui prennent part aux activités sociales comme les mariages et les funérailles.

b) En outre, le *jugol* se divise en sept divisions *kebele* responsables de toutes les fonctions administratives.

La ville historique est entourée de remparts dotés de six portes, dont la récente porte de Harar. De ces portes partent les rues principales qui conduisent jusqu'au centre. Les principales fonctions publiques sont concentrées dans la zone publique centrale, qui forme un triangle. La rue principale venue de l'ouest, *Amir Urga*, élargie par l'administration italienne en 1936, conduit à *Ferez Magala* (le marché aux chevaux), à la salle municipale et à l'église orthodoxe. Au sud-est de cette place se trouve *Gider Magala* (le marché central), et à l'est la mosquée principale (*Mosque Jamia*), formant les trois pointes du triangle.

Selon certains comptes-rendus historiques, les remparts de la ville, *Jugol* en harari, sont censés avoir été édifiés au XIII^e siècle. Selon d'autres sources, ils remonteraient à l'époque d'Emir Nur ibn al-Majid (1551-1568), désireux de protéger la ville contre la menace chrétienne. Les murs ont été construits suivant la topographie, enfermant également les sources d'eau. Les cinq portes historiques correspondaient aux routes principales vers la ville. À l'origine, cette dernière était elle-même divisée en cinq quartiers correspondant aux portes, mais cette division n'est plus en fonction.

Les installations commerciales étaient essentielles au fonctionnement et à la survie de la ville. La plupart des échoppes sont regroupées le long de la grand-rue de l'ouest au centre et dans les zones de marché : *Andinnya manget*, la rue *Amir Urga*, *Faras Magala* et *Gidir Magala*. La porte du sud-ouest donne sur deux grandes zones de marché à l'extérieur de l'enceinte de la ville.

Harar Jugol, dotée d'une grande importance spirituelle, possède quantité d'édifices religieux. On y trouve actuellement 82 mosquées et 102 sanctuaires, répartis partout dans la vieille ville. Les plus anciennes mosquées remontent au Xe siècle. La mosquée harari traditionnelle est un bâtiment aux formes simples. On peut en distinguer trois types : le type traditionnel simple (une salle de prière et une cour), les cinq grandes mosquées (très similaires, mais avec deux fois plus de piliers) et les mosquées sanctuaires (abritant quelques tombes). On trouve également plusieurs tombeaux de saints, constitués d'éléments naturels ou construits de la main de l'homme.

Harar Jugol compte trois types de maisons, dont la plus courante est la maison de ville traditionnelle. Une unité est appelée *ge gar* : elle se compose de trois salles au rez-de-chaussée, avec des aires de service dans la cour. Un groupe de plusieurs unités est appelé *ge abad*. Traditionnellement, ces ensembles servaient aux membres d'une même famille.

Aujourd'hui, des gens d'origine différente peuvent les partager. Le second type se nomme la maison indienne, construite par des marchands indiens qui s'installèrent à Harar après 1887. La plupart de ces maisons sont bâties dans la partie la plus élevée de la ville. Il s'agit de bâtiments rectangulaires simples, à deux étages. La véranda du premier, sur la façade avant, surplombe la rue ou la cour. Elles sont couvertes d'un toit et sont plus élevées que la moyenne. Une douzaine des plus importantes de ces maisons de marchands se trouvent au centre. Le troisième type, dit combiné ou mixte, regroupe des éléments des deux autres.

Histoire

Les origines de Harar sont obscures, la tradition orale étant la principale source d'informations. Selon un mythe, en juillet 1256, 405 cheikhs arrivèrent de la péninsule arabe et choisirent ce site pour fonder la cité. D'après certaines sources, Harar serait née au Xe siècle, voire avant. L'Islam a été introduit en Éthiopie au IXe siècle. Trois mosquées de Harar ont été datées du Xe siècle (*Aw Mansur* et *Garad Muhammad Abogh* à Jugol, et la mosquée *Aw Machad* à l'extérieur des remparts). Entre 1277 et 1285, un seigneur voisin créa une coalition regroupant cinq principautés musulmanes. À partir de là, le commerce fut aux mains des musulmans, et Harar devint un poste marchand essentiel.

Au XVIe siècle, Harar prit sa forme urbaine actuelle et de 1520 à 1568, fut la capitale du royaume harari. De la deuxième moitié du XVIe siècle au XIXe siècle, Harar était considéré comme un centre pour le commerce et l'enseignement islamique dans la Corne de l'Afrique. Au XVIIe siècle, elle devint un émirat indépendant. Néanmoins, ce fut une période de déclin, et la population tomba de 50 000 habitants à 12 000 environ.

Du fait de sa réputation, Harar attira l'intérêt des Égyptiens, qui l'occupèrent de 1875 à 1885. Après cela, en 1887, Harar fut conquis par Ménélik, roi d'Asmaadin et plus tard empereur d'Éthiopie. À cette époque, la Grande Mosquée de Faras Magala fut détruite et remplacée par une église orthodoxe octogonale. Ménélik ouvrit également dans les remparts la sixième porte et créa une nouvelle rue, sur l'axe est-ouest. À la fin du XIXe siècle, un flux de marchands indiens s'installa, introduisant le type de la maison indienne et la version mixte de celle-ci.

De 1938 à 1942, l'Éthiopie fut occupée par les Italiens. Par la suite, du fait de divers problèmes dont une réforme agraire qui fit en fait diminuer la productivité de l'agriculture, l'Éthiopie et Harar avec elle connurent famine, guerre civile et déclin économique. Après la fin de la dictature en 1991, on constata une légère amélioration, jusqu'à la guerre avec l'Érythrée. Pour l'instant, Harar Jugol doit reconstruire son économie sur la base d'un développement durable.

Politique de gestion

Dispositions légales :

En 1974, le DERG (comité de coordination des forces armées) entreprit de nationaliser la terre, ce qui entraîna une nouvelle division administrative de la ville et de la

région, et une modification du droit foncier applicable aux terres et aux lieux d'habitation. La zone agricole entourant Jugol et bon nombre de maisons traditionnelles tombèrent sous l'autorité de l'État fédéral. En 1994, presque 40 % des maisons étaient la propriété de l'État.

Harar est officiellement inscrit sur la liste du patrimoine national éthiopien depuis 1974. Parmi les instruments juridiques qui protègent Jugol figurent le « Projet de proclamation de conservation du patrimoine de l'État régional national du peuple harari » (janvier 2000), l'« Établissement du bureau de conservation du patrimoine de Harar » (proclamation n° 21/1992) et la « Recherche et Conservation du Patrimoine culturel » (proclamation n° 209/2000).

Structure de la gestion :

Le Conseil harari possède le contrôle de la gestion générale et le pouvoir de ratification des décrets et des lois. Le Centre de recherches et de conservation du patrimoine culturel (ARCCCH) a été établi en 1976. Il est responsable de l'inventaire, de la définition des politiques de conservation, de l'aide aux travaux de restauration, et des décisions concernant les subventions et les permis. Les autorités locales et les *Kebele* assurent l'administration de la procédure.

Un plan directeur de préservation et de présentation du patrimoine culturel en Éthiopie (UNESCO, F. Aalund, 1985) a défini dans les grandes lignes les besoins en conservation de Harar.

Ressources :

En termes de financement, les fonds sont essentiellement d'origine publique. Toutefois, il y a eu coopération entre les autorités locales, le Service de soutien du développement urbain et l'Organisation technique allemande, qui vise à améliorer la base financière. Ces fonds doivent être utilisés pour l'amélioration des installations du nouveau bureau de conservation du patrimoine.

Ces dernières années ont vu la mise en place d'une collaboration avec des universités françaises, pour réaliser un inventaire de Harar, en impliquant des architectes locaux dans les travaux de conservation. En 2003, le premier architecte s'est installé à Harar pour y ouvrir un cabinet.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le site est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et v :

Harar exprime la durable influence d'une culture islamique originale dans le développement d'une ville et de son urbanisme typique. La création de bâtiments religieux, de mosquées et de tombeaux, ainsi que de maisons originales particulières à Harar, prouve une tradition culturelle harari toujours bien vivante, pratiquée et bien préservée par les habitants.

La ville offre un excellent exemple, très complet, de peuplement humain traditionnel illustrant une culture

islamique qui a joué un grand rôle dans l'histoire éthiopienne. La structure de la ville, avec son noyau central occupé par des édifices commerciaux et religieux, fait référence à la structure urbaine islamique traditionnelle et représente, avec la typologie particulière de ses demeures, un objet culturel d'une grande importance. C'est un exemple remarquable de peuplement humain où l'occupation du territoire constitue une culture à part entière, aujourd'hui vulnérable aux mutations démographiques contemporaines.

On dit de Harar qu'elle est la quatrième ville sainte de l'Islam, en partie parce que le royaume d'Éthiopie accueillit les adeptes du Prophète lorsqu'ils durent fuir l'Arabie, au début du VIIe siècle. Le grand nombre d'édifices religieux au sein de la ville historique en témoigne.

La ville se développa grâce aux échanges commerciaux, avec des produits transitant par le port de Zeila et transportés par des caravanes de chameaux.

Les Harari sont connus pour la qualité de leur artisanat : tissage, vannerie et reliure. Harar produisait des Corans manuscrits qui étaient ensuite diffusés dans les régions alentours.

Mais l'aspect le plus spectaculaire du patrimoine culturel réside très certainement dans la maison harari traditionnelle, dont la forme architecturale est typique, caractéristique et originale, différente de la disposition domestique que l'on trouve généralement dans les pays musulmans, quoiqu'elle rappelle l'architecture arabe de la côte. Leur style est unique en Éthiopie, et leur conception intérieure absolument exceptionnelle. Quand les Harari parlent de la « culture harari », ils font d'ailleurs référence à la beauté de leurs maisons, dont ils sont extrêmement fiers. À la fin du XIXe siècle, des marchands indiens construisirent de nouvelles demeures, dont les vérandas en bois définirent un autre paysage urbain et influencèrent la construction des maisons indiennes / harari. Leurs qualités architecturales et ornementales font désormais partie du patrimoine culturel harari. La ville est très bien préservée, et les bâtiments modernes venant endommager les typologies architecturales traditionnelles sont rares.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS s'est rendue à Harar Jugol en novembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

L'État partie a été contacté pour obtenir de plus amples informations sur la zone tampon et l'engagement des autorités éthiopiennes vis-à-vis de la protection de Harar Jugol (tout particulièrement en ce qui concerne la révision de la Proclamation harari pour la préservation et la conservation du patrimoine culturel). L'État partie a répondu en envoyant des informations supplémentaires sur l'élargissement de la zone tampon.

Conservation

Historique de la conservation :

Ces dernières décennies, la ville historique de Harar Jugol a connu une période difficile, marquée par des guerres et la famine, la pauvreté, la nationalisation de propriétés privées sous la dictature (le régime du DERG) et une pression démographique croissante. L'état de conservation des édifices en a donc pâti.

État de conservation :

L'expert de l'ICOMOS a fait observer l'existence de changements progressifs affectant l'authenticité du tissu historique : les murs extérieurs des maisons sont enduits et les portes en bois sont remplacées par des portes en métal.

En revanche, le contexte environnemental de Jugol a été conservé, particulièrement à l'est de la ville fortifiée. On note cependant des problèmes alentours, les rives du fleuve servant actuellement de décharge publique.

Gestion :

Le bureau de conservation de Harar Jugol a été établi en 2003, d'après la proclamation de 1992. Un comité consultatif a également été mis sur pied, et le directeur du bureau nommé. Il demeure nécessaire de développer et d'améliorer la mise en œuvre des responsabilités, particulièrement lors du processus de consultation concernant la gestion du paysage culturel de Harar.

Une étude systématique de la vieille ville a été réalisée, dans le cadre de deux initiatives indépendantes :

- a) un projet subventionné par l'Union Européenne du Centre de recherche inter-universitaire pour le développement durable, l'établissement de cartes par GIS, quoique les données doivent toujours être transmises à Harar,
- b) une étude d'une université française identifiant les caractéristiques physiques de la vieille ville (tout en préparant le dossier de proposition d'inscription pour la Liste du patrimoine mondial).

Le plan directeur actuel a été élaboré dans les années 1960, et il a depuis été révisé quatre fois à intervalles de 10 ans, la dernière fois en 1999. On prévoit qu'une révision future de ce plan englobe des propositions de développement pour les zones rurales situées au nord et à l'est de Harar Jugol, afin d'insuffler une vitalité nouvelle à la vieille ville. En dépit de ses bonnes intentions, ce projet pourrait aller à l'encontre de la création d'une zone tampon visant à préserver les relations étroites entre Jugol et les zones rurales.

On compte également trois grandes initiatives d'amélioration de l'infrastructure : alimentation en eau en canalisant de l'eau de Dira Diwa (297 millions de birr), collecte et traitement des déchets (25 millions de birr) et construction d'une route en asphalte (4 millions de birr).

Les deux premiers projets sont très importants et répondraient à un besoin urgent. Le dernier projet concerne le nouveau développement envisagé à l'est de la ville

historique. Celui-ci risque de briser l'intégrité traditionnelle du paysage culturel. Il est donc vital de préparer une étude d'impact avant toute décision. Il est également essentiel, pour la bonne gestion de la ville, de compléter un cadastre et de faire adopter par la municipalité une politique de logement et de repeuplement à long terme. La délivrance de certificats d'enregistrement aux propriétaires des maisons appartenant au patrimoine est une autre priorité, parallèlement à la formulation de directives de préservation et à l'adoption d'un plan de préservation.

La zone proposée pour inscription est clairement limitée par les remparts de Jugol. Cependant, la zone tampon est relativement petite en comparaison et ne semble pas suffisante pour protéger le paysage culturel. Il semble également qu'il n'existe pas de protection juridique formelle pour la zone tampon envisagée. La zone tampon devrait donc être révisée de façon à inclure un paysage rural plus vaste, allant jusqu'aux monts Ay Kokehe au sud. Les délimitations exactes devraient reposer sur une évaluation exhaustive des valeurs culturelles, architecturales et paysagères de Harar. Elles devraient former la base de la future politique de conservation et de la stratégie de gestion.

Analyse des risques :

Si la ville historique de Harar Jugol est relativement bien préservée, elle connaît certains problèmes liés au manque d'entretien et de réparation. L'expert de l'ICOMOS a observé divers risques concernant l'altération progressive du tissu de Harar Jugol, par exemple l'application d'un enduit sur des murs extérieurs jadis nus, le remplacement des portes d'origine, en bois, par d'autres en métal, la construction en matériaux non traditionnels, l'introduction d'antennes de télévision, l'utilisation des lits des rivières comme décharges publiques, etc.

La région de Harar n'a connu que des développements relativement modestes ces dernières décennies, pour plusieurs raisons. Toutefois, de nouvelles perspectives font aujourd'hui leur apparition, et il est vital de réfléchir préalablement aux décisions à prendre, afin d'éviter l'altération du paysage culturel de Harar. Il est nécessaire d'examiner l'impact du développement proposé sur le mode de vie et l'environnement traditionnels. L'enjeu est d'assurer la qualité de vie des habitants, en respectant les valeurs traditionnelles sans pour autant sacrifier les installations modernes essentielles.

Authenticité et intégrité

Harar Jugol est un exemple rare de ville historique relativement bien préservée, qui a su aussi conserver ses traditions à ce jour. C'est l'une des villes saintes de l'Islam en Afrique, et la capitale d'une région minoritaire au cœur d'une Éthiopie par ailleurs chrétienne.

L'intégrité traditionnelle des zones urbaines et rurales explique en grande partie son importance et sa valeur traditionnelle. S'il y a eu quelques développements modernes vers l'ouest et le nord, la relation reste fondamentalement intacte des côtés est et sud-est.

Exception faite des changements survenus à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle dans la ville fortifiée, comme le remplacement de la mosquée principale par une église orthodoxe et l'élargissement de la grand-rue menant à la porte ouest, la zone de Jugol a conservé ses demeures traditionnelles relativement intactes. On observe cependant des indications marquant l'apparition de certaines tendances qui altèrent les édifices traditionnels, tendances nécessitant un suivi attentif mais aussi la sensibilisation et la modification des comportements de la population.

Évaluation comparative

La plupart des anciennes villes islamiques de l'Afrique de l'Est se trouvent sur la ligne côtière. À cet égard, Harar fait exception : elle est considérée comme la seule ville méritant ce titre à l'intérieur des terres d'Afrique de l'Est, entre la ville éthiopienne de Gondar, au nord du lac Tana, et la ville arabe de Zanzibar, sur la côte d'Afrique de l'Est, avant l'essor de Addis Abeba et de Nairobi.

Les peuplements urbains contemporains le long de la côte dépendaient des installations portuaires et on peut dire sans risque de se tromper que Harar Jugol représente un peuplement urbain à l'intérieur des terres doté d'un caractère architectural et d'une organisation sociale qui lui sont propres, et que l'on ne peut comparer à aucune autre ville d'Afrique de l'Est. En tant que centre de commerce avec l'intérieur, ainsi que de centre de diffusion de l'Islam, la ville a exercé une influence historique très importante et représente, avec Axoum, Gondar et Lalibela, les principales étapes de l'histoire éthiopienne.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Harar Jugol s'est développé en tant que centre marchand entre la côte et les plateaux intérieurs, tout en servant de centre commercial pour les agriculteurs sédentaires alentour. La ville s'appuyait également sur l'agriculture, ce qui a donné naissance à d'étroits liens urbains-ruraux. Les connexions marchandes et les groupes de migrants ont contribué à la composition pluriethnique de la population, par le biais d'un réseau complexe d'échanges culturels entre des groupes ethniques comme les Oromo, les Amhara, les Argobbe, les Hamrari, les Gourage et les Somali. Le type de maison domestique harari et les nombreux sanctuaires, tombeaux et mosquées islamiques, donnent l'impression immédiate d'une ville islamique, caractérisée par un labyrinthe de ruelles étroites et l'aspect extérieur imposant des maisons. Deux questions sont d'une importance toute particulière :

- a) l'organisation sociale des communautés par l'administration *Afocha* et *Kebele* ;
- b) les étroits liens urbains-ruraux, qui sont également significatifs dans la langue harari, par la référence aux *ge-usu* et aux *gaffa* (signifiant « gens de la ville », « jardins des gens de la ville » et « terres en jachère en dehors de la ville »).

Évaluation des critères :

Harar Jugol exprime l'influence durable d'une culture islamique originale sur la morphologie urbaine et son évolution. C'est un exemple exceptionnel de peuplement urbain traditionnel illustrant une culture significative et toujours vivante. Sa structure, avec ses bâtiments religieux et commerciaux et la typologie originale de ses demeures, renvoie aussi à la culture islamique.

Enfin, Harar Jugol, quatrième ville sainte de l'Islam, est très bien préservée, en dépit des mutations démographiques contemporaines. Le bien est proposé pour inscription par l'État partie sur la base des critères ii, iii, iv et v.

Toutefois, les critères iii et iv ne sont pas convaincants pour Harar Jugol.

Très certainement, cette ville historique, correspondant à la catégorie décrite au paragraphe 29 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial*, est un éminent témoignage d'une tradition culturelle, dans le cas présent la culture islamique. Mais elle n'est pas un témoignage unique ou exceptionnel par rapport à la ville historique de Zabid, au Yémen (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1993, sur la base des critères ii, iv et vi) et à la vieille ville de Lamu, au Kenya (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2001, sur la base des critères ii, iv et vi).

Quoique l'organisation spatiale de Harar Jugol, avec ses types remarquables de demeures, soit caractéristique d'importantes périodes de l'histoire de l'humanité, il est très difficile d'argumenter le critère iv. En fait, on peut trouver ce même type de bâtiment dans plusieurs autres villes et peuplements historiques d'Afrique de l'Est, ainsi que dans les régions arabes.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Considérant que la zone tampon ne couvre pas la zone du côté est du cœur de la zone, on recommande de l'étendre pour une meilleure protection.

L'État partie a fourni des informations complémentaires sur l'élargissement de la zone tampon à l'est de la ville afin de garantir une plus grande protection mais il n'a pas fourni de plan détaillé et n'a pas expliqué comment la zone tampon serait utilisée pour protéger la zone proposée pour inscription.

Il subsiste la nécessité de réviser le plan directeur afin qu'un plan à court et moyen termes soit adopté sur la façon dont la ville pourrait se développer tout en respectant la nécessité de conserver et de préserver le patrimoine.

Recommandation concernant l'inscription

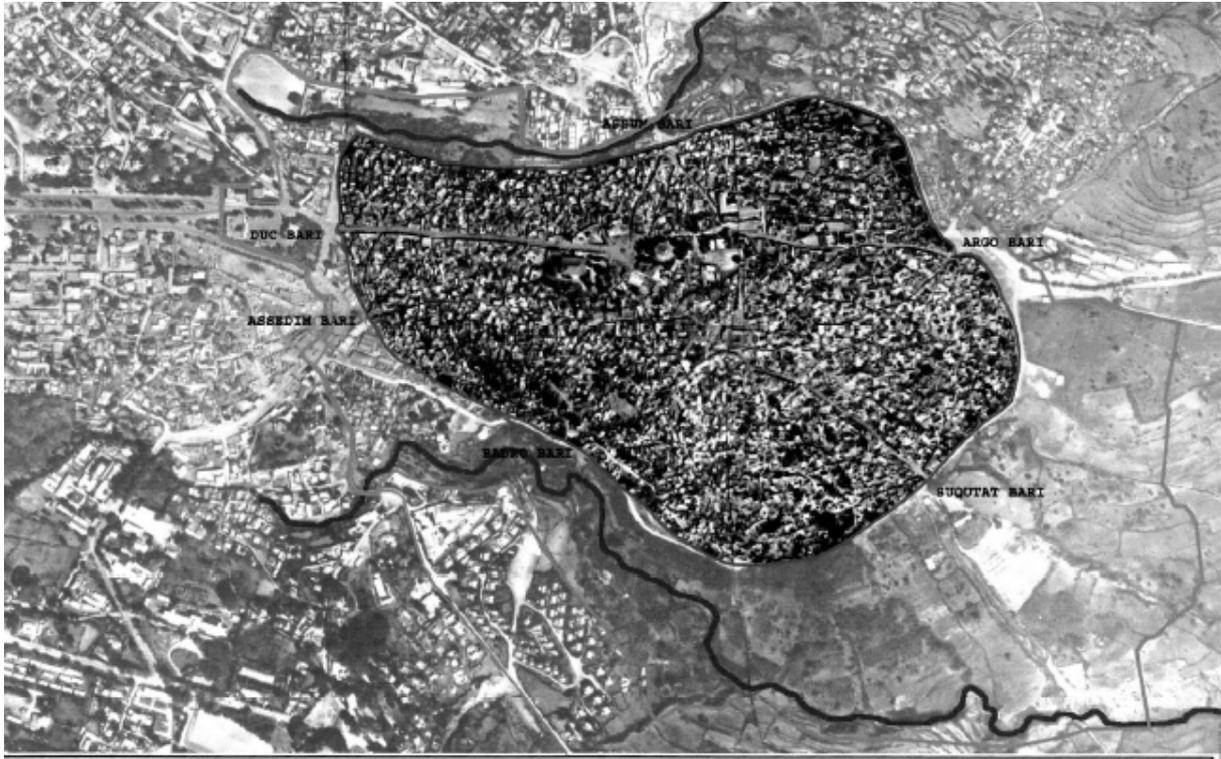
L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie de fournir des informations supplémentaires sur :

- La révision du plan directeur qui devrait prendre en compte le projet de construction de la route et le développement de nouveaux logements afin de s'assurer que la conservation et la préservation sont complètement intégrées à l'urbanisme ;
- Les niveaux de protection de la zone proposée pour inscription ;
- Les contrôles, les niveaux de protection et la délimitation de la zone tampon élargie proposée.
- Un système de gestion défini ou des mécanismes de gestion qui permettent à la ville de se développer de façon durable tout en respectant sa valeur universelle exceptionnelle.

ICOMOS, avril 2005



Plan révisé indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Tombeau de l'Emir Nur



Maison Indienne

Art rupestre de Chongoni (Malawi)

No 476

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Malawi
<i>Bien proposé :</i>	Art rupestre de Chongoni
<i>Lieu :</i>	District de Dedza, région centrale
<i>Date de réception :</i>	2 février 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Au sein d'un groupe de collines boisées de granit, sur le haut plateau du Malawi central, il existe une importante concentration de peintures rupestres qui reflètent la tradition relativement rare de l'art rupestre des agriculteurs, ainsi que des peintures des chasseurs-cueilleurs BaTwa, qui habitèrent le secteur à partir de l'âge de la pierre tardif. Les agriculteurs Chewa, dont les ancêtres vivaient dans la région depuis l'âge du fer tardif, pratiquèrent la peinture rupestre jusqu'à une époque avancée du XXe siècle. Les symboles de l'art rupestre, étroitement associés aux femmes, sont toujours d'une grande pertinence culturelle parmi les Chewa, et les sites sont associés à des cérémonies et à des rituels qui ont toujours cours.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription coïncide avec les délimitations de la réserve forestière de Chongoni, au centre du Malawi, à proximité de la frontière occidentale avec le Mozambique, à 80 km au sud de Lilongwe, la capitale. Le site couvre 126,4 km².

La réserve, sur le haut plateau, s'organise autour du mont Chongoni, au sommet plat et herbeux et aux versants abrupts, entouré de collines plus petites et de larges vallées caillouteuses. Les roches de granit s'insèrent pour la plupart dans des bois denses et naturels de *Brachystegia*, entremêlés de *dambo*s herbeux, c'est-à-dire des clairières. Cette réserve est la dernière zone de bois naturels d'une superficie conséquente au Malawi.

Les versants en surplomb des montagnes abritent cent vingt-sept sites d'art rupestre, formant le plus dense des ensembles d'art rupestre en Afrique centrale.

L'art rupestre reflète les traditions des chasseurs-cueilleurs, les BaTwa (ou pygmées) qui habitaient la zone durant l'âge de la pierre tardif, et aussi des agriculteurs qui s'y installèrent durant l'âge du fer et réalisèrent eux aussi des peintures rupestres.

Les peintures rupestres se trouvent sur des crêtes rocheuses, mais aussi dans des abris sous-roche, dont certains, comme le suggèrent des preuves archéologiques, servaient d'habitations aux premiers habitants.

On trouve également les premières peintures rouges associées au BaTwa dans d'autres régions du Malawi. En revanche, environ 70 % de toutes les peintures blanches associées aux agriculteurs se trouvent dans la réserve de Chongoni.

Les traditions les plus récentes des peintures blanches ont persisté jusqu'au XXe siècle et leurs images sont toujours d'une grande pertinence culturelle pour les fermiers Chewa contemporains vivant à proximité. Elles reflètent des croyances et des traditions encore en vigueur.

Le bien présente les caractéristiques culturelles suivantes :

- les premières peintures schématiques rouges associées aux chasseurs-cueilleurs BaTwa ;
- les dernières peintures blanches associées aux agriculteurs ;
- les sites d'habitation archéologiques associés aux peintures les plus récentes ;
- les rituels Chewa vivants associés aux symboles rupestres et au paysage.

Et les qualités naturelles suivantes :

- Bois naturels protégeant les peintures rupestres.

Ceux-ci sont envisagés séparément.

- Les premières peintures schématiques rouges associées aux chasseurs-cueilleurs BaTwa :

On trouve, partout en Afrique australe et centrale et en Afrique de l'Est, de l'art rupestre associé aux chasseurs-cueilleurs. Les images se décomposent en deux catégories distinctes : les images naturalistes que l'on trouve dans les montagnes d'Afrique australe jusqu'au Zambèze au nord, en Namibie et au Zimbabwe, avec une avancée jusqu'au nord de la Tanzanie, autour de Kondoa, et ce qu'on appelle les images schématiques dispersées dans toute l'Afrique centrale, au Malawi, en République centrafricaine, en Ouganda, en Zambie et en Angola.

Au jour d'aujourd'hui, cette dernière catégorie n'est pas représentée sur la Liste du patrimoine mondial. Le site de Chongoni est mis en avant car représentatif de cet art schématique, visuellement différent des images

naturalistes des chasseurs-cueilleurs. Par ailleurs, on pense que l'art schématique est différent sur le plan *conceptuel*, peut-être associé à des rites d'invocation de la pluie, de fertilité et de divination.

Cet art schématique se compose d'images qui peuvent être reliées à deux types distincts. Le premier dépeint des animaux statiques occasionnellement accompagnés de silhouettes humaines, délinés en rouge, en rose ou en violet et parfois totalement ou partiellement remplis. Seuls deux sites présentent ces types. Le deuxième type, le plus courant, se compose de figures rouges dominées par des motifs géométriques en rouge ou en rouge et blanc. Parmi les motifs, on trouve des cercles avec des lignes en étoiles, des cercles concentriques, des ovales, des lignes parallèles, des lignes ondulées, etc. Certaines d'entre elles pourraient représenter des phénomènes atmosphériques ou climatiques tels qu'éclaircies, nuages de pluie, et il existe des indices tendant fortement à les associer à des rites d'invocation de la pluie.

On trouve souvent les peintures rouges sur les rochers les plus gros, parfois dans des abris sous-roche pouvant servir d'habitation et souvent bien en vue à la surface.

Toutes sont exécutées selon une technique assez fine, avec un pigment rouge à l'oxyde de fer.

- Les dernières peintures blanches associées aux agriculteurs :

Dans de nombreux cas, on trouve, par-dessus les peintures rouges, des peintures blanches représentant des figures zoomorphes, d'aigles aux ailes déployées ou de serpents, crayonnées grossièrement à l'argile blanche. Beaucoup des figures ont des queues, quatre membres et des têtes avec des protubérances, représentant peut-être des cornes ou des oreilles. Elles pourraient représenter des êtres mythiques ou légendaires. Ces images sont audacieuses mais manquent de précision.

Ces peintures blanches plus récentes semblent être associées à la venue des agriculteurs Chewa, arrivés dans la région de l'actuel Malawi au début du IIe millénaire apr. J.-C.

Nombre des peintures sont associées à des cérémonies d'initiation des femmes et ont été réalisées par des femmes. Les symboles utilisés sont secrets et encore inconnus. Des cérémonies d'initiation continuent d'être célébrées près de ces images, quoique la tradition de la peinture se soit éteinte.

Des peintures ont été exécutées jusqu'au XXe siècle. Toutefois, les plus récentes révèlent un changement de style : des motifs anthropomorphes et zoomorphes représentant des figures masquées associées au *nyau*, la société secrète des Chewa. Elles se superposent rarement aux anciennes peintures blanches et se trouvent en général dans les plus grands abris sous-roche.

On a suggéré que ce style plus récent remontait essentiellement aux XIXe et XXe siècles, lorsque la société *nyau* fut obligée de passer dans la clandestinité, du fait de son interdiction par les envahisseurs Ngoni, les missionnaires et, plus tard, par le gouvernement colonial.

Cet art permet de voir comment la société *nyau* a aidé à surmonter et à gérer les changements sociaux traumatisants auxquels a dû faire face la société Chewa ces derniers siècles (on aborde ci-dessous la question de la société *nyau*). Outre des personnages à masques animaux – antilopes, pythons et divers oiseaux –, les images *nyau* incluent les lieux cachés abritant les structures *nyau*, ainsi que les lieux de réunion associés à l'initiation.

- Les sites d'habitation archéologiques associés aux peintures les plus récentes :

Sur le site proposé pour inscription, 195 sites archéologiques ont été identifiés. Parmi eux, 151 sont des sites à ciel ouvert de l'âge du fer, et 44 des abris sous-roche, dont 27 contiennent des peintures. Six sites et six abris sous-roche ont fait l'objet de fouilles.

Ces dernières confirment l'occupation de la zone, il y a 2 500 ans, par des peuples de l'âge de la pierre tardif. Cela correspond probablement au premier peuplement de la zone par les BaTwa, ancêtres des chasseurs-cueilleurs pygmées de l'actuelle République démocratique du Congo, qui ont émigré vers certaines régions de Zambie, du Malawi et du sud de l'Angola. Ce sont les seules régions où l'on a trouvé cet art schématique particulier, et Chongoni en abrite la plus importante concentration d'images de ce type.

Parmi les matériels découverts, des ossements de gibier, datant des alentours de 2000 avant notre ère. Il s'agit cependant avéré difficile de mettre en rapport les matériels mis au jour et l'un des types de peintures.

- Rituels Chewa vivants associés aux symboles rupestres – société *nyau*, initiation et cérémonies d'invocation de la pluie :

La société *nyau*, qui a donné lieu aux images de figures blanches masquées, est une société de danseurs masqués qui se produisent lors des rites funéraires. Les danseurs masqués sont considérés comme des esprits. Certains personnages *nyau* représentent des être humains, d'autres des animaux. Les animaux peuvent être dépeints sous forme de masques ou de structures élaborées tissées, réalisées à partir de feuilles de maïs, et portées par les hommes. Les masques et les structures *nyau* sont considérés comme très sacrés, et tenus à l'écart des non-initiés avant les cérémonies dans des grottes à proximité des abris sous-roche ; ils sont toujours brûlés après la dernière danse de la saison. On voit encore aujourd'hui, lors des danses dans les villages autour de Chongoni, des figures masquées semblables à celles que l'on observe dans les peintures rupestres.

La société *nyau* est la plus ancienne société du Malawi. Elle semble exister depuis l'époque de la constitution des États Chewa au XVIe siècle. (voir *Histoire*).

Autre rituel Chewa important : le *chinamwali* ou rite d'initiation des jeunes filles. Plusieurs des images rupestres blanches semblent refléter des symboles tirés de ces rites d'initiation, et l'on pense que ces images ont été créées par des femmes, dans le cadre des rituels initiatiques. Ces cérémonies secrètes appartiennent toujours au patrimoine vivant des Chewa.

La troisième cérémonie associée aux peintures rupestres est celle invoquant la pluie. À l'inverse des autres, elle est associée aux communautés de chasseurs-cueilleurs et aux peintures géométriques rouges plus anciennes, dont beaucoup, pense-t-on, représentent la pluie. Les Chewas se souviennent des chasseurs-cueilleurs BaTwa comme d'habiles invocateurs de la pluie, auprès desquels ils ont appris leurs traditions en la matière. Les femmes sont étroitement associées à ces traditions, qui perdurent de nos jours.

Bien que les sites de Chongoni soient toujours utilisés pour les cérémonies d'initiation, les cérémonies *nyau* et les rites d'invocation de la pluie, la pratique de la peinture rupestre a cessé.

- Bois naturels protégeant les peintures rupestres :

De denses bois de *miombo*, très caractéristiques, entourent tous les sites d'art rupestre. Les bois sont considérés comme partie intégrante des sites d'art rupestre : ensemble, ils sont perçus comme le paysage sacré de Chongoni, une ressource rare et précieuse utilisée pour les cérémonies traditionnelles.

Les incendies dans les bois, pour contrôler le gibier, ont donné naissance à de grands espaces ouverts, et l'on ramasse du bois pour faire du feu et pour l'utiliser comme matériau de construction. Quoique les collines soient assez proches les unes des autres, il semble qu'elles ne partagent pas la même flore et la même faune, et la conservation doit se faire en les considérant comme des entités séparées. Dans une partie de la forêt, on a introduit dans les années 1960 des plantes exotiques, et il est clairement souhaitable que ce processus soit endigué.

Histoire

Quelques objets datant du début de l'âge de la pierre suggèrent que la zone fut tout d'abord peuplée à l'époque du pléistocène supérieur, quoiqu'on manque de preuves substantielles d'une occupation avant l'âge de la pierre tardif. Les plus anciennes preuves archéologiques sont issues de matériels datés de 2500 avant notre ère.

À l'âge de la pierre tardif, la population se composait de chasseurs-cueilleurs qui semblent avoir été les auteurs des plus anciennes peintures rupestres, bien qu'il n'y ait pas de preuve datable.

Pendant le 1^{er} millénaire apr. J.-C., les agriculteurs de l'âge du fer sont venus depuis le nord s'installer dans la région, et introduisirent dans l'art rupestre des figures naturalistes réalisées à l'argile blanche. Les fermiers ne remplacèrent pas entièrement les chasseurs-cueilleurs, et les deux communautés semblent avoir vécu une relation symbiotique jusqu'aux alentours du XIXe siècle, époque à laquelle les chasseurs-cueilleurs ont été assimilés à la communauté agricole.

Au XVe siècle, de nouveaux groupes d'agriculteurs, les Maravi Chewa, arrivèrent au Malawi central (le nom actuel du pays provient d'ailleurs de Maravi). On croit qu'ils émigrèrent depuis le nord-ouest du Lubaland (patrie des

peuples Luba), dans le sud-est de l'actuelle République démocratique du Congo. Les Maravi assimilèrent rapidement plusieurs peuples en un empire Maravi centralisé, dirigé depuis l'est de Dedza. Son influence s'étendit sur tout le centre et l'est de Malawi, jusque dans des régions de l'actuel Mozambique. Dans l'État du Maravi, il existait une nette séparation entre le gouvernement central et le gouvernement local, le premier étant dominé par les immigrants du Maravi et le dernier par les autochtones. La société *nyau* a fleuri au niveau local et semble avoir servi au départ à contrôler la centralisation politique. À l'époque cependant, les distinctions devinrent floues et des représentants des clans non Maravi devinrent des chefs, tandis que les dirigeants Maravi obtinrent des droits sur la société *nyau*.

Au milieu du XIXe siècle, les peuples Ngoni, fuyant Chaka dans le Zoulouland, en Afrique du Sud, partirent vers le nord, et certains s'installèrent au sud de la région de Chongoni. Il semble que les Ngoni méprisaient la société *nyau*, qui dut par conséquent se réfugier dans la clandestinité. Les *nyau* servirent de pilier à la résistance Chewa contre les envahisseurs Ngoni. La société *nyau* devint ainsi la gardienne de la culture Chewa face à l'opposition – un rôle qu'elle reprit à nouveau à l'époque de la Première Guerre mondiale, servant de refuge à ceux qui refusaient d'être enrôlés pour servir de porteurs. Les missionnaires désapprouvèrent la société *nyau*, de même que, dans une certaine mesure, le gouvernement colonial. Malgré tout, elle survécut et est aujourd'hui reconnue comme une expression précieuse et active de la culture traditionnelle.

En 1924, Chongoni et les collines avoisinantes furent déclarées réserve forestière. Les limites de la réserve furent révisées en 1928 et en 1930 pour en exclure les villages. D'autres zones furent exclues en 1961 et en 1965, du fait de l'empiètement. Les délimitations sont demeurées inchangées depuis 1965. À la fin des années 1960, un programme de plantation de conifères fut lancé, et des routes créées dans toute la réserve pour permettre l'entretien des plantations.

L'art rupestre fut pour la première fois répertorié dans les années 1930. Dans les années 1950, plusieurs sites firent l'objet de publications.

Les cinq abris sous-roche Chentcherere furent déclarés monuments nationaux en 1969 et ouverts au public (cinq abris sous-roche sur 127).

Politique de gestion

Dispositions légales :

Tous les sites d'art rupestre sont protégés par la loi de 1990 sur les monuments et reliques. Toute personne jugée coupable d'avoir endommagé des peintures de Chongoni est passible d'une amende équivalant à 96 US\$ et de trois ans d'emprisonnement. Toutefois, il semble que la loi ne soit pas appliquée pour empêcher les graffitis.

La réserve forestière est protégée par la loi de 1997 sur les forêts. Diverses sanctions punissent les contrevenants à cette loi, plus sévèrement que la loi sur les monuments et

les reliques, mais elles sont elles aussi rarement mises en application.

Bien que les abris sous-roche Chentcherere soient un monument national, la zone restante de Chongoni n'a pas encore été déclarée « monument national », quoique l'art rupestre et les autres sites archéologiques soient protégés par une législation générale. La publication au Journal Officiel des sites relève du Comité consultatif sur les monuments et reliques, qui s'est réuni pour la dernière fois en 1994. Depuis lors, il n'y a plus de budget pour lui permettre de se réunir et il a cessé ses activités. Le nouveau ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a apparemment exprimé un intérêt pour une remise en vigueur du Comité. Cependant, une autre solution que la publication au Journal Officiel des sites serait envisageable si une demande formelle est faite pour cela.

Structure de la gestion :

Un plan de gestion a été élaboré ; il a reçu l'accord et le soutien des communautés locales et des autres parties prenantes concernées.

Le plan de gestion est assez complet, mais il n'est pour le moment soutenu par aucun financement, et il s'agit plus pour l'instant d'une liste de vœux pieux que d'une réalité. L'affectation de fonds à sa mise en œuvre dans un avenir proche est peu certaine.

La proposition d'inscription souligne l'importance de la forêt dans sa capacité à protéger les peintures rupestres. La forêt a également une valeur culturelle en ce qu'on lui attribue certaines des qualités sacrées conférées à l'art rupestre et à ses usages rituels. Le plan n'englobe pas la forêt naturelle entourant les sites d'art rupestre. Il est nécessaire d'intégrer la gestion de la forêt à celle des sites d'art rupestre, afin que la gestion concerne dans les faits la totalité de la forêt et des peintures rupestres, dans le cadre d'un paysage culturel.

L'une des activités identifiées dans le plan d'action (p. 21 du plan de gestion) consiste à encourager les communautés locales à continuer d'utiliser les sites, un point important pour maintenir leur authenticité. Il serait souhaitable de parvenir à un accord entre les dirigeants traditionnels et le département des Forêts pour exposer des directives d'utilisation des sites individuels et de la forêt en général lors des cérémonies religieuses et traditionnelles. Ce processus permettrait aux trois protagonistes d'identifier les principaux enjeux et de clarifier leurs attentes et responsabilités respectives.

Il sera essentiel de nommer les membres du personnel prévu par le plan de gestion pour patrouiller sur le site et surveiller ses installations. Il est tout aussi essentiel de mettre en œuvre un projet public d'éducation afin de sensibiliser la jeune génération et continuer d'informer les générations à venir de l'importance des sites peints.

Ressources :

Pour l'exercice 2004/2005, le projet « Art rupestre de Chongoni » est inscrit au budget du département des Antiquités. On prévoit de fournir un budget distinct à

l'avenir mais le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture n'a pas encore donné son accord.

Il n'y a pas de budget récurrent, uniquement des fonds destinés à des projets spécifiques de conservation ou de recherche. Il n'y a aucun budget prévu pour du personnel.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les sites rupestres de Chongoni sont d'une importance internationale :

- en ce qu'ils représentent la plus grande concentration d'art rupestre en Afrique centrale.
- Pour la façon dont ils reflètent les traditions de peinture rupestre des chasseurs-cueilleurs et des agriculteurs.
- Parce qu'ils sont toujours associés de façon vivante aux traditions Chewa de la société *nyau*, des rites d'initiation des jeunes filles et des cérémonies d'invocation de la pluie.
- C'est l'une des plus grandes concentrations d'art rupestre peint par des femmes que l'on connaisse.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS a visité le site en septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur l'art rupestre.

À la suite de la réunion de la Commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS, des informations complémentaires ont été demandées à l'État partie qui les a fournies par la suite.

Conservation

Historique de la conservation :

Les peintures rupestres ont fait l'objet de très peu de travaux de conservation active.

État de conservation :

En général, l'état de conservation est jugé bon. On rencontre certains problèmes avec les graffitis et les dégâts causés par les infiltrations d'eau. Une conservation préventive s'impose pour empêcher la détérioration des sites. Sans une présence active sur le site, elle est quasiment impossible. Le dossier de proposition d'inscription montre que des précédentes tentatives de protection officielle du site – barrières, poteaux de signalisation, panneaux d'affichage – n'ont pas eu l'effet escompté, se révélant même contre-productives.

Actuellement, la protection la plus efficace repose sur la difficulté d'accès ou le caractère sacré des sites pour la communauté locale.

Gestion :

Il n'existe actuellement aucune antenne du département des Antiquités à Chongoni et aucun personnel régulier sur le site ; on décourage donc les visites du site. L'accès restera interdit au public tant qu'un plan de gestion de la zone ne sera pas mis en place, et du personnel en poste responsable de la protection, des visites guidées et de la présentation du site. Le plan de gestion envisage 4 personnes pour la conservation, 4 guides et 10 hommes pour les patrouilles.

Dans l'intervalle, les visiteurs sont orientés vers les sites d'art rupestre situés en dehors de la zone proposée pour inscription, où des gardiens sont disponibles.

Analyse des risques :

- Manque de protection :

La plus grande menace pesant sur le site est le manque de gestion active et de conservation préventive. En l'absence de personnel sur le site, ce dernier ne fait en outre l'objet d'aucun suivi. Quoique les sites soient officiellement fermés, les visiteurs trouvent toujours le moyen d'atteindre les abris sous-roche peints.

- Vandalisme :

Les graffitis représentent un problème sur certains des sites ; des actions sont nécessaires pour traiter les graffitis et pour mettre en place des mesures efficaces pour empêcher les futurs graffitis.

- Pâturages :

Les bergers emmènent leurs animaux dans les abris, où ils risquent de se frotter contre les peintures. À l'occasion, les bergers allument des feux dans les abris. Un personnel actif sur le site dissuaderait ces pratiques.

- Feu :

Le feu est reconnu comme une menace potentielle majeure. Le feu semble avoir été utilisé dans le cadre des pratiques de chasse, quoiqu'il soit interdit à cet usage. À la page 12 du dossier de proposition d'inscription, on dit que la pratique d'emmener des garçons dans les abris sous-roche pour l'instruction *nyau* a diminué, du fait des restrictions contre les incendies mais que, « une fois le statut de Patrimoine mondial accordé, on prévoit une plus grande souplesse des réglementations qui jugulent actuellement les riches et vivantes pratiques du patrimoine... » Il est crucial que des dispositions et un accord soient établis pour savoir qui utilisera la forêt et comment (voir ci-dessus et ci-dessous).

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité de l'art rupestre de Chongoni et des traditions associées ne fait aucun doute.

Intégrité :

L'intégrité des peintures rupestres ne fait aucun doute. Toutefois, l'intégrité des peintures rupestres dans leur environnement naturel a, dans une certaine mesure, été compromise. Tout d'abord, les habitants de la région ont été déplacés lorsque la forêt a été transformée en réserve naturelle ; de plus, des conifères exotiques ont été plantés dans certaines zones de la forêt. Comme indiqué ci-dessus, le plan de gestion doit prendre en compte les besoins de la forêt, ce qui pourrait permettre que les plantations soient éliminées en temps voulu, et que la régénération des bois de *miombo* soit encouragée.

Évaluation comparative

La proposition d'inscription ne donne aucune analyse comparative détaillée. Toutefois, le site proposé pour inscription est présenté comme un site représentant l'art des agriculteurs en Afrique centrale dans l'étude comparative de l'art rupestre d'Afrique australe réalisée par Janette Deacon en collaboration avec le *SARAP* (*Southern African Rock Art Project*) pour l'ICOMOS en 2002. Celle-ci l'intègre à un groupe de peintures associées aux agriculteurs de certaines régions d'Afrique du Sud, de Zambie et du Malawi, illustrant des symboles importants utilisés pendant les cérémonies d'initiation et les pratiques rituelles. Parmi ceux-ci, les sites de Chongoni au Malawi sont identifiés comme le lieu où leur représentation est la plus dense, avec des traditions vivantes associées à l'art et des forêts raisonnablement intactes autour des sites.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les sites d'art rupestre de Chongoni sont d'une valeur universelle exceptionnelle de par la combinaison des caractéristiques suivantes :

- Les images reflètent les deux traditions parallèles d'art rupestre des chasseurs-cueilleurs et des agriculteurs.
- L'art des chasseurs-cueilleurs, sur le plan tant conceptuel que visuel, se distingue de l'art naturaliste que l'on trouve ailleurs en Afrique centrale et australe.
- L'art rupestre des agriculteurs à Chongoni représente l'ensemble le plus dense d'Afrique australe.
- Cet art rupestre s'inscrit toujours dans son environnement forestier.

- Les abris sous-roches et les images qu'ils recèlent continuent de jouer un rôle culturel essentiel dans les traditions vivantes des Chewa, et une partie des images témoignent de la persistance de traditions remontant à l'âge de la pierre tardif.
- Les peintures semblent en grande partie être l'œuvre de femmes.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères iii et vi :

Critère iii : Cet ensemble dense et vaste d'art rupestre reflète la persistance remarquable, sur plusieurs siècles, de traditions culturelles associées au rôle de l'art rupestre dans l'initiation des jeunes filles, dans les cérémonies d'invocation de la pluie et dans les rites funéraires, en particulier dans la société agricole Chewa.

Critère vi : L'association étroite entre les peintures rupestres et les traditions contemporaines relatives à l'initiation et à la société secrète *nyau*, et les témoignages nombreux de ces traditions dans les images peintes sur plusieurs siècles confèrent au paysage de Chongoni un rôle de taille pour la société Chewa et une importance non négligeable pour toute l'Afrique australe.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le site d'art rupestre de Chongoni est d'une grande importance en tant que, non seulement, patrimoine reflétant des pratiques passées, mais aussi patrimoine vivant de la communauté locale. Le site tire une grande part de sa valeur des bois entourant les peintures rupestres, qui, non seulement, protègent les peintures, mais font également partie des rituels traditionnels associés au site. Si le site doit être géré comme un site « vivant », un accord écrit entre les dirigeants traditionnels et le département des Forêts s'impose pour établir les directives d'usage des sites individuels et de la forêt en général pour les cérémonies religieuses et traditionnelles. Cet accord permettrait aux trois protagonistes d'identifier les principaux enjeux et de clarifier leurs attentes et responsabilités respectives.

Un plan de gestion a été élaboré, mais il n'englobe pas la gestion des bois. Il est souhaitable d'adopter une approche intégrée de la gestion du site, considérant les peintures rupestres et les bois comme une seule et même entité.

Le plan de gestion n'a pas été mis en pratique, et il semble n'y avoir qu'une faible gestion active du site. Les éléments du plan de gestion intégré définis dans le dossier de proposition d'inscription doivent être mis en œuvre conjointement par divers départements et autres parties prenantes, et avec l'engagement politique des dirigeants locaux et traditionnels, des départements compétents et du gouvernement national.

En ce qui concerne la gestion active du site, il faudra du personnel pour mettre le plan en œuvre.

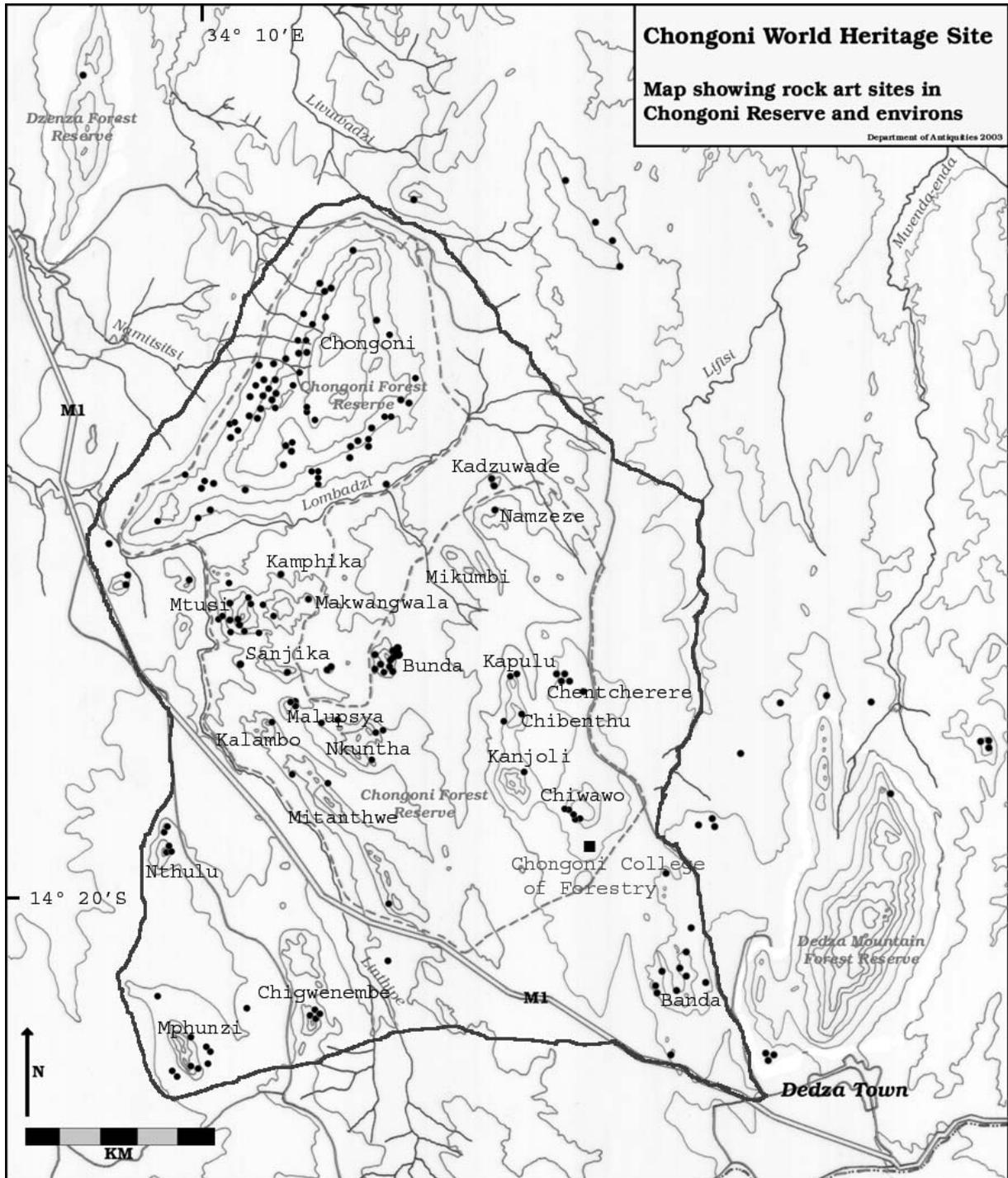
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Renvoie la proposition d'inscription à l'État partie pour lui permettre de mettre en place une protection juridique de tous les abris par leur classement en tant que monuments nationaux.
3. Demande à l'État partie de :
 - modifier le plan de gestion afin de prendre en compte la gestion des bois et leur utilisation par les communautés locales ;
 - mettre en place dès que possible des dispositions permettant à un nombre minimum d'employés de travailler sur le site.

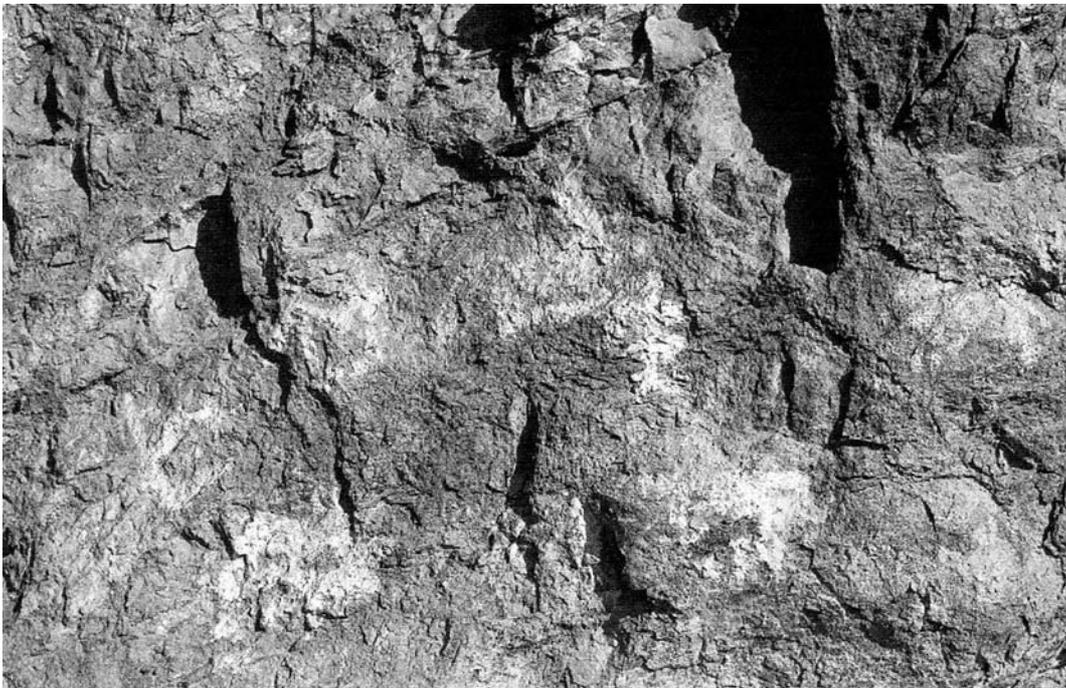
ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Art rupestre BaTwa du site Diwa 2



Peintures Nyau de la zone Namzeze 1

Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo (Nigeria)

No 1118

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Nigeria
<i>Bien proposé :</i>	Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo
<i>Lieu :</i>	Oshogbo, État d'Osun
<i>Date de réception :</i>	2 février 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes de l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il pourrait également s'agir d'un *paysage culturel*.

Brève description :

La dense forêt sacrée d'Osun, à la périphérie d'Oshogbo, l'une des dernières zones de la forêt primaire qui subsiste au sud du Nigeria, est la demeure d'Osun, déesse de la fertilité, ou des eaux de la vie, dans le panthéon des dieux yorubas. La forêt, sillonnée par la rivière Osun, abrite des sanctuaires, des sculptures et des œuvres d'art érigés en l'honneur d'Osun et d'autres divinités yorubas, dont beaucoup ont été réalisés ces 40 dernières années par Suzanne Wenger et les artistes du Nouvel Art sacré. Ce nouveau travail a revitalisé la forêt, désormais considérée par tout le peuple yoruba comme un symbole d'identité.

2. LE BIEN

Description

La forêt sacrée d'Osun couvre 75 hectares de forêt interdite d'exploitation, le long de la rivière Osun, à la périphérie d'Oshogbo, à environ 100 km au nord-est d'Ibadan, dans l'ouest du Nigeria. Elle est entourée d'une zone tampon de 47 hectares. Oshogbo, capitale de l'État d'Osun, compte environ 2 millions d'habitants, dont la plupart de langue yoruba.

Dans la cosmogonie yoruba, la forêt est le domicile d'Osun, déesse de la fertilité changée en rivière suite à un malentendu entre elle et une autre épouse de Chango, dieu du tonnerre et des éclairs. Elle habite dans la forêt, le long de la rivière Osun et de ses méandres.

Dans la forêt, l'un des dernières zones de la forêt primaire qui subsiste dans le sud du Nigeria, les chemins rituels mènent les fidèles à quarante sanctuaires, dédiés à Osun et

à d'autres divinités yorubas, et à neuf lieux de culte à côté de la rivière.

Osun est l'incarnation yoruba des « eaux de la vie » et la mère spirituelle de la ville d'Oshogbo.

La forêt symbolise également un pacte entre Larooye, fondateur d'Oshogbo, et Osun : la déesse apporterait prospérité et protection à son peuple s'il lui construisait un temple et respectait l'esprit de la forêt. En août, une procession traverse chaque année la forêt, pour rétablir les liens mystiques entre la déesse et le peuple de la ville.

Toutes les villes yorubas avaient jadis une forêt sacrée, des zones de forêt vierge réservées au culte des dieux. À la différence des autres villes yorubas, où les forêts sacrées se sont atrophiées ou ont disparu, la forêt d'Oshogbo a, pendant ces quarante dernières années, été rétablie comme le cœur vivant de la ville. Des sanctuaires ont été rebâties ou bâtis dans des espaces sacrés par une émigrée autrichienne, Suzanne Wenger, travaillant en collaboration avec un groupe d'artistes locaux, le mouvement du Nouvel Art sacré, sous le patronage de l'*Oba* (chef) d'Oshogbo. Ce nouvel art avait pour but de soutenir et de renforcer la religion traditionnelle, en rendant manifestes et tangibles des aspects jadis immatériels des dieux yorubas, de façon à jalonner la forêt et à constituer une protection puissante contre l'invasion des espaces sacrés. Âgée de 88 ans, Suzanne Wenger crée dans la forêt ce qu'elle considère comme sa dernière œuvre.

La revitalisation de la forêt d'Oshogbo, alors que les forêts des autres villes yorubas disparaissaient, lui a donné une importance dépassant largement l'échelle locale. Elle est maintenant considérée par tout le peuple yoruba comme un symbole d'identité, y compris par les membres de la diaspora africaine, dont beaucoup se rendent en pèlerinage au festival annuel.

Le bien présente les caractéristiques culturelles suivantes :

- la forêt avec ses cinq espaces sacrés et ses neuf lieux de culte ;
- la rivière ;
- quarante sanctuaires ;
- deux palais ;
- le festival annuel d'Oshogbo.

Ces éléments sont considérés tour à tour.

- la forêt avec ses cinq espaces sacrés et ses neuf lieux de culte :

La forêt est une des dernières zones de la forêt tropicale primaire jadis typique de vastes régions du sud de l'Afrique de l'Ouest, mais qui disparaît désormais rapidement. C'est l'une des rares zones qui subsistent au Nigeria. La forêt possède un couvert forestier mature et raisonnablement intact, abritant une flore et une faune riches et variées, et notamment le cercopithèque à ventre roux, espèce de singe en voie d'extinction. Certaines zones ont été déboisées à l'époque coloniale pour laisser place à

des plantations de tek et à l'exploitation agricole, mais elles sont actuellement en cours de rétablissement. On considère qu'il s'agit à 70 % de forêt primaire.

La forêt est un lieu des plus sacrés, où des sanctuaires, des sculptures et des œuvres d'art honorent Osun et les autres divinités yorubas.

La forêt compte cinq divisions sacrées principales, associées à différents dieux et cultes. Ces cinq espaces sont situés de chaque côté d'un chemin qui coupe la forêt du nord-ouest au sud-est. Trois d'entre eux sont établis depuis longtemps, tandis que deux ont été transférés dans les années 1950 depuis la ville d'Oshogbo, où leur existence était menacée par le fondamentalisme religieux chrétien et islamique.

Ces cinq espaces sacrés sont : *Oya*, dédié à Oya, l'une des épouses de Chango ; *Oro*, dédié aux vents ; *Oruba*, un lieu de culte associé à l'oracle Ifa ; *Ifa*, également associé à l'oracle Ifa ainsi qu'aux guérisseurs herboristes traditionnels ; et *Epa*, associé au culte de la chasse, du tir et des arts martiaux.

- La rivière :

La rivière Osun traverse toute la forêt ; neuf lieux de culte la jalonnent.

Il s'agit d'une rivière de forêt, sillonnant les territoires marécageux de l'État d'Ekiti à l'est et courant vers l'ouest pour rejoindre la rivière Ogun, qui se jette dans l'océan Atlantique à proximité de Lagos.

Dans toute la forêt, des arbres forment une voûte au-dessus de la rivière. Ses eaux symbolisent la relation entre la nature, les esprits et les êtres humains, reflétant la place de l'eau dans la cosmogonie yoruba, où elle incarne la vie. La rivière est donc considérée comme « l'eau de vie » ; on la croit dotée de vertus curatives et protectrices et capable de favoriser la fécondité.

On dit que, à l'époque de la fondation d'Oshogbo, la déesse Osun utilisait les poissons de la rivière comme messagers de paix, de bénédictions et de faveurs. Le festival annuel remet ce lien en vigueur.

- Quarante sanctuaires :

Traditionnellement, des arbres sacrés, des pierres sacrées, des objets en métal et des sculptures de terre et de bois définissaient les différentes divinités de la forêt. Ces quarante dernières années, de nouvelles sculptures ont été érigées à la place des anciennes et des sculptures fixes géantes ont été créées par Suzanne Wenger et les artistes du Nouvel Art sacré dans les espaces menacés de la forêt.

Ces sculptures sont réalisées dans divers matériaux – pierre, bois, fer et ciment. Certaines sont autonomes, d'autres rattachées à des sanctuaires. On trouve aussi des peintures murales et des toits décoratifs en fronde de palmier.

Sur quarante sanctuaires, quinze sont, pour tout ou partie, l'œuvre de Suzanne Wenger, notamment les plus grands ouvrages : les sculptures du sanctuaire d'Obatala, l'arche

de la tortue volante, le sanctuaire de la déesse Iya Poopo, le complexe Alajogun-Alajere-Obaluaya et le concept créatif du principal sanctuaire d'Osun-Oshogbo. Pour beaucoup des œuvres principales, Suzanne Wenger était assistée d'Adebisi Akanji, qui a également créé quatre autres sanctuaires. Les autres artistes sont Saka, Buraimon Gbadamosi et Ojewole Amoo.

Ce nouveau travail est né de la nécessité de réparer des sanctuaires existants et d'une campagne pour sauver la forêt de l'empiètement. Les réparations ont spontanément trouvé leur prolongement dans l'expression créative et la naissance de l'école artistique du Nouvel Art sacré. Par le passé, les sculptures, essentiellement sur bois, étaient réalisées par un prêtre issu de l'une des familles (Gbenagbena) qui avaient hérité de ce don. Seuls quelques-uns des artistes présents viennent des familles Gbenagbena : le processus créatif est désormais libéré des anciens tabous.

Ce nouvel art non seulement suit la tradition de la sculpture des arbres, pour libérer le reflet physique inné des dieux, ou celle des sculptures en terre, mais aussi a initié de nouvelles formes d'art donnant lieu à des manifestations physiques des dieux dans des matériaux minéraux plutôt que végétaux, comme la pierre, le ciment et le fer.

Les sculptures expressionnistes sont librement fondées sur des formes humaines ou animales, mais sont beaucoup moins limitées dans l'espace que leurs prédécesseurs, partant d'un noyau central pour pénétrer dans la forêt avoisinante.

- Deux palais :

Le premier palais fait partie du sanctuaire principal d'Osun-d'Oshogbo. Selon la tradition, c'est là que Larooye et son peuple s'installèrent à l'origine.

Le second palais est celui où emménagea Larooye avant que la communauté ne crée un nouveau peuplement en dehors de la forêt. La maison du culte Ogboni se dresse sur le site du second palais. La société Ogboni est une société élitiste regroupant des hommes d'influence, dotés d'un pouvoir économique et politique considérable. Ils se réunissent une fois par semaine dans la maison du culte.

Les deux palais ont des murs en terre et des toits de fer-blanc, soutenus par des piliers en terre et en bois sculpté. Les toits des trois édifices Ogboni sont très en pente et s'élèvent haut au-dessus des entrées, soutenus par un groupe de minces piliers en bois sculpté.

- Le festival d'Oshogbo :

Le festival d'Osun-Oshogbo se déroule sur douze jours, fin juillet et début août, une fois par an. La forêt est considérée comme la gardienne du royaume et le cœur spirituel de la communauté. Le festival invoque les esprits des rois ancêtres et dédie à nouveau l'*Oba* actuel à Osun, et réaffirme et renouvelle les obligations qui lient les divinités représentées dans la forêt et le peuple d'Oshogbo.

La fin du festival est une procession de toute la population d'Oshogbo depuis la ville jusqu'à la forêt, menée par la

vierge votive Arugba et orchestrée par l'*Oba* et les prêtres, accompagnés par des tambours, des chants et des danses. Elle va tout d'abord jusqu'au sanctuaire principal d'Osun-Oshogbo puis à la rivière, où une calebasse de sacrifices est offerte à la déesse Osun et des prières sont dites pour la prospérité de la communauté. Une fois l'*Ataoja* (roi d'Oshogbo) assis, les chefs, les familles et les fidèles dansent pour rendre hommage à l'*Oba*, à son tour. Ce dernier accueille leurs louanges et bénit son peuple, en priant pour sa sécurité et la paix pendant l'année à venir.

Histoire

La ville d'Oshogbo aurait été fondée il y a environ 400 ans. Elle appartient à la vaste communauté yoruba, divisée en 16 royaumes, dirigés selon la légende par les enfants d'Oduduwa, fondateur mythique, dont la demeure à Ile-Ife, au sud-est d'Oshogbo, est toujours considérée aujourd'hui comme le foyer spirituel du peuple yoruba.

Le premier peuplement semble avoir été situé dans la forêt d'Oshogbo ; il comportait des palais et un marché. Avec l'accroissement de la population, la communauté quitta la forêt et créa une nouvelle ville, recréant la disposition spatiale du peuplement de la forêt.

Dans les années 1840, Oshogbo devint un refuge pour ceux qui fuyaient le *djihad* fulani, descendant vers le sud depuis ce qui est aujourd'hui le Nigeria du Nord. Les Yorubas firent retraite plus loin vers le sud, dans les forêts, et Oshogbo, à l'orée Nord de la forêt, devint un centre important pour le nord de la patrie yoruba.

Les attaques fulani contre Oshogbo furent arrêtées et Oshogbo devint à ce titre un symbole de fierté pour tous les Yorubas.

Pendant la première moitié du XXe siècle, la ville d'Oshogbo s'agrandit considérablement. En 1914, elle tomba sous le joug colonial britannique. Les chefs traditionnels furent cependant maintenus, dans le cadre d'un système indirect de gestion, et l'*Oba* et les prêtres conservèrent donc leur autorité. Un changement plus radical devait intervenir à partir du milieu du XIXe siècle, avec l'introduction de l'islam et du christianisme. L'islam devint la religion des marchands et des maisons régnautes, car elle permettait des contacts vers les routes marchandes du nord et des liens avec les esclaves de retour d'Amérique Centrale et du Sud. Pendant un temps, les trois religions coexistèrent mais, au fil du temps, les cultes d'Ogboni et d'Osun perdirent la faveur des habitants.

Dans les années 1950, les changements politiques et religieux nuirent gravement à la forêt : les responsabilités coutumières et les sanctions s'affaiblirent, les sanctuaires furent négligés et les prêtres traditionnels commencèrent à disparaître. Des problèmes encore exacerbés par l'augmentation du pillage des statues et des sculptures qui étaient transportables pour alimenter le marché des antiquités. Aux environs de cette époque, le ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture acquit une partie de la forêt pour y conduire des expériences agricoles. Les arbres furent abattus et des plantations de tek établies, des sculptures furent volées et on commença à signaler des

activités de chasse et de pêche – auparavant interdites – dans la forêt sacrée.

C'est à ce moment crucial de l'histoire de la forêt que l'Autrichienne Suzanne Wenger s'installa à Oshogbo et, avec les encouragements de l'*Oba* et le soutien des habitants de l'endroit, forma le mouvement du Nouvel Art sacré pour défier les spéculateurs fonciers, repousser les braconniers, protéger les sanctuaires et entamer un long parcours vers la revitalisation spirituelle du lieu, en le rétablissant comme le cœur sacré d'Oshogbo.

Les artistes créèrent délibérément des sculptures grandes, lourdes et fixes, en fer, en ciment et en terre, s'opposant aux plus petites sculptures traditionnelles en bois, afin que leurs formes architecturales intimidantes aident à protéger la forêt et à arrêter les vols. Toutes les sculptures ont été réalisées dans le plus grand respect de l'esprit du lieu, en s'inspirant de la mythologie yoruba et en consultant les dieux dans un contexte traditionnel.

Ces nouveaux ouvrages ont fait de la forêt un symbole d'identité pour tout le peuple Yoruba. Beaucoup des membres de la diaspora africaine se rendent désormais en pèlerinage au festival annuel.

En 1965, une partie de la forêt fut déclarée monument national. La zone fut étendue en 1992, de sorte que les 75 hectares sont maintenant entièrement protégés.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les 55 hectares de la forêt d'Osun-Oshogbo sont la propriété du gouvernement fédéral du Nigeria. Le cœur de la forêt a été déclaré monument national en 1965, avec une extension faite en 1993 de sorte que tout le bien proposé pour inscription est désormais protégé.

Aucun détail n'est donné quant à ce que signifie cette protection. La politique culturelle nigériane de 1988 énonce que « l'État doit préserver comme des monuments les anciens remparts et portes, sites, palais, sanctuaires, bâtiments publics, et promouvoir les bâtiments d'importance historique et les sculptures monumentales ».

Structure de la gestion :

Aux termes du *Land Use Act* de 1990, le gouvernement fédéral du Nigeria confie à la garde du gouvernement d'État les terres protégées en zone urbaine. Dans le cas de la forêt, cela signifie que le gouvernement de l'État d'Osun est responsable, au niveau de l'État. Au niveau local, les gouvernements locaux d'Oshogbo et d'Olorunda sont eux aussi impliqués.

Les sites appartiennent aux gouvernements fédéraux et d'État, tandis que la communauté locale est autorisée à exercer ses droits culturels. Les responsabilités traditionnelles de la communauté et ses droits culturels sont exercés par l'*Oba* d'Oshogbo et son Conseil, le Conseil du patrimoine culturel d'Oshogbo (OCHC).

La Commission nationale des musées et des monuments (NCMM) gère actuellement la forêt aux termes d'un décret datant de 1979 qui lui confie la garde de tous les monuments, sanctuaires et antiquités. Cela signifie qu'il emploie le personnel du site qui gère l'accès aux sanctuaires et les entretient.

Deux ONG, ainsi que le Groupe de soutien de la forêt d'Osun et le Fonds Adunni Olorisa, apportent également leur appui.

Le NCMM emploie un conservateur, 27 gardes de sécurité, 7 guides, 7 responsables éducatifs, 3 maçons, 3 artistes traditionnels, 3 charpentiers et 22 administrateurs, et fournit un personnel spécialisé depuis son siège.

Un plan de gestion a été élaboré, et a été adopté par toutes les parties prenantes, comprenant : le gouvernement de l'État d'Osun, trois gouvernements locaux, et l'*Oba* des communautés d'Oshogbo.

Bien que le plan traite les aspects naturels du site, il n'explique pas clairement en détail comment ceux-ci vont être gérés afin de maintenir les caractéristiques spirituelles du site.

Un comité de gestion a été établi sous la présidence de la Commission nationale des musées et des monuments et dont le vice-président est un représentant de l'*Oba*.

Ressources :

Le NCMM paie les salaires des 75 personnes employées sur le site, ce qui représente un budget annuel de 62 000 US\$. Les recettes des entrées sur le site sont partagées entre l'OCHC et le NCMM et utilisées pour financer la conservation.

Les projets majeurs doivent être financés par d'autres budgets que celui du NCMM.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La forêt sacrée d'Osun est la plus grande des forêts yorubas d'Afrique de l'Ouest et la seule à avoir conservé ses activités religieuses. La forêt est un symbole de l'identité du peuple yoruba, de ses traditions culturelles et de son histoire.

Elle est aujourd'hui considérée comme le centre spirituel des systèmes divinatoires et cosmogoniques yorubas, qui s'étendent non seulement à plusieurs régions d'Afrique de l'Ouest mais aussi à la diaspora africaine.

Le mouvement du Nouvel Art sacré a créé des sculptures qui sont de nouvelles manifestations des systèmes de croyance yorubas et qui devraient être considérées comme des chefs-d'œuvre du génie créateur humain.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre 2004.

Conservation

Historique de la conservation :

L'historique de la conservation du site peut s'envisager sous deux aspects.

Tout d'abord, la conservation du site dans son ensemble. Celui-ci a été sauvé de l'abandon et de la possible intégration dans la ville, et rétabli comme un lieu sacré ces quarante dernières années. Des sculptures ont été recréées, et la forêt restaurée dans les zones qui avaient été déboisées pour permettre des plantations ou l'agriculture. Il s'agit déjà, en soi, d'un réel succès.

Ensuite, vient le travail détaillé de conservation nécessaire pour maintenir ce qui existe aujourd'hui : le besoin d'entretenir et de restaurer les sculptures et les édifices, et de mettre en place des procédures de conservation des caractéristiques naturelles de la forêt, en encourageant la régénération et le renouvellement.

Beaucoup des sculptures étant relativement nouvelles, on ne se penche que maintenant sur leur conservation.

Il faut, pour la forêt naturelle, un plan plus détaillé qui la relie à l'utilisation culturelle du site. Celui-ci devrait traiter non seulement les problèmes liés à l'érosion des rives de l'Osun, mais aussi la durabilité globale des caractéristiques naturelles de la forêt.

État de conservation :

Globalement, l'état actuel de conservation est bon, quoique certains des toits des structures doivent faire l'objet d'une attention particulière – un point reconnu.

Gestion :

Bien que le plan de gestion comporte une stratégie de la conservation holistique comprenant les caractéristiques naturelles, culturelles et spirituelles du site, la gestion des éléments naturels pourrait être renforcée. Il serait souhaitable que des représentants de la direction en charge des ressources naturelles soient associés au comité de gestion, et qu'un processus plus complet pour le maintien des valeurs naturelles du site soit intégré aux pratiques de gestion. La forêt d'Oshogbo pourrait devenir un exemple remarquable de la façon dont un écosystème semi-naturel, incluant des espèces rares, est protégé par son statut sacré et les activités de la population locale.

Compte-tenu de l'importance de la forêt et de la popularité du festival annuel, il serait souhaitable de développer une stratégie plus détaillée visant le tourisme culturel, qui établirait la façon de gérer les visiteurs afin de minimiser leur impact sur les caractéristiques spirituelles et sacrées de la forêt.

Analyse des risques :

- Détérioration naturelle des sculptures et des édifices :

La plus grande menace qui pèse sur le site est l'absence d'entretien régulier, entraînant d'importants problèmes de conservation par rapport aux sculptures. Étant donné la nature des matériaux utilisés, ciment, fer et terre, l'absence d'un entretien approprié risque de poser des problèmes de conservation potentiellement lourds et onéreux.

La proposition d'inscription reconnaît qu'un entretien plus régulier est nécessaire, ainsi que des techniques spécifiques à la réparation des sculptures en ciment, en terre et en fer. Ceci est désormais en place.

- Menaces liées aux infrastructures :

On reconnaît que la route goudronnée, qui traverse le site, et les câbles électriques sont indésirables. L'un des objectifs du plan de gestion est donc de créer une nouvelle route en dehors du site, et de réaligner les câbles.

- Croyances immatérielles :

Des croyances qui s'étaient étioilées il y a 40 ans revivent aujourd'hui, peut-être pas au quotidien mais très certainement grâce au festival annuel d'Oshogbo.

- Visites excessives :

La proposition d'inscription ne mentionne pas ce point mais, étant donné l'importance nouvelle de la forêt et la popularité du festival annuel, l'impact du piétinement sur les chemins et dans les sanctuaires doit être considéré dans le cadre d'une stratégie sur le tourisme culturel, afin d'assurer sur le site la gestion optimale du nombre de personnes.

- Pollution de la rivière :

Les déchets de la ville et des villages et les activités de lavage provoquent une certaine pollution de la rivière. On indique que le niveau nutritif est pour l'instant acceptable.

- Plantes envahissantes :

On signale certaines plantes envahissantes, mais les espèces ne sont pas indiquées. Il est cependant affirmé qu'il s'agit de plantes n'aimant pas l'ombre et, au fur et à mesure que la nouvelle forêt repousse, elles s'éteindront progressivement.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité de la forêt est liée à sa valeur en tant que lieu sacré. La nature sacrée des lieux ne peut être continuellement renforcée que si son caractère sacré est respecté par le plus grand nombre. Ces quarante dernières années, les nouvelles sculptures dans la forêt ont renforcé les caractéristiques particulières de la forêt et lui ont rendu

les caractéristiques spirituelles qui la dotent d'une immense valeur culturelle.

Parallèlement, ces nouvelles sculptures s'inscrivent dans une tradition ancienne et continue de sculptures créées pour représenter la cosmogonie yoruba. Bien que leurs formes reflètent un nouvel élan stylistique, les œuvres n'ont pas été créées pour glorifier les artistes mais plutôt, par leur gigantisme et leurs formes intimidantes, pour rétablir le caractère sacré de la forêt. Elles ont atteint leur but, et cette forêt est désormais pour les Yorubas un lieu sacré dont l'importance dépasse l'échelle locale.

Intégrité :

L'intégrité ne pose aucun problème, le site proposé pour inscription englobant la totalité de la forêt sacrée et très certainement tout ce qui a été restauré sur les quarante dernières années.

Évaluation comparative

Il y a un siècle, la terre des Yorubas comptait quantité de forêts sacrées : chaque ville avait la sienne. La plupart de ces forêts ont désormais été abandonnées ou ont été réduites à des dimensions mineures. Osun-Oshogbo est la plus grande forêt sacrée à avoir subsisté, et une forêt toujours vénérée à ce jour. Qui plus est, la restauration entreprise par Suzanne Wenger et ses collègues artistes ont donné à l'ensemble une importance nouvelle : il est devenu un lieu sacré pour toute la communauté yoruba et un symbole d'identité pour toute la diaspora yoruba. Les nouvelles œuvres d'art installées dans la forêt l'ont également distinguée des autres. Oshogbo est désormais unique en ce qu'elle comprend une grande partie de sculptures du XXe siècle créées pour renforcer les liens entre le peuple et le panthéon yoruba.

La forêt d'Oshogbo est unique en Afrique de l'Ouest ; il est également difficile d'établir des comparaisons plus poussées avec des sites liés à des religions traditionnelles nouvellement ornés de sculptures entièrement propres au site et à sa culture.

Il n'en existe certainement aucun autre sur la Liste du patrimoine mondial capable de soutenir la comparaison.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La forêt d'Osun-Oshogbo possède une valeur universelle exceptionnelle, pour les caractéristiques culturelles suivantes :

- Elle est la dernière forêt sacrée survivante et même florissante sur le territoire yoruba, et reflète la façon dont les villes yorubas associent leur établissement et leur expansion aux esprits de la forêt ;
- Les sculptures de la forêt créées par Suzanne Wenger et les artistes du Nouvel Art sacré sont des chefs-d'œuvre du génie créateur illustrent la

cosmogonie yoruba dans laquelle ils puisaient leur inspiration ;

- La forêt et ses sculptures sont désormais un symbole de l'identité yoruba pour tous les membres du peuple yoruba disséminés dans le monde ;
- La forêt, qui accueille un festival annuel, maintient les traditions culturelles vivantes du peuple yoruba.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères i, ii, iii, v et vi :

Critère i : Les formes sculpturales, gigantesques et intimidantes, créées par Suzanne Wenger et les artistes traditionnels du mouvement du Nouvel Art sacré, inspirées par des forces surnaturelles, constituent un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

Ces sculptures ont été réalisées dans le but de maintenir la forêt sacrée plutôt que dans celui de constituer des objets à part entière ; pour cette raison, il est considéré que ce critère n'est pas approprié.

Critère ii : L'intégration de Suzanne Wenger, artiste autrichienne, à la communauté yoruba, son initiation au culte d'Obatala et ses liens avec un groupe d'artistes traditionnels, se sont révélés être le terreau d'un échange fertile d'idées qui ont ressuscité la forêt sacrée d'Osun.

Critère iii : La forêt sacrée d'Osun est le plus grand exemple, et peut-être le seul restant, d'un phénomène jadis largement répandu qui caractérisait tous les peuplements yoruba. Elle représente aujourd'hui les forêts sacrées yorubas et leur illustration de la cosmogonie yoruba.

Critère v : Ce critère, habituellement utilisé pour les peuplements ou l'occupation traditionnelle des sols, n'est pas d'une grande pertinence pour cette proposition d'inscription.

Critère vi : La forêt d'Osun est l'expression tangible du système divinatoire et cosmogonique yoruba ; son festival annuel est une réponse vivante, florissante et en perpétuelle évolution aux croyances yorubas quant au lien entre le peuple, ses dirigeants et la déesse Osun.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

La valeur spirituelle de la forêt est étroitement associée à la forêt dense équatoriale. Il s'agit à 70 % d'une forêt primaire naturelle, et on prévoit de restaurer les 30 % restants par la régénération des zones, après élimination des plantations et interruption des activités agricoles. Il est clairement souhaitable que l'équilibre qui existe entre les aspects naturels de la forêt et la population soit conservé et renforcé afin de maintenir les caractéristiques spirituelles du site. Il serait souhaitable que des directives et des objectifs plus spécifiques concernant cet aspect soient inclus dans le plan de gestion, et que des représentants des

directions traitant des biens naturels soient impliqués dans le comité de gestion.

Comme la forêt attire désormais de nombreux visiteurs venus du Nigeria, de la région et associés à la diaspora yoruba, il serait souhaitable qu'un plan de gestion du tourisme culturel soit mis en place et qu'il se fonde sur les valeurs élevées des caractéristiques spirituelles, symboliques et rituelles du site.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et vi* :

Critère ii : L'intégration de Suzanne Wenger, artiste autrichienne, à la communauté yoruba, son initiation au culte d'Obatala et ses liens avec un groupe d'artistes traditionnels, se sont révélés être le terreau d'un échange fertile d'idées qui ont ressuscité la forêt sacrée d'Osun.

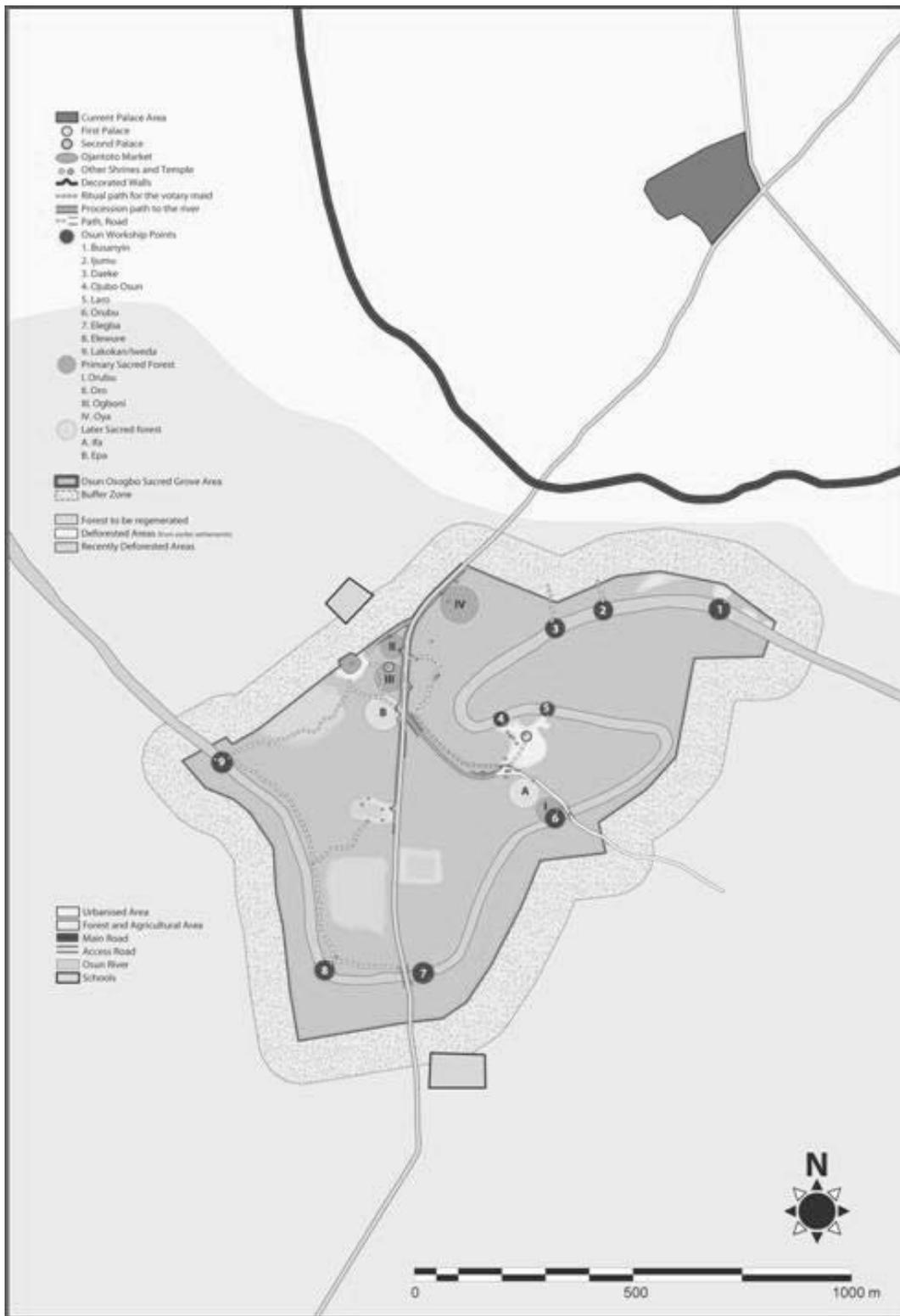
Critère iii : La forêt sacrée d'Osun est le plus grand exemple, et peut-être le seul restant, d'un phénomène jadis largement répandu qui caractérisait tous les peuplements yorubas. Elle représente aujourd'hui les forêts sacrées yorubas et leur illustration de la cosmogonie yoruba.

Critère vi : La forêt d'Osun est l'expression tangible du système divinatoire et cosmogonique yoruba ; son festival annuel est une réponse vivante, florissante et en perpétuelle évolution aux croyances yorubas dans les liens qui unissent le peuple, ses dirigeants et la déesse Osun.

3. Demande à l'État partie de considérer comment la gestion des caractéristiques naturelles de la forêt pourrait être renforcée par leur intégration à la gestion des caractéristiques culturelles de celle-ci.

4. Demande également à l'État partie de considérer la mise en place d'un plan de gestion du tourisme culturel afin de préserver les caractéristiques spirituelles, symboliques et rituelles de la forêt par rapport au grand nombre de personnes qui visitent le site, notamment durant la période du festival.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Le fleuve Osun



Le premier palais : le site du premier établissement

Kondoa (Tanzanie)

No 1183

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République Unie de Tanzanie
<i>Bien proposé :</i>	Sites d'art rupestre de Kondoa
<i>Lieu :</i>	District de Kondoa, région de Dodoma
<i>Date de réception :</i>	26 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Sur les versants orientaux de l'escarpement masaï qui borde la grande vallée du rift, on trouve des abris sous-roche naturels, surplombant des dalles de roches sédimentaires fragmentées par les failles du rift, dont les plans verticaux ont servi de support à des peintures rupestres pendant au moins deux millénaires.

La collection spectaculaire d'images réparties dans plus de 150 abris et, pour beaucoup, d'une grande valeur artistique, présente des séquences qui constituent un témoignage unique de l'évolution socio-économique de la région, des chasseurs-cueilleurs aux sociétés agropastorales, et des croyances et idées qui leur sont associées. Les gens habitant aux environs des abris continuent de les associer à des pratiques rituelles.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription encercle l'escarpement masaï du côté oriental de la grande vallée du rift et sur le bord occidental de la steppe masaï. Des collines rocheuses, légèrement boisées, sont tournées vers les vastes plaines de la vallée du rift. Le site couvre 2 336 km².

On ne connaît pas encore le nombre exact des sites d'art rupestre de la zone proposée pour inscription, mais on estime qu'il y a entre 150 et 450 abris sous-roche, grottes et façades rocheuses décorées. Les sites se trouvent sur les pentes orientales abruptes, une zone de formations géologiques fracturées et spectaculaires, dont les abris ont été le cadre de la réalisation de ces peintures.

Le bien proposé pour inscription est limité au nord par la réserve de la forêt de Salanka, à l'est par une série de

douze villages et à l'ouest par deux villages. Il n'y a pas de repère clairement défini au sud. La zone proposée pour inscription comprend encore quatre autres villages.

Il n'y a pas de zone tampon, la zone étant jugée suffisamment vaste pour protéger les valeurs du Patrimoine mondial qu'abrite le bien.

Toutes les peintures se trouvent en hauteur dans les collines, peut-être utilisées comme lieux de retraite pendant les raids ou les combats – comme cela a historiquement été le cas récemment durant les raids masaï. Encore récemment, les abris, à la saison des pluies, servaient également de refuge aux familles qui devaient abandonner leurs maisons dans les plaines. Une grande partie des sites font face à l'est et captent, le matin, les rayons du soleil.

Le site comprend non seulement des peintures rupestres mais aussi des sites archéologiques associés :

- Premières peintures rouges
- Dernières peintures en noir et blanc
- Sites archéologiques
- Sites cérémoniels

Ces éléments sont considérés les uns après les autres.

- Premières peintures rouges :

Les peintures rouges forment la limite Nord de la tradition d'art rupestre des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe. Les peintures rouges représentent des figures humaines et animales, délinéées ou pleines. Il existe quelques figures bicolores ou polychromes, mais elles sont rares.

On a identifié trois formes basiques de figures : des figures animales naturalistes, des figures géométriques stylisées et hachurées et des figures humaines stylisées. Ces dernières sont parfois présentées avec un masque, peut-être un déguisement de chasse, et souvent avec des arcs et des flèches à la main, ou en compagnie d'animaux, ce qui suggère des activités de chasseurs.

Les antilopes sont les animaux les plus couramment représentés : on y trouve des élans, des rouans, de grands cobs des roseaux et des antilopes kudu. Des éléphants et des girafes apparaissent parfois. Environ 70 % des images étudiées montrent du gibier.

Les figures humaines sont quasiment toutes dessinées avec des corps allongés. Les arbres *euphorbia candelabrum* sont courants. Parmi les autres représentations, on trouve des cercles concentriques, avec des lignes qui en irradient.

Les peintures se chevauchent, illustrant une tradition continue sur peut-être plusieurs millénaires.

La datation de ces premières peintures reste un mystère. En 1951, Louis Leakey a avancé l'hypothèse d'une date ancienne, qui a soulevé nombre de débats depuis. Une étude systématique des images est nécessaire pour établir des séquences ; les matériels tirés des fouilles pourraient

venir la compléter. Aucune technique géophysique et chimique n'a été utilisée pour la datation.

Plusieurs des chercheurs cités dans la proposition d'inscription ont soutenu que ces peintures étaient l'œuvre des ancêtres des Sandawe et des Hadza contemporains ; de fait l'un d'entre eux, Ten Raa, était même présent lorsqu'un homme de langue Sandawe réalisa une peinture rupestre, prouvant ainsi une remarquable persistance des traditions sur éventuellement plusieurs millénaires.

- Dernières peintures en noir et blanc :

Les dernières peintures en noir et blanc s'opposent clairement aux peintures rouges. Il s'agit de peintures au doigt, représentant des lignes, des cercles, des carrés, des points, et des signes et symboles non géométriques. Elles dépeignent également des animaux domestiques, et les scènes de chasse en sont absentes. Les images les plus fréquentes sont des cercles, des échiquiers et des échelles. Elles sont bien moins élaborées que les images rouges.

De nombreuses peintures se superposent aux peintures rouges. Toutefois, l'ordre des superpositions n'est pas cohérent. Ces peintures ont été attribuées aux communautés agro-pastorales arrivées dans la région il y a 1 500 ans environ, qui ont chassé certaines des communautés antérieures de chasseurs-cueilleurs. Comme c'est le cas avec les premières peintures, aucune datation n'a été établie et cette tradition pourrait avoir existé aux côtés de la pratique persistante des peintures rouges.

- Sites archéologiques :

Les fouilles réalisées sur trois sites ont mis au jour du matériel de l'âge de la pierre moyen, de l'âge de la pierre tardif et de l'âge du fer, notamment des « crayons » ocre rouge. Récemment, les travaux menés sur le terrain par l'université de Dar es-Salaam ont révélé les traces d'industries de fonderie du fer sur deux sites.

Le dossier de proposition d'inscription ne fournit aucun détail sur ces fouilles. Toutefois, d'autres publications indiquent qu'elles démontrent une occupation entre 19 000 et 200 avant notre ère. Si c'était le cas, cet art rupestre pourrait être associé à n'importe quelle époque sur ce laps de temps. Jusqu'à présent, le matériel datable tiré des fouilles n'a pas permis la datation des peintures par association. Toutefois, en 1982, Masao s'est aventuré à suggérer que les premières peintures rouges pourraient être vieilles de 3 000 ans, tandis que les dernières en noir et blanc pourraient n'avoir que 200 ans, voire moins.

- Sites cérémoniels :

Certains des sites demeurent associés à des traditions très vivantes de la population locale. Ainsi, les Irangi se servent des abris comme sites d'initiation, et pour pratiquer des rituels de guérison, d'invocation de la pluie et de divination. D'autres sites sont considérés comme sacrés par les Hadza et les Sandawe qui vivent également dans la région. Toutefois, il convient de noter que ce n'est pas nécessairement la présence des peintures rupestres qui sanctifie ces sites. En effet, tous les sites sacrés ne contiennent pas de peintures, tandis que certaines ont peut-

être été exécutées dans des sites qui étaient déjà considérés comme des sites sacrés.

Beaucoup des peuples de langue bantoue de la région associent les peintures aux peuples qu'ils ont chassés. La tradition orale associe les Sandawe à certains des sites et leur attribue la réalisation des peintures. Le Khoisan que parlent les Sandawe et leurs voisins les Hadza présente un lien linguistique étroit avec la langue des Bushman d'Afrique du Sud, auxquels on attribue aussi la réalisation des pétroglyphes et des peintures sud-africaines.

Histoire

L'existence de peintures rupestres dans la région fut signalée pour la première fois en 1908 par des missionnaires travaillant à proximité de Bukoba. Le premier compte rendu publié parut en 1929, dans le cadre d'un article de TAM Nash publié dans le *Royal Anthropological Institute Journal*. Louis Leakey explora le site dans les années 1930 et, en 1936, présenta une tentative de classification stylistique des peintures dans son ouvrage *Stone Age in Africa*. H. Fosbrooke entreprit la première étude et le premier programme d'inventaire à la fin des années 1940, qui aboutit à la publication des *Tanganyika Notes and Records Special Publication Series*. Louis Leakey, toujours intéressé par le site, élaborait une étude théorique des styles suggérant un art très ancien. Peu d'érudits acceptèrent ces dates, d'autres considérant les peintures d'un intérêt plus ethnographique qu'archéologique.

West entreprit des fouilles en 1964, suivi par Masao à la fin des années 1970. Plus récemment, Mapunda et Kessy ont effectué des fouilles sur plusieurs sites de Pahi et de Baura, y trouvant des vestiges de fours de fusion, de tuyères, de mâchefer et de poteries de l'âge du fer.

Le public découvrit le site grâce à la publication, en 1983, de l'ouvrage de Mary Leakey intitulé *Africa's Vanishing Art: The Rock Paintings of Tanzania*. Celui-ci se fondait sur le calquage de certaines des images.

Les travaux les plus récents ont été menés par Fidelis Masao en 1979 et 1980, et par Emmanuel Anati en 1980 et 1981.

Malheureusement, les dossiers de toutes ces interventions sont éparpillés et les informations qui en ont été tirées ne sont pas facilement accessibles. Le dossier de proposition d'inscription reconnaît « la nécessité pour le département des Antiquités de créer une base de données pour toute la documentation réalisée à ce jour ». Tant que cela n'est pas fait, aucune évaluation globale de l'étendue et du contenu du site n'est possible. Le dossier de proposition d'inscription ne peut même pas dire combien il existe de sites ou d'images sur le site, ni en quoi les images de la zone proposée pour inscription sont apparentées à l'art rupestre de la région voisine de Singida, d'Iramba et du lac Eyasi, à l'ouest. Une étude et une analyse statistique s'imposent pour estimer l'étendue du site et ses liens, par exemple, avec la région de Singida à l'ouest.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Tous les sites d'art rupestre de Tanzanie sont automatiquement protégés par la Loi sur les antiquités de 1964 (amendée en 1979). Cette loi déclare qu'il est illégal de détruire, d'endommager, de détériorer, d'altérer, de fouiller, de creuser, de sonder, de déplacer, d'ajouter, de réparer, d'écrire, de graver ou de dessiner sur de l'art rupestre. Elle interdit également de faire paître des animaux dans un site d'art rupestre ou d'étendre des pratiques agricoles au détriment d'un site d'art rupestre.

Il y a donc un bon niveau de protection législative. Le problème de cette loi cependant réside dans le fait que les amendes qu'elle prévoit ne sont pas suffisamment importantes pour dissuader ceux qui la transgressent, et très rares sont les violations de la loi qui ont effectivement fait l'objet de poursuites. Outre les dispositions de cette loi, douze sites de peintures rupestres de Kondoa se sont vus conférer un statut et un niveau de protection spécial en étant classés monuments nationaux en 1949. Ces sites ont été reclassés en 1981, ainsi que sept autres sites supplémentaires.

En 2002, le département des Antiquités a engagé une procédure afin de déclarer la zone des sites d'art rupestre de Kondoa « zone de conservation ». Cette déclaration est désormais approuvée par le ministre, et le nouveau statut entrera en vigueur dès que la déclaration sera publiée au Journal Officiel. Le statut de zone de conservation aura d'importantes implications pour la bonne gestion de la zone. Un ensemble de règles et de réglementations est ébauché pour chaque zone de conservation. Elles seront rédigées en collaboration avec les acteurs locaux, tels que les chefs de village et les responsables de secteur, et seront légalement exécutoires. Une fois mises en place, les règles et réglementations des sites d'art rupestre de Kondoa donneront au département des Antiquités et aux autorités locales un mandat légal bien plus fort, qu'ils pourront utiliser dans le but de faire appliquer de bonnes pratiques de gestion dans la zone de conservation.

Les limites de la zone de conservation sont les mêmes que celles proposées pour le site du patrimoine mondial. Elles sont déterminées par l'étendue de la principale concentration de sites d'art rupestre de Kondoa, et par la disposition législative tanzanienne exigeant que chaque site soit protégé par une zone tampon de 400 mètres. Les limites ne suivent aucun repère identifiable au sol, quoiqu'elles soient marquées par des poteaux en béton. Elles doivent être plus clairement marquées.

Structure de la gestion :

Le plan de gestion présenté dans le dossier de proposition d'inscription est né d'un processus de consultation nationale et locale. Ses recommandations sont pratiques et adaptées à la zone.

Il a été formellement approuvé par tous les acteurs principaux. Bien des parties prenantes ont exprimé la nécessité d'étendre certaines sections du plan et de leur donner plus de consistance et plus de détails, une fois la mise en œuvre en cours.

À la date de la mission d'évaluation, la mise en œuvre en était encore largement à sa phase de planification. On prévoit que les aspects pratiques de la mise en œuvre seront confiés à du personnel nouvellement nommé : le responsable du patrimoine des sites d'art rupestre de Kondoa. Ce responsable vivra dans la zone du site proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. À la date de la mission d'évaluation, plusieurs personnes ont été identifiées comme convenant pour le poste, mais aucune ne l'a accepté.

La mise en œuvre complète du plan représente encore un challenge de taille. L'État partie a clairement l'intention de financer la mise en œuvre des principales sections de ce plan.

Le principal problème réside dans la véritable difficulté qu'il y a à trouver une personne prête à vivre dans cette région rurale isolée avec un salaire de fonctionnaire, et possédant les compétences, l'énergie et la passion nécessaires pour défendre ce plan et le faire vivre.

Ressources :

Il n'y a pas de budget récurrent particulier alloué au site de Kondoa. Occasionnellement, le gouvernement affecte des fonds à des projets particuliers, au coup par coup.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La proposition d'inscription déclare que le site est d'une valeur universelle exceptionnelle pour les qualités suivantes :

- Historiques/scientifiques : l'art rupestre reflète et incarne la culture des communautés de chasseurs-cueilleurs et des communautés agropastorales sur deux millénaires au moins, et en particulier leurs croyances et idées immatérielles associées aux traditions rituelles et cosmologiques.
- Artistiques/esthétiques : la qualité et la quantité des peintures témoignent des réussites artistiques des peuples de Kondoa.
- Sociales/religieuses/spirituelles : les pratiques cérémonielles vivantes des communautés locales reflètent la continuité des traditions par rapport aux créateurs des peintures rupestres.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre-octobre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur l'art rupestre.

Des informations complémentaires ont été demandées à l'État partie, qui a répondu en février 2005.

Conservation

Historique de la conservation :

La zone d'art rupestre de Kondoa n'a jamais fait l'objet d'une analyse exhaustive, seules certaines sections ont été étudiées. Les archives des études passées sont éparpillées dans diverses institutions de plusieurs pays. Actuellement, il n'existe aucun système de documentation intégré pour les sites d'art rupestre de Kondoa, ou pour les antiquités tanzaniennes en général. Le plan de gestion note qu'il s'agit d'une source de préoccupation non négligeable.

Le département des Antiquités de Dar es-Salaam a récemment établi une section Documentation, dotée de deux employés. Ceux-ci ont les compétences et les ressources nécessaires pour démarrer un registre des sites nationaux, mais à la date de la mission d'évaluation, cela n'avait pas encore été fait, et le directeur de la section a indiqué que cela n'allait probablement pas se faire à court terme, du fait d'autres contraintes professionnelles.

Pour résoudre le problème de Kondoa, le département prépare actuellement un document d'appel d'offres, invitant les entreprises à soumettre des propositions pour l'étude et l'inventaire complet des sites d'art rupestre de Kondoa. L'inventaire sera réalisé en externe, et les consultants devront compiler un ensemble exhaustif de dossiers et d'archives sur le site.

État de conservation :

Le dossier de proposition d'inscription mentionne une série de préoccupations importantes du point de vue de la conservation, associées au manque de protection sur le site et à son utilisation. Pour beaucoup d'entre elles, aucune stratégie détaillée n'a été mise en place. Le directeur des Antiquités a suggéré la préparation d'un plan de conservation de l'art rupestre de Kondoa, pour traiter les questions de conservation des surfaces peintes ; cela doit être fait dans les plus brefs délais.

Gestion :

Un plan de gestion a été préparé ; il propose que la gestion de la zone soit directement confiée à un responsable nouvellement nommé pour les sites d'art rupestre de Kondoa. Le responsable vivra dans la zone déclarée et disposera d'un bureau dans le nouveau centre touristique d'art rupestre de Kolo. Une annonce a déjà été passée, mais le poste n'a pas encore été pourvu ; il est en effet difficile de trouver une personne qualifiée disponible et prête à l'accepter.

Une fois sur place, le responsable rendra directement compte à la direction du département des Antiquités de Dar es-Salaam. Il devra établir le réseau des structures de gestion et les pratiques de gestion courante pour la zone. Le plan de gestion recommande un système de gestion à trois niveaux, composé d'un comité de gestion, des comités de village et des gardiens locaux.

De ces trois niveaux, le plus haut a déjà été mis en place, avec la création d'un comité de gestion censé se réunir tous les deux mois. En l'absence d'un responsable pour

mener ce processus, le comité ne se réunit pas régulièrement.

En ce qui concerne le second niveau, chaque village comporte un comité de village, dans le cadre normal du processus démocratique tanzanien. Un système qui assure la participation de la base à toutes les décisions du village. Le responsable pourra établir le deuxième niveau de gestion dans le cadre de ce système existant.

Le troisième niveau, composé des gardiens du site, doit encore être mis en place. La difficulté ici sera de trouver quelque 200 gardiens prêts à travailler de façon bénévole.

Le département des Antiquités emploie actuellement deux guides pour le site de Kolo. Ils accompagnent les visiteurs dans les sites d'art rupestre. Les guides n'ont pas de formation reconnue, le plan de gestion identifie le besoin de formation de ce point de vue.

Il y a environ 200 visiteurs par mois, dont beaucoup sont des touristes internationaux. C'est un chiffre élevé, au vu de l'isolement de la région et du manque d'installations touristiques à proximité.

La famille Leakey, avec le soutien financier de *Norwegian Aid*, a organisé la construction d'un petit centre touristique d'art rupestre à Kolo, dans les années 1970. Dans le cadre de son investissement dans la zone avant la proposition d'inscription, le département des Antiquités a financé la construction d'un nouveau centre pour les visiteurs, plus grand, derrière l'ancien bâtiment.

Un plan de tourisme culturel doit être élaboré, afin que le tourisme profite aux communautés locales et que les installations destinées aux visiteurs soient convenablement bien situées. Un tel plan pourrait insuffler aux fermiers locaux, en leur fournissant des gains suffisants tirés du tourisme, un élan pour mettre en place des pratiques agricoles plus durables.

Globalement, la gestion du site ne peut être considérée hors de la dynamique des communautés agricoles. Il faut intégrer la gestion dans un plan de développement local envisageant l'art rupestre de Kondoa comme un moyen potentiel de générer des avantages et d'offrir des opportunités.

Analyse des risques :

L'art rupestre a survécu pendant peut-être des millénaires grâce à la protection naturelle des abris sous-roche et des arbres, ainsi qu'aux sanctions mises en place par les habitants. Ces diverses formes de protection sont désormais vulnérables, du fait de diverses pressions sur la zone. Celles-ci sont soulignées dans le dossier de proposition d'inscription.

- Déforestation :

Les bois autour des sites d'art rupestre ont été désignés comme zones protégées parce que non seulement ils offrent une protection vitale à l'art rupestre, mais ils sont aussi essentiels au contrôle de l'érosion des sols et à la rétention de l'eau par les sols.

Toutefois, en dépit des efforts du responsable des forêts du secteur et des chefs de village, les arbres situés autour des sites d'art rupestre continuent d'être abattus dans des proportions non négligeables pour faire du feu, des matériaux de construction et du charbon. Les autres sources de bois étant rares, il semble impossible de contrôler le problème, étant donné les besoins en bois de la communauté, à moins qu'une autre source de bois ou de carburant ne soit fournie.

Une solution consisterait à planter une nouvelle grande zone boisée de protection autour de l'escarpement, laquelle serait gérée et utilisée de façon durable, mais il faudrait pour cela le soutien financier et logistique du département national des Forêts.

De plus, la déforestation nuit gravement à la valeur esthétique du cadre de l'art rupestre.

- **Empiètement des terres agricoles :**

Chaque année, les champs se rapprochent des sites d'art rupestre, au fur et à mesure que de nouvelles terres sont mises en exploitation. Cette agriculture intensive tend à accélérer la dégradation des sols et à entraîner la diminution de la nappe phréatique, l'ensablement des rivières et la transformation des cours d'eau pérennes en cours d'eau saisonniers. Ce qui a pour effet de laisser les peintures dangereusement exposées au soleil, au vent et à la pluie.

Cette menace doit être réglée dans le cadre d'une politique plus vaste d'adoption de pratiques agricoles plus durables ; il faudra peut-être des subventions pour encourager les fermiers à faire les changements nécessaires. Tout changement nécessitera de bonnes relations de travail avec les comités des villages.

Le plan de gestion doit être coordonné avec un plan de développement local, afin que la gestion des sites d'art rupestre soit en accord avec les besoins des communautés locales de façon durable.

- **Graffitis :**

On peut voir de nouveaux graffitis sur certains sites. C'est un fait encore rare mais qui souligne la nécessité d'une présence locale de gestion et d'un programme de suivi régulier du site. Si le nombre de visiteurs augmente, un accompagnement plus structuré, avec un guide officiel aux côtés de tous les visiteurs, sera nécessaire.

- **Fouilles illégales et chasses au trésor :**

Un nombre alarmant de sites ont fait l'objet de fouilles illégales, qui se poursuivent toujours semble-t-il. On croit en effet à tort qu'au moment de la Première Guerre mondiale, les forces allemandes battant en retraite ont enterré de l'or sous un site d'art rupestre proche de Kondoa. Les archives allemandes et les témoignages directs confirment que cette théorie est sans fondement. Néanmoins, des centaines de sites archéologiques ont été détruits par des chasseurs de trésor et il reste très peu de dépôts intacts dans les abris sous-roche.

Vu les mauvaises connaissances du contexte archéologique de cette zone, il s'agit là d'une perte irremplaçable d'informations contextuelles. Des fouilles professionnelles complémentaires dans la zone, afin de déterminer la séquence et l'histoire du peuplement, sont nécessaires.

L'arrêt des fouilles illégales doit être la première priorité du nouveau responsable du site.

- **Usage rituel du site :**

L'une des principales qualités des sites d'art rupestre de Kondoa réside dans le rôle actif qu'ils tiennent toujours dans les rituels des communautés locales. Ils servent par exemple pour des rites de divination du temps, de guérison et d'initiation.

S'il est essentiel d'entretenir les liens avec les communautés locales, il est également nécessaire de veiller à l'absence de conflit entre utilisation et conservation. Par exemple, dans certains des rituels d'invocation de la pluie, on jette sur l'art rupestre de la graisse animale et de la bière, peut-être une adaptation récente de pratiques plus anciennes.

Le responsable devra suivre un chemin tracé avec la plus grande prudence entre le maintien des valeurs patrimoniales vivantes des sites et leur préservation physique.

- **Jet d'eau :**

Sur de nombreux sites, on voit clairement les dégâts faits par le passé par des visiteurs jetant de l'eau sur les images pour rendre les couleurs plus visibles à la photographie. Les guides sont conscients de ce problème et ont réussi à en éradiquer la pratique sur la plupart des sites.

Authenticité et intégrité

L'authenticité de l'art rupestre de Kondoa est incontestable. Il n'a jamais fait l'objet d'aucune restauration ni d'aucune retouche. Ce qui rend Kondoa tout particulièrement important, c'est l'existence de cet art rupestre dans son environnement naturel d'origine, et dans le contexte d'un riche patrimoine vivant. Les lieux où les anciens chasseurs-cueilleurs réalisaient des peintures rupestres, peut-être pour influencer le temps, accueillent encore aujourd'hui les cérémonies modernes d'invocation de la pluie des communautés agricoles locales. Les versions modernes des cérémonies d'initiation des jeunes garçons, qui ont peut-être à l'époque motivé la réalisation de certaines peintures blanches, se tiennent toujours chaque année dans la majorité des villages de la zone proposée pour inscription. Les descendants des bergers de langue Maa, qui ont peut-être jadis peint plusieurs sites d'art rupestre de la zone, s'y rendent toujours pour faire paître leur bétail en période de sécheresse.

Évaluation comparative

L'art rupestre proposé pour inscription représente la limite Nord de l'art rupestre des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe, mais il abrite également des peintures issues des

cultures pastorales et agricoles ultérieures, une tradition qui se poursuit de nos jours.

On distingue principalement trois grands « styles » d'art rupestre de chasseurs-cueilleurs en Afrique subsaharienne :

- Au sud du Zambèze, en Afrique australe, de l'art rupestre polychrome finement dessiné, réalisé par les ancêtres des San.
- En Afrique Centrale, jusqu'au sud de la Tanzanie et au lac Victoria, de l'art rupestre géométrique associé aux ancêtres des groupes modernes de pygmées/BaTwa.
- Jusqu'à 100 kilomètres à l'ouest et au nord de la ville de Kondoa, des formes humaines et animales stylisées.

Le site de Kondoa est donc exemplaire de la limite Nord de cet art de chasseurs-cueilleurs, dont plusieurs chercheurs cités dans le dossier de proposition d'inscription estiment qu'il est l'œuvre des ancêtres des Sandawe et de leurs contemporains les Hadza ; de fait, un chercheur, Ten Raa, était même présent alors qu'un homme de langue Sandawe réalisa une peinture rupestre.

Sur la Liste du patrimoine mondial, l'art rupestre San est représenté par le parc uKhahlamba-Parc du Drakensberg (Afrique du Sud), le paysage culturel de Mapungubwe (Afrique du Sud), les monts Matobo (Zimbabwe) et les collines de Tsodilo (Botswana).

La première proposition d'inscription d'art rupestre de la zone des pygmées BaTwa est en cours d'évaluation : les collines de Dedza-Chongoni (Malawi).

Le troisième type – la zone d'art rupestre des Hadza/Sandawe – n'est donc actuellement pas représenté sur la Liste du patrimoine mondial. La zone proposée pour inscription abrite un grand nombre d'exemples bien préservés de cet art. L'analyse comparative présentée dans le dossier n'est pas détaillée, et il serait utile d'avoir une étude comparative approfondie en particulier en relation avec les autres sites de la région. Et ce afin de justifier la valeur universelle exceptionnelle des sites de Kondoa en tant que modèle de la limite Nord de l'art des chasseurs-cueilleurs.

Valeur universelle exceptionnelle

Sous réserve d'une analyse comparative plus détaillée, le site pourrait être d'une valeur universelle exceptionnelle en raison de l'association des qualités culturelles suivantes :

- Le vaste ensemble de peintures rupestres représente et incarne les cultures des communautés de chasseurs-cueilleurs et de bergers qui ont vécu dans la région pendant plusieurs millénaires.
- Les peintures sont les plus beaux exemples subsistants de l'art rupestre des chasseurs-cueilleurs sur sa limite Nord.

- Les pratiques cérémoniales vivantes des communautés locales reflètent la continuité des traditions par rapport aux créateurs des peintures rupestres.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii et vi :

Critère ii : On avance le fait que la continuité d'usage et les superpositions des peintures contribuent à la justification dans l'optique de ce critère. Il n'y a cependant pas assez de preuves pour suggérer que le site de Kondoa a eu une influence au-delà de la région ou a absorbé des influences venues de l'extérieur. On ne peut avancer ce critère.

Critère iii : Les sites d'art rupestre de Kondoa sont un témoignage exceptionnel sur la vie des chasseurs-cueilleurs et des paysans qui ont vécu dans la région pendant plusieurs millénaires.

Critère vi : Certains des sites d'art rupestre demeurent activement utilisés par les communautés locales pour diverses activités rituelles : invocation de la pluie, divination, guérison. Ces liens immatériels forts entre les peintures et les pratiques vivantes renforcent les liens avec les sociétés qui ont créé ces peintures, et prouvent une importante continuité culturelle. Sous réserve d'une analyse comparative approfondie, les critères iii et vi seraient justifiés.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Bien que les sites d'art rupestre de Kondoa aient été très étudiés sur plusieurs années, il n'existe aucune base de données centralisée pour les peintures, et les archives restent éparpillées. Il s'impose de rassembler de toute urgence les informations tirées des études connues et des fouilles du site, et de mettre en place un système d'enregistrement et d'archivage du site qui pourra servir de base à la gestion et au suivi.

Un plan de gestion a été élaboré pour le site, issu d'un processus de consultation nationale et locale. Il a été formellement approuvé par toutes les parties prenantes. La mise en œuvre dépend de la nomination d'un responsable du site, poste qui s'avère peu attractif du fait de l'isolement et du salaire relativement faible proposé. Il semble que les diverses menaces qui pèsent sur le site doivent être contrôlées par un responsable du site résident et il convient d'envisager comment en recruter un.

La forêt sise dans le site proposé pour inscription semble être soumise à la pression des fermiers locaux, qui coupent les arbres pour faire du feu. Une simple interdiction ne serait d'aucune utilité. Il faut envisager comment fournir d'autres sources de bois à brûler dans la zone pour sauvegarder les qualités visuelles et protectrices des arbres existants autour des sites d'art rupestre et pour permettre leur régénération naturelle.

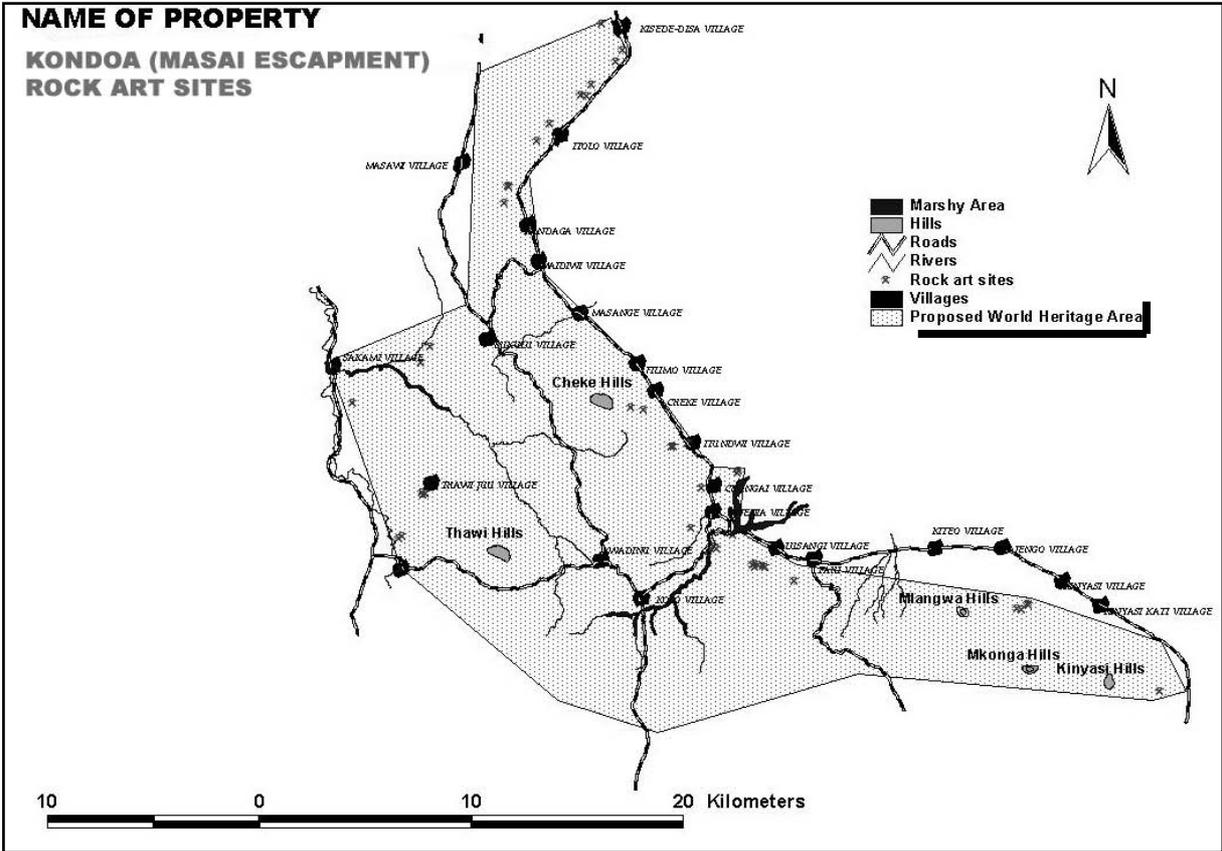
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour permettre à l'État partie de traiter les éléments suivants dans le cadre d'une révision de la proposition d'inscription :
 - La préparation d'un système d'enregistrement et d'archivage du site basé sur les études connues et les fouilles du site.
 - La préparation d'un plan de conservation pour les sites abritant des peintures.
 - La nomination d'un responsable du site pour entreprendre la mise en œuvre du plan de gestion.
 - L'élaboration d'un plan pour fournir d'autres sources d'approvisionnement en bois à brûler pour les habitants de la zone.
 - La création d'une zone tampon.

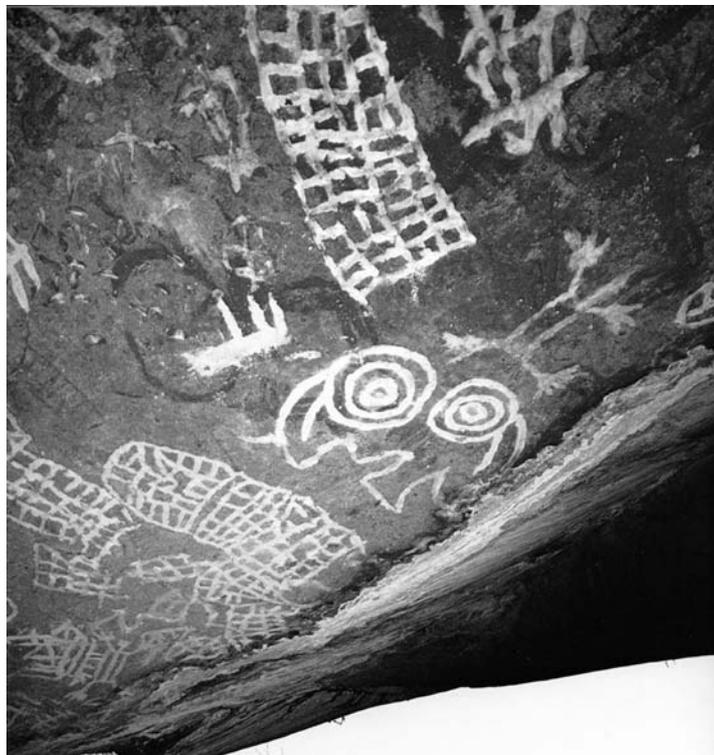
ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Peintures rouges anciennes de l'ensemble de Kolo



Peintures blanches et noires tardives du site de Pahi

Makapan et Taung (Afrique du Sud)

No 915 bis

1. IDENTIFICATION

État partie : Afrique du Sud
Bien proposé : Vallée de Makapan et site du crâne fossile de Taung
Lieu : Vallée de Makapan :
Province du Limpopo
Site du crâne fossile de Taung :
Province du Nord-Ouest.

Date de réception : 2 février 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Le bien proposé est une extension en série des « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs », inscrits sur la liste du Patrimoine mondial en 1999 sur la base des critères iii et vi.

Brève description :

Le site du crâne fossile de Taung est le lieu de découverte, en 1924, du célèbre crâne de Taung, spécimen de l'espèce *Australopithecus africanus*.

La vallée de Makapan abrite dans ses nombreuses grottes archéologiques – sous forme de sédiments/fossiles et vestiges archéologiques – des traces de l'occupation et de l'évolution humaines, depuis 3,3 millions d'années environ.

2. LE BIEN

Description

Le site du crâne fossile de Taung couvre une zone de 158,7429 ha, avec une zone tampon de 3,387 ha. Il se compose de sites archéologiques, paléontologiques, historiques et sites miniers d'importance patrimoniale.

La vallée de Makapan couvre 2 220,0495 ha, avec une zone tampon de 55 ha environ. Elle est constituée de sites paléontologiques, archéologiques, et historiques.

a/ Composantes du site du crâne fossile de Taung :

Cet ensemble comprend des sites archéologiques dont l'importance est généralement reconnue. Ce sont les 4 grottes suivantes :

- Wittrans Cave,
- Black Earth Cave,
- Equus Cave,
- Power House Cave.

Il comprend de même une riche série de sites paléontologiques, dont certains sont très connus des plus grands préhistoriens et paléontologues. Il s'agit des 19 sites ci-après :

- Dart Pinnacle,
- Hirdlicka's Pinnacle,
- Hirdlicka's Deposits,
- Dart Deposits,
- Tobias Pinnacle Deposits,
- Berger Cave Complex,
- Lucky Moon Cave,
- LSN Cave,
- Innominate Cave,
- Quinney Cave,
- Cut-through Alley,
- Black Earth Cave
- Peabody's Equus Site,
- Equus Cave,
- Blom Cave,
- Alcove Cave,
- Oaxland Large Mammal Site,
- Acacia Cave.

Il comprend enfin des sites historiques et des sites miniers (vastes carrières de calcaire, aujourd'hui désaffectées) d'importance patrimoniale : il s'agit de Norline Quarry, à Buxton.

Dans cette longue série, c'est avant tout la composante paléontologique et paléoanthropologique qui a fait la célébrité du site du crâne fossile de Taung dans le monde scientifique et parmi les milieux culturels passionnés par l'origine et l'histoire de l'humanité, compte tenu du fait, aujourd'hui indiscutable, que l'Afrique est le berceau de l'humanité (NB : comme l'avait prédit Charles Darwin, dès 1871, dans son livre : *De la descendance de l'homme*). On aura remarqué qu'une grande part des grottes où ont été faites les découvertes significatives portent le nom des chercheurs qui les ont explorées : ainsi les professeurs Dart, Hirdlicka, Quinney, Tobias, etc.

À cet égard, le nom le plus fameux demeure celui du professeur Raymond DART, à l'origine de la dénomination *Australopithecus africanus*, donnée en 1924 au spécimen d'hominidé révélé par le crâne fossile de Taung et dont l'espèce est d'une importance considérable dans l'évolution du processus d'homínisation. Or, justement, le lieu de découverte de ce crâne fossile de Taung s'appelle *Dart Pinnacle*.

b/ Composantes de la vallée de Makapan :

Cet ensemble, d'une richesse reconnue, est constitué de :

Sites paléontologiques :

- Makapensgat Limeworks
- Buffalo Cave
- Peppercorn's Cave et Katzenjammer Cave

Sites archéologiques :

- Cave of Earths et Hyena Cave

- Ficus Cave et le site Ficus de l'âge du fer
- Nombreux sites en plein air

Sites historiques :

- Historic Cave
- Makapansgat

Histoire

Cette proposition d'inscription se présente comme une extension du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en 1999 (sur la base des critères iii et vi) sous le nom de « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs ».

Or, toute cette zone contient des éléments essentiels définissant l'origine et l'évolution de l'humanité. Ainsi, grâce à l'exploration et à l'analyse scientifique :

- des couches géologiques ont révélé les premières traces d'hominidés dans le sud de l'Afrique : 3,5 millions d'années environ ;

- des outils en pierre et en os, datant de 2 à 1,5 millions d'années, ont été mis au jour, en particulier à l'occasion de la découverte, en 1936, par le professeur Robert Broom, du premier australopithèque adulte ;

- des éléments fossiles ont permis de reconnaître plusieurs spécimens de la lignée des hominidés, apparentés au genre *Homo*, ancêtre collatéral de l'homme moderne (*Homo sapiens sapiens*), plus particulièrement des « paranthropes » datant entre 4,5 et 2,5 millions d'années : *Australopithecus africanus* et *Australopithecus robustus*.

- Enfin, des preuves de domestication du feu, autre trait spécifique du comportement humain, ont été mises en évidence, pour une période s'étendant de 1,8 à 1 million d'années.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Site du crâne fossile de Taung :

En mai 2004, c'est-à-dire trois mois après la soumission du dossier de proposition d'inscription, le statut « site du Patrimoine national » a été conféré à cet ensemble. Il est protégé, désormais, par les dispositions de la loi nationale, *The National Heritage Resources Act* (NHRA), et bénéficie de l'attention constante de l'Agence nationale du Patrimoine, *The South Africa Heritage Resource Agency* (SAHRA).

À ce titre, la zone tampon peut être immédiatement déclarée « espace protégé » et garder ce statut pendant une durée de 2 années, le temps que des solutions durables, pour la préservation de la zone, puissent être trouvées.

Vallée de Makapan :

Cet ensemble a été proclamé, en 2002, *site du Patrimoine national* et, à ce titre, bénéficie des protections

mentionnées ci-dessus pour le site du crâne fossile de Taung.

Remarque importante :

Outre la protection conférée par la loi sur le Patrimoine national, il existe d'autres mécanismes juridiques permettant l'utilisation des sols, le développement et l'impact environnemental dans la zone :

- l'exploitation minière est soumise à la loi sur les carrières et mines (n°50, de 1991) ;

- les dispositions de la loi sur la conservation de l'environnement (n°73, de 1989) stipulent que des études d'impact préalables à tous travaux de construction sont indispensables ;

- les dispositions de la loi sur la gestion de l'environnement national (n°107, de 1999) requièrent la formulation de plans de gestion ainsi que leur approbation par le Comité gouvernemental de coordination environnementale ;

- enfin, la loi sur l'encouragement du Développement (n°67, de 1995) prévoit l'élaboration, par les autorités provinciales et locales, d'Objectifs de développement des terres (agriculture, tourisme, loisirs). Cela permet le contrôle local et la prévention des sites contre toute utilisation dommageable des sols et les risques liés à l'extension urbaine.

Structure de la gestion :

Site du crâne fossile de Taung :

Cinq opérateurs composent l'Autorité de gestion :

- SAHRA, Agence nationale établie conformément aux dispositions de la Loi sur le Patrimoine national (NHRA) ;
- *North West Department of Agriculture, Conservation and Environment*, Autorité de décentralisation contrôlant en particulier la faune et la flore ;
- *Department of Water Affairs and Forestry* (DWAFF) exerçant le contrôle pour la protection de la forêt et pour les eaux tant en surface que dans la nappe phréatique ;
- *Greater Taung Municipality*, Autorité Communale en charge des Plans d'Aménagement et de Développement et dont le territoire administratif jouxte le site du crâne fossile.
- *North West Parks and Tourism Board* (NWTPB) organisme établi en 1997 pour gérer les activités touristiques dans le site.

Il est à signaler qu'en raison de l'utilisation des ressources du site la communauté tribale *The Batlapeng Tribal Authority* peut-être impliquée dans le processus de gestion de ce site, limitrophe de leur zone d'habitat.

Vallée de Makapan :

Les intervenants, en matière de gestion de ce site, sont au nombre de cinq :

- l'Agence nationale SAHRA, évidemment ;
- *Limpopo Tourism and Parks Board* (LTPB), qui intervient, outre ses compétences touristiques, en tant que propriétaire d'une part du terrain à protéger ;

- L'Université de Witwatersrand (WITS), qui non seulement assume une mission de régulation de la recherche scientifique, mais intervient également en tant que propriétaire de 77 ha de la zone ;

- Une structure provinciale et locale intégrée, *Makapan Valley Project Management Committee* (MVPMC), réunit les représentants de :

- *the Tribal Authority*
- *the Mogalakwena municipality*

ainsi que les délégués et les autorités provinciales et locales.

- La municipalité en tant que telle, *Mogalakwena municipality*, qui est l'interlocuteur des résidents et à qui incombe la responsabilité du contrôle du régime des eaux.

Il est à noter que la Municipalité est le propriétaire principal des terrains dans la zone de gestion de ce site, limitrophe de leur zone d'habitation.

Ressources :

Site du crâne fossile de Taung :

Après des décennies de désintérêt ou d'abandon, le site est désormais pris en charge. Ce dossier de proposition d'inscription montre que des moyens financiers substantiels sont consacrés à la mise en œuvre de la politique de conservation. Selon les dispositions du plan quinquennal de développement (*The Integrated Spatial Development Framework*), les fonds proviennent des programmes ou organismes suivants :

- Budget pour la Conservation du Site (*Buxton Heritage Site*)
- Programme pour le tourisme (*Tourism Sign Boards for Taung Skull Site*)
- Musée (*Taung Skull Interpretative Museum*)
- Plan de gestion (*Conservation Management Plan*)

Le montant total des prévisions est de 16 millions de rands environ soit à peu près 2 700 000 US dollars.

Vallée de Makapan :

Un plan global programmant les projets de conservation et d'aménagement des infrastructures pour le développement de la zone (*Comprehensive Business Plan*) a été élaboré. Il est l'objet d'un suivi annuel.

Pour son financement interviennent :

- Limpopo Tourism and Parks Board,
- Limpopo Economic Development Enterprise,
- SAHRA
- University of the Witwatersrand
- Les Autorités provinciales et locales.

À cela s'ajoute des dons privés et des contributions de la Loterie nationale (par exemple : cette Loterie – State National Lottery / Lotto – a accordé, tout récemment, 16 600 000 rands, pour la conservation des sites soit 2 800 000 dollars environ).

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La proposition d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial se présente comme une extension en série des « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs » inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en 1999. C'est pourquoi l'État partie justifie cette proposition en se référant aux critères iii et vi qui ont également justifié l'inscription obtenue en 1999.

Pour le site du crâne fossile de Taung, il est rappelé que :

Critère iii : Ce site recèle des témoignages exceptionnels de quelques uns des plus importants spécimens d'australopithécidés remontant à plus de 3,5 millions d'années ; c'est-à-dire un éclairage unique sur les origines puis l'évolution de l'espèce humaine, à travers le processus d'homínisation.

Critère vi : Ce site constitue une vaste réserve de données scientifiques, de portée universelle et au potentiel considérable, liées à l'histoire des temps les plus anciens de l'humanité.

L'État partie propose de rajouter à ces deux critères le critère iv :

Critère iv : Le site représente, en effet, un témoignage exceptionnel sur une période significative de processus d'évolution de l'espèce humaine.

Pour le site de la vallée de Makapan, l'État Partie s'en tient aux critères iii et vi.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les sites en août 2004.

Remarque :

L'évaluateur, au cours de cette mission, est le même évaluateur qui a accompli la mission de l'ICOMOS, en janvier 1999, pour les « Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs ».

Cela a grandement facilité l'analyse et a permis d'étudier les conditions de l'extension proposée, sur la base d'une bonne connaissance du terrain et des problèmes.

L'ICOMOS a également contacté l'État partie afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la localisation des sites, la délimitation du site du crâne fossile de Taung, la gestion conjointe des sites et les données archéologiques. L'État partie a fourni les informations demandées et a accepté d'étendre le bien proposé pour inscription afin d'inclure une partie de la zone tampon appelée *Liquor Store*.

Conservation

Historique de la conservation :

En général, l'importance des sites d'hominidés fossiles est révélée par les fouilles et, quelquefois, à l'occasion de découvertes fortuites. Cela signifie que l'on retire le matériel des sites au fur et à mesure des découvertes et qu'il ne faut pas, dans ce domaine précis, juger en termes classiques de conservation.

a/ Il convient de rappeler que le lieu de découverte du crâne fossile de Taung est une carrière, à ciel ouvert, de calcaire et que des raisons industrielles et commerciales ont d'abord empêché que ce lieu soit déclaré site paléoanthropologique.

Il ne faut pas oublier, non plus, que l'ensemble des sites du crâne fossile de Taung (ensemble proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial) représente l'un des derniers vestiges de l'idéologie raciste de l'Apartheid et de l'exploitation du travail des Noirs. Ainsi de nombreux bâtiments, où étaient parqués les ouvriers noirs, sont encore intacts et la mémoire de ces temps révolus reste encore vivace.

Enfin une remarque s'impose : de nombreuses questions relatives à la conservation durable des sites sont clairement posées dans le dossier de proposition d'inscription. Il faut, désormais, en relativiser l'acuité et même les réviser, à la lumière de la proclamation de ces sites comme Patrimoine national, en mai 2004, ce qui leur confère un haut niveau de conservation.

b/ La remarque essentielle concernant la vallée de Makapan est la nature fragile des structures mises en évidence par l'exploitation de la carrière ou par les fouilles archéologiques.

Le suivi assuré jusqu'ici, avec plus ou moins de résultats, est appelé à se renforcer dans le cadre des dispositions de la loi sur le Patrimoine national.

État de conservation :

Il y a lieu de ne pas perdre de vue deux données de base :

- Les sites qui renferment des fossiles d'hominidés sont généralement fragiles ;
- L'importance des sites paléontologiques et archéologiques n'est révélée que par les fouilles, c'est-à-dire par le matériel que l'on retire au fur et à mesure des découvertes. Autant dire que les pièces les plus significatives qui font avancer la connaissance et donnent de la valeur au site, leur lieu de trouvaille, ne peuvent être conservés dans leur contexte.

À cet état de fait, nullement spécifique des sites d'Afrique du Sud, s'ajoute, pour la conservation, une caractéristique propre à ce pays ; l'héritage de l'idéologie de l'Apartheid qui a influencé même les domaines de la recherche et de l'anthropologie.

Cependant, il est remarquable que les Autorités concernées de l'Afrique du Sud – comme le révèle le dossier de proposition d'inscription, soient pleinement conscientes

des problèmes que pose la conservation des sites et qu'elles assurent un suivi efficace.

Enfin le statut du « site du Patrimoine national » conféré, en 2002, à l'ensemble de la vallée du Makapan et, en 2004, au site du crâne fossile de Taung permet d'améliorer progressivement les conditions de conservation.

Gestion :

Comme indiqué ci-dessus (voir « Structure de la gestion »), la diversité et la spécialisation des intervenants impliqués dans le processus de gestion des sites garantissent une prise en compte des questions, des activités et des différents aspects que couvre cette gestion. C'est pourquoi, en ce qui concerne le site du crâne fossile de Taung, convaincus de la nécessité de mettre en place un organe intégré de gestion réunissant l'ensemble des organismes, services administratifs, collectivités locales et personnes morales impliqués ou intéressés, les Autorités sud-africaines se sont engagées, lors de la mission entreprise sur le terrain par l'ICOMOS (en particulier, après la séance de travail du 17 août 2004), à assurer la participation, dans le processus de gestion, de tous les intéressés aux plans national, régional et local.

Les dispositions réglementaires pour la mise en place de cette nouvelle Autorité de gestion et de son fonctionnement seront effectives fin mars 2005 et, en tout état de cause, avant la 29^e session du Comité du Patrimoine mondial, en juillet 2005.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription met en lumière, sans hésitation, les risques qu'encourt le site proposé et les menaces qui pèsent sur ses composantes, en général :

- Les pressions consécutives au développement,
- Les pressions sur l'intégrité de l'environnement, en raison de la présence de villageois, dispersés à travers l'espace protégé, et de leur usage du bois et de l'eau, nécessaire à leur vie quotidienne mais souvent préjudiciable à l'équilibre environnemental.
- Les dégâts causés par les visites (en particulier touristiques) incontrôlées ou anarchiques.

Tous ces risques et menaces sont pris au sérieux par les Autorités concernées. Leur impact est en cours d'analyse et, à tous les niveaux de responsabilité, des mesures correctives ou de protection durable, avec la participation de la population, sont en cours de préparation.

Authenticité et intégrité

En termes d'intégrité (comme c'est le cas des biens relevant des critères pour les biens naturels) les grottes, les brèches ou les strates d'où ont été extraites des quantités de fossiles ou d'outils sont, généralement, intactes. Elles ne sont plus exploitées comme carrières.

De même, malgré la présence de la population dispersée et des animaux domestiques, le paysage, dans sa globalité, possède un haut degré d'intégrité.

Pour les sites de fossiles, il est difficile d'appliquer dans son acception classique, le concept d'authenticité.

Évaluation comparative

L'ICOMOS a fait préparer, en 1997, par deux éminents paléontologues une étude comparative des sites potentiels d'hominidés fossiles pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Elle a établi six critères d'évaluation de ces sites :

- bonne chronologie,
- nombre de fossiles,
- datation des découvertes,
- potentiel de découvertes,
- groupes de sites étroitement liés,
- découverte et preuves de l'évolution humaine.

Comme la vallée de Sterkfontein, inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 1999, le site du crâne fossile de Taung et la vallée de Makapan remplissent tous les critères précités.

Valeur Universelle Exceptionnelle

Déclaration générale :

Tout autant que les sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs, inscrits en 1999 sur la liste du Patrimoine mondial, le site du crâne fossile de Taung et l'ensemble de la vallée de Makapan renferment des traces exceptionnelles, tant physiques que culturelles, des premiers stades de l'évolution des Hominidés.

Ces gisements ont une valeur universelle du point de la science, de l'archéologie et de l'anthropologie. De fait, ils portent un témoignage de premier ordre sur plusieurs périodes significatives de la préhistoire de l'humanité. La découverte, dès 1925 par le professeur Dart, du crâne fossile de l'enfant Taung, découverte confirmée par d'autres (notamment à partir de 1936 puis en 1938 et après 1948), avait permis de conclure que les espèces représentatives avaient un lien assuré avec l'origine et l'évolution de l'humanité.

De plus, ce sont ces fossiles d'Afrique du Sud qui ont justement permis de désigner l'Afrique comme le berceau de l'humanité.

Évaluation des critères :

En ce qui concerne le site du crâne fossile de Taung, le dossier de proposition d'inscription fait référence aux critères iii, iv et vi.

Il justifie cette référence :

- pour les critères iii et vi : en rappelant qu'il s'agit d'une proposition d'extension des sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs, en faisant remarquer que ces derniers sites ont été inscrits sur la base des critères iii et iv, en concluant que le recours aux mêmes critères s'impose par voie de conséquence.

- pour le critère iv : en arguant que le site présente un témoignage exceptionnel sur une importante étape dans le processus d'évolution de l'espèce humaine.

En ce qui concerne l'ensemble de la vallée de Makapan, le dossier de proposition d'inscription s'en tient, en revanche, aux critères iii et vi.

Remarque importante :

C'est d'abord l'homogénéité dans la référence aux critères qui semble imposer de renoncer au critère iv. Si l'extension devait être approuvée, elle le serait sur la base des critères existants iii et vi. De fait, comment admettre l'adjonction d'un critère pour une simple extension, et surtout seulement pour une partie de cette extension (à savoir le site du crâne fossile de Taung) ?

Il serait plus logique de proposer la référence au critère iv tant pour les sites de base déjà inscrits en 1999 que pour les 2 extensions, non seulement le site du crâne fossile de Taung mais aussi la vallée de Makapan.

Conclusion :

Comme l'ICOMOS suggère que l'extension soit approuvée, il est vivement conseillé de ne pas bouleverser l'ordre des choses et de s'en tenir à l'homogénéité : mêmes critères et pour les sites déjà inscrits et pour les extensions.

4. RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

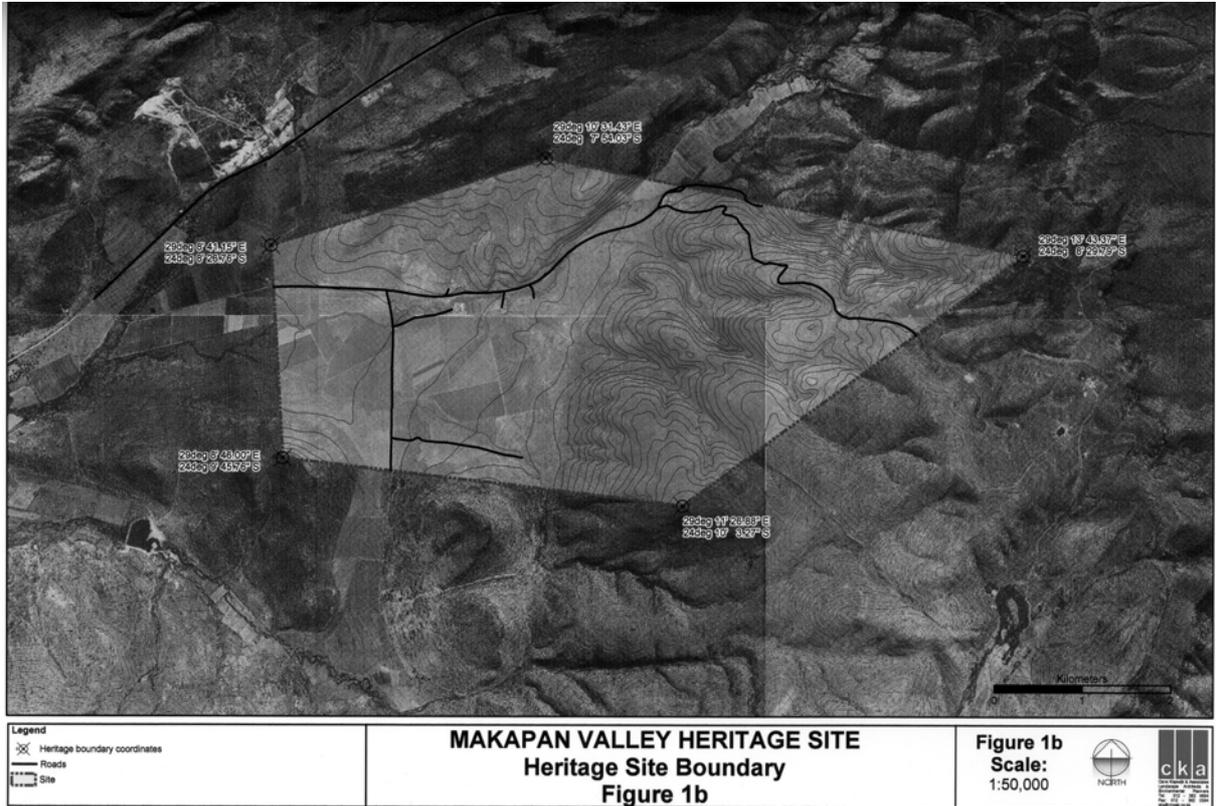
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve l'extension sur la base des *critères existants iii et vi*.
3. Note la proposition de l'État partie sur le changement du nom du bien qui, ainsi étendu, devient : « Les sites des hominidés fossiles d'Afrique du Sud ».

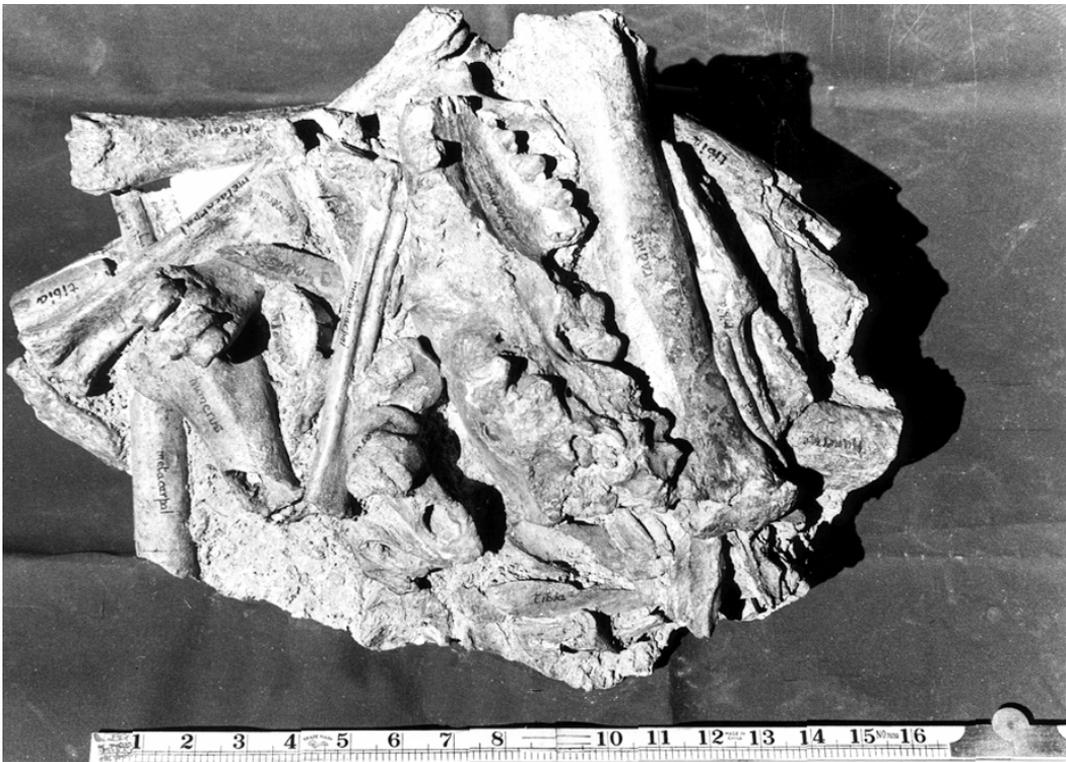
ICOMOS, avril 2005



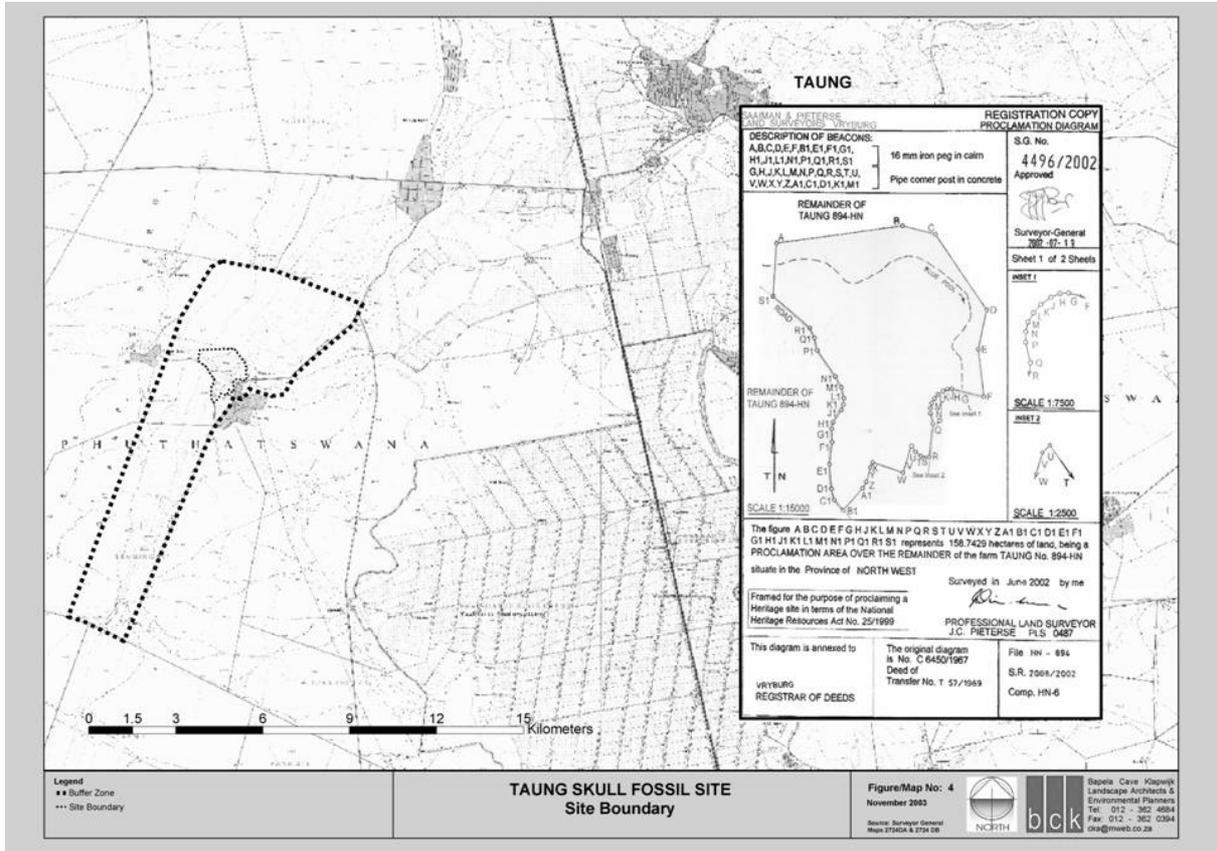
Plan indiquant la délimitation de la Vallée de Makapan



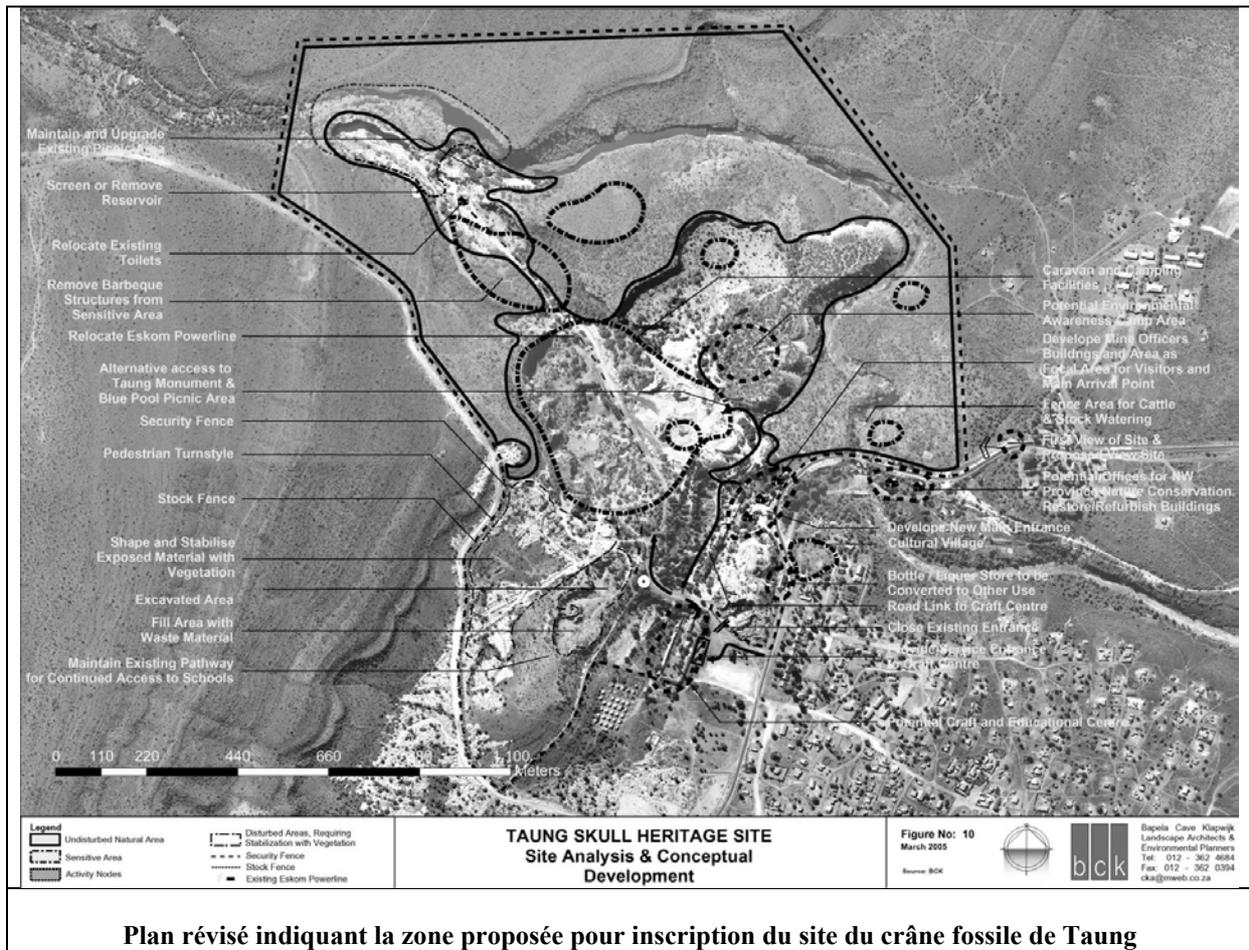
Intérieur de Makapansgat Limeworks



Bloc de fossiles



Plan indiquant les délimitations du site du crâne fossile de Taung



Plan révisé indiquant la zone proposée pour inscription du site du crâne fossile de Taung



Crâne fossile de Taung



Carrière de calcaire abandonnée de Norlim à Buxton

Humberstone et Santa Laura (Chili)

No 1178

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République du Chili
<i>Bien proposé :</i>	Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura
<i>Lieu :</i>	Province d'Iquique
<i>Date de réception :</i>	16 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Dans la Pampa désertique et reculée, l'un des déserts les plus arides du globe, des milliers d'hommes vécurent et travaillèrent à partir de 1880 et pendant plus de soixante ans, dans le but d'exploiter le plus grand gisement de salpêtre au monde et de fabriquer du nitrate de soude, un engrais qui devait transformer le paysage agricole de l'Amérique du Nord et du Sud comme de l'Europe et procurer de grandes richesses au Chili.

Les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura représentent plus de 200 sites d'extraction du salpêtre autrefois en exploitation, où des ouvriers, venus du Chili, du Pérou et de Bolivie dans cet environnement hostile, vécurent dans les villes minières et forgèrent une culture commune, propre aux habitants de la Pampa (les *Pampinos*), qui se manifeste dans la richesse de leur langue, de leur créativité et de leur liens de solidarité, et surtout dans les luttes pionnières qu'ils menèrent pour la justice sociale, dont l'impact fut profond sur l'histoire sociale.

2. LE BIEN

Description

Les deux usines de salpêtre abandonnées de Humberstone et Santa Laura se trouvent dans la Pampa de Tamarugal, à 47 km de la ville portuaire d'Iquique. Les deux centres sont distants l'un de l'autre de 1,5 km, reliés par la route A-16. Ensemble, il couvrent une superficie de 585 ha et ont une limite linéaire de 10,7 km de long. Une zone tampon de 12 055 ha entoure les deux biens.

Les gisements de salpêtre, ou nitrate de soude, se trouvent dans un désert aride, sur l'*altiplano* (plateau de haute

altitude) à l'extrémité nord du Chili, dans les régions de Tarapacá et de Antofagasta, entre Pisagua au nord et Taltal au sud. À 1 000 ou 1 200 m d'altitude, la Pampa, ainsi nommée, s'étend entre la cordillère des Andes à l'est et la cordillère de la Côte à l'ouest, et parcourt ainsi toute la longueur du Chili, avec des sommets atteignant les 2 000 mètres. Au sud, la Pampa devient le désert d'Atacama.

Le sol poreux de la Pampa filtre l'eau descendant des montagnes andines. Près de la corniche côtière, l'eau forme des petits lacs dans la roche granitique imperméable, créant ainsi des « salines » asséchées sous l'effet du soleil et des veines de salpêtre dans les fissures entre les roches dures et tendres.

La Pampa est un des déserts les plus arides au monde, avec une pluviométrie quasi-nulle. Elle est aussi marquée par de grandes différences quotidiennes de température, passant d'environ 30°C pendant la journée à 2°C, ou moins, pendant la nuit.

L'exploitation du salpêtre commença aux pieds de la cordillère de la Côte, d'abord pour la fabrication d'explosifs, puis, de manière plus profitable, pour la fabrication d'engrais, exporté dans le monde entier. Dans un climat extrême, pendant une période d'exploitation intensive qui dura une cinquantaine d'années à partir de 1880, le salpêtre fut extrait et produit dans plus de 200 sites, des villes furent construites pour loger les ouvriers et des lignes de chemin de fer transportèrent la poudre jusqu'à la côte.

L'importance des gisements, la richesse du minerai et l'épaisseur des veines de salpêtre firent de la Pampa le premier site producteur mondial de nitrate naturel. En 1910, le Chili réalisait 65 % de la production mondiale d'engrais à base de nitrate ; l'industrie du salpêtre comptait pour 80 % des exportations du Chili. À l'apogée de sa prospérité, environ 21 % de la population urbaine du pays vivaient dans les villes minières. Dans les années 1920, la concurrence des nitrates de synthèse produits en Europe conduisit à la fermeture de nombreuses usines et, en 1933, la plus grande partie de la production parvint à un arrêt à peu près complet.

Les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura sont deux des sites qui ont réussi à survivre au démantèlement des installations entraîné par le déclin de l'industrie du nitrate. Humberstone est aussi atypique car les derniers investissements ont été réalisés dans les années 1940. (Voir *Histoire* ci-dessous)

Malgré leur proximité, les usines de Humberstone et de Santa Laura étaient à l'origine deux entités différentes qui, au fil des ans, ont fusionné avec dix autres mines de salpêtre. Les deux sites se complètent l'un l'autre. Santa Laura possède des vestiges des installations de production du salpêtre tandis qu'à Humberstone, c'est la ville qui subsiste. Aucun des bâtiments n'est aujourd'hui utilisé, à l'exception de quelques sanitaires restaurés pour les visiteurs et d'un bâtiment d'accueil.

Ensemble, les deux sites représentent les systèmes sociaux et techniques qui apporta à quelques-uns la prospérité et fournit aux autres un mode de vie dur et communautaire. Les *Pampinos*, les habitants de la Pampa, sont aujourd'hui

considérés comme des pionniers de la lutte sociale engagée pour obtenir de meilleures conditions de travail ; leur culture créative et originale est célébrée dans des écrits et des films. L'industrie du salpêtre dans son ensemble joua un rôle essentiel dans la révolution industrielle et contribua très fortement à la révolution agricole.

Les principaux éléments des sites proposés pour inscription sont les vestiges tangibles et les associations immatérielles suivants :

- Bâtiments de Humberstone :
 - o *Équipement industriel*
 - o *Quartiers résidentiels*
 - o *Place principale et bâtiments communautaires*
- Bâtiments de Santa Laura :
 - o *Équipement industriel*
- Impact du salpêtre sur l'économie chilienne et l'économie mondiale
- La culture des *Pampinos* et ses impacts sociaux

Ceux-ci sont considérés les uns après les autres.

- Bâtiments de Humberstone :

Le camp (ainsi qu'on appelait la ville) était aménagé selon un quadrillage régulier, coupé en diagonale par une voie de chemin de fer. Il fut construit par étapes et les bâtiments restants reflètent divers styles architecturaux. Le centre de la ville était matérialisé par la place principale autour de laquelle se dressaient les bâtiments communautaires.

- o *Équipement industriel*

Le secteur industriel a été démoli en grande partie. Il ne reste qu'une cheminée de 40 m, des abris industriels construits en sapin Douglas et tôle ondulée et des terrils (stockage des déchets miniers issus du processus de transformation du nitrate).

- o *Quartiers résidentiels*

Les maisons étaient simples, à charpente en sapin Douglas, comportaient un seul niveau, des murs recouverts d'enduit et une toiture en feuilles de métal. Les maisons mitoyennes ou maisons à couloir pour les ouvriers mariés comportaient une véranda couverte courant tout le long de la façade ; les célibataires étaient logés dans des quartiers fermés contrôlés par des maisons de gardien ; le personnel d'encadrement habitait dans des maisons plus grandes dotées de porches voûtés. Quelque 15 000 mètres carrés du quartier résidentiel ont été démolis.

- o *Place principale et bâtiments communautaires*

La place principale, d'une superficie de 50 mètres carrés, était bordée de bancs et de barrières. Une pergola et des arbres (darob et tamarugo) offraient de l'ombre. La plupart des bâtiments autour de la place furent construits entre 1934 et 1936, au moment de l'agonie de l'activité industrielle.

Autour de la place se trouvent :

- le marché, un bâtiment en béton d'un seul niveau avec une horloge, qui abrite une cour avec des boutiques et une fontaine centrale.
- le théâtre Art Déco construit en bois recouvert d'enduit. Les sièges, le sol et les plafonds ont été récemment restaurés.
- le magasin général, avec la boulangerie et la chambre froide.
- la piscine, construite en feuilles de métal boulonnées, avec un plongeur, des vestiaires, une terrasse et un jardin.
- l'hôtel et le club, un bâtiment à un étage construit en bois avec murs recouverts d'enduit, comportant encore une partie du mobilier du bar.
- la chapelle, construite en sapin Douglas dotée d'une toiture en feuilles de métal en saillie et de grandes ouvertures vitrées sur les façades Est et Ouest.

Les bâtiments notables de la ville sont : le bâtiment de l'administration et la cantine, construit en 1883 dans le style colonial anglais, avec une véranda couverte courant sur deux façades, un hôpital, une école, un centre de scoutisme, une infirmerie et des terrains de basket-ball, de football et de tennis.

- Bâtiments de Santa Laura :

Tous les quartiers résidentiels de Santa Laura ont été démolis et ne restent de la ville que quelques bâtiments : le bâtiment de l'administration, qui ressemble à celui de Humberstone, et l'école. La place principale demeure avec sa pergola centrale.

- o *Équipement industriel*

L'équipement industriel pour le traitement du salpêtre comprenait des silos souterrains (*buzon*) pour stocker le minerai, des broyeuses, des réservoirs de lixiviation pour chauffer le minerai broyé, le dissoudre dans l'eau et obtenir la dilution, des réservoirs pour la clarification, des auge pour la cristallisation de la solution liquide, des aires de séchage constitués de plates-formes en bois pour faire sécher le salpêtre jusqu'à obtention de sa forme pulvérulente, et des terrils (fermés) pour stocker les déchets.

Le terril de Santa Laura est gigantesque : il couvre une superficie de 300 000 mètres carrés. Des murs de maçonnerie contiennent des sacs de graviers de déchets industriels.

Le bâtiment de lixiviation est la seule structure de ce type subsistant au Chili. Cette grande structure en sapin Douglas, de 47 mètres de long sur 17 mètres de large, s'élève à 17 mètres de haut sur quatre niveaux. Les parois extérieures étaient recouvertes de feuilles de zinc ; les planchers étaient recouverts en partie de panneaux de bois. Le bâtiment est dans un état alarmant et réclame un étayage d'urgence si l'on veut le sauver.

Près du bâtiment de lixiviation, on trouve une cheminée en pierre et en brique pour la chaudière, qui chauffait le

minéral de nitrate, et des structures en bois pour soutenir les réservoirs d'eau.

Le *buzon* est une structure en pierre semi-enterrée doublée de tôle ondulée en zinc.

Trois broyeurs subsistent avec leur tapis roulant, dans le même type de construction que le bâtiment de lixiviation.

D'autres bâtiments sont encore visibles : l'enclos pour le forgeron, le hangar à locomotives, des magasins de stockage, une fonderie et des sanitaires collectifs. La plupart sont délabrés, à l'exception des sanitaires qui ont été restaurés pour les visiteurs.

Il reste aussi quelques vestiges de la voie de chemin de fer qui reliait Santa Laura à Humberstone.

- L'impact économique du salpêtre sur l'économie chilienne et l'économie mondiale :

L'industrie du salpêtre est née de la demande, de la part des pays plus développés, en produit primaire de nitrate de soude, que l'on trouvait en grande quantité au Chili. Le potentiel économique des engrais nitrés, améliorant les rendements agricoles, était tel que de nombreux hommes d'affaires européens étaient disposés à investir dans des usines de salpêtre en Amérique du Sud.

Contrairement à d'autres industries, dont les investissements provenaient de l'extérieur du pays, l'industrie du nitrate attira non seulement l'investissement de la classe aisée chilienne mais aussi la participation du gouvernement chilien, qui bénéficia de la moitié des profits.

L'industrie du salpêtre apporta donc non seulement la richesse aux investisseurs européens et locaux, mais elle permit aussi de soutenir l'économie chilienne de 1880 jusque dans les années 1920. L'afflux des richesses qu'apportait le salpêtre rejaillit sur tout le Chili, car les taxes sur les exportations et les importations en pleine croissance permirent à l'État chilien d'entreprendre dans le pays des travaux publics d'une ampleur spectaculaire, à Iquique, à Antofagasta et à Santiago. L'argent que générait cette industrie fut aussi investi dans l'utilisation des engrais qui transforma l'agriculture chilienne.

Le développement industriel entraîna des transformations sociales : l'État investit dans l'éducation à travers tout le pays. La construction des chemins de fer, des ports, des villes attira un cinquième de la population chilienne dans les villes en l'espace de deux générations.

Toutefois, cette source unique de richesse a eu ses limites : l'industrie ne put soutenir la concurrence des engrais chimiques produits en Europe, et le Chili souffrit beaucoup plus que d'autres pays de la Grande Dépression des années 1920.

- La culture des *Pampinos* et ses impacts sociaux :

Bien que les villes du salpêtre aient bénéficié d'une grande variété de logements sociaux et communautaires, la vie de la plupart des ouvriers était dure. Une fois installés dans les villes minières, les ouvriers avaient peu de chance de trouver d'autres emplois que ceux de la mine et se

trouvaient donc à la merci de leurs employeurs. La majorité des ouvriers ne possédaient rien : leurs outils, leurs meubles, leurs vêtements et leurs maisons étaient fournis par l'entreprise. Les salaires étaient souvent versés en bons d'achat à échanger uniquement dans magasin général. Le climat était aride, la discipline féroce, et il n'y avait pas de recours possible à une autorité qui fût impartiale. Ce n'est qu'en 1924 que furent votées des lois concernant les conditions de travail.

Ce régime dur, parfois violent, provoqua plusieurs soulèvements ouvriers. À la fin du XIXe siècle, le mouvement des ouvriers du salpêtre fit son apparition, indépendamment des autres mouvements ouvriers. Les ouvriers constituèrent d'abord des « sociétés mutuelles » pour assurer leur propre protection, puis, au début du XXe siècle, créèrent des syndicats qui devinrent au fil du temps des centres de vie sociale et culturelle. Ces organisations, qui tentaient de changer les conditions de travail, étaient uniques au Chili. Elles eurent un impact profond sur le bien-être des ouvriers dans tout le pays. Elles engendrèrent aussi une prise de conscience aiguë qui conduisit indirectement au développement des partis politiques.

Autre type d'organisation qui vit le jour : les « Philharmoniques », qui œuvrèrent dans le domaine des loisirs.

Durant la cinquantaine d'années pendant lesquelles les gisements de salpêtre furent exploités par des communautés autonomes du désert, un langage commun s'est développé qui unit les ouvriers de Bolivie, du Pérou et du Chili. Cela, lié aux expressions créatives originales ainsi qu'à la lutte active pour des réformes, conduisit l'ouvrier de la Pampa à se considérer comme différent et unique. Ce mélange d'héroïsme et de tragédie en vint à définir la culture du *Pampino*.

Cette culture est toujours partagée par les descendants des ouvriers et donne au bien proposé pour inscription une importance culturelle forte. Chaque année, une fête est donnée en l'honneur de la Vierge de Tirana où tous les *Pampinos* et les familles d'ouvriers des différentes mines de salpêtre se réunissent pour une journée de prière et de fraternisation.

Un grand nombre de mémoires et de livres décrivent la vie sociale, économique et politique des mines de salpêtre et des *Pampinos*. Les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura sont considérées comme un centre ou un symbole national de la culture et du mode de vie des *Pampinos*.

Histoire

Depuis l'époque préhispanique, les peuples indigènes de la région, les Atacameños et les Incas, utilisaient le nitrate comme engrais : ils extrayaient le salpêtre, le broyaient et le répandaient dans leurs champs.

Les premiers Européens utilisèrent le salpêtre pour fabriquer des explosifs. Le minéral était extrait puis envoyé à Lima à dos de mule pour être transformé en poudre. L'augmentation de la demande d'explosifs à la fin

du XVIII^e siècle conduisit à l'exploration de nouveaux gisements dans le nord du Chili et à la découverte des filons de Tarapacá. À peu près à la même époque, un scientifique allemand, Thadeus Haencke, découvrit le moyen de fabriquer le nitrate de potassium. Les premières usines de salpêtre apparurent en 1810. Il s'agissait de petites entreprises individuelles qui extrayaient et broyaient manuellement le minerai, le faisait bouillir dans des cuves et laissaient le produit sécher au soleil. Les premières livraisons parvinrent en Grande-Bretagne dans les années 1820 et aux États-Unis et en France dans les années 1830, toutes destinées à la fabrication d'explosifs.

Les propriétés fertilisantes du salpêtre furent découvertes en Europe dans les années 1830 et la demande commença à monter en flèche quand la production de s'étendit aux terres jusque-là inexploitées des États-Unis, d'Argentine et de Russie. L'engrais commença à être utilisé pour le café au Brésil, le sucre à Cuba et en République dominicaine. Le Chili devint le premier producteur mondial de nitrate naturel. Un nouveau procédé, mis au point en 1853 par le chilien Pedro Gamboni pour dissoudre le salpêtre, fut à l'origine du changement d'échelle et d'envergure des usines. Cela encouragea les propriétaires à installer des équipements fixes tels que chaudières, cuves, etc., et à agrandir les quartiers ouvriers. L'amélioration des transports fut un deuxième facteur de développement : avant l'arrivée du chemin de fer dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le transport à dos de mules jusqu'à la côte limitait la production. Le chemin de fer se développa rapidement, financé par des investissements privés ; en 1905, il y avait 1 787 km de voies et en 1913, 5 000 km.

En 1879, la Guerre du Salpêtre menée par le Chili contre la Bolivie alliée au Pérou, entraîna la domination du Chili sur cette industrie. L'investissement européen fut alors encouragé et l'économie du Chili connut une forte croissance. En 1890, le salpêtre comptait pour 50 % du produit intérieur du pays. En 1913, il représentait 80 % des exportations.

La Première Guerre mondiale eut de terribles conséquences sur la production de salpêtre. Les routes maritimes devinrent dangereuses et l'Allemagne, un des plus gros importateurs, commença à développer sa propre production de salpêtre à base d'ammoniac. Toutefois, alors que les investisseurs européens se retiraient, la participation chilienne augmenta. Mais la demande continua de diminuer, et malgré la restructuration de la Société chilienne du salpêtre, la COSACH, partagée entre l'État et les investisseurs privés, et un nouveau système de production, qui permettait l'exploitation d'un minerai de moindre qualité, le marché ne s'améliora pas et la COSACH fut liquidée. Dans les années 1930, 10 % seulement du nitrate produit dans le monde venait du Chili, et dans les années 1950, il ne représentait plus que 3 %. La COSATAN, successeur de la COSACH, qui détenait le monopole du salpêtre, survécut jusqu'en 1961.

En 1862, la Société péruvienne du nitrate créa l'usine de salpêtre de Humberstone, qui s'appelait à l'origine La Palma. Jusqu'en 1889, ce fut une des plus grandes mines de salpêtre dans la région de Tarapacá, comptant 3 000 habitants. Avec la crise économique qui affecta la production de nitrate de soude, La Palma fut fermée et ne rouvrit qu'en 1933, appartenant à la COSACH, et sous le

nom qu'on lui connaît aujourd'hui, en hommage à l'ingénieur chimiste Humberstone. Entre 1933 et 1940, l'exploitation s'étendit, de nouveaux bâtiments furent construits autour de la place du marché et la population atteignit 3 700 habitants.

L'usine de salpêtre de Santa Laura, construite dix ans après Humberstone, en 1872, par l'entreprise « *Barra y Risco* », était plus petite et ne comptait que 450 familles en 1920. Après avoir subi des crises successives, elle fut rachetée par la COSATAN.

En 1959, la COSATAN fut liquidée et les deux usines de salpêtre finirent par fermer. Elles furent vendues aux enchères en 1961. Elles furent rachetées par la même personne pour être démantelées. Afin d'éviter leur destruction, les deux biens furent déclarés monuments nationaux en 1970. Cela n'a pas évité leur détérioration catastrophique, le pillage, le vandalisme et quelques démantèlements.

Après la faillite du propriétaire, les biens furent repris en 1995 par le ministère des Biens nationaux qui les a confiés, pour une période de trente ans, à la fondation du musée du salpêtre, une organisation à but non lucratif qui en a repris la gestion.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura ont été déclarées monuments historiques le 16 janvier 1979 par le décret n° 320. La zone protégée fut élargie à plusieurs reprises jusqu'à atteindre son actuelle superficie. D'abord le 7 novembre 1989, les « *Tortas de Ripio* » furent incorporées par le décret n° 536. Des décrets ultérieurs, du 11 août 1997 et du 31 mars 1998, repoussèrent et rectifièrent les délimitations en incorporant les deux monuments dans une même zone protégée.

Aucune mesure de protection légale n'interdisait le démantèlement et n'empêchait le vol des matériaux de construction des bâtiments et des machines pendant une période de 40 ans.

Toutefois, à partir de 1997, avec la création de la fondation du musée du salpêtre et le soutien des *Pampinos*, des autorités de la région et des chefs d'entreprises, du Bureau d'architecture du ministère des Travaux publics et du Conseil des monuments nationaux, des mesures furent prises dans le but de préserver les centres de production de salpêtre en tant que musée. Des travaux de sauvegarde furent entrepris et un accueil fut proposé aux visiteurs. La fondation du musée du salpêtre a été renforcée en 2002 par une loi.

Structure de la gestion :

Voir ci-dessous.

Ressources :

Le dossier de proposition d'inscription présente les financements qui ont été dégagés par le gouvernement

régional et la municipalité en 2002 et 2003. Ces montants, de respectivement 216 000 US\$ et 33 000 US\$, ont été consacrés à la création d'une salle d'exposition et de sanitaires pour les visiteurs ainsi qu'au personnel de sécurité, et pour payer l'eau, l'électricité, le nettoyage du site et le transport.

D'autres organismes, tels le Fonds de développement des arts, financent des projets culturels tels que la restauration du théâtre.

L'acquisition du site par la fondation du musée du salpêtre a été rendue possible par une subvention accordée par la société d'exploitation minière Dona Ines de Collhuasi. La société *Chemical and mining Company of Chile* a également financé les frais de fonctionnement du musée.

D'autres organisations, telles que l'université Arturo Prat, contribuent au projet par la formation à la diffusion des connaissances et à la recherche.

Il y a un besoin urgent de ressources pour la restauration et la stabilisation des structures. Une demande a été soumise au *World Monument Fund* en 2002. Un plan détaillé de conservation pour chacun des bâtiments reste à définir. De même, les principes de restauration restent à être adoptés.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura ont une valeur universelle exceptionnelle, justifiée par l'association des qualités suivantes :

- Ils représentent la manière dont l'exploitation des mines de salpêtre a totalement transformé une région déserte en un univers culturel complexe ;
- L'extraction du nitrate n'a jamais été pratiquée nulle part ailleurs à une telle échelle ;
- La communauté minière a créé un mode de vie qui était unique et qui a persisté pendant environ 100 ans ;
- Les procédés d'extraction reflètent l'esprit d'entreprise et l'innovation ;
- L'exploitation minière a généré beaucoup de richesses pour le Chili, qui se reflètent dans les constructions publiques de nombreuses villes dans le pays et dans le développement de l'agriculture chilienne ;
- Le salpêtre est un exemple type de la relation symbiotique entre des pays, développés et moins développés ; c'est un exemple qui montre combien la dépendance économique à un seul produit peut être désastreuse lorsque son industrie décline ;
- Les deux usines de salpêtre représentent la culture unique de la Pampa, caractérisée par sa forte cohésion sociale et par une démarche pionnière en faveur des lois sur le travail.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en octobre 2004.

Conservation

État de conservation :

Le principal problème qu'il convient de souligner est la nature extrêmement fragile des bâtiments. Comme pour la plupart des bâtiments miniers, ils ont été construits avec des matériaux locaux ; ce sont des constructions légères dont l'un entretien était régulier et qui pouvaient être modifiées pour s'adapter à tout changement de circonstances. À Humberstone et à Santa Laura, les matériaux de construction utilisés étaient le bois pour les structures, la tôle ondulée pour les toitures et quelques parois, et l'enduit. Pendant 40 ans, il n'y a eu aucun entretien et le vandalisme ainsi que des démantèlements ont causé des dommages. L'habillage en métal s'est corrodé et quelques éléments de structure ont été démontés. Quelques bâtiments, tels que celui de la lixiviation, risquent de s'effondrer d'un moment à l'autre s'ils ne sont pas consolidés.

Très peu de travaux de conservation ont été entrepris jusqu'à présent, bien que des rapports d'architecte aient été rédigés sur toutes les structures. Il est rapporté que la majorité des bâtiments sont dans un « état médiocre et difficilement récupérable ».

Le problème principal est de savoir comment les matériaux d'origine, ou les matériaux les plus anciens, peuvent être conservés. Le dossier de proposition d'inscription ne présente pas de méthode de conservation pour sauvegarder les bâtiments fragiles. C'est un problème courant pour les bâtiments des mines, qui a été traité dans d'autres sites, par exemple en n'autorisant qu'un faible pourcentage de remplacement de matériaux afin d'éviter le remplacement presque total des éléments principaux. Une démarche de conservation doit être mise au point aussitôt que possible afin de bien expliquer la manière dont le caractère particulier de l'ensemble peut être conservé.

Gestion :

La gestion quotidienne revient à la fondation du musée du salpêtre, qui a le soutien de toutes les parties prenantes. Au niveau régional, la responsabilité revient au gouvernement régional de Tarapacá qui est chargé de mettre au point les stratégies. Au niveau local, la municipalité de Pozo Almonte est l'organe responsable. La zone est considérée comme constituant un capital culturel pour le développement d'un tourisme durable.

Un plan de gestion a été préparé, qui envisage la restauration des bâtiments et le développement du site pour recevoir les visiteurs. Le plan pluridisciplinaire prévoit aussi une augmentation des activités liées à la recherche sur les cultures matérielle et immatérielle, y compris dans leurs aspects économiques, sociaux et politiques.

Le plan n'aborde pas le problème épineux de la conservation des structures : la manière dont cela peut être réalisé et la provenance des fonds. Aucun plan d'action n'est joint au dossier. Des travaux urgents sont nécessaires dans un avenir très proche pour sauvegarder de nombreuses structures.

Analyse des risques :

- Pillage :

La plus grande menace provient des pillards qui recherchent des matériaux réutilisables. À l'époque où les usines fermées étaient encore des propriétés privées, beaucoup de matériels ont été perdus. Les pillards recherchent toutes sortes de souvenirs sur les sites : du bois, des bouteilles, des pièces de monnaie, des bons d'achat. Bien que les pillages soient devenus plus rares, le dossier de proposition d'inscription note que le bois de sapin Douglas est très prisé et, cette essence d'arbre étant désormais protégée aux États-Unis, les prix ont augmenté. Du bois du bâtiment de lixiviation a été pillé en 1999.

- Retraitement :

Les terrils sont aujourd'hui intéressants à exploiter car ils comportent des produits qu'il est possible d'extraire. Sur d'autres sites, beaucoup de ces déchets ont été retraités pour en extraire l'iode, le borax, etc.

- Routes :

La Route A-16 qui relie les deux usines joue un rôle de séparation entre les deux sites. Elle est jonchée de débris. Par ailleurs, la route facilite l'accès, ce qui contribue à préserver les sites et leur mémoire.

- Environnement :

Bien que le site soit un désert extrêmement aride où il ne pleut quasiment pas, les vents chargés de sel provenant de l'océan entraînent la corrosion des tôles. Le vent affecte aussi les structures en bois : les bois peints sont recouverts d'une couche minérale protectrice apportée par le vent, tandis que les bois non traités, eux, sont érodés par le vent.

Seul un entretien régulier viendra à bout de ces effets.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les deux usines proposées pour inscription ont résisté au temps mieux que toutes les autres usines de salpêtre de la Pampa dans le nord du Chili. Les vestiges de ces deux sites sont incontestablement authentiques.

Intégrité :

L'intégrité, elle, pose davantage de problème : sans aucun doute, le pillage et la démolition ont compromis l'intégrité globale des deux usines. Néanmoins, à eux deux, ils reflètent encore suffisamment ce qu'étaient les processus de fabrication et les structures sociales des villes minières construites par les compagnies. Il est cependant

absolument essentiel de préserver les bâtiments restants, en particulier les structures industrielles, afin d'éviter toute atteinte supplémentaire à l'intégrité du site.

Évaluation comparative

Les usines de salpêtre chiliennes sont uniques au monde. Il n'existe pas d'autres gisements de cette importance dans le monde. Nulle part ailleurs une industrie du salpêtre ne s'est développée à une telle échelle, associée à une forte culture urbaine, dans un environnement hostile, et n'a eu l'impact majeur qu'elle a eu sur l'économie d'un pays et, plus largement, sur le développement agricole mondial.

Ces deux usines de salpêtre sont proposées pour inscription parce qu'elles représentent cette industrie internationale, parce qu'elles sont les sites les mieux préservés et parce qu'elles ont joué un rôle important dans l'histoire du salpêtre.

Les seuls biens comparables pourraient être les villes construites par les entreprises associées à l'extraction d'autres minerais. Sewell, une ville minière située à une très haute altitude dans les Andes, en est un exemple. Elle a persisté jusque dans les années 1960. En raison de la grande déclivité des pentes de la vallée, des bâtiments à plusieurs niveaux ont été construits. Quant aux mines de cuivre, il en existait dans de nombreux sites à travers le monde. Ces installations ne sont donc pas comparables.

Il existe peu d'exemples, en Amérique du Sud, de sites de patrimoine industriel inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les mines d'argent de Potosi en Bolivie et celle de Guanajuato au Mexique sont deux exemples. Celles-ci furent toutes deux exploitées avec l'arrivée des Européens et ne sont pas comparables.

Le dossier fournit une analyse détaillée d'autres sites industriels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et plaide de manière convaincante en faveur du caractère unique des usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura. Ces villes industrielles implantées au milieu d'un désert se sont développées dans le cadre du commerce international et ont eu un impact considérable sur l'économie du Chili et de l'Europe. En tant que telles, elles sont incomparables.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura ont une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'elles représentent les qualités suivantes de l'industrie du salpêtre, qui autrefois prospéra dans le désert isolé de la Pampa :

- L'industrie du salpêtre a eu un impact important sur la richesse du Chili et pour les investisseurs européens sur une période de quelque 60 ans ;
- La production de nitrate pour les engrais a indirectement transformé les terres agricoles en

Europe et les terres nouvellement mises en culture en Russie et en Amérique du Nord ;

- Le programme social des syndicats des ouvriers du salpêtre eut des effets considérables sur les lois sociales au Chili et dans d'autres pays ;
- La culture originale des *Pampinos* qui s'est développée en association avec l'industrie a encore aujourd'hui une résonance au sein de la population locale ;
- Les bâtiments restants sont un témoignage de l'ordre social et des procédés techniques qui ont dominé l'industrie.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii et iv.

Critère ii : Le développement de l'industrie du salpêtre reflète l'association des connaissances, des compétences, de la technologie et de l'investissement financier de personnes venant d'horizons différents – d'Amérique du Sud et d'Europe – que les circonstances ont amenées à vivre ensemble, en réponse aux défis et aux récompenses de l'exploitation du salpêtre. L'industrie du salpêtre devint une énorme plateforme d'échange culturel où les idées étaient rapidement absorbées et exploitées.

Critère iii : Les mines de salpêtre et les villes minières associées sont devenues des communautés urbaines très originales ayant leur langage, leur organisation, leurs coutumes ainsi que leurs expressions créatives, et ont permis de diffuser un esprit d'entreprise lié à une technique. Les deux usines de salpêtre proposées représentent cette culture unique.

Critère iv : Les mines de salpêtre au nord du Chili sont devenues le premier producteur de salpêtre naturel au monde ; elles transformèrent la Pampa et, indirectement, les terres agricoles qui bénéficièrent des engrais produits par les usines. Les deux usines de salpêtre représentent ce processus de transformation.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Les deux usines de salpêtre proposées pour inscription ont une valeur universelle exceptionnelle en tant qu'uniques vestiges d'une industrie qui a transformé la vie d'une grande partie de la population du Chili, qui a apporté de grandes richesses au pays et, indirectement, a soutenu la révolution agricole de la fin du XIXe siècle dans de nombreuses régions du monde.

Les sites sont protégés, une structure de gestion a été mise en place et un plan de gestion a été défini. La structure de gestion doit encore faire ses preuves et le plan de gestion doit être mis en œuvre. Tous deux devraient favoriser le développement du site en tant qu'attraction touristique.

La question de la préservation des structures minières reste à traiter. Nombre des bâtiments miniers sont des structures très légères qui ont besoin d'être préservées et régulièrement entretenues. L'état des bâtiments est inquiétant et aucun financement n'a été trouvé jusqu'à présent pour leur préservation ou leur entretien futur. Les bâtiments sont en péril. Sans une intervention dans un futur proche, il y a de fortes éventualités que quelques-unes des structures soient perdues ou du moins sévèrement endommagées.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

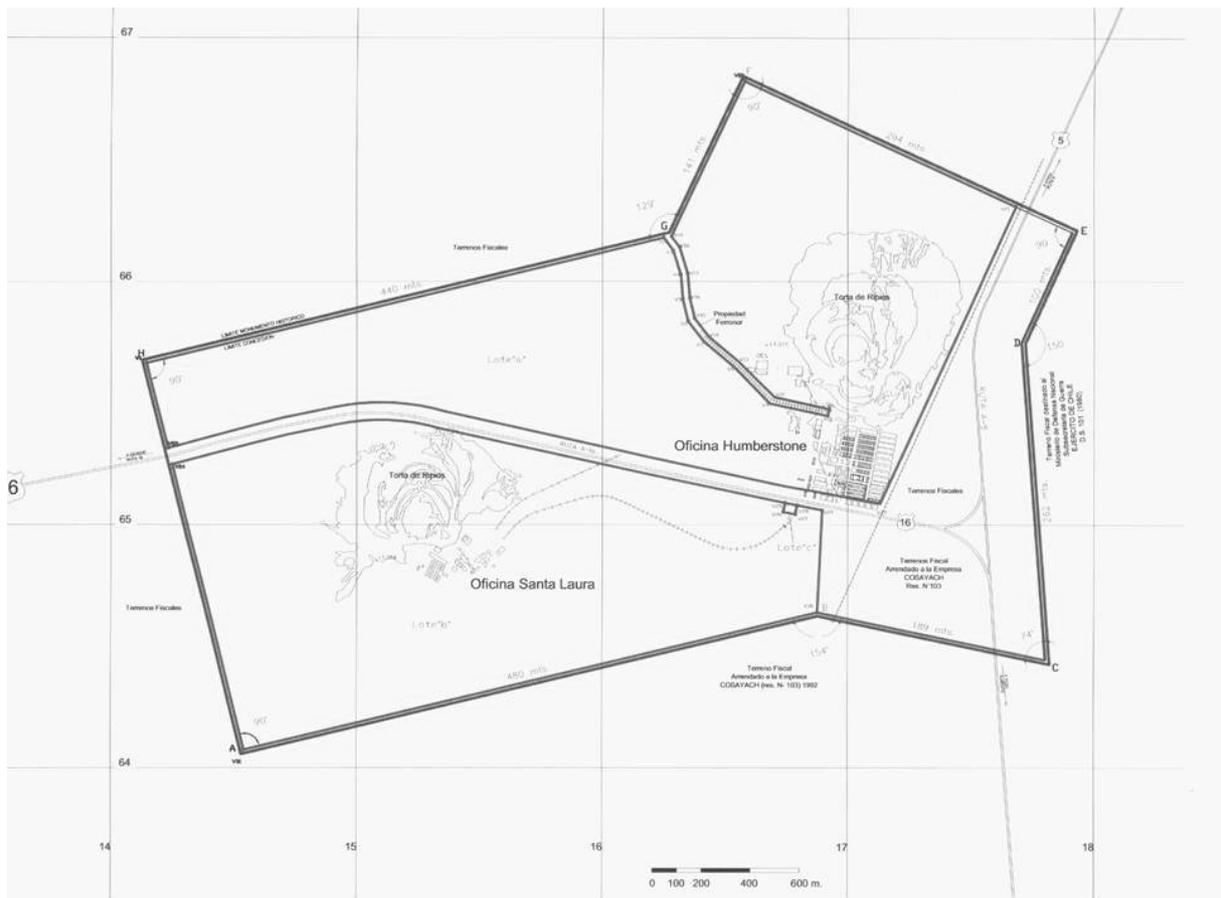
1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii, iii et iv** et également immédiatement sur la Liste du patrimoine mondial en péril pour permettre d'obtenir des soutiens sur la façon d'effectuer les travaux urgents nécessaires de consolidation des structures fragiles du site :

Critère ii : Le développement de l'industrie du salpêtre reflète l'association des connaissances, des compétences, de la technologie et de l'investissement financier de personnes venant d'horizons différents, et notamment d'Amérique du Sud et d'Europe, que les circonstances ont amenées à vivre ensemble. L'industrie du salpêtre devint une vaste lieu d'échange culturel où les idées étaient rapidement absorbées et exploitées. Les deux usines représentent ce processus.

Critère iii : Les mines de salpêtre et les villes minières associées sont devenues des communautés urbaines très originales ayant leur langage, leur organisation, leurs coutumes ainsi que leurs expressions créatives, et ont permis de diffuser un esprit d'entreprise lié à une technique. Les deux usines de salpêtre proposées pour inscription représentent cette culture unique.

Critère iv : Les mines de salpêtre au nord du Chili sont devenues le premier producteur de salpêtre naturel au monde ; elles transformèrent la Pampa et, indirectement, les terres agricoles qui bénéficièrent des engrais produits par les usines. Les deux usines de salpêtre représentent ce processus de transformation.

ICOMOS, avril 2005



Plan indicando la delimitación del bien propuesto para inscripción



Vue aérienne des quartiers d'habitation de l'usine de salpêtre d'Humberstone



La zone industrielle de Santa Laura

Cienfuegos (Cuba)

No 1202

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Cuba
<i>Bien proposé :</i>	Centre historique urbain de Cienfuegos
<i>Lieu :</i>	Municipalité de Cienfuegos
<i>Date de réception :</i>	2 février 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'une partie d'une ville historique, typique d'une époque particulière.

Brève description :

La ville coloniale de Cienfuegos fut fondée en 1819 en territoire espagnol, mais elle fut d'abord colonisée par des immigrants d'origine française. Elle devint un centre de négoce des productions de canne à sucre, de tabac et de café du pays. Dans les premières phases de son développement, son architecture fut d'abord de style néoclassique, puis devint plus éclectique, le paysage urbain conservant cependant une harmonie d'ensemble.

2. LE BIEN

Description

La ville de Cienfuegos est située sur la côte caraïbe, dans la région sud centrale de Cuba, au cœur de la production de café, de tabac, de mangue et de canne à sucre du pays. Elle fut fondée en territoire espagnol en 1819, mais habitée par des Français venus de Bordeaux, de Louisiane et de Philadelphie. La ville fut planifiée selon un plan en damier de vingt-cinq pâtés de maisons formant le centre d'origine, délimité par les rues Santa Elena au nord, Santa Clara au sud, Velasco à l'ouest, et Hourroutiner à l'est. À la fin du XIXe siècle, de nouvelles fonctions furent introduites dans cette ville portuaire et commerçante en pleine croissance. Le plan en damier d'origine fut prolongé vers l'intérieur des terres et le long de la côte. Aujourd'hui, la ville grandit toujours et compte 167 000 habitants.

La zone centrale proposée pour inscription, d'une superficie de 70 ha, comprend une partie de la ville du XIXe siècle. Les 105 ha de la zone tampon couvrent un pâté de maisons du côté terre et deux pâtés de maisons sur

la péninsule. Elle s'étend aussi le long de la côte vers le sud.

En 1830, la place centrale d'origine, la place d'Armes, fut agrandie de la superficie d'un pâté de maisons vers l'ouest (2 ha en tout). Cette partie de la ville était réservée aux activités publiques et administratives : des bâtiments gouvernementaux, une église, le bâtiment des douanes et d'autres bâtiments administratifs. La ville s'est développée comme une structure compacte, d'abord dans le style néoclassique, puis éclectique, globalement d'aspect homogène. La plupart des constructions possèdent un ou deux niveaux. Les façades sont généralement simples, sans porches. Les plus représentatifs d'entre eux sont : le palais du gouvernement (hôtel de Ville, locaux actuels de l'Assemblée provinciale du pouvoir populaire), l'école San Lorenzo, l'évêché, le palais Ferrer, l'ancien lycée et quelques immeubles résidentiels.

Actuellement, le centre historique comprend six bâtiments de la première moitié du XIXe siècle et 327 de la seconde moitié du XIXe siècle. 1188 bâtiments ont été construits au XXe siècle, la plupart d'entre eux dans la seconde moitié du siècle. On compte quelque 300 bâtiments publics, le reste étant essentiellement des immeubles d'habitation.

Histoire

La ville de Cienfuegos fut fondée en 1819 sous le nom de colonie Fernandina de Jagua. Les premiers habitants étaient en partie espagnols, en partie de diverse origine, comme des colonies françaises et venaient de Bordeaux, de la Louisiane, de Philadelphie et de Guarico. La création de cette ville fut précédée de plusieurs tentatives d'installation dans la région dont l'économie était basée sur l'élevage et la culture du tabac. Au XVIIIe siècle, la région produisait de la cire, du bois et du sucre. Dans les années 1830, la colonie prospéra grâce à l'expansion de la production du sucre mais aussi en raison de sa situation géographique favorable. Le peuplement fut classé dans la catégorie « Villa », confirmant ainsi son aspect urbain. Elle reçut l'autorisation de faire du négoce localement et avec l'étranger. En 1840, la ville comptait déjà des sociétés commerciales et la croissance économique se poursuit dans les décennies suivantes. Dans les années 1860, elle était la troisième ville du pays. Après la fin de la guerre d'indépendance contre l'Espagne, de nouveaux capitaux furent investis en provenance de l'Amérique du Nord. En 1914, les investisseurs américains avaient racheté la plupart des sucreries de la province. Le commerce se développa essentiellement avec les États-Unis, principal marché de Cienfuegos. Après la nouvelle division administrative de 1976, la ville de Cienfuegos devint la capitale de la province du même nom et continua de prospérer. L'administration locale demeura au centre ville. Globalement, cette zone a conservé son tissu urbain historique sans subir de changements radicaux comme cela s'est produit fréquemment dans de nombreux centres historiques.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La zone proposée pour inscription est protégée légalement par plusieurs textes juridiques, dont la loi pour la protection du patrimoine culturel votée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba (1977) et l'ordonnance afférente. Le *centre urbain historique de Cienfuegos* a été classé Monument national en 1995. Le Plan de classement territorial et urbain de la municipalité de Cienfuegos date de 2001.

Structure de la gestion :

Les agences responsables de la gestion des différents aspects de la ville historique sont, entre autres, les suivantes : Bureau des monuments et des sites historiques ; Commission provinciale des monuments ; Direction provinciale et municipale de l'urbanisme ; Office du logement provincial et municipal ; CITMA (Science, technologie et environnement) ; Assemblée provinciale et municipale du pouvoir populaire ; Conseil national du patrimoine culturel ; ministère de la Culture.

Il existe un plan de classification territoriale et de développement urbain de la municipalité de Cienfuegos qui offre un cadre aux processus économiques, sociaux et environnementaux de la ville historique. Ce plan prévoit aussi la réhabilitation du patrimoine culturel et environnemental et contrôle la qualité des nouveaux aménagements.

Le plan de développement du tourisme oriente la politique de gestion des visiteurs, l'exploitation du centre urbain historique et sa politique commerciale sur la base de son développement historique. Une attention particulière est accordée au caractère de l'architecture historique, à la culture, aux traditions et aux activités de loisirs du centre historique.

Ressources :

Les ressources financières sont fournies par les autorités municipales et provinciales, le ministère du tourisme, les entreprises du secteur commercial, les propriétaires et les autres agences.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le bien est proposé sur la base des trois critères ii, iv et v.

Critère ii : Cienfuegos a été fondée au début du XIXe siècle dans un territoire sous domination espagnole, mais elle fut colonisée par des Français venant de Bordeaux, sous la houlette de Don Luis de Clouet Piettre Favrot, natif de la Louisiane, ancienne colonie française. C'est la seule ville des Caraïbes à avoir été fondée par des Français et elle est devenue la ville la plus francophile de Cuba. Elle a évolué dans un esprit cosmopolite, intégrant des immigrants français, espagnols, nord-américains et chinois dans une colonie multiculturelle.

Critère iv : La ville est née sous les auspices du style néoclassique, passant ensuite au style éclectique. On peut

affirmer avec certitude que là se trouve le centre historique des Caraïbes du XIXe siècle avec la plus grande concentration de constructions classiques (de tous types) du XIXe et du début du XXe siècle ; raison plus que suffisante pour démontrer son influence, non seulement à Cuba mais dans toute les Caraïbes, l'Amérique centrale et une partie de l'Amérique du Sud.

Critère v : ... La ville de Cienfuegos est un modèle du développement urbain du XIXe siècle à Cuba et dans les Caraïbes. C'est un témoignage exceptionnel de l'urbanisme colonial européen illustrant le courant néoclassique. La conception de la ville portuaire et son adaptation au contexte local peuvent être appréciés dans toute leur ampleur. ... Le cadre naturel est préservé. De même, l'urbanisme et l'architecture traduisent le génie de la population, sa manière de vivre, ainsi que les fonctions de centre sociopolitique et culturel qui rayonnent sur toute la ville.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité Cienfuegos en août - septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son comité scientifique international sur les villes et villages historiques (CIVVIH).

Conservation

Historique de la conservation :

La ville historique de Cienfuegos a été soumise à une croissance urbaine qui se poursuit toujours à un rythme soutenu, la population s'étant accrue de 50 % au cours des vingt dernières années. Le tissu urbain s'est étendu en suivant le même plan quadrillé qu'à l'origine. Le cœur historique a conservé sa forme première et n'a pas subi de modifications radicales. Il bénéficie d'une protection juridique.

État de conservation :

L'état de conservation du secteur historique de Cienfuegos est considéré comme satisfaisant.

Gestion :

La zone historique est bien protégée et bien gérée.

Analyse des risques :

Étant le centre d'une ville en pleine croissance, dotée de diverses fonctions commerciales et administratives, les zones du centre sont évidemment soumises aux pressions liées au changement. Néanmoins, la zone historique bénéficie d'une protection juridique et est placée sous le contrôle direct des autorités de l'État.

Cienfuegos est en zone côtière climatique tropicale semi-humide, fréquemment soumise à des catastrophes naturelles telles que les cyclones.

La ville historique est visitée en moyenne par 250 touristes par jour, ce qui ne fait pas peser de pression particulière.

Authenticité et intégrité

La zone historique proposée pour inscription a conservé son intégrité tant au niveau de l'architecture historique que des types de fonctions.

Évaluation comparative

Même si les États d'Amérique latine ont généralement obtenu leur indépendance au début du XIXe siècle, Cuba, elle, est restée sous la domination espagnole jusqu'en 1898. Contrairement au continent sud-américain, où le développement a été relativement lent au XIXe siècle, Cuba a connu une forte croissance économique associée aux courants internationaux. Peu de nouvelles villes furent fondées au cours de ce siècle, et Cienfuegos devint le premier exemple important de l'Amérique hispanophone. Ce fut Cienfuegos qui introduisit par conséquent les concepts de l'urbanisation moderne basés sur un ordre nouveau, des principes d'hygiène et des équipements. En cela, elle se distingue fortement des villes coloniales plus anciennes.

Cette époque, dite « républicaine », fut très différente de la période coloniale précédente, en particulier du point de vue des tendances économiques et politiques. Elle fut marquée par l'application de théories développées à l'époque du siècle des Lumières espagnol qui visaient à introduire la modernité en Amérique latine. Dans ce contexte, Cienfuegos devint une ville de transition entre l'urbanisme colonial espagnol et l'urbanisme moderne d'Amérique latine qui par la suite donna naissance à des villes comme La Plata en Argentine.

Peu de villes ont été fondées après l'indépendance au XIXe siècle dans l'Amérique hispanophone. Aucune des villes fondées à cette époque n'est comparable à Cienfuegos ni par leur importance ni par la qualité de leur urbanisme et de leur architecture. Parallèlement, la revendication de l'influence des immigrants français n'est pas justifiée en termes d'architecture et d'urbanisme, car ces derniers sont essentiellement d'inspiration espagnole. Par son développement, Cienfuegos est plutôt comparable - sinon précurseur - aux villes d'Amérique du Nord et d'Espagne même (par exemple, la ville de Barcelone, planifiée à la fin du XIXe siècle par Cerdà).

Le quartier de Punta Corda, avec son architecture de bois de style néo-mauresque, offre une version moderne de la ville portuaire coloniale. Tout en rappelant les modèles traditionnels, Cienfuegos représente une rationalité et une modernité nouvelles dans la relation de la zone urbaine avec le port.

Un grand nombre de villes coloniales espagnoles sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Cependant, il n'y a pas de ville représentant le XIXe siècle et

l'introduction des principes d'urbanisme modernes en Amérique latine. La seule ville moderne en Amérique latine sur la Liste du patrimoine mondial est Brasilia créée au XXe siècle.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La ville historique de Cienfuegos est un exemple important de développement urbain moderne en Amérique latine. Plongeant ses racines dans le XVIIIe siècle, le siècle des Lumières espagnol, la ville reflète le contexte particulier de la période républicaine. Politiquement, l'objectif était d'assurer la sécurité de la ville à une époque troublée par la rébellion des esclaves et des activités commerciales illicites. D'un point de vue économique, Cienfuegos répondait à la période de forte expansion du sucre au XIXe siècle et à la pression pour l'extension des terres agricoles.

La réussite économique de la ville, grâce à l'exploitation agricole florissante des vastes terres fertiles environnantes, permit le développement d'une ville qui répondait aux objectifs et aux besoins d'une bourgeoisie montante, par opposition aux premières villes de la période coloniale dont l'urbanisme était une expression volontaire de la puissance de l'église et de la couronne d'Espagne.

Tout en respectant un plan régulier, l'urbanisation de Cienfuegos reflète de nouveaux concepts radicalement différents de ceux des villes coloniales. Ils sont le fruit des idées les plus avancées et des courants socio-économiques et culturels, trouvant sur le continent américain leur expression dans le style néo-classique espagnol. Le plan urbain est un continuum qui s'étend de manière naturelle. Il est conçu sans fortifications. La largeur des artères et la régularité géométrique absolue du plan traduisent les nouvelles idées urbanistiques sur le rôle des espaces publics dans la ville et la nécessité d'un éclairage et d'une ventilation naturels pour favoriser l'hygiène publique. Aucune autre ville de la région ne présente ces caractéristiques avec autant de clarté, d'ordre, de beauté et de force que Cienfuegos.

Évaluation des critères :

Critère ii : Le dossier de proposition d'inscription associe ce critère à l'influence française des premiers immigrants de Cienfuegos. Toutefois, plutôt qu'à l'influence française, l'importance de Cienfuegos tient plutôt à l'application précoce des idées du siècle des Lumières espagnol. La ville montre un important échange d'influences en matière d'urbanisme. Elle est devenue un exemple remarquable des nouvelles tendances qui se développaient en Espagne et en Amérique du Nord à cette époque. Cienfuegos préfigurait également nombre des tendances qui furent développées du point de vue de l'urbanisme plus tard en Amérique latine et en Europe, par exemple à La Plata en Argentine et à Barcelone en Espagne.

Critère iv : Cienfuegos est considérée comme un exemple exceptionnel de plan urbain et d'ensemble architectural reflétant la conception urbaine des villes néo-classiques du

XIXe siècle. La haute qualité architecturale de la ville fut d'abord de style néo-classique puis de style éclectique.

Critère v: Le dossier de proposition d'inscription propose ce critère au motif que Cienfuegos est « un modèle de développement urbain du XIXe siècle ... [où] le cadre naturel est conservé ... ». Tout en appréciant l'impact du développement urbain dans ce contexte territorial, ce critère concerne davantage l'utilisation traditionnelle des terres, ce qui n'est pas le cas ici. La valeur du bien proposé pour inscription, limité au centre historique, justifie l'utilisation des critères ii et iv.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

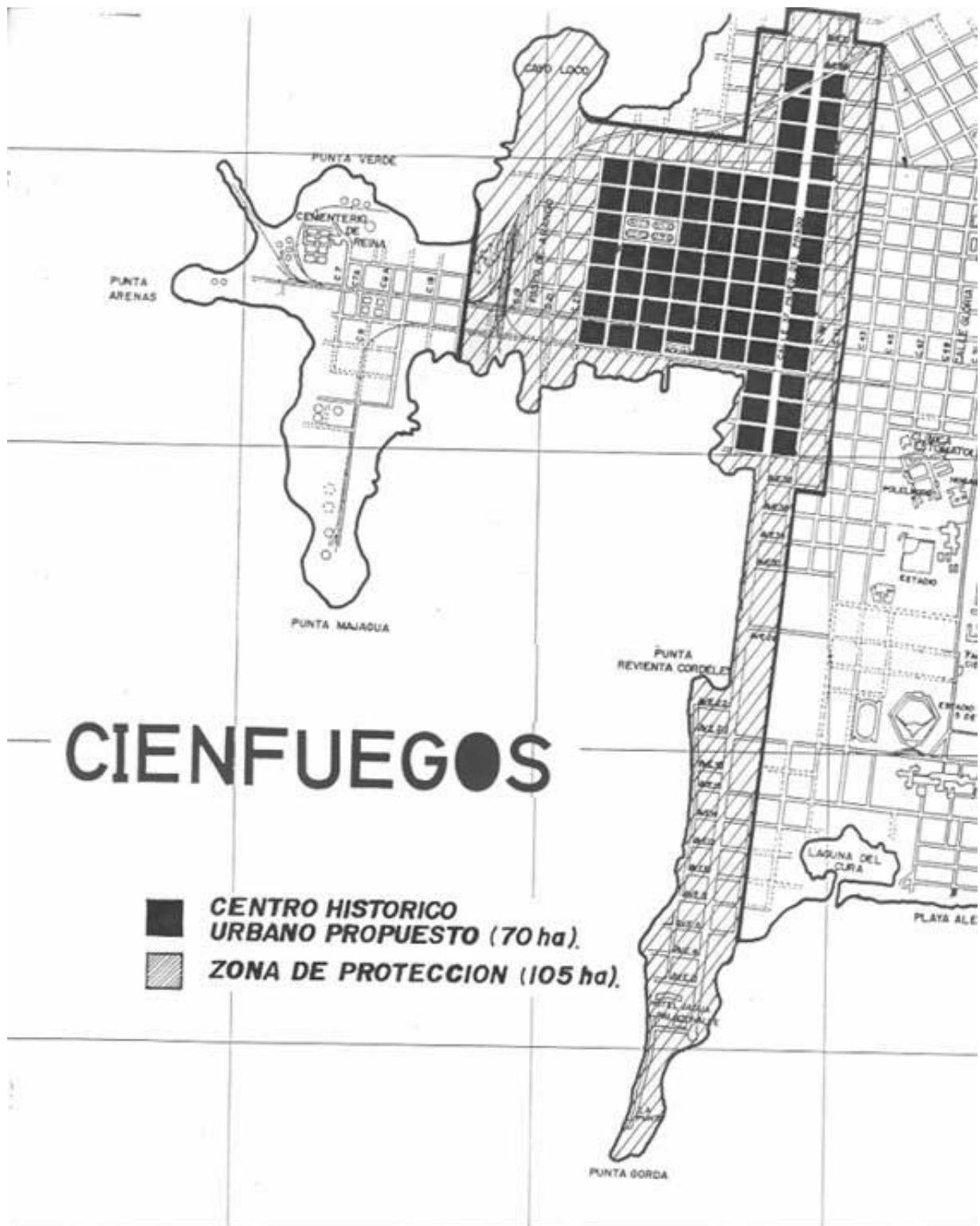
Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : La ville historique de Cienfuegos montre un important échange d'influences basé sur les idées du siècle des Lumières espagnol ; c'est un exemple remarquable de l'application précoce de ces idées à la planification des villes d'Amérique latine au XIXe siècle.

Critère iv : Cienfuegos est le premier exemple et un exemple remarquable d'ensemble architectural présentant les nouvelles idées de modernité, d'hygiène et d'ordre appliquées à l'urbanisme, telles qu'elles se développèrent en Amérique latine à partir du XIXe siècle.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription et de la zone tampon



Palais García de la Noceda



Place José Martí

Moulins à sucre (République dominicaine)

No 1132

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République dominicaine
<i>Bien proposé :</i>	Route des premiers moulins à sucre coloniaux d'Amérique
<i>Lieu :</i>	Comtés de San Cristobal, Santo Domingo et de La Altagracia
<i>Date de réception :</i>	15 janvier 2002
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de plusieurs *sites*.

Brève description :

Les vestiges de six moulins à sucre, datant des XVIe et XVIIe siècles, attestent les impacts profonds du transfert de technologie qui s'est produit entre la Méditerranée et l'Amérique centrale, ainsi que la fusion de cette technologie avec les systèmes hydrauliques locaux et la main d'œuvre locale et africaine, qui a rendu possible la production à grande échelle de sucre pour le commerce international. Les moulins représentent donc une étape décisive dans le développement économique de l'industrie mondiale du sucre aux Amériques, première entreprise agricole prospère à grande échelle du Nouveau Monde.

2. LE BIEN

Description

Les vestiges bâtis de six moulins ont été proposés pour inscription : un groupe de cinq moulins est situé au milieu de la côte sud du pays, à l'ouest de la capitale, Saint-Domingue, dont trois (moulins d'Engombe, de Boca de Nigua et de Diego Caballero) se trouvent sur la côte et deux (moulins de Palave et de La Duquesa), à respectivement 10 et 20 km vers l'intérieur des terres ; un sixième moulin (Sanate Juan de Villora) est situé au sud-est, à 25 km vers l'intérieur des terres depuis La Romana.

Sur chacun des six sites, les vestiges bâtis s'inscrivent dans une zone proposée pour inscription de taille relativement petite, entourée par une grande zone tampon. Les zones sont les suivantes :

- Moulin de Boca de Nigua : 2,6 ha ;
zone tampon : 23,53 ha
- Moulin de Diego Caballero : 10,45 ha ;
zone tampon : 109,34 ha
- Moulin d'Engombe : 5,91 ha ;
zone tampon : 12,52 ha
- Moulin de Palave : 1,73 ha ;
zone tampon : 616,36 ha
- Moulin de La Duquesa : 5,5 ha ;
zone tampon : 25,5 ha
- Moulin de Sanate : 4,72 ha ;
zone tampon : 31,45 ha

Bien que la proposition d'inscription soit intitulée « la Route », les six sites proposés pour inscription ne sont reliés par aucune route définie. Ils sont présentés comme une proposition d'inscription en série plutôt que comme une route culturelle.

Les six moulins ont été principalement construits aux XVIe et XVIIe siècles, pour traiter le sucre amené d'Espagne par les colons espagnols. Le sucre a été introduit par Christophe Colomb, lors de son second voyage. La technologie méditerranéenne s'est associée à la puissance de traction animale et aux techniques hydrauliques locales, qui exploitaient les eaux abondantes des rivières des Grandes Antilles. Le sucre est arrivé à un moment opportun : on s'apercevait alors que l'exploitation minière de l'or sur l'île n'était pas rentable.

Suite au déclin de la production sucrière sur l'île d'Hispaniola (aujourd'hui la République dominicaine et Haïti) aux XVIIIe et XIXe siècles, la plupart des moulins ne furent que légèrement transformés avant d'être abandonnés, et reflètent donc bien les technologies et systèmes sociaux anciens.

Sur les 37 moulins qui étaient en activité dans toute l'île d'Hispaniola, d'après les archives, dans les 25 premières années du XVIe siècle, les six moulins proposés pour inscription sont les mieux préservés en République dominicaine.

Ces vestiges reflètent donc certains des premiers développements du traitement du sucre en Amérique centrale, et plus particulièrement l'évolution des technologies locales à Hispaniola. Elles reflètent aussi l'impact du succès initial de l'industrie sucrière, à l'époque où les Espagnols occupaient l'île, ce qui incita d'autres puissances européennes à investir dans le sucre et à étendre son industrie dans toutes les Caraïbes, et finalement jusqu'au sud-est des États-Unis.

Cette vaste industrie sucrière alimenta le commerce entre l'Europe, l'Afrique et les colonies du Nouveau Monde, important des esclaves depuis l'Afrique pour les faire travailler dans les plantations et exportant le sucre raffiné vers l'Europe, se trouvant ainsi au centre de la transformation économique, politique et socioculturelle de ces régions qui en résulta. Les six moulins restants proposés pour inscription appartiennent au noyau

d'origine, qui s'est agrandi ensuite jusqu'à devenir une industrie mondiale.

L'expression « moulin à sucre » est utilisée dans la proposition d'inscription en référence aux complexes industriels et domestiques combinés qui se sont développés dans toute les Caraïbes à l'époque coloniale. Tous ont été bâtis en pierres ou en briques, avec de la pierre locale trouvée à proximité ou des briques cuites sur place. Ils se composent d'une demeure principale – celle du propriétaire ou du régisseur de la plantation – et des bâtiments de raffinerie du sucre.

Les cannes récoltées dans les plantations étaient tout d'abord apportées au moulin pour y être coupées, puis emportées jusqu'aux salles d'épuration pour y être broyées. Le jus en résultant était ensuite transféré dans la chaufferie pour y être chauffé, porté à ébullition et réduit dans une succession de récipients en fer, jusqu'à obtention d'une poudre cristallisée qui était enfin traitée.

Tous les moulins étaient entourés d'habitations pour les travailleurs, de jardins potagers, de vastes plantations et de bâtiments pour les animaux utilisés pour transporter le sucre et, dans certains endroits, pour assurer l'énergie motrice des moulins. Aucun de ceux-ci ne sont inclus dans les zones proposées pour inscription – hormis dans la mesure où il pourrait y subsister des vestiges des habitations des travailleurs enfouis dans le sol.

L'un des sites proposés pour inscription (Engombe) possède des vestiges de la demeure principale et de la raffinerie, quatre sites comprennent des vestiges de la raffinerie, et un site (Palave) conserve uniquement des vestiges de la demeure principale.

Les délimitations des sites proposés pour inscription semblent, en l'état actuel des connaissances, inclure les éléments principaux de chaque site. À la lumière de recherches et études futures, on pourrait, pour certains sites, proposer l'extension de la zone proposée pour inscription à la zone tampon.

La proposition d'inscription comprend les six sites suivants :

- moulin de Boca de Nigua ;
- moulin de Diego Caballero ;
- moulin d'Engombe ;
- moulin de Palave ;
- moulin de La Duquesa ;
- moulin de Sanate.

Ces sites sont considérés les uns après les autres.

- Moulin de Boca de Nigua :

Cet ensemble comprend une chaufferie, un four et un moulin, ainsi qu'une chapelle à une nef et abside polygonale, typique des églises familiales associées à

l'industrie sucrière, et toujours en usage comme église de campagne.

L'énergie motrice du moulin était fournie par des chevaux. Répertorié pour la première fois en 1546, le moulin fut apparemment bâti par Francisco de Tostado, arrivé en 1502. En 1530, 300 Africains, 200 Indiens et 20 Espagnols y travaillaient. Ils vivaient dans des maisons de canne et de chaume, entourés de parcelles de potagers où poussaient du maïs, des pommes de terre et du yucca, et dont il ne subsiste rien.

Au XVIII^e siècle, le moulin devint la propriété du marquis d'Aranda, qui le reconstruisit en grande partie. La chaufferie date de cette époque.

Le moulin fut le théâtre de la deuxième révolte des esclaves en 1796. Il fut abandonné en 1822.

- Moulin de Diego Caballero :

Le moulin hydraulique, alimenté par de l'eau détournée de la rivière Nigua, comprend un réservoir, une salle d'épuration, un entrepôt et deux fours : l'un pour la cuisson des briques, l'autre pour une fonderie.

Construit au XVI^e siècle par Diego Caballero de la Rosa, secrétaire de l'Audience royale d'Hispaniola, il est l'un des cinq moulins qui raffinaient le sucre en provenance des plantations de la rivière Nigua, et le plus important de l'île.

Il comptait à l'origine 70 maisons de pierre avec des toits en chaume pour les travailleurs, dont il ne subsiste rien.

Le moulin fut abandonné aux alentours de 1822.

- Moulin d'Engombe :

Ce premier moulin à traction équine puis hydraulique appartenait aux Génois Pedro Vazquez de Mella et Esteban Justinin en 1546.

L'ensemble comprend une demeure, un moulin, une chapelle, une chaufferie, un four voûté en briques, une salle d'épuration et un entrepôt.

La maison, dont le toit a disparu, est une belle bâtisse de pierre à deux étages, avec une double arcade et des vestiges de balcons au premier étage. Elle atteste la richesse et le prestige du propriétaire. La chapelle reflète l'art de la Renaissance, alors nouveau : c'est la seule chapelle du XVI^e siècle à Hispaniola dont la décoration ne soit pas gothique.

Le moulin fut abandonné au XIX^e siècle.

- Moulin de Palave :

Situé le long de la fertile rivière de Haina, ce moulin appartenait au milieu du XVI^e siècle à Rodrigo de Pimental, juge de l'Audience royale.

Seule la demeure principale reste visible. Comme la demeure d'Engombe, cette grande structure à deux étages en pierre et en brique traduit la richesse de son propriétaire, avec sa porte à trois arcades au milieu d'une

façade symétrique et un chapiteau élaboré, décoré de merlons et d'une canne de jonc. À l'intérieur, l'entrée s'élève jusqu'à l'étage, avec un escalier double – mais il n'en reste rien –, et des ailes de deux étages. Cet édifice est devenu le modèle des maisons de plantation, et fut très copié dans toute les Caraïbes. Il fut endommagé par un tremblement de terre en 1979 mais restauré en 1981.

Le complexe comprend également un moulin, une salle d'épuration et un entrepôt. Il fut abandonné au XVIIIe siècle.

- Moulin de La Duquesa :

Ce moulin hydraulique (et plus tard à traction équine) appartenait au XVIe siècle au fils de Christophe Colomb, Don Diego Colon. Il en reste un moulin circulaire en pierre et brique, des canalisations sous la forme d'un petit aqueduc en arc qui alimentait le moulin, et d'une digue pour contrôler le débit de la rivière.

C'est dans ce moulin qu'eut lieu la première révolte des esclaves africains en 1522. Il fut abandonné aux environs de 1794.

- Moulin de Sanate :

Proche de la rivière Sanate, ce moulin appartenait au XVIe siècle à Juan de Villoria. La maison de pierre et de brique comporte sur sa façade trois grands arcs gothiques mudéjars. On trouve aussi des vestiges du moulin hydraulique circulaire, de la salle d'épuration, de la chapelle, des canalisations et une digue sur la rivière.

Histoire

La canne à sucre semble être originaire des îles du Pacifique Sud, aux alentours de la Nouvelle Guinée, et y avoir été cultivée pour la première fois vers 6000 avant notre ère. Sa culture s'est étendue en direction de l'ouest, vers l'Indonésie, les Philippines, puis le nord de l'Inde, quelque 2 000 ans plus tard. En 800 avant J.-C., elle avait atteint la Chine via l'Inde, et était connue en Perse aux alentours de 500 après J.-C. Les Arabes la transportèrent le long de la côte d'Afrique du Nord, et en Espagne en 755 après J.-C. Deux cents ans plus tard, elle avait atteint la Sicile.

Au XIVe siècle, les Vénitiens firent de Chypre un grand producteur de sucre raffiné, avec des plantations où travaillaient des esclaves venus de Syrie et des pays voisins. Le système des plantations fut rapidement copié par les Espagnols en Sicile, puis, au XVe siècle, plus à l'ouest à Madère et dans les îles Canaries, alors sous contrôle portugais et espagnol, ainsi qu'en Algarve, dans la péninsule ibérique. Dans toutes ces régions, les plantations fonctionnaient également grâce à des esclaves qui, après la conquête de Ceuta par les Portugais en 1415, provenaient tous d'Afrique du Nord.

Lors de son second voyage, en 1493, Christophe Colomb apporta la canne à sucre dans le Nouveau Monde. Jeune, il avait été formé dans le milieu du prospère négoce sucrier de Madère, à une époque où cette industrie s'étendait rapidement grâce à l'introduction du travail des esclaves.

Le sucre fut pour la première fois raffiné à Hispaniola en 1504 et, dès 1515, on l'exportait vers l'Espagne. Au XVIe siècle, la production d'Hispaniola était essentiellement destinée au commerce avec les Amériques.

Une centaine d'années après son introduction en Amérique centrale, la combinaison de la puissance hydraulique locale, du travail de la main d'œuvre locale et des esclaves africains, et des investissements espagnols avait fait des plantations de canne à sucre et des sucreries une industrie transatlantique majeure.

Au XVIe siècle, la plupart des riches immigrants espagnols installés sur l'île d'Hispaniola investissaient dans les moulins à sucre, au total 33 sur l'île. Le succès de l'industrie était dû à la réunion favorable de certaines circonstances :

1. Tout d'abord, le modèle des plantations pouvait être importé d'Espagne « clef en main », doté d'esclaves venus des îles de l'Atlantique qui possédaient une compétence technique en tant que purgeurs, forgerons, cuiseurs, etc.
2. Par ailleurs, la fertilité des terres et le climat des Caraïbes constituaient des conditions idéales pour la culture de la canne à sucre.
3. Il y avait à disposition des sources d'énergie : l'eau et les animaux à Hispaniola, le vent dans les autres îles pour faire fonctionner la machinerie de broyage et de pressage, enfin du bois pour alimenter les chaudières servant à chauffer le jus de canne.
4. L'épuisement des mines d'or libéra une main d'œuvre locale à Hispaniola, complétée, au fur et à mesure de l'expansion de l'industrie sucrière, par des esclaves venus de l'autre côté de l'Atlantique, d'Afrique de l'Ouest.
5. La dynamique interne des structures politiques et sociales africaines de l'époque facilitait le commerce esclavagiste.
6. Il existait un marché tout prêt pour le sucre raffiné : l'Europe, qui connaissait au XVIe siècle la prospérité, laquelle avait d'ailleurs initialement motivé l'exploration du Nouveau Monde. En 1530, les planteurs d'Hispaniola envoyaient chaque année 1 000 tonnes de sucre en Espagne.
7. Enfin, il y avait en Espagne de l'argent à investir dans les plantations et dans le commerce transatlantique qui apportait la main d'œuvre et vendait les produits.

Les plantations de canne à sucre ne se développèrent pas qu'à Hispaniola. Au début du XVIe siècle, les Espagnols les établirent à Cuba et à Porto Rico, au Mexique, au Venezuela et en Colombie, tandis que les Portugais s'activaient à construire des moulins au Brésil, où les premières plantations furent développées en 1526. Tous utilisaient une main-d'œuvre constituée d'esclaves venus d'Afrique. Tous ces premiers moulins reflétaient des adaptations hispaniques de technologies méditerranéennes, et peuvent donc être considérés comme faisant partie d'un

processus cohérent unifié et comme autant de symboles économiques de ce transfert technologique. 80 % de la production de sucre caribéenne au XVI^e siècle était concentrée à Hispaniola. Toutefois, à la fin de ce même siècle, les plus grandes plantations se trouvaient au Brésil, sur le continent sud-américain.

Au XVII^e siècle, les Britanniques répandirent largement le système en Jamaïque, dans les Barbades et à Saint-Kitts. Mais là, les moulins fonctionnaient grâce au vent. Le succès de l'utilisation des moulins à vent entraîna une expansion extrêmement rentable du commerce du sucre dans toutes les îles des Caraïbes, et jusqu'à la côte Nord de l'Amérique du Sud et le sud-est des États-Unis. Mais il contribua aussi au déclin de la production sucrière dans les colonies espagnoles. Hispaniola passa à l'élevage de bétail, puis à la culture du tabac et du cacao.

Au XIX^e siècle, sur un grand nombre d'îles, les moulins à sucre furent convertis à l'énergie thermique à vapeur. Dans la République dominicaine du XIX^e siècle, les moulins à sucre étaient largement tombés en désuétude et peu d'entre eux furent transformés pour s'adapter à cette nouvelle technologie. La disposition spatiale de base des premiers moulins a donc été conservée.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les terres où se trouvent les sites proposés pour inscription appartiennent toutes à l'État de la République dominicaine, à l'exception de Sanate, qui est une propriété privée. Quant aux bâtiments, ils appartiennent à plusieurs propriétaires différents, mais tous sont gérés par l'État. Les moulins de Boca de Nigua, d'Engombe et de Palave ont été déclarés monuments nationaux en 1967. Diego Caballero, la Duquesa et Sanate sont actuellement en cours de classement comme monuments nationaux, quoique le calendrier de cette procédure ne soit pas fixé.

Structure de la gestion :

La gestion des moulins incombe au Secrétaire d'État à la Culture ; elle est exercée par la Direction nationale des monuments et ses instances régionales. L'Office national du patrimoine monumental est déjà responsable du site du Patrimoine mondial qu'est la ville coloniale de Saint-Domingue.

Chaque moulin à sucre a un administrateur local. On envisage d'établir, pour chaque moulin, un groupe local qui représenterait les institutions publiques et privées impliquées dans la gestion et la promotion des moulins, afin de tirer parti du soutien apporté par la communauté à la gestion et au développement des sites. Cela n'a pas encore été mis en place.

De même un Comité global de coordination est proposé pour superviser la gestion de tous les sites. Il inclura les représentants des instances publiques et privées et les gestionnaires et architectes de tous les moulins individuels. Au nombre des représentants des organismes privés figurent ceux de deux grands groupes sucriers : la *Central Romana Corporation* et le *Vicini Group*. On envisage que

ce Comité se réunisse une fois par mois et soit responsable de lever les fonds non fournis par l'État. Ce Comité ne s'est pas encore réuni.

Ressources :

Des plans de gestion sont fournis pour chacun des six sites. Ils définissent des projets pour améliorer la visite des touristes dans chacun des moulins. Il est prévu de les relier tous les six en une seule et même visite, et de présenter différents aspects des moulins à sucre sur les différents sites. Toutefois, les plans appellent à la mise en place d'installations audiovisuelles séparées et assez importantes (pouvant accueillir jusqu'à 160 personnes), et, sur chaque site, d'infrastructures de restauration avec pistes de danse, d'équipements pour des conférences, etc. Cela semble excessif, et la coordination entre les six moulins plutôt que l'installation des mêmes structures sur chaque site semblerait plus appropriée.

Un tel développement devrait être intégré à une stratégie générale sur l'archéologie.

Les plans de ces sites sont incorporés dans un plan de développement sur dix ans, 2002-2012, préparé par le secrétariat d'État à la Culture. Les fonds nécessaires à sa mise en œuvre ne sont toutefois pas encore réunis, et on indique que « des ressources financières permanentes seront obtenues par l'autogestion [des sites] et plus tard par le développement de programmes d'administration, avec la participation du secteur privé ». Le programme de développement inclut beaucoup des éléments mentionnés dans les plans de gestion, tels que l'installation d'infrastructures pour les visiteurs et l'amélioration des routes d'accès.

Il serait nécessaire d'étendre les plans de gestion aux activités de conservation et de développer ainsi des plans de gestion plus conventionnels.

Actuellement, la gestion et la maintenance courantes des six sites sont assurées par un personnel de 40 employés de maintenance et techniciens, travaillant sous l'égide d'architectes de la conservation, d'ingénieurs, d'archéologues et d'un muséographe de l'Office national du Patrimoine monumental.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les six sites proposés pour inscription sont soumis conjointement comme étant d'une valeur universelle exceptionnelle pour les qualités suivantes :

- Ce qui est aujourd'hui la République dominicaine fut le point de départ du développement de l'industrie sucrière en Amérique ; du sucre fut pour la première fois fabriqué sur l'île en 1506.
- Les moulins à sucre du XVI^e siècle de la République dominicaine reflètent cette industrie précoce et de pointe, fondée sur les échanges technologiques entre l'Espagne et l'Amérique centrale.

- Les structures subsistantes reflètent une période économique et sociale importante de l'histoire, où le sucre redessina le paysage, par l'utilisation de systèmes de plantations fonctionnant avec des esclaves venus d'Afrique.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS a été effectuée sur les six sites en novembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté le TICCIH et divers experts sur la question.

Des informations supplémentaires ont été demandées à l'État partie en décembre 2004 sur la propriété des sites, la protection juridique et l'établissement des comités de coordination et des comités locaux.

Conservation

État de conservation :

Des travaux de conservation/restauration limités ont été réalisés sur la plupart des six moulins, sur les nombreux vestiges qui demeurent en surface, dans le but de permettre la compréhension des parties reconstruites/restaurées. Le moulin de la Duquesa nécessite encore une consolidation structurelle.

Seules des fouilles archéologiques limitées ont été conduites et, dans ce cas, les vestiges ont été consolidés.

Globalement, les sites sont dans un bon état de conservation.

Gestion :

Une structure de gestion complète est définie dans le dossier de proposition d'inscription (voir ci-dessus), mais ne semble pas avoir été mise en œuvre. Il est nécessaire de mettre en place les mécanismes qui impliquent la communauté locale avant que les plans de développement ne soient exécutés. Les moulins ont un potentiel touristique évident, mais les aménagements pour les visiteurs doivent respecter le caractère des sites, du point de vue de leurs qualités tant tangibles qu'immatérielles.

Analyse des risques :

- Pression des visiteurs :

L'augmentation du nombre de visiteurs semblerait grandement menacer le site – du fait à la fois de l'usure des pas sur les sites et de la création d'aménagements pour les visiteurs. S'il est souhaitable d'optimiser le nombre de visiteurs sur ces sites intéressants, il semblerait également souhaitable que les visites restent dans l'esprit des qualités du site. Or, de grandes installations audiovisuelles ou des salles de banquet sembleraient assez mal s'accorder au caractère de ces lieux, autrefois lieux de travail.

- Pressions liées au développement :

Elles sont dites mineures, quoiqu'on reconnaisse l'existence d'une certaine spéculation foncière autour des sites.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les six moulins conservent un haut degré d'authenticité par rapport à l'époque de leur construction. L'histoire économique des moulins, qui s'achève dans le déclin survenu au XVIIIe siècle, les a laissés relativement intacts, à la différence des moulins des autres îles, convertis à l'énergie thermique à vapeur au XIXe siècle. Les fouilles archéologiques limitées qui ont eu lieu sur les sites indiquent l'existence d'importants dépôts archéologiques souterrains datant du XVIe siècle.

Intégrité :

Dans l'état actuel des connaissances, les délimitations de la proposition d'inscription semblent englober la configuration spatiale des moulins, avec leurs bâtiments domestiques alentours. Toutefois, si les fouilles archéologiques révélaient des dépôts plus vastes, il faudrait éventuellement reconsidérer les limites, afin que le site proposé pour inscription reflète bien dans sa totalité les vestiges bâtis relatifs à chacun des moulins.

Il serait nécessaire d'entreprendre des études de terrain non-interventionnistes afin de déterminer l'étendue approximative des vestiges enfouis sous le sol. Il serait nécessaire d'effectuer ces études dans le cadre d'une stratégie archéologique.

Évaluation comparative

L'analyse comparative de la proposition d'inscription compare les moulins d'Hispaniola tout d'abord à ceux de sa voisine Cuba, d'époque similaire, puis aux moulins construits ultérieurement dans d'autres îles des Caraïbes, comme la Barbade, la Jamaïque et Saint-Kitts.

Les Espagnols importèrent d'Europe la technologie des moulins à sucre à Hispaniola, en Colombie, au Venezuela et au Pérou, où elle fit florès durant les années 1540. À peu près à la même époque, les Portugais l'apportèrent au Brésil, et la diffusèrent dans le nord-est de leur colonie. On utilisait alors des animaux ou de l'eau pour faire fonctionner les moulins.

Les moulins caribéens et continentaux du XVIe siècle et du début du XVIIe peuvent être considérés comme faisant partie d'un processus unifié, représentant une phase historique particulière et cohérente. Ils faisaient partie de l'adaptation hispanique des technologies jadis utilisées dans l'industrie sucrière méditerranéenne.

Dans les années 1640, de nombreux moulins à vent furent construits dans les colonies anglaises, françaises et hollandaises des Caraïbes orientales. Ils constituaient une

rupture avec la tradition, et une innovation coloniale qui permit l'expansion rentable de l'industrie sucrière dans toutes les Caraïbes. Ces moulins à vent peuvent être considérés comme la deuxième phase.

Au XIXe siècle vint la troisième phase, avec l'introduction de la vapeur dans les Grandes Antilles. Certains des moulins antérieurs furent adaptés aux technologies nouvelles. En République dominicaine, les moulins ne furent pas transformés (pour des raisons expliquées dans la section **Histoire**) ; ils représentent donc la première phase du transfert technologique. Les éléments de comparaison proposés sont les premiers moulins de Cuba, de Porto Rico, de Colombie, du Venezuela, du Pérou et du Brésil. Les moulins de Cuba furent construits à la fin du XVIe siècle ; ils sont présentés comme de petite taille, et représentatifs d'un système social différent. Les moulins du XVIe siècle à Porto Rico et dans d'autres pays continentaux ne sont pas pris en compte.

La principale question concerne les exemples subsistants des premiers moulins en République dominicaine : peuvent-ils être considérés comme représentatifs des débuts du transfert de technologie en matière de raffinage du sucre qui s'est produit entre la Méditerranée et l'Amérique centrale et du Sud ? Sans une analyse comparative plus vaste, il est impossible de répondre avec certitude à cette question.

Toutefois, les moulins dominicains se distinguent des autres par leur date : ils ont été construits une vingtaine d'années avant bien d'autres sur le continent et, au milieu du XVIe siècle, ils étaient devenus le principal centre du commerce du sucre dans les Caraïbes.

On peut donc dire qu'ils présentent certains des premiers exemples de transfert de technologie dans les Caraïbes et qu'ils reflètent le principal centre de production sucrière dans la région au XVIe siècle.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les six moulins à sucre, datant du XVIe siècle, sont d'une valeur universelle exceptionnelle du fait de l'association des qualités culturelles suivantes :

- Ils témoignent de l'impact profond qu'eut le transfert de technologie entre l'Europe et l'Amérique centrale, et de la fusion de cette technologie avec les systèmes hydrauliques locaux et la main d'œuvre locale et africaine, qui permit la production à grande échelle de sucre destiné au commerce international, qui refaçonna une grande partie du paysage caribéen.
- Ils reflètent le rôle clé d'Hispaniola en tant que principal producteur de sucre dans les Caraïbes au XVIe siècle.
- Ils représentent une étape décisive dans le développement économique de l'industrie mondiale du sucre aux Amériques, première

entreprise agricole prospère à grande échelle du Nouveau Monde.

Évaluation des critères :

Les moulins sont proposés pour inscription sur la base des critères ii et iv :

Critère ii : Les moulins sont un exemple clair et distinct de la façon dont la technologie sucrière a été transférée de l'Europe à l'Amérique centrale, a fusionné avec les systèmes hydrauliques locaux et avec la main d'œuvre locale et africaine, et de la façon dont celle-ci a abouti, dans les Caraïbes, à la production à grande échelle de sucre pour le commerce international et a redessiné une grande partie du paysage de l'île.

Critère iv : Les structures restantes des six moulins témoignent des structures sociales et des procédés mécaniques, et notamment de la puissance hydraulique, qui sous-tendaient les débuts de la production sucrière dans Les Caraïbes.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

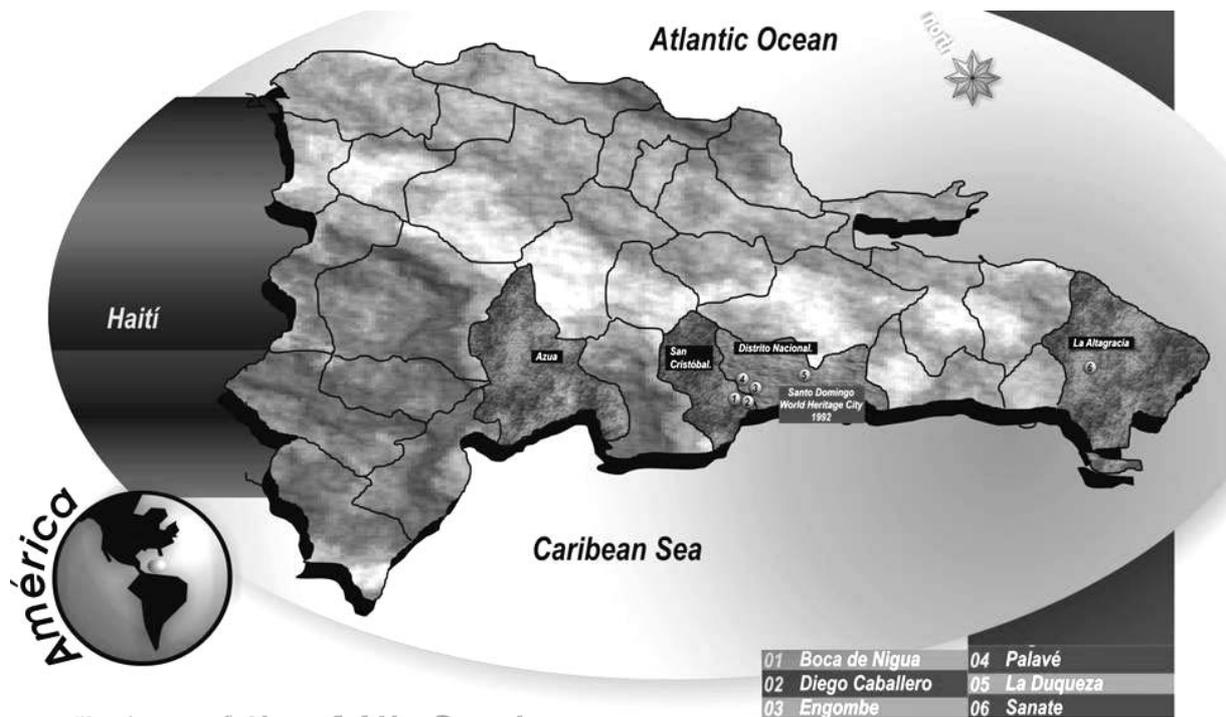
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie de soumettre de nouveau la proposition d'inscription une fois la mise en place des éléments suivants :
 - une protection juridique de tous les sites ;
 - des plans de gestion qui englobent la conservation ;
 - des systèmes de gestion qui impliquent les communautés locales ;
 - une stratégie archéologique qui concerne l'approche à adopter pour l'étude et la fouille de tous les sites.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la localisation des six moulins à sucre



Vue aérienne du moulin Engombe



Moulin Diego Caballero

Macao (Chine)

No 1110

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République populaire de Chine
<i>Bien proposé :</i>	Les monuments historiques de Macao
<i>Lieu :</i>	Région administrative spéciale de Macao (RAS Macao)

Date de réception : 31 janvier 2002

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un quartier de ville historique encore habité.

Brève description :

Du milieu du XVI^e siècle jusqu'en 1999, Macao fut sous administration portugaise ; après cette date, elle passa sous souveraineté chinoise. Les monuments historiques de Macao se composent de la rue historique au centre de la vieille ville, avec ses structures architecturales et urbaines, représentatives de la rencontre entre les civilisations de l'Occident et de la Chine. Macao fut un riche port marchand, d'une grande importance stratégique dans l'essor du commerce international. Le cœur historique de Macao témoigne de la fusion unique d'idéaux esthétiques et d'influences culturelles, architecturales et technologiques.

2. LE BIEN

Description

La région administrative spéciale de Macao se trouve sur la côte sud-est de la Chine, à l'ouest du delta de la rivière des Perles, à 60 km de Hong Kong et à 145 km de Guangzhou (anciennement Canton). Elle se compose de la péninsule de Macao et des deux îles de Taipa et Coloane. La population de la région administrative avoisine les 461 000 habitants. Le bien proposé pour inscription sur la péninsule de Macao se compose de deux zones principales distinctes, dans le centre urbain de la ville, chacune entourée d'une zone tampon.

La zone proposée pour inscription 1 se compose du quartier central du peuplement historique de Macao. Elle comprend une série d'espaces urbains et de bâtiments

représentant l'intégration des éléments portugais et chinois le long de la voie principale urbaine de la ville, la *Rua Direita*, qui va de l'ancien port chinois au sud à l'ancienne ville chrétienne au nord. Elle inclut les ensembles suivants :

Place Barra avec le *Temple A-Ma* (XV^e siècle), un exemple de la culture chinoise inspiré du confucianisme, du taoïsme, du bouddhisme et du folklore traditionnel. Le temple est tout particulièrement utilisé pendant le festival chinois du printemps ; il comprend le pavillon de la porte, l'arche mémoriale, la salle des prières, la salle de la bienveillance, la salle de Guanyin et Zhengjiao Chanlin (un pavillon bouddhiste). Au nord du temple, le long de la *Rua Direita*, se trouve la *caserne des Maures* néo-classique (1874), avec ses larges vérandas, surélevés sur une plate-forme de granit. Elle fut construite pour abriter les forces de polices recrutées à Goa.

Place Lilau est l'un des premiers quartiers résidentiels des Portugais à Macao. La *maison du Mandarin* (1881), résidence traditionnelle chinoise appartenant à une éminente figure de la littérature chinoise, couvre 4 000 m². Elle se compose d'une série de maisons en briques, avec des cours, s'étendant sur quelque 120 m le long de la rue Barra.

La place Saint-Augustin fut établie par des moines augustins espagnols en 1591, et conserve la tradition de la procession de Pâques. C'est ici que se trouvent *l'église Saint-Augustin* et *l'église Saint-Laurent*. Cette dernière fut construite par les Jésuites avant 1560 et reconstruite dans les années 1850. *Le théâtre Dom Pedro V* (1860), premier théâtre à l'occidentale en Chine, est un édifice néo-classique en briques. Il comporte un hall, une petite salle de bal et un auditorium circulaire. L'ensemble du *séminaire et de l'église Saint-Joseph* (1758) fut la principale base de travail des missionnaires en Chine, au Japon et dans la région. C'est le seul exemple d'architecture baroque en Chine. La bibliothèque de Sir Robert Ho Tung (1894), riche d'une collection de livres rares, est un luxueux bâtiment occidental néo-classique, avec des intérieurs chinois et des jardins luxuriants.

La place Leal Senado est la principale place publique de la ville, avec le *Leal Senado* (1784), une structure néo-classique de deux étages. Il est composé d'une façade principale surmontée d'un fronton triangulaire et de colonnes doriques en granit. Tout près, on trouve la *maison sainte de la miséricorde*, utilisée par une institution caritative, fondée en 1569. Ce bâtiment à deux étages en style néo-classique possède une façade principale élaborée. On trouve à côté la *place de la Cathédrale*, avec la *cathédrale* (reconstruite en 1850) et le siège du diocèse de Macao. Plus au nord se trouve la *place Saint-Dominique*, avec *l'église Saint-Dominique* (fondée en 1587) et le quartier du vieux bazar chinois. On trouve ici le *temple Sam Kai Vui Kun* (restauré en 1792), qui témoigne du respect éternel de Macao pour ses communautés chinoises et portugaises, sur un pied d'égalité.

La place de la Compagnie de Jésus abrite les ruines de Saint-Paul et le temple Na Tcha. Les ruines de Saint-Paul sont les vestiges de la façade de l'église de la Mater Dei (1603-1640). La façade repose sur les ordres classiques en style maniériste, intégrant cependant des motifs

distinctement orientaux. On trouve près de l'église les vestiges archéologiques de l'ancien collège Saint-Paul, la première université sur le modèle occidental en Asie. Le temple *Na Tcha* (1888) est une petite structure traditionnelle proche des anciens remparts de la ville. La section des anciens remparts de la ville (1569), 18,5 m de long, est bâtie en *chunambo*, un matériau local fait d'un mélange d'argile, de sable, de paille de riz, de pierres et de coquilles d'huîtres, compacté en couches. À l'est se trouve la forteresse de *Sao Paulo do Monte* (1626), qui se dresse sur la colline *do Monte* (52 m au-dessus du niveau de la mer). La forteresse, de plan trapézoïdal, couvre 10 000 m². Elle a été construite en protection contre les attaques venues de la mer.

La zone du *jardin Camões* abrite l'église Saint-Antoine (XVI^e siècle), les anciens bureaux de la Compagnie britannique des Indes Orientales et le *cimetière protestant* (XIX^e siècle), où reposent des personnalités célèbres comme Robert Morrison (chapelle construite en 1821), l'auteur du premier dictionnaire chinois-anglais.

La zone proposée pour inscription 2, à 500 m environ à l'est de la zone 1, se compose du *fort de Guia* (1622-1638), située sur le *mont Guia* et comprenant la *chapelle de Guia* (1622) et le *phare de Guia* (1885), le plus vieux phare des mers de Chine du sud.

Des zones tampon entourent chacune des deux zones proposées pour inscription. Pour la zone 1, les limites de la zone tampon coïncident avec l'ancienne ligne côtière de l'ancien port de Macao. En pratique, la zone tampon délimite le territoire de Macao tel qu'il exista jusqu'au début du XIX^e siècle. De la fin du XIX^e siècle au XX^e siècle, de nouvelles terres furent conquises des deux côtés de la péninsule de Macao. L'occupation des sols dans la zone tampon est mixte, avec principalement un usage résidentiel et commercial, mais aussi des fonctions administratives, religieuses et financières. Parmi les bâtiments, on compte des ateliers traditionnels, des structures militaires, des églises et des chapelles, d'anciennes banques, des boutiques chinoises traditionnelles de prêt sur gages, de nobles demeures, de petits sanctuaires chinois, de l'architecture vernaculaire Art Déco, l'ancien quartier commercial de la ville et d'autres espaces publics. La zone proposée pour inscription 2, avec le fort de Guia, est entourée d'une zone tampon qui couvre le parc avoisinant et la zone urbaine immédiatement alentour.

Histoire

Le site de Macao fut peuplé par des pêcheurs bien longtemps avant l'arrivée des étrangers. C'était une baie abritée sur la péninsule, et une étape pour les marins longeant la côte chinoise depuis la province de Fujian. Le temple de la déesse A-Ma, construit à la fin du XV^e siècle, atteste de leur foi. Les Portugais arrivèrent pour la première fois en Chine en 1513, visitant le célèbre marché de Canton. En 1557, ils parvinrent à Macao, qui devint le plus ancien peuplement européen permanent en Asie de l'Est.

Le nom de Macao vient du temple Ma Kwok, construit au XIV^e siècle. À l'époque, les habitants autochtones étaient

éparpillés dans de petits villages. Les villages de Barra et de Patane étaient de petits peuplements de marins marchands, tandis que les autres villages abritaient des paysans. Quand les Portugais arrivèrent, ils construisirent des maisons simples, en bois et en argile, dans le quartier du port intérieur. Plusieurs églises catholiques et chapelles donnèrent le caractère du peuplement, devenant les points de convergence du tracé des rues. Au début du XVII^e siècle, les Portugais construisirent une série de forts pour se défendre contre les autres puissances occidentales, par exemple les Hollandais. Au milieu du XVII^e siècle, le peuplement était divisé en deux parties : les Portugais au sud et les Chinois au nord. Le développement fut relativement modéré au XVIII^e siècle, du fait d'une législation restrictive imposée par les autorités chinoises.

En 1849, le Portugal proclama Macao port franc, ce qui fut confirmé dans un protocole en 1887. À la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, l'église catholique renforça son pouvoir en construisant de nouvelles églises ou en rénovant d'anciennes. Du fait du rôle de Macao comme base marchande et d'un lucratif commerce d'opium, des compagnies étrangères établirent leur base dans une enclave avant de remonter le long de la rivière des Perles en direction de Canton, ce qui améliora la qualité de la construction.

À la fin du XIX^e siècle, incapable de faire concurrence à Hong Kong, Macao tirait essentiellement sa manne financière de son statut de lieu de séjour privilégié des étrangers. En conséquence, de nombreuses villas luxueuses y furent construites, ainsi que des bâtiments aux fonctions nouvelles, tels que le théâtre Dom Pedro V, le Club Militaire, la caserne des Maures et l'hôtel Bela Vista. Parallèlement, les Chinois continuèrent de construire dans leur style propre, avec notamment le temple du Dieu de la Terre, le temple du Dieu de la Justice, le Temple Na Tcha et le Temple A-Ma. À cette période commença également la conquête de la terre, qui se poursuivit pendant le XX^e siècle, agrandissant substantiellement la zone urbanisée.

Après 1949, la population s'accrut, notamment du fait d'un afflux de réfugiés chinois venus de l'intérieur des terres. En 1974, Macao fut déclaré territoire sous administration portugaise. Aux termes du traité de 1987, Macao est devenue en décembre 1999 une région administrative spéciale sous souveraineté chinoise. Les années 1990 ont été le théâtre d'une expansion immobilière, entraînant l'apparition d'un grand nombre de gratte-ciel en centre ville, quoique principalement en dehors des zones tampon définies. Parallèlement, des campagnes de restauration des monuments historiques ont été menées.

Politique de gestion

Dispositions légales :

L'ensemble Saint-Joseph, le théâtre Dom Pedro V et la maison sainte de la miséricorde appartiennent à des institutions. Les autres biens sont la propriété du gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Macao. La caserne des Maures, la maison du Mandarin et le théâtre Dom Pedro V sont protégés en tant que

« bâtiments d'intérêt architectural ». Les autres biens sont protégés en qualité de « monuments ».

La principale base légale de protection inclut : « la constitution de la Région Administrative Spéciale de Macao de la République Populaire de Chine », le décret-loi n° 56/84/M et le décret n° 83/92/M, relatif à la Défense du patrimoine architectural, environnemental et culturel, et le décret n° 7/91/M relatif aux réglementations générales de construction urbaine.

Les quartiers historiques inclus dans les zones tampon sont désignés comme zones de patrimoine classé.

Structure de la gestion :

La Région Administrative Spéciale de Macao est une région administrative locale de la République Populaire de Chine. L'Institut culturel de Macao est le principal organisme disposant d'un mandat de gestion sur les questions relatives à la préservation du patrimoine culturel et à la mise en œuvre de toutes les lois de protection du patrimoine. Les biens individuels classés ont chacun leur propre office de gestion.

Ressources :

Les ressources financières pour la préservation du patrimoine culturel classé sont fournies par le gouvernement.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère ii : *Les monuments historiques de Macao* sont les meilleurs et les plus concrets des exemples d'échanges culturels entre l'Occident et la Chine. Le groupe de bâtiments et le tracé original des rues que couvre la proposition d'inscription dépeignent clairement la dimension pluriculturelle des racines historiques de Macao, où le tissu urbain primaire illustre une fusion unique des concepts occidentaux et chinois d'organisation spatiale, de style architectural, d'idéal esthétique, de qualité artistique et d'échange technologique. Macao joua un rôle crucial dans l'établissement d'un port marchand lucratif en Chine et d'un peuplement portugais permanent dans la région, mettant en place les conditions nécessaires pour soutenir le lucratif triangle d'or des routes marchandes maritimes entre l'Inde, le Japon et la Chine, devenu la source principale de revenus soutenant, sur le long terme, l'influente compagnie maritime portugaise. Macao eut une grande influence dans la conception structurelle militaire chinoise, ainsi que dans l'amélioration de la qualité des productions d'équipement militaire en Chine et dans la région.

Critère iii : Les monuments historiques de Macao sont un témoignage unique de la première et de la plus durable des rencontres entre l'Occident et la Chine, comme en attestent l'ensemble des édifices, la rue principale et les quartiers d'origine de la ville à l'intérieur de la zone proposée pour inscription, où des exemples des cultures occidentale et chinoise se côtoient au sein de l'environnement urbain et présentent clairement la fusion des styles architecturaux et des technologies.

Critère iv : Macao est d'une authenticité exceptionnelle pour un ancien peuplement marchand d'Asie, intégrant un éventail complet d'exemples architecturaux vernaculaires à la fois occidentaux et chinois qui illustrent le rôle crucial de Macao dans l'histoire de l'humanité.

Critère vi : La proposition d'inscription comprend plusieurs exemples pionniers associés à des changements notables et influents en Chine. Les monuments architecturaux comprennent plusieurs « premières » en Chine (théâtre, université, administration, architecture...). D'éminentes figures comme le Dr Sun Yat Sen ont puisé une inspiration idéologique dans les modèles sociaux et culturels dont elles ont été témoins à Macao, par l'éventail local des productions artistiques, des œuvres littéraires riches et créatives (par exemple celles de Zheng Guanying), le style de vie de la communauté, l'environnement culturel et les modèles économiques locaux. Dans ce contexte, les activités du Dr Sun Yat Sen à Macao l'ont directement incité à prendre la tête d'importants changements dans les idéaux économiques et politiques de la Chine, aboutissant au final à la fin du système féodal impérial et à la transformation de la Chine en République moderne.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté le Comité Scientifique International sur les villes et villages historiques (CIVVIH).

Après une évaluation préliminaire de la proposition d'inscription, l'ICOMOS a contacté l'État partie pour obtenir des éclaircissements. Il en a résulté une révision de la définition du bien proposé pour inscription, une analyse comparative détaillée et des informations complémentaires sur le développement historique et le rôle stratégique du site.

Conservation

Historique de la conservation :

La ville de Macao a vu sa population croître énormément après 1949, suivi par un développement économique. Ces dernières années, des efforts ont été faits pour protéger et restaurer les édifices du patrimoine dans le centre ville. Dans cette optique, de nouvelles lois datant de 1984 réglementent la gestion et fournissent des directives appropriées.

État de conservation :

L'état de conservation des biens proposés pour inscription est généralement considéré comme raisonnable. Une attention remarquable a été portée à la restauration des bâtiments historiques, attention d'ailleurs reconnue par l'UNESCO qui a décerné une mention d'honneur à la restauration de l'église Saint-Joseph, dans le cadre du

programme des Prix de l'UNESCO du Patrimoine d'Asie-Pacifique pour la Conservation du Patrimoine Culturel. Au sein des *ruines de Saint-Paul*, une nouvelle structure dépeint la position et la hauteur du chœur d'origine. Le sol de l'église a été conçu de façon à rappeler le plan au sol. Au centre du terrain de la forteresse de Sao Paulo do Monte, on trouve un nouveau *Musée de Macao*. Il s'agit d'une structure sur plusieurs niveaux, le dernier étage étant visible au-dessus du sol. Une voie piétonne avec des escalators relie la forteresse aux ruines de Saint-Paul. Une extension moderne est construite à l'arrière de la *caserne des Maures* en réponse aux exigences du département Anti-incendie, demandant une sortie d'urgence. L'aile occidentale du *séminaire Saint-Joseph* est transformée en musée et en centre d'interprétation. La *maison du Mandarin* est progressivement restaurée. Les surfaces architecturales de la chapelle de Guia et de la forteresse sont actuellement en cours de restauration, expérience intéressante dont on apprend beaucoup. *Le Leal Senado* et la *maison sainte de la miséricorde* ont été rénovés et ouverts au public.

Gestion :

Si l'Institut culturel continuera d'assurer la gestion principale du patrimoine, le nouveau *Comité de gestion de l'environnement du patrimoine* (HEMC) sera la première instance responsable de coordonner tous les secteurs de la ville et de la communauté qui sont directement responsables de l'état général de conservation des biens et de la bonne condition environnementale des zones tampon respectives. Les membres de ce comité comprendront des représentants des instances gouvernementales et non gouvernementales comme les comités de gestion de chaque bien proposé pour inscription, les associations communautaires des quartiers, des secteurs de la culture, de l'architecture, de l'urbanisme, des infrastructures, du développement touristique et autres secteurs pertinents.

Un plan d'action a été préparé pour la gestion des biens proposés pour inscription et des zones tampon. Le système de gestion actuel est jugé approprié. Pendant la mission de l'ICOMOS, on a cependant également évoqué un passage à l'étape suivante par l'amélioration de la corrélation entre le développement économique de Macao et les stratégies et plans de gestion pour les ressources patrimoniales de l'île. Macao compte quelques 15 millions de visiteurs par an. Ce chiffre est considéré comme un chiffre optimum, qui pourrait cependant être rapidement dépassé. Il importera de prêter toute l'attention qu'il convient à une interprétation équilibrée des sites, en tenant compte du contexte global.

Les délimitations des zones tampon 1 et 2 se superposent aux « zones protégées ». Dans la zone tampon 1, qui commence au temple A-Ma, cette zone suit la principale voie urbaine de la ville, qui relie le premier temple chinois à la « ville chrétienne », reliant 11 monuments. Suite à la mission de l'ICOMOS, la zone tampon 1 a été modifiée de façon à coïncider avec les limites de la grande baie de Praia.

Analyse des risques :

La péninsule compte environ 493 000 habitants, et les zones tampon 36 000. Les quartiers historiques ont subi

des pressions liées au développement ces dernières décennies, d'où l'apparition de gratte-ciel. Du fait des efforts de protection des autorités, les pressions sont désormais moindres et le développement ciblé sur d'autres lieux de la péninsule.

Macao se trouve dans une zone sub-tropicale et est entourée par la mer. Elle est très humide, ce qui expose les structures bâties à divers problèmes, parmi lesquels les attaques de termites. Les structures en bois sont également vulnérables au feu. En outre, la région est sujette aux catastrophes naturelles, notamment aux typhons. Ces dernières années, les dégâts ont été bien moindres, quoique cela soit sans doute le fait de systèmes de construction plus résistants.

Authenticité et intégrité

La ville de Macao a connu ces dernières décennies un important développement économique. Cela a entraîné la concentration des entreprises et des commerces sur l'île relativement petite de Macao. Dans le même temps, on note que les zones principales historiques et les zones tampon proposées pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ont été relativement moins affectées. La route historique qui mène du temple A-Ma et de l'ancien port chinois à la ville chrétienne au nord a conservé une grande partie du tissu historique, devenant un témoignage de l'histoire du lieu. Une partie de la zone tampon comporte plusieurs gratte-ciel relativement élevés. Néanmoins, les diverses facettes de l'héritage colonial du lieu ont incontestablement été conservées.

Les monuments et lieux proposés pour inscription ont conservé leurs matériaux et leur forme d'origine. La plupart de ces monuments ont fait l'objet de récents travaux de réhabilitation et de présentation.

Évaluation comparative

La proposition d'inscription d'origine ne dressait de comparaison qu'avec un seul site : Goa, en Inde. Le document révisé fournit à la place une comparaison beaucoup plus détaillée, prenant en compte le développement général du commerce entre l'Orient et l'Occident. Macao est comparé à d'autres établissements portugais, tels que les églises et couvents de Goa (Patrimoine mondial depuis 1986), la ville portugaise de Mazagan (Patrimoine mondial depuis 2004) et Malacca, ainsi que d'autres sites coloniaux, comme la ville historique de Vigan (Patrimoine mondial en 1999), les églises baroques des Philippines (Patrimoine mondial depuis 1999), les églises baroques des Philippines (Patrimoine mondial en 1993), et le peuplement hollandais de Batavia, en Indonésie. Il est fait également référence à Hong Kong (fondé en 1840 à proximité de Macao) et à d'autres sites de Chine, comme Canton, Xiamen, Shanghai et Quanzhou. Les établissements portugais en Amérique du Sud présentent des caractéristiques différentes illustrant un contexte culturel différent.

De cette comparaison émerge la situation particulière qui distingue Macao. Sa situation géographique sur le continent chinois et l'interaction particulière entre le

gouvernement chinois et les marchands étrangers lui ont conféré une position stratégique dans le réseau marchand international. Macao est également caractérisé par son mélange pluriculturel d'influences, que reflète encore aujourd'hui sa communauté.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Macao est identifiée comme la première et la plus durable des rencontres entre l'Occident et la Chine, et est devenue un exemple exceptionnel d'échange culturel entre eux. Si les Portugais sont arrivés les premiers, d'autres nationalités s'y sont aussi installées, comme les Hollandais, les Français et les Britanniques. En conséquence, Macao a spontanément donné naissance à un mélange de cultures, comme en atteste son patrimoine, impliquant non seulement les arts et l'architecture, mais aussi la religion, la littérature, différents domaines culturels, la science et la médecine. Même le créole particulier de Macao (*Maquista*) témoigne du mélange culturel : il repose sur un portugais mâtiné de contributions d'une multitude d'autres langues.

Macao a joué un rôle stratégique dans les connexions marchandes mondiales. En ce qui concerne la Chine, c'était le port principal affilié à Canton (Guangzhou aujourd'hui), ce qui a grandement contribué à son développement. Elle est devenue le carrefour de plusieurs grandes routes marchandes, notamment la route Macao-Goa-Europe (soie brute, soie, porcelaine et herbes de Chine, textiles végétaux, cristaux, verrerie et horloges d'Angleterre, produits industriels des Flandres, vins du Portugal), la route Macao-Japon (échangeant de la soie contre de l'argent), la route Macao-Manille-Amérique (« route de la soie de l'océan Pacifique ») et la route Macao-Asie du Sud-est, faisant concurrence à Malacca.

Macao a joué un rôle dans l'apparition de changements importants et d'idées nouvelles en Chine. On y compte notamment le premier théâtre à l'occidentale, la première université sur le modèle occidental, le premier Sénat à l'occidentale. Du fait de l'importance de Macao dans la médecine, le Dr Sun Yat Sen, fondateur idéologique et premier président de la Chine moderne, y travailla, puisant une inspiration cruciale dans son environnement intellectuel et culturel. En fait, Macao a été associée à plusieurs éminentes figures culturelles et notamment littéraires de Chine et d'Europe. Macao peut être considérée comme dotée d'une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'elle est la première et la plus durable des passerelles d'échanges culturels entre la Chine et l'Europe.

Évaluation des critères :

Critère ii : L'histoire de Macao est intimement associée au développement des routes marchandes mondiales. Son emplacement stratégique sur le territoire chinois et la relation particulière instaurée entre les autorités chinoises et portugaises lui confèrent une position stratégique pour d'importants échanges d'influences et de valeurs de l'humanité dans les domaines de la culture, des sciences, de la technologie, de l'art et de l'architecture.

Critère iii : Macao est un témoignage unique de la première et de la plus durable des rencontres entre l'Occident et la Chine, du XVIe au XXe siècle. C'était le point central non seulement des marchands mais aussi des missionnaires (catholiques et protestants) et de différents développements dans certains domaines de la connaissance tels la littérature et la médecine. On peut retrouver l'impact de cette rencontre dans le mélange de différents types d'architecture avec une fusion de styles et de technologies issus des différentes cultures qui caractérisent la zone historique principale de Macao. Cette rencontre peut aussi se retrouver dans la culture actuelle du lieu, ses traditions, et même son créole portugais particulier, auquel se mélangent les influences d'un grand nombre d'autres langues.

Critère iv : Macao représente un exemple exceptionnel d'ensemble architectural illustrant le développement de la rencontre entre les civilisations d'Occident et de Chine sur quatre siècles et demi. La route historique, avec sa série d'espaces urbains et son mélange d'ensembles architecturaux vernaculaires, reliant l'ancien port chinois à la ville portugaise, a évolué au fil du temps en une combinaison unique de bâtiments et de structures qui témoignent des différentes phases de la rencontre culturelle.

Critère vi : Du fait de sa situation géographique et culturelle particulière, Macao a été associé à l'échange d'une grande variété d'influences culturelles, spirituelles, scientifiques et techniques entre les civilisations d'Occident et de Chine. Le Dr Sun Yat Sen, premier président de la Chine, a puisé son inspiration idéologique dans les modèles sociaux et culturels de Macao, où il travaillait comme médecin. Ces idées l'ont directement incité à initier d'importants changements en Chine, aboutissant finalement à la fin de l'ère du système féodal impérial et établissant la république moderne.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii, iii, iv et vi** :

Critère ii : L'emplacement stratégique de Macao sur le territoire chinois et la relation particulière instaurée entre les autorités chinoises et portugaises ont favorisé un échange important de valeurs humaines dans les différents domaines de la culture, des sciences, de la technologie, de l'art et de l'architecture sur plusieurs siècles.

Critère iii : Macao est un témoignage unique de la première et de la plus durable des rencontres entre l'Occident et la Chine. Du XVIe au XXe siècle, elle a été le point de convergence des marchands et des

missionnaires et le point central de différents domaines de connaissance. L'impact de cette rencontre se retrouve dans le mélange des différentes cultures qui caractérise la zone historique principale de Macao.

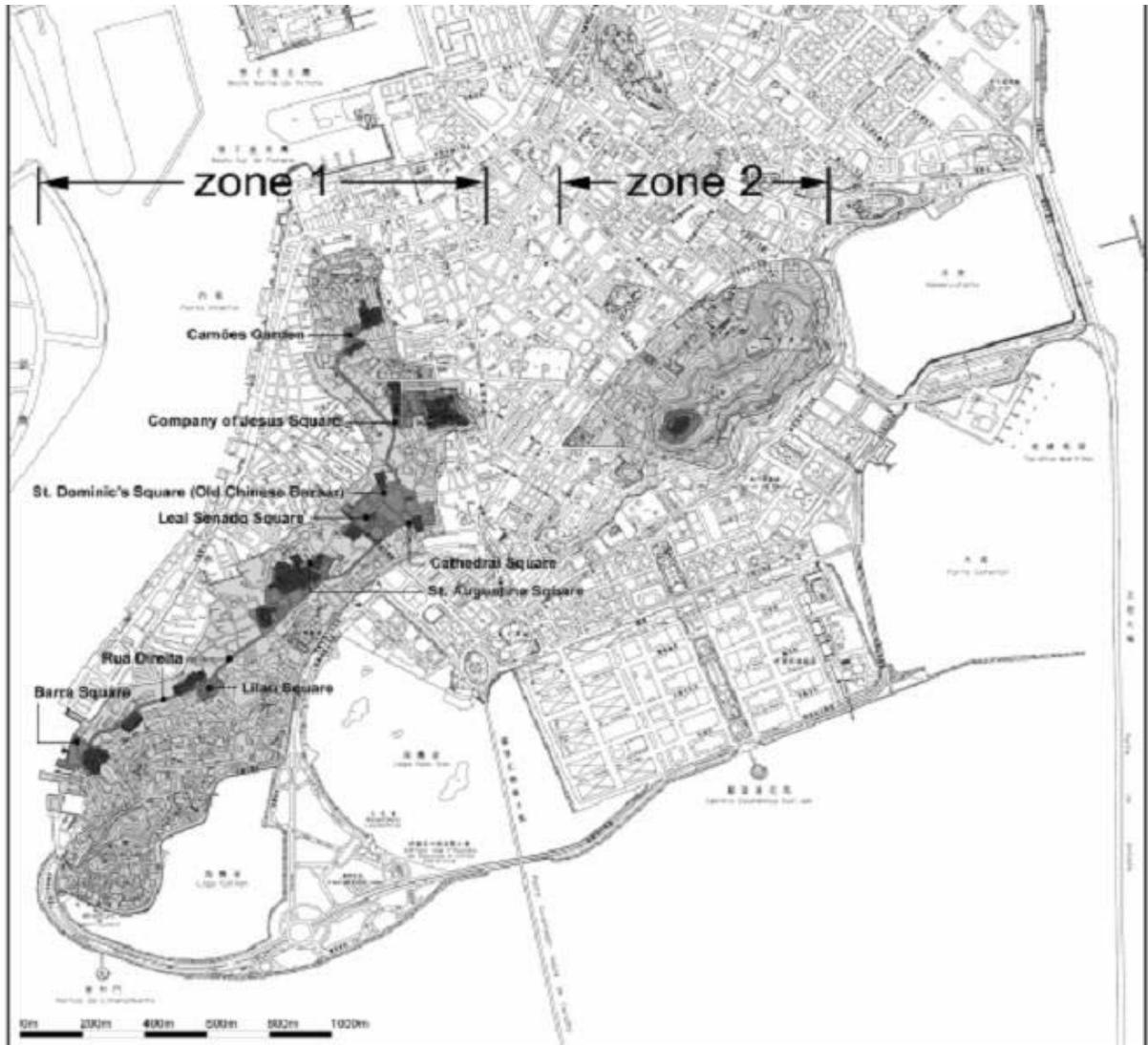
Critère iv : Macao représente un exemple exceptionnel d'ensemble architectural illustrant le développement de la rencontre entre les civilisations d'Occident et de Chine sur quatre siècles et demi, représenté par la route historique, avec sa série d'espaces urbains et d'ensembles architecturaux, qui relie l'ancien port chinois à la ville portugaise.

Critère vi : Macao a été associée à l'échange d'une grande variété d'influences culturelles, spirituelles, scientifiques et techniques entre les civilisations d'Occident et de Chine. Ces idées ont directement motivé l'introduction de changements importants en Chine, aboutissant finalement à la fin de l'ère du système féodal impérial et à l'établissement de la république moderne.

3. Recommande que le nom du bien proposé pour inscription soit changé pour : « Le centre historique de Macao ».

4. Recommande également que tous les efforts soient faits pour développer le système de gestion afin que soit conservée l'intégrité visuelle et structurelle existante, et que soient maintenus les principaux axes de vue de la zone proposée pour inscription dans leur environnement actuel.

ICOMOS, avril 2005



PROTECTED BUILDINGS, PROTECTED AREAS AND BUFFER ZONES

LEGEND:

PLAN DOCUMENT No. 02

- Protected Buildings
- Protected Areas
- Buffer Zones

Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Ruines de l'église Saint-Paul



Forteresse de Guia (comprenant la Chapelle et le phare de Guia)

Sri Harimandir Sahib (Inde)

No 1175

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République d'Inde
<i>Bien proposé :</i>	Sri Harimandir Sahib
<i>Lieu :</i>	Amritsar, État du Punjab
<i>Date de réception :</i>	6 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

Le complexe de Sri Harimandir Sahib, également connu sous le nom de Temple d'or, dans la ville d'Amritsar, est le site sacré principal de la religion Sikh, construit du XVIe au XIXe siècle. L'enceinte sacrée du temple comprend un grand bassin, entouré d'édifices aux fonctions variées. Le coeur du site est le Temple d'or, situé au centre du bassin. Proche de l'enceinte sacrée se trouve le complexe de Baba Atal avec ses structures historiques aux valeurs associées.

2. LE BIEN

Description

Le complexe de Sri Harimandir Sahib, également connu sous le nom de Darbar Sahib (le « Temple d'or »), site sacré des Sikhs, se trouve dans le centre-ville d'Amritsar, dans l'État du Punjab, dans le nord-ouest de l'Inde. Le complexe se compose de trois parties : A1, la « Zone de conservation de l'enceinte sacrée », A2, le « Complexe de Baba Atal », et B, la « Zone de service ». À elles trois, elles forment la Zone 1, entourée de la Zone 2 (la périphérie de l'enceinte) et de la Zone 3 (zone intermédiaire, la ville intérieure fortifiée). La zone proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial comprend les parties A1 et A2, les autres appartiennent à la zone tampon intérieure. L'ensemble s'inscrit dans la Zone 4, la « zone extérieure », la plus grande zone de la ville fortifiée historique.

L'enceinte sacrée consiste en un grand bassin, *Amrit Sarovar*, d'après lequel on a baptisé la ville : Amritsar. Dans la tradition orale, ses eaux avaient des vertus curatives. Le bassin actuel a été creusé en 1573. Il forme un parallélogramme de 158,5 x 159,3 m de côté, avec des angles de 86° et 94°. Symboliquement, l'eau illustre la

fluidité sans forme et capable de les prendre toutes, combinant spiritualité et temporalité, et représentant une nouvelle synthèse de la pensée indienne. On accède à l'enceinte par quatre portails sans portes, et donc toujours ouverts. L'enceinte est créée par la présence d'une arcade continue sur tous les côtés, et par un chemin circumambulatorio entourant le bassin. L'entrée monumentale du nord-ouest comporte un grand bâtiment administratif, *Akal Takht*, face à l'est.

Au cœur de l'enceinte sacrée se trouve le *Harimandir Sahib*, le Temple d'or, au milieu du bassin, auquel on accède par une chaussée. Le bâtiment est formé de deux composants : le premier est une structure de plan carré, qui abrite les saintes écritures des Sikhs, *Guru Granth Sahib*. Le deuxième forme une saillie en forme de baie, avec des marches qui conduisent aux niveaux supérieurs et au *sarovar*, le bassin. Le temple a deux niveaux et demi : le niveau supérieur, le niveau inférieur et le niveau intermédiaire. L'intérieur et l'extérieur du bâtiment sont richement ornés, au moyen de matériaux et de techniques variées, parmi lesquelles la ferronnerie, la marqueterie en pierre, des peintures murales, des ouvrages en stuc, etc. Il y a environ 300 motifs différents sur les murs, ressemblant à des tapis persans, avec des motifs dépeignant la flore, la faune ou l'Arbre de Vie ainsi que des figures humaines. Des finitions en or et en marbre blanc lui donnent son aspect général, qui se reflète dans le bassin.

Le *Complexe de Baba Atal* se trouve au sud de Sri Harimandir Sahib. Il se compose de plusieurs structures historiques dont l'association en fait la valeur, et notamment du *Gurdwara Baba Atal*, du réservoir de *Mata Kaulan*, et du *Samadhi de Jassa Singh Ahluwalia*. Le *Gurdwara Baba Atal* est une tour de neuf étages de 40 m de haut, associée à Baba Atal Rai, fils du gourou Hargobind. À neuf ans, il rendit la vie à son meilleur ami mais se vit reprocher d'avoir accompli un miracle au lieu d'afficher une doctrine pure et une vie sainte. Il renonça à sa propre vie pour avoir enfreint la loi. Les murs intérieurs de la tour sont décorés de peintures murales dépeignant la vie des gourous et des fidèles.

La Zone B, le secteur des services, situé au sud-est de Sri Harimandir Sahib, se compose de plusieurs bâtiments de services. L'idée du *Langar*, c'est-à-dire le partage communautaire de la nourriture, est un axe central du *Sikhisme*. Le concept du *Seva* est une expression de la compassion, de l'humilité et de la soumission de soi. La zone de service est considérée comme faisant partie intégrante du complexe. Elle met en effet la doctrine en pratique, en fournissant nourriture, hébergement et autres services. Le *Langar* abrite la cuisine communautaire et les annexes telles que les aires de lavage, de préparation des repas et d'entreposage. Le *Diwan* est une salle réservée aux rassemblements de la communauté. Ces deux endroits ont été construits dans un jardin connu sous le nom de *Guru ka Bagh* (le jardin du gourou). On y trouve également les bureaux du comité *Shiromani Gurdwara Pradambhak* (SGPC) et de la direction du complexe *Sri Harimandir Sahib*. En outre, il y a six bâtiments d'hébergement, dont la plupart sont sur trois étages.

La ville historique d'Amritsar est une ville fortifiée qui encercle *Sri Harimandir Sahib*. Elle s'est progressivement développée parallèlement au temple, et plus

particulièrement au début du XIXe siècle. Les bâtiments historiques sont des maisons de marchands en briques et en bois, avec des détails décoratifs sculptés.

Histoire

Le terme *Sikhi* vient du terme pali *sikha* (en sanscrit *shishya*, qui signifie disciple). Le sikhisme est une religion combinant des éléments hindouistes et islamiques. Elle est issue du développement historique du mouvement hindouiste de la Bhakti, apparu parmi les adeptes du dieu Vishnou et apporté du sud de l'Inde au nord aux XIVe et XVe siècles. Le sikhisme fut fondé au Punjab par le gourou Nanak Dev (1468-1539) aux XVe et XVIe siècles. Au total, dix gourous construisirent la doctrine des Sikhs. Le gourou Nanak et ses fidèles composèrent des hymnes. En 1604, le gourou Arjan Dev (1581-1606), le cinquième gourou, en rassembla les textes sous le nom de *Guru Granth Sahib*. Il fut poursuivi par l'empereur moghol Jahangir et mourut en martyr. En 1708, le gourou Gobind Singh (1675-1708), le dixième gourou, termina le recueil des textes, formant les saintes Écritures Sikh.

Sikhi signifie soumission à la Vérité, et la Vérité s'apprend de la *Bani* (le Verbe) des gourous, telle qu'elle est consignée dans les textes sacrés, le *Guru Granth Sahib*. Le *Sikhi* a trois aspects, *Kirat Karo* (mettre le Verbe en pratique par ses actes dans la vie quotidienne), *Naam japo* (se souvenir du Verbe), et *Vand chhako* (partager sa subsistance avec autrui). *Sri Harimandir Sahib* illustre concrètement cette doctrine. Le bassin (*Sarovar*) a été creusé entre 1573 et 1577 par le gourou Ramdas. Le premier temple fut érigé entre 1588 et 1604. Akal Takht fut terminé en 1606. Plus tard, le complexe fut détruit lors des combats avec les Moghols, et fut reconstruit cinq fois au XVIIIe siècle. L'ensemble actuel est le fruit de la reconstruction qui commença en 1764, après la dernière destruction, et se poursuivit au XIXe siècle. Parallèlement, les surfaces de l'enceinte sacrée ont bénéficié de finitions plus prestigieuses en marbre et de sculptures décoratives, remplaçant l'ancienne surface en briques plus simple.

Tous les éléments de l'enceinte sacrée reflètent symboliquement la doctrine Sikh, formant le « paysage religieux » de cette croyance. Le sikhisme est né d'une critique des conditions socioculturelles, de l'idée que Dieu est unique et le même pour tous, et que tous les hommes sont égaux face à lui. *Sri Harimandir Sahib* est donc ouvert à toutes les fois. Symboliquement, l'enceinte sacrée est construite en contrebas : tous les courants culturels peuvent donc couler vers elle, ce qui n'est pas le cas avec les temples traditionnellement édifiés sur une plate forme. La construction est perçue comme reflétant l'idée du dissentiment et du vernaculaire, c'est-à-dire qu'elle évite l'architecture classique et les formes pures conventionnelles. Ainsi, par exemple, le bassin n'est pas exactement un carré, mais un parallélogramme proche du carré.

Le sikhisme a dû relever de nombreux défis tout au long de son histoire, faisant face aux diverses situations par l'introduction de la non-violence et l'acceptation de l'idée du martyr. Au début des années 1920, quand le gouvernement du Punjab s'empara des clés du trésor du Temple d'or, les Sikhs initièrent un mouvement de

désobéissance civile, obtenant la restitution des clés en 1922. Plus récemment, l'année 1984 fut un autre moment critique : les troupes du gouvernement pénétrèrent dans l'enceinte sacrée, causant de graves dégâts à plusieurs édifices. Ainsi, Akal Takht Sahib fut détruit, et la partie supérieure du Temple d'or lui-même endommagée.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La communauté est propriétaire de Sri Harimandir Sahib.

La loi (Punjab) Sikh Gurdwaras de 1925 instaure un comité central *Shiromani Gurdwara Prabandhak* (SGPC), considéré par le gouvernement indien comme l'autorité suprême en ce qui concerne les affaires religieuses et le contrôle et la gestion du bien. La loi stipule l'absence d'ingérence du gouvernement dans la gestion de Gurdwara.

Structure de la gestion :

Le SGPC est un organisme statutaire composé de représentants élus des Sikhs, s'occupant de la gestion des sanctuaires sikhs sacrés confiés à ses soins. La loi (Punjab) Sikh Gurdwaras de 1925 l'habilite à institutionnaliser et à mettre en œuvre le plan de gestion. La mise en œuvre de la gestion incombe au comité de gestion de Darbar Sahib, sous l'égide du SGPC. La communauté joue un rôle essentiel et actif dans la protection et l'entretien du site.

Il existe un plan de gestion détaillé pour le bien proposé pour inscription et la zone tampon. Les plans convenus consistent en un ensemble de consignes élaborées par trois équipes : l'équipe de conservation, l'équipe de conception et l'équipe d'urbanisme. La tradition de la « vigilance » a émergé comme l'un des principes fondamentaux du sikhisme, et elle est mise en pratique également dans le cadre du système de gestion, qui confère à la communauté un rôle fondamental.

Ressources :

Conformément à la nature religieuse du site, la principale source de financement de *Sri Harimandir Sahib* consiste en donations reçues des fidèles. Au fil du temps, celles-ci sont devenues des patrimoines non négligeables, générant des revenus importants.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères iii, iv et vi :

Critère iii : ... Harimandir Sahib est un témoignage unique et exceptionnel de la tradition culturelle vivante de non-violence de la civilisation indienne. Dans cette tradition culturelle, les aspects spirituels et temporels de la vie sociale ne sont pas dissociables. Toute tentative de séparation est une vivisection, entraînant le mauvais alignement du corps, de l'esprit et de l'âme, ce qui génère la violence. ...La tradition culturelle de Harimandir Sahib a une valeur universelle en ce qu'elle s'efforce de limiter

et d'arrêter les excès qu'entraîne la séparation des aspects temporels et spirituels de la vie sociale. Le motif central de la tradition est d'apprendre à les relier. Le rassemblement de ces deux aspects s'articule autour du dissentiment. ... Par la compassion, le désaccord se développe en critique, la critique en protestation, la protestation en désobéissance civile, et la désobéissance civile en quête de la vérité, où le Verbe et l'acte se rejoignent pour devenir un mode de vie sincère.

Critère iv : Les éléments architecturaux et leur disposition au sein de l'enceinte Harimandir Sahib illustrent une étape importante de l'histoire de l'humanité, à savoir l'émergence du dissentiment en tant que condition nécessaire de la société civile. Le plan de l'enceinte et sa construction reposent sur l'état de l'art de la conception et de la construction du début du XVIIe siècle. Toutefois, la conception des composants architecturaux et leur disposition exprime le processus de dissentiment social et de reconstruction inauguré par le *bani des sants* et les dix *gourous sikhs*. ... L'architecture classique conventionnelle se soucie des formes « pures », qui affichent une unité interne. ... Par ailleurs, le vernaculaire se soucie de l'unité d'une entité constituée, à l'intérieur, d'éléments pluriels. Il existe une multiplicité d'entités plurielles. Au fur et à mesure que ces entités plurielles se reproduisent, elles créent des espaces communs. La frontière entre l'intérieur et l'extérieur est fluide, créant ainsi un sentiment de continuité. C'est une inversion de la tradition courante.

Critère vi : Le *Guru Granth Sahib*, le livre sacré des Sikhs, représente la position non dualiste telle qu'elle s'est développée en Inde. Le gourou Arjan Dev, qui avait compilé le *Guru Granth Sahib*, fut poursuivi par l'empereur moghol Jahangir. Il devint un martyr, témoin de sa propre persécution, maintenant la vérité du Verbe dans le vernaculaire. Cet événement d'une valeur universelle exceptionnelle a défini la qualité littéraire et artistique des efforts apportés à la réalisation du texte. Le Verbe n'est pas dissocié de l'auteur et du lecteur. Le Verbe est une expression de Grâce décrite sous le nom de *jyot* dans la tradition Sikh, présente dans chaque humain et qui fait fusionner l'auteur, le texte et le lecteur au sein de l'être universel unique. C'est très fidèlement retranscrit dans l'expression « *Guru Granth Sahib* », qui décrit le *Granth* (le livre sacré) comme le Gourou. C'est par l'entremise du gourou que s'exprime cette fusion. Dans celui qui est en apprentissage perpétuel, la distinction entre l'auteur, le texte et le lecteur se dissout, comme en témoignent la structure et la teneur du *Granth*.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien proposé pour inscription en août 2004.

Conservation

Historique de la conservation :

Fondé au XVIe siècle, le complexe de Sri Harimandir Sahib a souffert de destructions au XVIIIe siècle, et a été

reconstruit après 1764. Au XIXe siècle, divers ajouts ont été apportés au complexe, et certains des éléments existants furent enrichis par du marbre et des décorations. Le complexe a donc été en perpétuelle construction tout au long de son histoire. Dernier événement marquant : en 1984, les troupes gouvernementales pénétrèrent dans l'enceinte sacrée et détruisirent ou endommagèrent divers édifices, notamment Akal Takht, les locaux administratifs du temple et la partie supérieure de Harimandir Sahib, le Temple d'or. Ils ont depuis été reconstruits.

État de conservation :

L'état actuel de conservation du complexe est généralement bon, quoique des problèmes mineurs aient été signalés, notamment au niveau des détails techniques, qui nécessitent plus de cohérence dans l'entretien et la réparation. Il y a également des problèmes associés aux réparations passées, incluant une utilisation inappropriée du ciment et des matières synthétiques.

La zone urbaine entourant le complexe du temple appartient à la zone tampon du bien proposé pour inscription. Les bâtiments historiques représentent un patrimoine bâti intéressant, datant essentiellement des XIXe et XXe siècles. Malheureusement, bon nombre de ces édifices ont pâti de l'absence de soins et d'entretien. Leur conservation et leur réhabilitation représentent un réel enjeu pour le futur immédiat.

Gestion :

Le système de gestion et la mise en œuvre incombent au SGPC, qui en est pleinement responsable. La participation volontaire à la gestion du complexe est une composante fondamentale de l'esprit de ce lieu. Une attention toute particulière sera requise pour développer la coordination et l'interaction entre la gestion de Sri Harimandir Sahib et l'autorité statutaire qui doit être mise en place par le gouvernement pour faire appliquer les mesures de conservation dans la zone tampon.

Pendant la mission de l'ICOMOS, certaines améliorations à la gestion ont été évoquées avec les représentants du SGPC. En conséquence, le SGPC a accepté d'établir des programmes de développement des compétences et d'amélioration du savoir-faire en matière de matériaux et de procédés de conservation. Il a en outre été convenu que le SGPC mettrait en œuvre immédiatement les « Réglementations de Préservation du Patrimoine », comme déjà convenu en 2003. En conséquence, un comité consultatif sur le patrimoine et une cellule du patrimoine devront être établis. D'après le SGPC, un plan de conservation à court terme financé par la fondation Ford a été mis en action pour établir une méthodologie de la conservation. Il existe également un plan pour améliorer les conditions dans le musée et la bibliothèque.

Afin de garantir une approche intégrée pour la réglementation de la zone tampon, une « autorité spéciale d'urbanisme et de développement » sera mise sur pied en vertu de la loi *Punjab Regional and Town Planning & Development*, 1995. En 2003, un amendement a été apporté à cette loi, sous le nom de *Punjab Regional & Town Planning & Development (Amendment) Act*, 2003, ajoutant une composante patrimoniale. L'autorité sera

chargée de la planification, de la conservation et du développement de l'infrastructure dans la zone tampon de *Sri Harimandir Sahib*. Le gouvernement de l'État apportera un soutien financier pour la mise en œuvre effective de ces dispositions. En ce qui concerne la coordination entre les divers départements, un comité d'État sera mis sur pied, sous la présidence du secrétaire d'État en chef du Punjab.

Analyse des risques :

Des milliers de personnes visitent chaque jour le complexe de Sri Harimandir Sahib, ce qui soumet les édifices à de lourdes pressions.

La pollution de l'air augmente, et la gestion des déchets solides est l'un des problèmes critiques de la ville. En outre, Amritsar se trouve dans une zone à risque sismique, et des tremblements de terre dans la région sont une possibilité.

Un autre facteur de risque est le développement urbain. La zone urbaine entourant le complexe du temple a grandi en parallèle avec le temple lui-même. Les autorités locales ont entrepris des programmes de « remise en beauté » ces dernières années, programmes qui ont abouti à la démolition de tissu historique et à la construction de nouvelles structures dans le voisinage immédiat de Sri Harimandir Sahib. Durant le processus de préparation de la proposition d'inscription, la ville historique fortifiée d'Amritsar a fait l'objet d'une étude exhaustive. L'étude de la zone tampon intérieure est déjà terminée, et les besoins et actions prioritaires ont été indiqués.

Authenticité et intégrité

La zone de conservation de l'enceinte sacrée (A1), le complexe de Baba Atal (A2) et la zone de service (B) forment ensemble le complexe de *Sri Harimandir Sahib*, en perpétuelle construction au fil des siècles. Ce complexe possède une grande intégrité spirituelle, fonctionnelle et architecturale. Le cadre urbain de Sri Harimandir Sahib s'est progressivement développé en tant que « support » du temple et de son complexe, notamment du fait des constructions entreprises par de riches marchands au XIXe et au début du XXe siècle. En conséquence, l'environnement urbain fait lui aussi partie intégrante de l'importance culturelle du bien proposé pour inscription. Sri Harimandir Sahib a globalement conservé son intégrité, et sa relation avec son environnement perdure. Il est toutefois sujet à un certain délabrement, et nécessite une attention soutenue.

Si le complexe de Sri Harimandir Sahib a initialement été fondé au XVIe siècle, il a souffert de destructions, particulièrement au XVIIIe siècle, et le bâtiment actuel date de la période après 1764. Au début du XIXe siècle, les bâtiments ont été mis en valeur à l'aide de matériaux de meilleure qualité, et des éléments décoratifs ont été ajoutés. Le dernier événement malheureux se produisit en 1984 lorsqu'une action militaire a détruit certaines parties du complexe, et même le Temple d'or a subi certains dommages. Ils ont depuis été réparés et reconstruits en respectant la forme originale de l'architecture.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription déclare que « le Harimandir Sahib est aux Sikhs ce que la Mecque est aux musulmans et le Vatican aux chrétiens ». À cet égard, le complexe peut être jugé unique, en ce qu'il représente le principal site sacré du sikhisme.

La conception et la construction reflètent la doctrine des Sikhs, symboliquement présente dans tous les éléments du complexe et formant un autre élément important du site. En termes d'architecture, le temple s'inspire de différentes traditions, à la fois hindouistes et islamiques, mais ces éléments ont été réinterprétés d'après la doctrine de la religion Sikh, une sorte de syncrétisme.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La religion Sikh est née d'un développement historique du mouvement hindouiste de la Vaisanava Bhakti, dans le sud de l'Inde médiévale. La Bhakti, qui signifie « fidèle », est apparue comme un nouveau mouvement religieux se concentrant sur l'enseignement du peuple dans la langue courante, par les hymnes, et soulignant la relation personnelle entre le croyant et la divinité. La Bhakti s'est opposée à l'hégémonie brahmanique sur la liturgie et au système de castes, et était particulièrement populaire parmi les adorateurs de Vishnu. Au XIVe et au XVe siècle, après avoir été introduite dans le nord de l'Inde, elle fut intégrée au soufisme islamique. Le sikhisme a ainsi tiré son inspiration à la fois des Bhaktis et des Soufis, devenant une synthèse et une représentation syncrétiste de ces différentes facettes de la pensée indienne.

Fondée sur les enseignements des Dix gourous, du XVIe au XVIIIe siècle, la doctrine Sikh a été compilée dans un texte sacré, *Guru Granth Sahib* (lui-même considéré comme un « gourou »), représentation du Verbe. Le principe du sikhisme est que Dieu est Un et pour tous, et que tous les hommes sont égaux face à Dieu. Les Sikhs se concentrent sur le vernaculaire et sur le commun des mortels. Ils souhaitent se relier au Verbe par des actes bons reflétant une vie sincère, d'où une tradition d'aide à autrui et de repas ensemble, sans distinction de caste ou de rang. Tout au long de leur histoire, les Sikhs ont appris les concepts de compassion, de dissentiment, de désobéissance civile et de non-violence ; ils ont également accepté l'idée du martyr.

Sri Harimandir Sahib représente un témoignage exceptionnel et sans rival de ce développement de la pensée indienne, et un remarquable exemple de la représentation de ces philosophies dans l'architecture d'un temple et de son complexe. Reflétant le caractère de la religion, les éléments du complexe font en effet référence aux influences des diverses traditions. Mais dans le même temps, ils sont réinterprétés dans le nouveau contexte spirituel et se voient conférer des sens nouveaux.

Évaluation des critères :

Critère iii : La proposition d'inscription indique que le complexe de Sri Harimandir Sahib représente un

témoignage unique et exceptionnel de la tradition culturelle vivante de non-violence de la civilisation indienne, où les aspects spirituels et temporels de la vie sociale sont indissociables. En effet, le complexe est le fruit de quelques trois siècles de construction permanente, et reflète les différentes facettes de ce passé dans les strates historiques de son tissu.

Critère iv : Les éléments architecturaux formant le complexe autour du grand bassin illustrent plusieurs traditions, mais ont reçu un nouveau sens dans la spiritualité propre au sikhisme. Le complexe devient donc un exemple novateur et remarquable de complexe religieux et social, qui illustre une étape significative dans l'évolution de la pensée indienne du XVe au XVIIIe siècle.

Critère vi : Sri Harimandir Sahib, en tant que lieu saint du sikhisme, est directement associé à la doctrine des Sikhs, exprimée dans leur livre saint : *Guru Granth Sahib*. Cette œuvre littéraire est jugée être d'une valeur universelle exceptionnelle, en tant que compilation des enseignements des gourous sikhs du XVIe au XVIIIe siècle, représentant la synthèse des pensées hindouistes de la Bhakti et du soufisme, réinterprétées par les Sikhs.

Critère ii : Considérant que l'architecture et la conception de Sri Harimandir Sahib sont le fruit d'un important échange de valeurs de l'humanité, une synthèse du symbolisme issu des influences des mouvements religieux médiévaux de la Bhakti hindouiste et du soufisme, le bien proposé pour inscription est jugé se qualifier également sur la base du critère ii.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii, iv et vi* :

Critère ii : L'architecture et la conception de Sri Harimandir Sahib sont le fruit d'un important échange de valeurs de l'humanité, une synthèse du symbolisme issu des influences des mouvements pieux médiévaux de la Bhakti hindouiste et du soufisme.

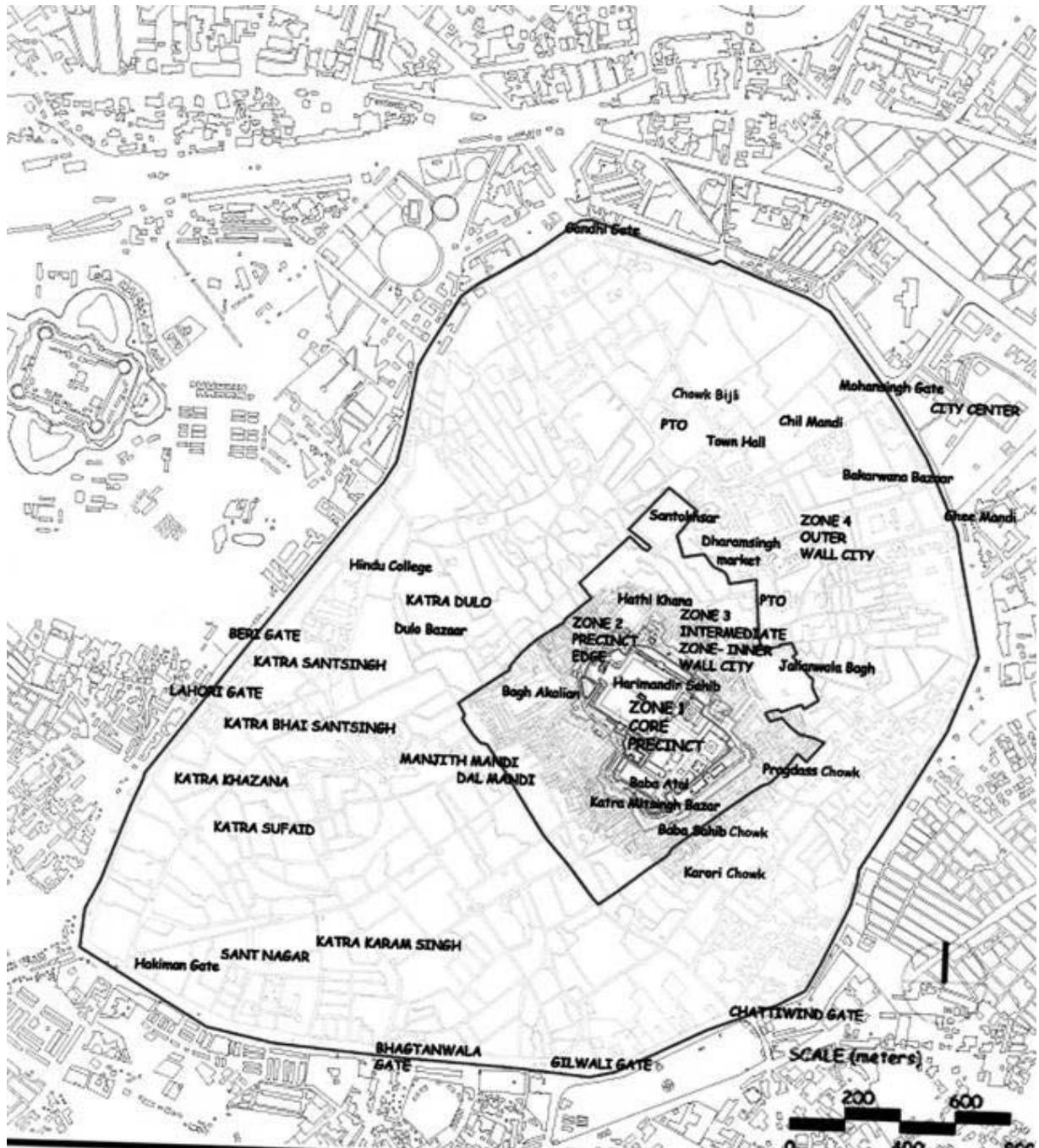
Critère iii : Sri Harimandir Sahib est un témoignage unique et exceptionnel de la tradition culturelle vivante de non-violence de la civilisation indienne. C'est le fruit d'un processus continu de construction, reflétant dans les strates historiques de son tissu les différentes facettes de son passé.

Critère iv : Les éléments architecturaux de Sri Harimandir Sahib reflètent diverses traditions, qui ont pris un sens nouveau dans la spiritualité du sikhisme. Le complexe devient donc un exemple novateur et remarquable de complexe religieux et social, qui illustre

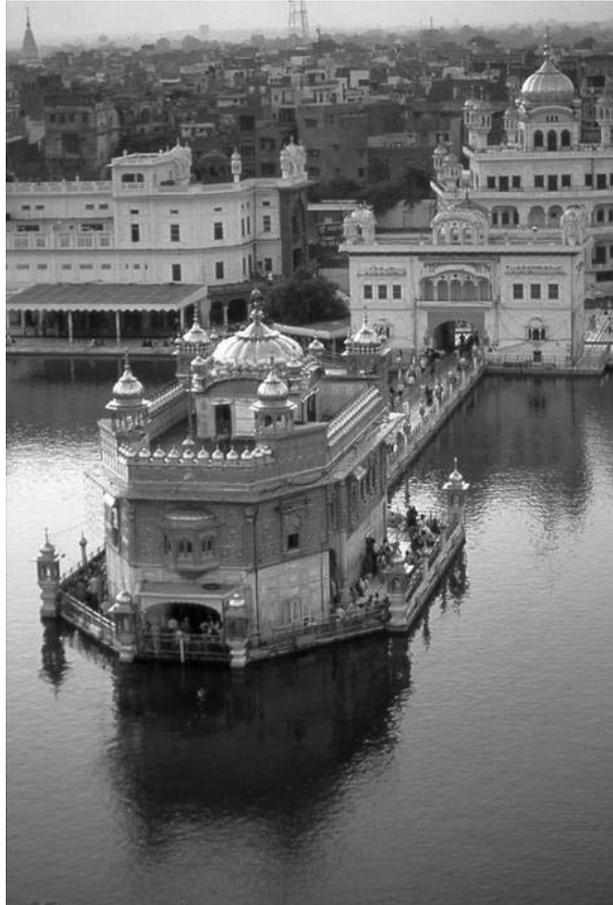
une étape significative dans l'évolution de la pensée indienne du XVe au XVIIIe siècle.

Critère vi : Sri Harimandir Sahib, en tant que lieu saint du sikhisme, est directement associé à la doctrine des Sikhs, exprimée dans leur livre sacré : *Guru Granth Sahib*, représentant les enseignements des gourous sikhs du XVIe au XVIIIe siècle.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne de la zone de conservation de la partie sacrée



Vue de l'intérieur

Soltaniyeh (Iran)

No 1188

1. IDENTIFICATION

État partie : République islamique d'Iran

Bien proposé : Soltaniyeh

Lieu : Province de Zanjan

Date de réception : 29 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

Le mausolée d'Oljeitu fut construit entre 1302 et 1312 dans la ville de Soltaniyeh, la capitale de la dynastie Ilkhanide. C'est un monument essentiel dans le développement de l'architecture islamique en Perse. Il se distingue par la conception novatrice de sa coupole double et son ornementation intérieure.

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription est décrit comme étant la *Coupole de Soltaniyeh ; la prairie qui devint la capitale de l'empire*. La cité ancienne de Soltaniyeh est située dans la province de Zanjan, à quelque 240 km de Téhéran dans le nord-ouest de l'Iran. Elle fut la capitale des tribus mongoles Ilkhanides pendant une courte période au début du XIV^e siècle. Le principal monument en était le mausolée d'Oljeitu (Öldjeytü) (sultan ilkhanide, 1304-1316), construit entre 1302 et 1312. Aujourd'hui, le mausolée est le principal vestige de l'ancienne ville. Il s'élève au milieu d'un peuplement rural, entouré des prairies fertiles de Soltaniyeh.

Le mausolée d'Oljeitu est l'élément principal du bien proposé pour inscription. L'édifice est de forme octogonale. Sa coupole majestueuse est recouverte de carreaux de faïence turquoise. Elle mesure 50 m de haut et 38 m de large. Son diamètre intérieur est de 25 m. Bâtie entre 1302 et 1312, cette structure présente le plus ancien exemple existant de coupole double en Iran. Elle n'a ni contrefort ni surépaisseur. Elle est entourée de huit hauts minarets à la silhouette élancée et à la fonction décorative. Une large bande d'inscriptions coufiques ornant le tambour fait la transition entre le bleu clair et le bleu lapis-lazuli de la principale corniche à stalactites. Les galeries

du deuxième niveau du mausolée ouvrent vers l'extérieur, préfigurant, selon A. U. Pope, l'architecture du Taj Mahal. « Ses dimensions imposantes définissent un espace intérieur ample et majestueux, d'une grande puissance - pas seulement un vide mais un espace d'une intensité plus vibrante encore qu'un paysage ouvert. Huit arches, immenses et aériennes, d'une épaisseur de 7,62 m, rythment l'impressionnant espace. Entrecoupés par des stalactites de petites dimensions, les angles entre les arches semblent se fondre dans la base circulaire de la gigantesque coupole. Tous les éléments architecturaux fusionnent en une unité de grandeur sereine. » (Pope, 1965 : 172). Du point de vue de la structure, le bâtiment est considéré comme un chef d'œuvre. À l'origine, l'intérieur était recouvert de briques jaune d'or et de carreaux de faïences bleu foncé portant de larges inscriptions coufiques. Cependant, en 1313, il fut décoré de stucs d'une grande diversité d'ornementation, souvent travaillés en bas-relief. Cette deuxième phase dans la décoration date de la période pendant laquelle le monument ne servait plus de sanctuaire chiite. La décoration extérieure date de la première phase.

Autour du mausolée s'étend une terrasse en pierre formant une citadelle (Arg) de 295 x 315 m, soit environ 18 ha. À l'origine, la citadelle était elle-même entourée de douves de 30 m de large. Aujourd'hui, il ne reste que des vestiges archéologiques.

La vieille ville de Soltaniyeh a été fondée en tant que capitale du sultan Oljeitu, remplaçant Tabriz dans ce rôle. La ville fut construite en un temps très court. Aujourd'hui, seuls quelques vestiges témoignent de son ancienne splendeur. Les principales structures sont incluses dans la proposition d'inscription et sont décrites brièvement ci-dessous.

Le mausolée du sultan Chelebi Oghlu est une structure en brique située au sud-ouest de celui d'Oljeitu. La tour de l'édifice funéraire est de forme octogonale et comporte une crypte à sa base. Ce mausolée fut élevé pour un célèbre disciple de Jalal al-Din Rumi, philosophe et grand mystique persan. Il fut construit aux environs de 1330. *Le mausolée du Mollah Hassan Kashi* est situé au sud de Soltaniyeh. Il fut construit pour un poète, grande figure religieuse de la cour d'Oljeitu. De forme octogonale, l'édifice renferme une salle carrée. L'ornementation intérieure en stalactite fut réalisée au début du XIX^e siècle, à l'époque de Fath Ali Shah de la dynastie des Qadjar. *Les vestiges du tombeau de Ghazan du tepe Nur* et ceux tout proches du tepe Nur Kuchak se trouvent au sud-est du mausolée d'Oljeitu. Ces deux structures forment un tumulus archéologique (tepe) de 15 m de haut sur une superficie de 1,8 ha.

La prairie : dans les textes anciens, le site de Soltaniyeh était désigné sous les noms de « Prairie des alezans » ou « Chasse aux faucons ». La nature particulière de cette prairie tient à la très grande fertilité de son sol qui retient l'eau de pluie. C'est un lieu extrêmement propice à l'élevage des chevaux. C'est l'une des raisons qui présida au choix d'établir la ville en ce lieu. Le site de la prairie est une longue bande de terre d'environ 2 km de large sur 20 km de long (environ 35 km²) et la partie principale forme une zone de protection du paysage du site proposé pour inscription.

Histoire

Au XIII^e siècle, la Perse fut dévastée par les invasions mongoles. La prise de Bagdad en 1258 entraîna la chute du califat abbasside. Les Mongols fondèrent l'empire ilkhanide en Perse, avec Tabriz pour capitale, dans le nord ouest de l'actuel Iran. Le terme *ilkhan* signifie «khan subordonné ou pacifique», par déférence pour le Grand Khan de Chine. Après la mort de Koubilaï Khan en 1294 et la conversion des Ilkhanides à l'islam, les liens avec la Chine s'affaiblirent. La dynastie Ilkhanide gouverna la Perse jusqu'en 1335.

Des vestiges archéologiques attestent que le site de Soltaniyeh fut occupé dès le premier millénaire av. J.-C. L'établissement d'un peuplement ne date cependant que de la dynastie Ilkhanide, vers les années 1290. Le quatrième souverain mongol en Perse, Arqun Khan, décida de bâtir une résidence d'été dans la région parce qu'elle recelait de bonnes terres de chasse et de riches pâturages propices à l'élevage des chevaux. Son fils, Ghazan Khan, a sa sépulture dans le mausolée du tepe Nur. On dispose de peu d'informations sur les débuts de l'installation, jusqu'à ce qu'Oljeitu (qui par la suite prit le titre de Sultan Muhammad Khodabande) accède au pouvoir en 1304 et décide d'agrandir la ville et d'en faire sa capitale, la nommant Soltaniyeh, «l'Impériale». Avec Tabriz, Soltaniyeh devint un centre majeur de commerce sur la route entre l'Asie et l'Europe. La phase principale de construction fut achevée en 1313.

Les Ilkhan se sont convertis au chiisme et l'on pense qu'ils avaient voulu transférer de Bagdad à Soltaniyeh les reliques du Calife Ali, gendre de Mahomet, et de son fils, Hussein. Cela ne se fit jamais et Oljeitu fit de ce sanctuaire son mausolée. Après la mort d'Oljeitu en 1316, la ville commença à décliner. Par la suite, elle tomba entre les mains de petites dynasties locales. En 1384, l'armée de Tamerlan s'empara de la ville et la mit à sac mais épargna le mausolée d'Oljeitu. Dans les années qui suivirent, la ville subit des dommages mais elle conserva son rôle de cité commerciale, comparable à celui de Tabriz. Aux XVI^e et XVII^e siècles, Soltaniyeh perdit progressivement de son importance et il ne resta bientôt plus que des ruines. Seul un bourg de campagne subsista. Quelques travaux de restauration furent entrepris sur le mausolée d'Oljeitu au XIX^e siècle. À la même époque, la plaine servit de camp d'instruction à l'armée des rois Qadjar.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le bien proposé pour inscription et les principaux monuments de la zone tampon appartiennent à l'État et sont placés sous l'autorité directe de l'organisation du patrimoine culturel iranien (ICHO). Certaines parties des zones tampon sont des propriétés privées.

La ville de Soltaniyeh est inscrite sur la liste du patrimoine national de l'Iran et placée sous la protection des lois concernées par cette inscription, parmi lesquelles : la loi sur la conservation des monuments nationaux (1930), la loi sur la fondation du conseil national de l'architecture et de l'urbanisme et la loi sur la propriété urbaine (1982).

Structure de la gestion :

La gestion du site relève de la responsabilité de l'organisation du patrimoine culturel iranien et, plus particulièrement, du bureau local de Zanjan.

Il existe un plan de gestion qui comporte des objectifs à court, moyen et long termes.

Ressources :

Le site de Soltaniyeh figure parmi les dix principaux projets de conservation et de restauration financés par l'ICHO. Sont ainsi financés : l'entretien, la restauration, la recherche ainsi que les salaires du personnel et les frais de gestion courante. Le personnel actuel compte 120 personnes, y compris les gestionnaires et les spécialistes ainsi que les ouvriers et les gardiens.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le dossier de proposition insiste en premier lieu sur les prairies extrêmement fertiles de la région de Soltaniyeh qui, de tous temps, ont attiré les hommes, et en particulier les Ilkhan mongols, peuple nomade éleveur de chevaux, qui choisirent de s'y installer.

La proposition insiste ensuite sur la qualité architecturale et structurelle de la coupole en brique du mausolée, le plus grand d'Iran, qui a donné son nom à la totalité de l'édifice : Gonbad-e Soltaniyeh (la coupole de Soltaniyeh).

Enfin, le caractère exceptionnel de l'ornementation intérieure est largement reconnu. L'ornementation intérieure extrêmement riche utilise des carreaux vernissés, le briquetage, la marqueterie de différents matériaux, des stucs et des fresques sur quelque 9000 mètres carrés.

Critère ii : Le mausolée présente l'un des premiers exemples, voire le premier, de coupole double, qui ouvre la voie à l'élévation de coupoles très aériennes dans les monuments religieux. Il marque une étape décisive dans l'ornementation des monuments, où l'utilisation des carreaux de faïence à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice se généralise.

Critère iv : C'est un exemple éminent d'urbanisme original qui satisfaisait à la fois la nécessité d'un environnement naturel adapté et les exigences sociales d'une société cosmopolite. Soltaniyeh est un exemple rare, sinon unique, d'un ensemble architectural créé en relation avec son paysage environnant (le site et la prairie). Les deux éléments sont étroitement liés et satisfont les besoins des peuples nomades (les Mongols et leurs successeurs) et ceux de la société sédentaire perse, souvent en totale opposition.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en septembre 2004.

L'ICOMOS a également consulté son comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique.

À l'origine, il s'agissait d'une proposition d'inscription en série incluant quelques monuments de moindre importance avec le mausolée d'Oljeitu. Par la suite, l'État partie a décidé de proposer le mausolée d'Oljeitu en tant que monument simple, les autres monuments étant compris dans la zone tampon.

Conservation

Historique de la conservation :

La ville de Soltaniyeh perdit son importance, notamment à partir du XVI^e siècle. Elle était en ruines au XVII^e siècle. Le mausolée d'Oljeitu fut cependant préservé. C'est aujourd'hui le principal repère dans le paysage. Son ornementation extérieure a été en partie perdue et la décoration intérieure a souffert. La citadelle qui entoure le mausolée et les vestiges encore visibles de l'ancienne Soltaniyeh constituent aujourd'hui une zone archéologique.

État de conservation :

Le mausolée d'Oljeitu a bénéficié d'une campagne de restauration dirigée par le professeur Sanpaolesi entre 1969 et 1979. À l'époque, l'effort a essentiellement porté sur la stabilisation de la structure. À partir de 1994, l'organisation du patrimoine culturel iranien a lancé un programme de recherche et de conservation systématiques sur le site. Il s'est agi essentiellement de préserver et de restaurer l'ornementation intérieure, mais aussi de prendre des mesures visant les vestiges de la citadelle. Actuellement, l'état du mausolée est satisfaisant. Il fait l'objet de travaux de conservation et d'entretien par une équipe permanente de spécialistes.

Gestion :

La zone principale proposée pour inscription est entourée de zones tampon intérieure et extérieure. L'ensemble et les pâturages associés s'inscrivent dans une large zone tampon de paysage. Le bien est placé sous la gestion directe de l'organisation du patrimoine culturel iranien (ICHO). Un plan de gestion a été préparé pour le site et le bien fait partie de l'un des principaux programmes de conservation du pays.

Analyse des risques :

Le site de l'ancienne ville de Soltaniyeh est aujourd'hui occupé par une modeste bourgade récente. L'environnement de la zone de pâturage utilisée pour le bétail et les troupeaux des fermiers locaux a toujours été respecté jusqu'à ce jour. La région n'est pas polluée, mais elle connaît des hivers rudes, avec du gel, de la neige et de fortes précipitations qui ont un impact sur le mausolée. La région est soumise à des risques sismiques, même si aucun tremblement de terre grave n'a été enregistré ces dernières décennies. Il n'y a pas de pression touristique bien que le nombre de visiteurs augmente lentement.

Authenticité et intégrité

L'ancienne ville de Soltaniyeh est aujourd'hui une zone archéologique recouverte en partie par l'actuel modeste développement urbain. Les monuments les plus importants encore visibles aujourd'hui sont les mausolées, dont celui d'Oljeitu, qui est le principal objet de la présente proposition d'inscription.

Même si le mausolée d'Oljeitu a souffert au cours des siècles, il a conservé sa forme générale et son intégrité structurelle. Bien qu'on déplore la perte d'une grande partie de son ornementation extérieure, l'état de conservation de sa décoration intérieure est encore satisfaisant. La récente restauration a été effectuée correctement, dans le respect de l'authenticité des matériaux historiques.

Évaluation comparative

Dans l'histoire de l'architecture, le mausolée d'Oljeitu représente la réalisation la plus remarquable de la période des Ilkhan mongols en Perse. Pour A. U. Pope, c'est « une des réalisations architecturales capitales de la Perse » (Pope, 1965 : 172). S. Blair et J. Bloom le présentent comme « un des chefs d'œuvre mondial de l'architecture » (Hattstein, 2000 : 396). L'édifice est une référence clé dans le développement de l'architecture islamique de la période seldjoukide, qui va du XI^e siècle au début du XIII^e siècle, à la période timouride, de la fin du XIV^e siècle au XV^e siècle, conjointement avec, par exemple, le mausolée de Khoja Ahmad Yasawi au Kazakhstan, Boukhara et Samarkand.

En raison des destructions causées par l'armée mongole, il y eut relativement peu d'activités de construction en Perse au XIII^e siècle. Les Ilkhan initièrent une nouvelle période de construction vers la fin du siècle, reprenant et développant les idées introduites par les Seldjoukides.

L'importance du mausolée d'Oljeitu réside surtout dans la conception novatrice de la structure à coupole double ainsi que dans la richesse de la décoration intérieure. La dynastie Ilkhanide entreprit plusieurs chantiers de construction, notamment les mosquées de Tabriz, Varamin et Yazd, un très beau *mihrab* à Ispahan, ainsi que la transformation du sanctuaire zoroastrien de Takht-e Sulaiman en un palais d'été. Dans l'architecture persane, le mausolée d'Oljeitu se distingue par ses particularités remarquables. À l'échelle de l'architecture mondiale, la coupole d'Oljeitu est comparable à la coupole de la cathédrale de Florence achevée un demi-siècle plus tard par Brunelleschi.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le grand mausolée d'Oljeitu fut construit à Soltaniyeh, capitale de la dynastie Ilkhanide au début du XIV^e siècle. Cette construction est reconnue comme étant la plus importante de cette période en Perse et un monument clé de l'histoire de l'architecture islamique. Visuellement, c'est l'un des témoignages le plus impressionnant de

l'époque médiévale en Iran. Il est d'une importance particulière par la conception novatrice de sa coupole double et la richesse de sa décoration intérieure. C'est une référence majeure dans l'évolution de l'architecture religieuse islamique. Son succès conduisit les bâtisseurs à montrer encore plus d'audace, atteignant l'apogée de cet art au début du XVe siècle avec des coupoles s'élevant au-dessus d'arches entrecroisées. L'ornementation est pareille à un « musée » de carreaux vernissés et de décoration en stuc peint. L'éclatante mosaïque de faïence, pour laquelle l'Iran est si célèbre, est mise au point à cette époque. La richesse des ornements est en plein développement. Cependant, bien que beaucoup de monuments en Iran étaient peints, peu de ces peintures murales nous sont parvenues.

Le monument tient aussi son importance des informations qu'il transmet et de la lumière qu'il jette sur l'histoire religieuse, sociale et politique de la période Ilkhanide. Le mausolée, structure principale, et les quelques autres édifices mineurs du site, témoignent de l'ancienne capitale du pays. Même si la plus grande partie de la ville a disparu, ses vestiges sont une ressource archéologique de grande valeur. La relation de la grande coupole d'Oljeitu avec les prairies environnantes est conservée intacte jusqu'à aujourd'hui.

Évaluation des critères :

Critère ii : Le mausolée d'Oljeitu peut être considéré comme un maillon essentiel du développement de l'architecture islamique en Asie centrale et de l'Ouest, entre l'époque classique seldjoukide et la période timouride. Le concept de la structure à coupole double avait probablement déjà été réalisé, mais le mausolée d'Oljeitu demeure le plus ancien exemple connu de ce type de structure. Il sert de référence dans l'architecture des coupoles islamiques. De même, la décoration du mausolée marque une étape importante dans l'usage plus élaboré des matériaux et des thèmes. C'est un modèle remarquable d'ornementation.

Critère iv : Le dossier de proposition d'inscription insiste sur l'importance du plan d'urbanisation et sa relation avec le paysage environnant. De même, il fait mention des échanges multiculturels entre les tribus nomades mongoles et la société perse sédentaire. De manière plus pertinente que le plan d'urbanisation, le mausolée d'Oljeitu lui-même, qui est reconnu comme un éminent exemple d'architecture, illustre l'ingénierie novatrice de la structure, les proportions de l'espace construit, les formes architecturales les modèles et les techniques décoratifs.

Critère iii : Bien qu'il ne soit pas mentionné dans le dossier de proposition d'inscription, ce critère est considéré comme applicable, car il prend en compte l'importance de Soltaniyeh en tant qu'ancienne capitale de la dynastie Ilkhanide et l'éclairage qu'il apporte sur la période. Une grande partie du site a conservé son caractère archéologique, représentant un témoignage exceptionnel de l'histoire des XIIIe et XIVe siècles en Iran.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et iv* :

Critère ii : Le mausolée d'Oljeitu est un maillon essentiel du développement de l'architecture islamique en Asie Centrale et de l'Ouest, de l'époque classique seldjoukide jusqu'à la période timouride. Cela est particulièrement vrai de la structure à coupole double et de l'utilisation raffinée de matériaux et de thèmes pour l'ornementation.

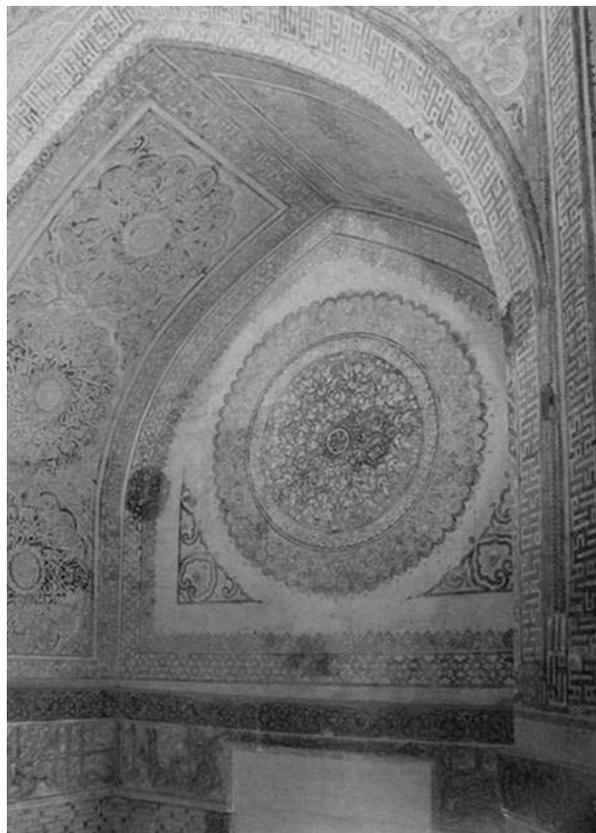
Critère iii : Soltaniyeh, en tant qu'ancienne capitale de la dynastie Ilkhanide, représente un témoignage exceptionnel de l'histoire des XIIIe et XIVe siècles.

Critère iv : Le mausolée d'Oljeitu représente une œuvre exceptionnelle dans le développement de l'architecture perse, en particulier pour la période Ilkhanide, caractérisée par sa structure novatrice, la proportion de ses volumes, les formes architecturales et les thèmes et les techniques d'ornementation.

ICOMOS, avril 2005



Mausolée d'Oljaytu



Intérieur détail du Mausolée d'Oljaytu

Kunya-Urgench (Turkménistan)

No 1199

1. IDENTIFICATION

État partie :	Turkménistan
Bien proposé :	Kunya-Urgench
Lieu :	Dashoguz Vilayet (Province)
Date de réception :	2 février 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes du paragraphe 27 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial*, il s'agit d'une ville morte, témoignage archéologique figé d'un passé révolu. Il s'agit d'une proposition d'inscription en série, composée de trois sections distinctes.

Brève description :

Kunya-Urgench est située dans le nord-ouest du Turkménistan, sur la rive Sud de l'Amou Daria. Urgench était la capitale de la région du Khorezm, qui appartenait à l'empire achéménide. Le bien proposé pour inscription se compose de la vieille ville, avec une série de monuments datant essentiellement du XI^e au XVI^e siècle. Cette zone constitue un vaste terrain déserté, avec quelques vestiges d'anciens peuplements fortifiés (Kyrkmolla, Ak-Kala, Khorezm-bag). Au XX^e siècle, elle servait de cimetière. De récents développements urbains sont apparus dans le quartier Nord de la vieille ville.

2. LE BIEN

Description

La proposition d'inscription se divise en trois sections distinctes :

1. section Sud (333,90 ha),
2. section Nord (14,17 ha),
3. section Ouest (5,17 ha).

Les sections 1 et 2 se trouvent dans le parc national historique et culturel de Keneurgench.

La section 1 est limitée, à l'est, au sud et à l'ouest, par les vestiges des remparts du XIV^e siècle. Au sud-est de cette section se trouvent les vestiges de la forteresse d'*Ak-Kala*. Le centre de la section est en partie occupé par la forteresse de *Tash-Kala*, avec la porte d'un caravansérail en ruines et les vestiges de la partie inférieure du *Mamunminaret*. Dans

l'angle Sud-Est de la section se trouvent les ruines de la forteresse de *Khorezm-bag*, construite comme résidence du Khan Muhammad Emin au milieu du XIX^e siècle.

De *Tash-Kala*, une route conduit au nord-ouest, longeant la plupart des autres monuments de cette section, tous en briques. Ceux-ci incluent les vestiges de la *forteresse Kyrkmolla*, datant du Ve siècle av. J.-C., époque de la fondation de la ville.

Le *minaret de Kutlug Timur* (1000-1030 ?) est le repère le plus visible du site, avec ses 60 m de hauteur. Le diamètre à la base atteint 12 m et 2 m au sommet, et sa surface en briques comporte de fins motifs géométriques.

Le *mausolée d'Il-Arslan* (1150 ?) est relativement petit, avec un plan carré et un toit conique. Le toit présente des motifs géométriques en briques, et la porte de la façade principale est entourée d'inscriptions en terracotta.

Le *mausolée de Tekesh* (1195 ?), de forme similaire, est plus grand. Le toit est également orné de motifs de briques, avec quelques tuiles turquoises encore en place. La porte principale est ornée de décorations en forme de stalactites.

Le *mausolée de Seyet Akhmet* est d'une architecture plus simple. La structure actuelle a été reconstruite après l'effondrement de la structure d'origine, en 1993.

Le *mausolée de Turabek-Khanum* (1360-1380 ?) est le plus grand des mausolées. De plan octogonal, il comporte de hautes niches donnant sur l'extérieur. L'entrée est constituée par une grande porte. Le toit extérieur d'origine, de forme conique, s'est effondré. L'intérieur présente une composition spatiale exceptionnelle, couronnée d'une coupole à la décoration en blanc et bleu extrêmement raffinée, faite de délicats motifs géométriques.

La section 2, au nord de la ville, se compose d'un grand cimetière musulman au milieu d'un développement urbain moderne. Au milieu du cimetière se trouve un groupe de trois édifices. Le *mausolée de Najm-ad-Din al-Kubra* a été construit dans la première moitié du XIV^e siècle. Il tire son nom d'Ahmed Ibn Omar Najm-ad-Din al-Kubra al-Khorezmi (né en 1145), fondateur de l'école kubravide de soufisme, mais aussi peintre, physicien et maître d'échecs. Le portail date des XII^e-XIII^e siècles. Le *mausolée du sultan Ali* se trouve face au monument précédent et il est associé au sultan Ali, souverain du XVI^e siècle. Le *mausolée de Piryar Vali* est un petit complexe bâti aux XIII^e-XIV^e siècles. Il abrite les restes de plusieurs dignitaires. À l'entrée de l'est, la *mosquée Dash*, bâtie au début du XX^e siècle, a été transformée en musée du site.

La section 3 est une petite zone dans la partie occidentale de la vieille ville. Le monument d'*Ibn Khajib* a été édifié en hommage à Ibn Khajib, disciple talentueux de Najm-ad-Din al-Kubra. L'ensemble a été construit en plusieurs phases, du XIV^e au XIX^e siècle.

Histoire

On pense que les origines de Kunya-Urgench remontent au VI^e ou Ve siècle, au début de la période achéménide, comme en atteste la forteresse Kyrkmolla. En 712, Kunya-Urgench a été envahie par les Arabes et a été baptisée

Gurgandj. Située au carrefour de routes marchandes, la ville prospéra, devenant un pôle majeur du Xe au XIVe siècle. C'était la capitale du Khorezm au XIIIe siècle et la deuxième ville d'Asie centrale après Boukhara.

Genghis Khan détruisit la ville en 1221, mais elle fut reconstruite ; on la décrit comme la plus belle ville des Turcs, avec de beaux bazars et des édifices impressionnants. Les troupes timurides lui infligèrent d'énormes dégâts entre 1372 et 1388, et elle ne retrouva Djamaï son statut d'antan. Au XVIe siècle, le siège de la capitale fut transféré à Khiva, et la ville fut finalement abandonnée. Le cours du fleuve Amou Darya changea à la même époque.

La ville connut un développement moderne à partir de sa recolonisation par les Turcs de 1831. Le nouveau développement était toutefois situé en dehors de la vieille ville, qui fut ensuite utilisée comme cimetière.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les terrains de la zone proposée pour inscription appartiennent au gouvernement.

Tous les monuments font l'objet d'une protection légale. Kunya-Urgench est l'un des huit parcs nationaux historiques et culturels du pays, d'après un décret de 1985 (n° 10085). Il est classé au niveau (provincial) de Vilayet (décret 440/16), approuvé par le cabinet d'État des ministères (en 1992).

En outre, la protection de la zone identifiée comme zone tampon est assurée par des statuts particuliers.

Structure de la gestion :

Il existe deux agences dotées d'un mandat de gestion, le parc national historique et culturel de Kunya-Urgench et le département national de Protection, d'Étude et de Restauration des monuments historiques et culturels au Turkménistan (DPM) à Achgabat.

Il existe un système général de gestion pour les politiques générales de gestion et de conservation des sites du patrimoine. Ce système fournit également des directives générales. Des plans plus détaillés sont élaborés d'après ces directives. C'est aussi le cas pour Kunya-Urgench, qui comprend une série de directives et de plans de travail annuels, contrôlant la protection, la recherche et le suivi.

Ressources :

Un budget public officiel est alloué au site. Toutefois, le solde est resté inutilisé, du fait de procédures complexes. En 2003, le président du Turkménistan a avancé une proposition pour améliorer la situation. En 2002, les revenus tirés des droits d'entrée des visiteurs se sont élevés à 7 930 US\$.

Le site emploie 33 personnes.

Des installations pour les visiteurs ont été développées depuis les années 1980, parmi lesquelles un musée

ethnographique, la mise en place de guides, de pistes, de panneaux d'affichage, d'un parc de stationnement et de toilettes, et des publications. Il n'existe pas en revanche de possibilités d'hébergement, de restaurants ou de boutiques de souvenirs. Les visiteurs dorment normalement à Dashoguz, qui se trouve à 100 km. Un projet de restaurant est prévu pour l'avenir.

Aux termes d'un programme du PNUD, un expert britannique a travaillé à la restauration du minaret de Kutlug-Timur et du mausolée de Turabek-Khanum en 1999-2000.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère i : Kunya-Urgench est un remarquable ensemble de monuments exceptionnels, couvrant une longue période dans l'histoire de la région. Le site représente un témoignage exceptionnel de la grande créativité et des techniques de construction perfectionnées développées par les artisans locaux depuis le XIe siècle. Le minaret de Kutlug-Timur, le plus frappant au premier coup d'œil, est un chef-d'œuvre du génie créateur humain, et mérite à lui seul l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Kunya-Urgench présente des bâtiments aux structures variées, avec des formes rares, telles la coupole. Parmi eux figurent le mausolée de Tekesh, avec sa coupole conique construite sur un tambour élevé, et le monumental mausolée de Turabek-Khanum, tous deux de remarquables exemples de cette incroyable créativité qui s'est étendue à toute la région.

Critère ii : Les ruines sont un brillant témoignage des extraordinaires compétences de l'école d'architecture et de construction d'Urgench. Les styles architecturaux développés à Kunya-Urgench ont exercé une influence considérable sur le développement de l'architecture religieuse en Asie centrale et en Iran durant la période islamique. Les architectes et artisans locaux ont pris part à la construction de monuments importants dans d'autres villes d'Ouzbékistan et d'Iran. La ville seldjoukide, en particulier, a influencé l'architecture et la décoration architecturale, tout autant que le développement scientifique et culturel.

Critère iii : Les monuments de Kunya-Urgench et ses vestiges archéologiques associés sont des témoignages exceptionnels de la puissance et de la qualité de la capitale du Khorezm, qui a joué un rôle prépondérant entre le Xe et le XIVe siècle, avant d'être détruite par les Mongols. La séquence du développement de Kunya-Urgench, la série de fortifications et leur schéma urbain sont un témoignage exceptionnel des civilisations d'Asie centrale. En contemplant la beauté des monuments préservés aujourd'hui, on peut imaginer la splendeur de cette capitale prospère, jadis surnommée la « Perle du Khorezm ».

Critère iv : Les monuments de Kunya-Urgench sont des exemples exceptionnels de l'architecture islamique et de l'ornementation dans cette région et ont joué un rôle significatif dans leur diffusion ultérieure.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique (ICAHM).

Conservation

Historique de la conservation :

L'ancienne ville de Kunya-Urgench a été abandonnée au XVI^e siècle. Une nouvelle ville s'est développée du côté Nord, laissant la vieille ville déserte. Au XX^e siècle, cette dernière servait de cimetière.

Un certain nombre de monuments demeurent, témoignages de l'histoire et des réussites de la ville, mais beaucoup se sont effondrés ou sont tombés en ruines au fil du temps. Depuis les années 1970, les monuments font l'objet de travaux de restauration, notamment dans les années 1980 et 1990. De 1999 à 2000, le PNUD a financé une campagne de restauration.

État de conservation :

L'état actuel de conservation est variable. Dans certains cas, les ruines sont demeurées telles quelles ; dans d'autres, il y a eu des degrés variables de réparation et de restauration allant parfois jusqu'à la reconstruction complète.

Parmi les monuments principaux, le *mausolée de Turabek-Khanum* fait l'objet de restaurations depuis les années 1980. En 1983-1993, les murs ont été réparés, et le portail Nord, qui s'était effondré, a été reconstruit. En 1999-2000, la coupole intérieure et les petites coupoles latérales ont été restaurées. Le toit a été partiellement reconstruit. Des problèmes persistent, concernant en particulier les éléments décoratifs, comme les mosaïques et les stalactites, quoique la condition générale soit stable.

La cage et l'escalier du *minaret de Kutlug-Timur* ont été restaurés et consolidés dans les années 1980. Plus récemment, le sommet incliné a lui aussi reçu certaines attentions, mais les travaux doivent se poursuivre pour éviter l'effondrement.

Le *mausolée de Najm-ad-Din al-Kubra* a été restauré dans les années 1980, impliquant les surfaces intérieures et extérieures des murs, les coupoles, les crépines et les ferrures. Le portail principal n'a pas été touché, et penche maintenant vers l'extérieur sur environ 50 cm. Les éléments décoratifs nécessitent de l'attention. Les environs ont été nettoyés et aménagés pour les visiteurs.

Le *mausolée du sultan Ali* a fait l'objet de travaux mineurs de réparation au début des années 1990. Le bâtiment est actuellement sous suivi et nécessitera des travaux complémentaires à l'avenir. Le *mausolée d'II-Arslan* a été restauré dans les années 1980. Le bâtiment est actuellement stable, mais nécessitera des travaux complémentaires à

l'avenir. Le *mausolée de Seyet Akhmet* a été complètement reconstruit après son effondrement en 1993. L'ensemble d'*Ibn-Khajib* fait l'objet depuis 2001 de travaux de conservation, qui se poursuivent à ce jour.

Les forteresses et zones archéologiques ont été en partie fouillées, quoique beaucoup d'entre elles soient encore intactes. Par exemple, *Kyrknolla* est en partie fouillée, tandis que *Ak-Kala* est intacte. La ville du XIV^e siècle a été presque entièrement détruite. Tous ces sites subissent l'usure due aux intempéries et une détérioration progressive.

Gestion :

Trois documents régissent la gestion du site :

- La loi du Turkménistan, qui stipule des directives de conservation et de gestion ;
- La politique du « Parc national historique et culturel de Kunya-Urgench » ;
- Le plan d'action préparé tous les ans par l'équipe de gestion du parc.

En outre, un plan récemment préparé fixe les objectifs de la conservation du site et comprend une liste d'activités à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années (2005-2010).

Analyse des risques :

Le site est voisin d'un peuplement urbain de 30 000 habitants, et les visiteurs sont relativement rares. Il y a donc peu de pression pour le changement dans l'environnement. Toutefois, il existe, autour du mausolée Najm-ad-Din al-Kubra, certains logements résidentiels nécessitant un suivi. Le terrain étant plat, des bâtiments en hauteur dans les environs auraient clairement un impact sur le site proposé pour inscription. La zone tampon et la législation actuelle peuvent contrecarrer un tel développement. Néanmoins, il y a eu des activités illégales ces dernières années. Par exemple, les terres agricoles risquent d'envahir le parc archéologique, notamment par le sud, en dépit d'une interdiction juridique. Des fouilles illégales, une menace courante dans la région, ont également lieu. La nappe phréatique est haute, ce qui peut provoquer une cristallisation saline dans les bâtiments. Kunya-Urgench se trouve dans une zone à risque sismique modéré.

Authenticité et intégrité

L'intégrité globale du site archéologique de Kunya-Urgench vient de sa condition historique. Après avoir été abandonnée pendant plus de trois siècles, puis utilisée comme cimetière, la zone est demeurée relativement inchangée. Par conséquent, Kunya-Urgench est jugée avoir mieux conservé son intégrité historique que la plupart des autres sites d'Asie centrale.

La proposition d'inscription contient une confrontation photographique intéressante de l'état de conservation par le passé, jusqu'aux années 1920, et actuellement. Il est ainsi possible de se faire une idée claire des travaux réalisés.

Individuellement, l'état des monuments varie. La majorité se sont partiellement ou presque entièrement effondrés. Les monuments individuels ont fait l'objet, à divers degrés, de travaux de réparation, de restauration et de reconstruction. Les principaux monuments ont conservé une grande quantité de matériaux d'origine, qui représentent un degré raisonnable d'authenticité. D'autres bâtiments sont demeurés intacts ou ont été plus ou moins substantiellement reconstruits. À voir l'état avant les réparations, on peut se rendre compte qu'il n'y avait d'autre choix qu'une reconstruction partielle pour éviter l'effondrement total.

Tout en prenant note des différentes reconstructions des bâtiments individuels, on considère toujours que les principaux monuments ont conservé un degré raisonnable d'authenticité.

Évaluation comparative

La période la plus importante dans l'histoire de Kunya-Urgench s'étend du XIe au XIVe siècle. Avant l'invasion mongole (vers 1220), la ville était un pôle commercial majeur, associé à la Route de la soie, et un centre important du Khorezm, sous le joug de la dynastie seldjoukide. De cette période, il reste notamment le minaret de Kutlug-Timur, ainsi que les mausolées d'Il-Arslan et de Tekesh. Aux XIVe-XVe siècles, la région était sous la tutelle mongole ; elle passa ensuite aux mains de l'empire timuride. De cette époque, il reste les mausolées de Najm-ad-Din al-Kubra, de Turabek-Khanum et d'Ibn-Khajib.

La proposition d'inscription compare Kunya-Urgench aux villes de Boukhara, Khiva et de Samarkand, en Ouzbékistan, qui représentent la même période. Ces villes ont cependant continué de grandir et de changer au fil du temps, tandis que Kunya-Urgench est un site archéologique. On peut également comparer le site à l'ancienne ville de Merv (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1999), une oasis au sud du Turkménistan, qui a préservé des témoignages datant de plusieurs millénaires tout en ayant connu une ère de prospérité du XIe au XIVe siècle, comme Kunya-Urgench. Du point de vue de l'urbanisme, Kunya-Urgench semble encore relativement inexplorée, et nécessite des recherches complémentaires.

La principale caractéristique de Kunya-Urgench réside dans les monuments subsistants, témoignages de son histoire. À cet égard, elle représente un témoignage rare de l'histoire de l'Asie centrale. L'architecture, en briques réfractaires, représente un artisanat de haute qualité. Sur le plan culturel, elle est étroitement liée aux exemples seldjoukides, ilkhanides et timurides dans la région s'étendant de l'Ouzbékistan jusqu'à l'Afghanistan et à la Perse.

Le minaret de Kutlug-Timur peut être comparé au minaret de Djam, en Afghanistan (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2002, critères ii, iii, iv). Le minaret de Djam, de 65 m de haut, a été édifié au XIIe siècle, tandis que celui de Kutlug-Timur, de 60 m de haut, date du XIe siècle. Les autres minarets d'Asie centrale sont relativement plus petits. Toutefois, plusieurs minarets d'Iran remontent à la même période. Dans tous les cas, le minaret de Kutlug-Timur peut être considéré comme une œuvre exceptionnelle, tant pour la période qu'il illustre que pour son architecture.

Durant la période seldjoukide, l'architecture des mausolées s'est développée dans deux directions, soit avec un plan central, soit autour d'un portail. Le plan au sol pouvait être carré ou octogonal, comme on peut le voir dans divers exemples à Merv, Boukhara ou Kunya-Urgench. Parmi les mausolées de Kunya-Urgench, *Il-Arslan* et *Tekesh* datent du XIIe siècle, tandis que *Turabek-Khanum*, le plus élaboré dans sa conception architecturale et sa décoration, date du XIVe siècle.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le bien proposé pour inscription correspond aux thèmes suivants :

- Les êtres humains dans la société (mémoires) ;
- La réponse spirituelle (Islam) ;
- Les expressions de la créativité ; l'architecture religieuse et commémorative (mausolées) ; l'architecture militaire (villes fortifiées) ; la construction et le développement d'ensembles (villes mortes) ;
- Les mouvements de populations : routes et systèmes de transport (routes culturelles, centres marchands).

Le bien répond en particulier au thème des expressions de la créativité. Dans le contexte historique, il n'existe que très peu de sites en Asie centrale, comme nous l'avons déjà dit.

L'architecture est particulièrement intéressante en ce qu'elle offre des exemples d'architecture mémoriale, c'est-à-dire des mausolées. Par rapport à d'autres exemples à Merv ou à Boukhara, certains de ceux-ci sont relativement anciens. Le mausolée de Turabek-Khanum, datant de la période timuride, possède une personnalité qui lui est propre et qui le rend unique.

Le minaret de Kutlug-Timur est une belle construction, antérieure au minaret de Djam. Une fois encore, il y a d'autres beaux minarets en Iran datant de la même période. Néanmoins, ce monument impose le respect.

Kunya-Urgench, qui a été abandonnée il y a des siècles, a l'avantage de représenter un site relativement intact. Parallèlement, la plupart des structures se sont effondrées ou sont en ruines. Il reste relativement peu de choses des remparts de la ville et le site n'a pas été systématiquement fouillé. En outre, la plupart des édifices encore debout ont été partiellement ou entièrement reconstruits.

Cela dit, Kunya-Urgench est une rareté, et l'un des plus vastes sites archéologiques du Turkménistan et d'Asie centrale. C'est un témoignage exceptionnel des développements architecturaux dans la région du Khorezm.

Grâce aux routes marchandes traversant la vallée de l'Amou Darya et à la Route de la soie, Kunya-Urgench était en contact étroit avec le reste du monde, échangeant des influences.

Évaluation des critères :

Comme le souligne la proposition d'inscription, les critères ii et iii devraient justifier l'inscription de Kunya-Urgench sur la Liste du patrimoine mondial, car elle exprime la grande influence d'une tradition architecturale et offre un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle (la culture du Khorezm islamique).

Toutefois, les critères i et iv ne sont pas convaincants pour Kunya-Urgench.

Le critère i est essentiellement appliqué à la décoration du minaret de Kutlug-Timur qui date du XIIe siècle, identifié comme un « chef-d'œuvre du génie créateur humain ». Mais le minaret de Djam (en Afghanistan, lui aussi du XIIe siècle) est exceptionnel en ce sens, et c'est un monument de très loin supérieur, sous sa forme subsistante, à Kutlug-Timur (NB : le minaret de Djam, quoiqu'il soit un chef-d'œuvre du génie créateur humain, n'a pas été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère i).

L'application du critère iv peut sembler hasardeuse, la forme et la conception de bon nombre de monuments de Kunya-Urgench étant représentées ailleurs en Asie centrale.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

L'ICOMOS recommande fortement d'empêcher l'empiètement sur la zone protégée.

Du fait de l'importance de Kunya-Urgench, un site clé dans l'histoire de la région, on doit espérer que le personnel du parc affecté au site recevra des soutiens politiques et financiers suffisants pour protéger la zone archéologique.

On recommande également que l'État partie soumette au Comité du patrimoine mondial, tous les deux ans, un rapport périodique sur l'état de conservation du site et les nouvelles zones de développement prévues pour le petit peuplement urbain contemporain.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

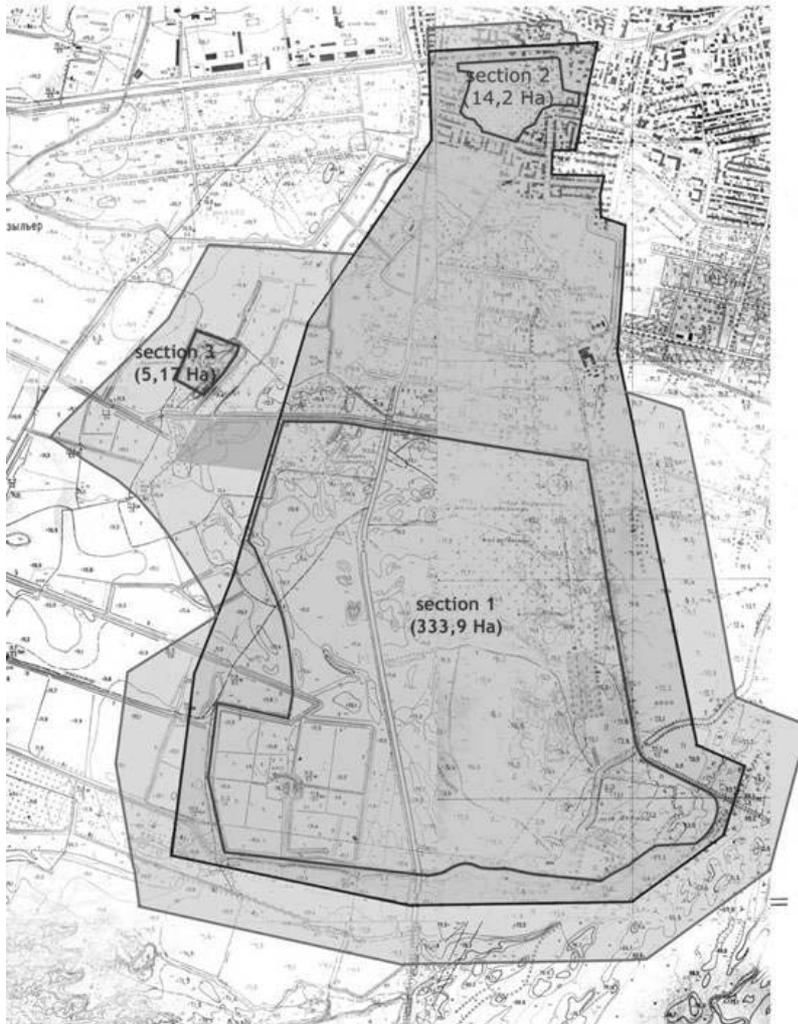
1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii et iii** :

Critère ii : La tradition architecturale qui s'exprime dans la conception et l'artisanat de Kunya-Urgench a eu une influence sur toute la région vers le sud et le sud-ouest, à savoir l'Iran et l'Afghanistan et, plus tard, sur l'architecture de l'empire moghol (Inde, XVIe siècle).

Critère iii : Kunya-Urgench est le témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle (la culture islamique du Khorezm) et son état de conservation le rend unique. La société qui l'a créé a disparu ; toutefois, on note que la majorité des visiteurs sont en fait des pèlerins venus de la région.

3. Recommande que tous les efforts soient faits pour empêcher l'empiètement sur la zone protégée.
4. Invite l'État partie à fournir au personnel du parc affecté au site les soutiens politiques et financiers suffisants pour protéger la zone archéologique.
5. Demande à l'État partie de soumettre au Comité du patrimoine mondial, tous les deux ans, un rapport périodique sur l'état de conservation du site et les nouvelles zones de développement prévues pour le petit peuplement urbain contemporain.

ICOMOS, avril 2005



KUNYA-URGENCH LOCATION PLAN

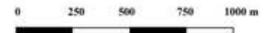
of the territories proposed for inscription
on the UNESCO World Heritage List
and buffer zones



- Territory nominated to include to the World Heritage List
- Territory of Keneurgench State historical and cultural Park
- Buffer zone (Zone of limited building and zone of protected natural landscape)
- Graveyards



North



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue du minaret de Kutlug-Timur et du mausolée de Tekesh



Mausolée du sultan Ali et Mausolée Nadjim ad Din al Kubra

Chemin de fer des Nilgiri (Inde)

No 944 bis

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Inde
<i>Bien proposé :</i>	Chemins de fer de montagne en Inde
<i>Lieu :</i>	District de Nilgiri, État du Tamil Nadu

Date de réception : 29 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Le chemin de fer des montagnes Nilgiri (CFMN) est proposé en tant qu'extension de l'actuel site du Patrimoine mondial, le *Darjeeling Himalayan Railway* (DHR), pour former une proposition d'inscription en série : les chemins de fer de montagne en Inde.

Brève description :

Le chemin de fer des montagnes Nilgiri est une voie ferrée unique s'étendant sur 46 km dans l'État du Tamil Nadu. Sa construction fut tout d'abord proposée en 1854 mais, la situation géographique de la région montagneuse rendant les travaux difficiles, ceux-ci ne commencèrent qu'en 1891 pour s'achever en 1908. Ce chemin de fer illustre la technologie de pointe de son temps et joua un grand rôle pour faciliter les mouvements de population et le développement socio-économique à l'époque coloniale britannique.

2. LE BIEN

Description

Le chemin de fer des montagnes Nilgiri (CFMN) se compose d'une seule voie ferrée de 45,88 km de long qui relie Mettupalaiyam à Udagamandalam (jadis Ootacamund ou Ooty), dans l'État du Tamil Nadu. Mettupalaiyam se trouve à 326 m d'altitude et Udagamandalam à 2203 m. Les crémaillères se composent de deux barres d'acier crantées, disposées sur une double rangée de 44 mm d'espacement, et 64 mm au-dessus des rails de roulement, de sorte que la dent d'un rail soit directement face à la lacune de l'autre, afin que les pignons du moteur ne sortent pas des crémaillères dans les virages. Des porte-encoches de deux longueurs standard sont utilisées : barre complète (26 dents sur 3,12 m) et moitié de barre (13 dents sur 1,56 m). Le pas entre les dents de crémaillère est de

120 mm. L'entrée de la crémaillère se fait au moyen d'aiguilles d'entrée spécialement conçues, posées sur des traverses spéciales, équipées de ressorts en arc et de raccords raccordés au final sur les barres rigides. Les crémaillères sont posées à une distance constante de 455 mm depuis les rails intérieurs, et sont vissées par des boulons à des coussinets de rail en fonte, fixés aux traverses au moyen de boulons traversants avec écrou indéserrable.

Le chemin de fer peut se diviser en trois sections.

1) La première section, d'environ 7 km, de Mettupalaiyam à Kallar (altitude 405 m d'altitude) traverse la plaine centrale du Tamil Nadu. Le chemin de fer traverse des plantations de noix de bétel et d'autres plantations. La vitesse maximale est de 30 km/h. Mettupalaiyam était dans les années 1850 un petit village, et ne gagna de l'importance en tant que gare tête de ligne qu'après l'établissement par les Britanniques d'une voie large reliant Coimbatore à Mettupalaiyam en 1873. Le train à voie large de Madras à Mettupalaiyam était nommé le *Blue Mountain Express*, mais il a récemment été renommé le Nilgiri Express. Mettupalaiyam comporte le dépôt des wagons du CFMN, où l'entretien de tous les wagons est assuré.

2) La seconde est la section en pente de la ligne, de Kallar à Coonoor (altitude 1712 m), qui grimpe de 1 330 m sur 19 km. Sur ce tronçon, la rampe moyenne est de 1 sur 15 et la rampe fondamentale de 1 sur 12. Il y a 208 virages et 13 tunnels, ainsi qu'un « demi-tunnel », la voie ferrée ayant été taillée dans le mur de la falaise et étant fermée sur trois côtés par la roche. On compte 27 viaducs construits en acier et en pierre, avec des travées à poutrelles, en règle générale de 18,3 m, soutenues par des culées et des piles en pierre. Le pont Kallar au-dessus de la Bhawani, le viaduc Adderley et le pont Burliar sont des exemples de ces ponts composites. Ici, le chemin fer grimpe au travers d'une jungle tropicale quasi inhabitée. Les cinq derniers kilomètres offrent de belles vues sur l'escarpement que vient d'escalader le train. La vitesse maximale est de 13 km/h. La ville de Coonoor est construite sur un des meilleurs emplacements géographiques des montagnes Nilgiri, avec un climat doux et clément.

3) La troisième section fait 18 km de long, avec un beau paysage essentiellement composé de forêts d'eucalyptus et d'acacias. Le chemin de fer continue à grimper dans les Nilgiri jusqu'à atteindre le sommet, juste avant le terminus, à Udagamandalam à une altitude de 2203 m. Quoique la pente ici ne soit pas aussi abrupte que sur le tronçon précédent, la rampe fondamentale entre Coonoor et Udagamandalam reste très marquée (1 sur 23). Cette section comporte trois tunnels, dont le plus long de la ligne, de 282 m. La vitesse maximale est de 30 km/h. Le nom d'Udagamandalam fait référence à un ensemble de huttes pittoresques des Todas, autochtones qui pensent avoir toujours vécu ici. C'est un site très apprécié des touristes.

Les bogies ont été modifiés en 1992 pour permettre aux passagers d'avoir une bonne vue des deux côtés. Avec les wagons, on compte les hommes chargés d'opérer indépendamment des freins à friction et des freins à crémaillère, en fonction des coups de sifflet codés du

conducteur. Sur ce chemin de fer circulent des locomotives de classe « X », avec des roues à engrenages s'emboîtant dans des crémaillères, pour négocier la rampe abrupte de 1 sur 12. Du fait de la pente marquée et des conditions climatiques défavorables, deux systèmes de freinage différents sont utilisés : i) le freinage à adhérence entre la roue et le rail par le frottement, ii) l'application de freins sur les barres de crémaillère, raccordées à la voie. Les engrenages de la locomotive sont faits pour mobiliser les pistons, qui agissent comme des compresseurs à air, causant un effort de freinage dynamique. Les freins à mâchoires actionnés par des volants sur le tambour de frein, monté sur les engrenages, peuvent aussi appliquer un effort de freinage sur la roue dentée.

Histoire

Protégés par des escarpements couverts d'une jungle sauvage, à environ 2000 m d'altitude, les montagnes Nilgiri sont restés isolées jusqu'au XIXe siècle, habitées par la seule population tribale des Todas. Leur nom signifie Montagnes Bleues en sanscrit : c'est ainsi qu'on les voit si l'on se tient à leur pied. Le peuplement britannique des monts commença en 1820. En 1830, il y avait un commandant militaire, et les familles britanniques de Madras commencèrent à y construire leur résidence d'été, avec une prédilection pour Udagamandalam (Ootacamund). En 1870, le gouvernement de Madras tout entier s'y installait pour l'été, imitant la migration annuelle du gouvernement du vice-roi de Calcutta à Simla.

L'histoire du CFMN remonte à 1854, lorsque les Britanniques proposèrent pour la première fois de construire un chemin de fer dans les montagnes. Les travaux commencèrent sur la ligne Madras-Coimbatore (5'6'') en 1853, et le tronçon jusqu'à Mettupalaiyam ouvrit en 1873. Il s'agissait de remplacer la fastidieuse ascension jusqu'à Coonoor en char à bœufs ou à cheval. En 1873, l'ingénieur de district des Nilgiri, J.L.L. Morant, proposa la construction d'un chemin de fer à crémaillère, mais les premières offres furent déclinées. Sir Guildford Molesworth, ancien ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement de Ceylan, agissant en qualité de consultant pour le gouvernement de l'Inde, conseilla une voie à crémaillère et à adhérence, sur le modèle du système Abt construit dans les monts Harz en Allemagne. En 1882, M. Riggenbach, l'inventeur suisse du chemin de fer à crémaillère Rigi, soumit une proposition de construction de la ligne de chemin de fer. Elle fut acceptée, et la *Nilgiri Rigi Railway Company Ltd* fut constituée en 1885. Le travail fut inauguré en 1891, et enfin achevé en 1908. Par la suite, le chemin de fer fut exploité par différentes compagnies avant d'être incorporée au *Southern Railway* en 1951.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le ministère des Chemins de fer du Gouvernement de l'Inde possède la totalité des biens mobiliers et immobiliers du chemin de fer des montagnes Nilgiri.

Le CFMN est légalement protégé par la constitution indienne, en qualité de propriété du gouvernement central. Les mesures actuelles de protection sont énoncées dans la loi sur les chemins de fer de 1989, qui traite également des pressions relatives à l'occupation non autorisée de terrains et de locaux du gouvernement.

Structure de la gestion :

La gestion est garantie par le ministère des Chemins de fer et ses directions afférentes.

Il existe un plan de gestion du bien qui traite de la gestion des terrains, des bâtiments, de la voie, des ponts et des tunnels.

Ressources :

Les ressources sont fournies par le ministère indien des Chemins de fer.

Des services à bord, des gares, des quais et des aménagements pour les passagers sont fournis pour les visiteurs et les passagers. En outre, des trains spécialement destinés aux touristes sont proposés. La plupart des gares possèdent une cafétéria, et des salles de repos sont disponibles à Udagamandalam, Lovedale, Coonoor et Wellington. En 2000, environ 1,5 millions de personnes ont visité les monts Nilgiri, et près de 294 000 billets pour le CFMN ont été vendus.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii et iv :

Critère ii : Le chemin de fer des montagnes Nilgiri est un exemple de chemin de fer colonial, appartenant à ce stade de la mondialisation caractérisé par le colonialisme et la domination politique et économique des Européens sur les peuples d'Asie, d'Afrique et du Pacifique. Le transfert de technologie s'inscrivait dans ce processus, et le CFMN en est un exemple remarquable. Le plateau du Nilgiri fut transformé en une zone de culture du thé, un paysage largement façonné par l'intervention de l'homme, où l'eucalyptus, importé d'Australie, était prédominant. Socialement, les monts Nilgiri ont été un lieu d'interaction entre la communauté britannique et celles du sud de l'Inde.

L'échange technologique et social est également évident dans l'application de la technologie de chemin de fer à crémaillère, appliqué en Occident pour mettre en place une liaison ferroviaire dans un lieu tropical. Le CFMN présente très nettement des caractéristiques suisses. Les locomotives à vapeur, toujours en service, opèrent toutes sur la section à crémaillère, les trains destinés aux touristes sur la section à adhérence sont de la classe X, conçue en 1911 et construite par la Fabrique suisse de machines et de locomotives de Winterthur entre 1913 et 1952. L'exportation de cette technologie depuis la Suisse a contribué aux caractéristiques inhabituelles, voire uniques, du CFMN.

Critère iv : Ce chemin de fer est un exemple unique du génie constructeur des ingénieurs ferroviaires à la fin du

XIXe siècle. Avant lui, il fallait plus de 10 jours pour se rendre à Udagamandalam, en bravant les insectes et les animaux sauvages. Avec l'introduction du chemin de fer, il ne fallait plus que 4 h ½ pour couvrir les 45 km du trajet. Diverses facettes de la voie de chemin de fer, notamment le mécanisme de crémaillères permettant l'ascension, les machines à vapeur, les wagons, les gares, préservés dans leur forme d'origine, témoignent des compétences technologiques de cette ère révolue ; d'une efficacité remarquable, elles marquent une étape significative dans l'histoire de l'humanité. Le chemin de fer des montagnes Nilgiri est très certainement le plus remarquable des exemples de transferts de technologie de chemin de fer à crémaillère vers des contrées isolées en dehors de l'Europe, en termes d'échelle, d'authenticité, de continuité et de présentation. En tant qu'ensemble, avec sa voie impeccablement entretenue, ses gares et leurs annexes élégantes et originales, et son nombre important de wagons et de locomotives d'époque, il est réellement exceptionnel, voire unique.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre-octobre 2004.

Conservation

Historique de la conservation :

Le chemin de fer est depuis toujours régulièrement entretenu et utilisé. Les plus anciens rails de la ligne ont été posés en 1931-1932, et les plus récents en 1999-2000. La plupart datent des années 1940 et 1950. Les ponts en acier sont régulièrement repeints et sont en excellent état. La date de la dernière retouche de peinture est consignée sur chaque travée d'acier. Inévitablement, il y a eu des dégâts, la zone étant une région où les pluies de mousson sont fortes. Les dégâts les plus graves ont eu lieu le 11 novembre 1993 : 333 mm de précipitations en une seule journée ont détruit 200 m de voie au km 20,4 (causant également des pertes humaines considérables). Les services ont été suspendus pendant trois mois sur le tronçon, et la reconstruction a coûté au total 350 000 000 roupies.

État de conservation :

La protection est aussi bonne qu'on pourrait l'espérer pour un site de ce type. Il s'agit d'un chemin de fer en service, ce qui implique qu'il doit faire l'objet d'entretien et de réparation tout autant que de conservation de façon régulière.

Gestion :

Le chemin de fer des montagnes Nilgiri est bien géré, et un plan de gestion détaillé accompagne la proposition d'inscription. En outre, l'isolement relatif et la topographie du chemin de fer assurent une forme de protection ; par ailleurs, les réglementations et la gestion forestière assurent la protection du tronçon le plus remarquable, de

Kallar à Coonoor, et la zone tampon assure des mesures appropriées de protection dans les zones urbaines.

Le Chemin de Fer du Sud est une organisation qui dispose d'une base de ressources sûre et d'un personnel de haute qualité, qui reconnaît l'importance du patrimoine. Ils entretiennent le CFMN selon des normes élevées et fournissent les ressources pour ce faire, même s'il s'agit d'un des tronçons les moins rentables de leur chemin de fer.

La zone tampon ne mesure souvent que 8,5 m. Néanmoins, considérant que la section la plus critique sur l'escarpement entre Kallar et Coonoor traverse la forêt et est sous le contrôle du département des Forêts, la protection est assurée. La seule section où le développement représente une menace potentielle se trouve dans la ville de Coonoor. C'est une section relativement courte (environ un kilomètre de long), et le chemin de fer est à ce niveau, dans une étroite vallée avec des versants assez abruptes. La réserve à ce stade est grande, parce qu'il inclut la gare et sa cour, les ateliers et le dépôt de locomotives, et la jonction de la ligne principale et la ligne dans la gare. En fait, la topographie offre une réelle protection au chemin de fer s'étendant au-delà de sa zone tampon officielle.

Analyse des risques :

La région où le chemin de fer se trouve est dans une zone à risque sismique, tout en étant soumise aux pluies tropicales abondantes. Il y a également un risque de glissements de terrain, particulièrement à la saison des pluies. On note cependant que la société des chemins de fer indienne est soucieuse de contrôler et de prévenir les dégâts dans toute la mesure du possible.

Authenticité et intégrité

Le chemin de fer a été remarquablement peu altéré depuis sa construction. Il comporte trois gares principales, Mettupalaiyam, Coonoor et Udthagamandalam. Les deux premières, où se trouvent également les ateliers et les entrepôts des chemins de fer, sont à tous les égards essentielles, exactement tels qu'elles ont été construites dans les années 1890. Coonoor est une gare particulièrement impressionnante, avec des salles de repos accueillant les visiteurs au premier étage. Il y a eu bien sûr quelques modifications (électricité, égouts, signalisation), mais les gares sont globalement intactes. Il en va de même pour les ateliers des wagons à Mettupalaiyam et les ateliers et dépôts des locomotives à Coonoor. La gare d'Udthagamandalam n'est pas aussi authentique. Son bâtiment d'origine demeure, mais une extension a été ajoutée dans les années 1980 et les infrastructures pour les locomotives ont été supprimées. Les gares plus petites sont bien conservées. S'il y a eu quelques fermetures (notamment Fernhill à proximité d'Udthagamandalam, convertie en une maison de repos), la plupart restent telles qu'elles ont été bâties. Les intérieurs, les aménagements et le mobilier sont largement d'origine, et sont utilisés aujourd'hui exactement pour l'usage auquel ils étaient destinés : casiers à billets, caisses et même registres. Le système original de billetterie, avec des billets Edmonson, est toujours utilisé. La signalisation du chemin de fer est

entièrement d'origine et contribue à la fois à son authenticité et à son caractère.

Stricto sensu, les locomotives et le matériel roulant sont des biens mobiliers. Cependant, ils ne peuvent être utilisés nulle part ailleurs en Inde (et en fait sur très peu de chemins de fer dans le monde), il est en fait impossible de les dissocier du chemin de fer des montagnes Nilgiri, autrement que par leur mise au rebut ou une exposition ailleurs. Les locomotives ne sont pas celles d'origine, mais ont été introduites en 1920, d'après une conception de SLM, la Fabrique suisse de machines et de locomotives de Winterthur. De celles-ci, huit subsistent, toutes établies à Coonoor. Ces huit machines SLM constituent le plus grand parc de locomotives à crémaillère et à vapeur au monde, mais aussi le plus authentique. Les wagons eux aussi sont importants. On en compte au total 31 sur le CFMN, tous construits en 1931 et 1932. Ce sont les plus anciens wagons de passagers utilisés sur les Chemins de fer indiens, et certains des plus anciens utilisés sur des liaisons ferroviaires régulières à l'échelle mondiale. Ce sont aussi les seuls wagons en bois encore en usage en Inde.

Évaluation comparative

Dans l'ensemble, le chemin de fer représente un ensemble assez vaste. Selon l'analyse comparative internationale fournie dans le dossier de proposition d'inscription et confirmée par le TICCIH, c'est de loin l'un des plus originaux et des plus grands chemins de fer à crémaillère du monde. Le chemin de fer des montagnes Nilgiri est un exemple quasi parfait du système à crémaillère Abt à l'apogée de son développement, complété par le système ancien de Neale's tablet. La plupart des gares, tous les postes d'aiguillage et les ateliers, la quasi totalité de l'infrastructure, restent dans leur condition d'origine. Les chemins de fer à crémaillère n'ont jamais été courants dans la tradition britannique. Ils étaient bien plus nombreux dans l'empire austro-hongrois et en Suisse. La Liste du patrimoine mondial comprend déjà le chemin de fer de Semmering en Autriche, long de 41 km et construit entre 1848 et 1854.

Le chemin de fer des montagnes Nilgiri est l'un des cinq chemins de fer historiques subsistant en Inde, parmi lesquels le *Darjeeling Himalayan Railway* (DHR), déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le TICCIH a indiqué que les CFMD et le DHR étaient les deux chemins de fer les plus novateurs et les plus exceptionnels des cinq.

Fondamentalement, le CFMD est une ligne de tramway de 0,61 m de large, sans structures notables, et d'une construction extrêmement économique. Ce fut le premier chemin de fer de montagne en Inde (1880-1881) ; il est donc expérimental par nature. À l'inverse, le chemin de fer des montagnes Nilgiri, construit presque vingt ans après, est un projet d'une plus grande envergure. Sa voie, plus large, mesure environ 1 m, et il possède son espace propre sur tout le trajet. Il grimpe bien plus rapidement, sur une pente plus abrupte, au moyen du système à crémaillère Abt. C'est ce qui rend le chemin de fer des montagnes Nilgiri inhabituel. Il existe peu d'autres chemins de fer à crémaillère Abt dans le monde, et aucun d'aussi authentique sur toute sa longueur. Pour un chemin de fer à crémaillère, il est également de taille notable, avec des

locomotives à vapeur relativement grandes et des trains lourds.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le chemin de fer des montagnes Nilgiri présente des caractéristiques culturelles exceptionnelles, reflétant les vagues successives de mouvements de la population vers les monts Nilgiri. La migration des plaines vers les Nilgiri ne commença qu'à la fin de la période coloniale, lorsque les Britanniques commencèrent à utiliser la région comme un lieu de villégiature. Le chemin de fer était une partie essentielle de cette migration, qui transforma les Nilgiri, de contrée isolée habitée par une population tribale entretenant très peu de contact avec le reste du pays, en une région importante. Le district est maintenant totalement intégré à la vie sociale, culturelle et politique courante de l'Inde.

La voie ferrée et l'amélioration de la communication qu'il entraîna furent des éléments cruciaux de ce processus. Le chemin de fer fit entrer la tribu des Nilgiri, comme le district lui-même, dans la vie indienne. Ils se convertirent à l'hindouisme et au christianisme, et leur économie traditionnelle basée sur le troc devint une économie monétaire. Une nouvelle population de Tamils (les plus nombreux), de Kannadigas et de Keralans des plaines et bien sûr, de Britanniques (quasiment tous partis aujourd'hui) vint vivre dans cette contrée qui, grâce au chemin de fer, cessa d'être une région montagneuse isolée. Une partie de ces changements entraîna un usage plus intensif (et, en termes modernes, plus rationnel) de la terre, quoique les Nilgiri restent loin d'être une région densément peuplée selon les critères indiens. Les Todas, l'un des cinq grands groupes tribaux, célébrèrent l'arrivée du chemin de fer dans au moins deux chansons datant du début du vingtième siècle.

Peu de chemins de fer donnèrent naissance à de telles œuvres, qui reflètent son importance culturelle. Cette importance est représentative et elle est également très frappante et bien documentée. À ce titre, le chemin de fer des montagnes Nilgiri peut se prévaloir d'une importance culturelle universelle. Le chemin de fer est le produit d'une époque coloniale, né principalement pour servir les maîtres coloniaux – leurs jardins à thé, leur capitale d'été, leur usine de cordite – mais les Indiens, tant les populations tribales qui habitaient là depuis des siècles que les nombreux migrants qui vinrent des plaines avec les Britanniques, se l'approprièrent, tant culturellement qu'économiquement.

Ainsi, l'importance culturelle du chemin de fer des montagnes Nilgiri s'étend au-delà de sa signification en tant que structure bâtie dans un paysage, quoiqu'il soit déjà remarquable à ce seul titre. Le paysage qu'il traverse est magnifique mais difficile, et les solutions techniques adoptées par les constructeurs pour relever les défis du lieu témoignent de leur créativité et de leur ingéniosité. Mais le CFMN a aussi joué un rôle crucial dans le changement des schémas démographiques, économiques et culturels de la région. C'est aussi une expression tangible des changements qu'il a occasionnés.

Évaluation des critères :

La présente proposition d'inscription est proposée en tant qu'extension du bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, le *Darjeeling Himalayan Railway*, dont la construction s'acheva en 1881. Ce bien a été inscrit sur la base des critères ii et iv comme suit :

Critère ii : Comme le *Darjeeling Himalayan Railway*, le chemin de fer des montagnes Nilgiri est un exemple exceptionnel de l'influence d'un système novateur de transport sur le développement social et économique d'une région pluriculturelle, qui devait servir de modèle à des développements similaires dans bien des régions du monde.

Critère iv : Le développement des chemins de fer au XIXe siècle a eu une profonde influence sur les développements sociaux et économiques dans de nombreuses régions du monde. Ce processus est illustré de manière exceptionnelle et authentique par les deux chemins de fer de montagne indiens, le *Darjeeling Himalayan Railway* et le chemin de fer des montagnes Nilgiri. De ces chemins de fer, le chemin de fer des montagnes Nilgiri se distingue par le fait qu'il représente une phase plus avancée techniquement, tandis que les autres chemins de fer déjà inscrits, c'est-à-dire le chemin de fer de Semmering en Autriche et le *Darjeeling Himalayan Railway* illustrent les débuts de ce développement.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

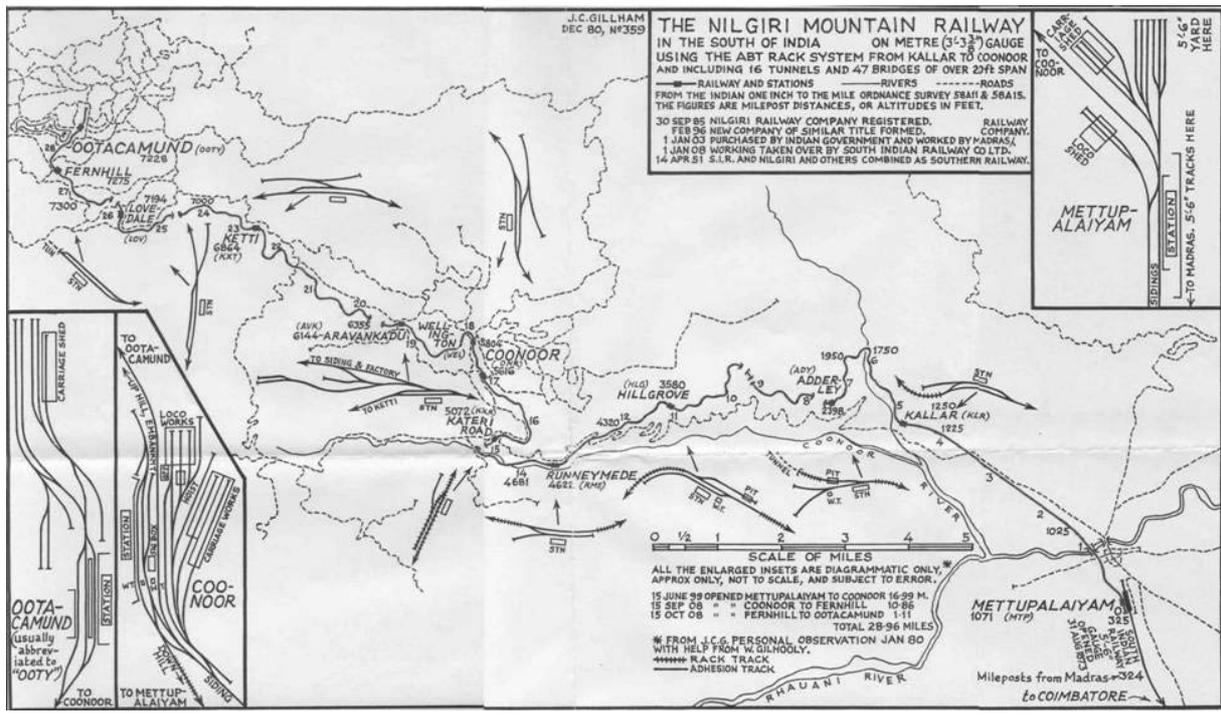
L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve l'extension sur la base des ***critères existants ii et iv*** :

Critère ii : Les chemins de fer de montagne en Inde sont un exemple exceptionnel de l'échange de valeur sur le développement technologique, et de l'impact d'un système de transport novateur sur le développement social et économique d'une région pluriculturelle, qui devait servir de modèle à des développements similaires dans bien des régions du monde.

Critère iv : Le développement des chemins de fer au XIXe siècle a eu une profonde influence sur les développements sociaux et économiques dans de nombreuses régions du monde. Les chemins de fer de montagne en Inde sont des exemples exceptionnels d'un ensemble technologique, représentant différentes phases du développement en région de haute montagne.



Plan indiquant le tracé du chemin de fer de montagne de Nilgiri



Wagons du chemin de fer de montagne de Nilgiri



Vue de la deuxième section à travers la jungle

Qalaat al-Bahreïn (Bahreïn)

No 1192

1. IDENTIFICATION

État partie : Royaume du Bahreïn

Bien proposé : Site archéologique de Qalaat al-Bahreïn

Lieu : Région du nord

Date de réception : 29 janvier 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Qalaat al-Bahreïn est un tell typique, c'est-à-dire une colline artificielle créée par plusieurs strates successives d'occupation humaine. La stratigraphie du site, continue, va d'environ 2300 avant J.-C. au XVI^e siècle de notre ère. Environ 25 % du site ont déjà fait l'objet de fouilles, qui ont révélé des structures de divers types : résidentiel, public, commercial, religieux et militaire. Au sommet de la colline se trouve un impressionnant fort portugais, qui a donné son nom à tout le site – qal'a signifiant fort.

2. LE BIEN

Description

Qalaat al-Bahreïn est un site archéologique. Il a la forme et toutes les caractéristiques d'un tell typique, à savoir une colline artificielle créée par plusieurs strates successives d'occupation, bâties les unes sur les autres. La colline de Qalaat al-Bahreïn mesure environ 300 x 600 mètres et son point le plus haut se situe à environ 11,2 m au-dessus du niveau de la mer.

Les fouilles archéologiques sur le site ont commencé il y a 50 ans avec l'expédition danoise, qui a travaillé entre 1954 et 1970, suivie par l'expédition française depuis 1978 et des archéologues de Bahreïn depuis 1987.

Les différentes zones de fouilles, couvrant environ 25 % du site, ont révélé la stratigraphie des couches d'occupation ainsi que des vestiges architecturaux.

La première phase du site date d'environ 2300 avant J.-C., consistant en structures probablement résidentielles, mises au jour dans la zone de fouilles au nord, près de la mer. C'est aussi à cette époque qu'un épais mur de maçonnerie

a été construit, pour entourer et protéger le peuplement. Environ 46 mètres de ces fortifications, en maçonnerie sèche, sont visibles aujourd'hui.

Un mur plus tardif, peut-être un renfort du premier, a été érigé aux environs de 1450 avant J.-C. Cette phase s'est caractérisée par l'usage extensif d'un mortier extrêmement dur et d'un enduit en surface, d'où un très bon état de conservation du mur. Il semble que ce mur ait perdu sa fonction de défense aux environs de 500 avant J.-C., quand des structures résidentielles ont été construites en s'adossant à celui-ci et au-dessus de certaines de ses sections.

Différentes strates d'occupation ont été révélées dans la zone centrale des fouilles. La première appartient à la même période que le premier mur de la ville, soit 2200-1800 avant J.-C. La principale architecture révélée consiste en une rue de 12 m de large, et de grandes structures monumentales la bordant. Il s'agit probablement pour une partie de structures palatiales, notamment les entrepôts du palais. Dans la période suivante (âge du bronze moyen ou 1450-1350 avant J.-C.), les bâtiments antérieurs ont été modifiés et agrandis pour servir de palais du gouverneur Kassite (les Kassites étaient les colonisateurs mésopotamiens du site).

Les murs du palais du XIV^e siècle avant J.-C. ont été utilisés comme fondations pour les structures suivantes, datant du XI^e au Ve siècle avant J.-C. (âge du fer). Une structure monumentale à deux colonnes, probablement un temple, y a été découverte. Dans la même zone de fouilles, plusieurs résidences luxueuses avec des espaces privés et publics et un système sanitaire élaboré datent également de la même période. Sous les sols de ces habitations, plusieurs tombes et sarcophages en terre ont été découverts.

En conséquence de l'usage continu de ces mêmes murs, certains d'entre eux atteignent une hauteur considérable, jusqu'à 4,5 m.

Le niveau archéologique de la zone centrale montre qu'aux environs du III^e siècle avant J.-C. (période de Tylos, période hellénistique ou séleucide-parthe), la construction sur le site était dense. Du fait des destructions et dégradations ultérieures, le caractère et l'utilisation de ces structures ne sont pas encore claires.

Une forteresse côtière mesurant 51,5 x 51,5 m a été fouillée dans la partie nord du site. Cette grande forteresse n'est pas facile à dater, mais n'est probablement pas antérieure au III^e siècle après J.-C. Elle présente une ressemblance marquée avec les fortifications sassanides, particulièrement du fait de ses tours d'angle arrondies. La forteresse servit jusqu'au Ve siècle, puis fut abandonnée jusqu'au XIII^e siècle. Elle fut ensuite reconstruite dans l'optique de fonctions commerciales, et huit de ses pièces furent utilisées comme ateliers de confection de madbasa (sirop de dattes). La forteresse et les structures plus tardives construites sur son site sont préservées sur une hauteur de 20 à 250 cm. Ses matériaux de construction ont été réutilisés pour la construction du grand fort médiéval ultérieur, le fort de Bahreïn.

Dans la zone centrale de fouille, deux strates supplémentaires ont été fouillées. La première date du

XIV^e siècle (période islamique moyenne). Les vestiges architecturaux comprennent une zone urbaine dense, et une structure qui était probablement un souk ou un caravansérail. À la deuxième période, datant du XV^e siècle, la zone était occupée par des maisons très modestes, faites de matériaux mixtes, essentiellement réutilisés à partir des structures antérieures.

Du XVI^e siècle jusqu'à l'abandon du site, il servit essentiellement à des fins militaires. Une grande forteresse construite en haut du tell domine le site, et lui a même donné son nom. La grande forteresse de Bahreïn comporte plusieurs phases de construction. La première phase date du début du XV^e siècle, quand une simple enceinte fortifiée fut érigée sur le site. En 1529, le premier grand agrandissement de la forteresse et de ses douves eut lieu, ainsi que son adaptation à l'artillerie moderne.

La troisième phase est celle qui donna à la forteresse sa forme actuelle. Cette phase commença en 1561, quand l'île tomba sous le joug portugais. Les Portugais ajoutèrent plusieurs bastions d'angle de style génois et agrandirent à nouveau les douves. Le renforcement et l'élargissement de la forteresse reflète l'importance croissante de la route maritime marchande vers l'Inde et la Chine, ainsi que les rivalités entre la principauté de Hormuz, les Portugais, les Perses safavides et les Turcs ottomans. Une source écrite du début du XVII^e siècle décrit la forteresse comme inutile du point de vue militaire, car inaccessible depuis la mer. L'ancien chenal d'accès, taillé dans le rift corallien, qui a fait l'attrait du site pendant des siècles, était alors presque complètement ensablé, et seuls de petits navires pouvaient atteindre le site, à marée haute.

Ce fut la principale raison de l'abandon définitif du site de Qalaat al-Bahreïn, et de sa transformation progressive de peuplement vieux de 4 500 ans en site archéologique.

Le site est entouré de palmeraies, et la zone proposée pour inscription comporte une rangée de maisons à un étage.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le site est protégé en vertu de la Loi de protection des sites archéologiques (loi n° 11 de 1995). D'après cette loi, le ministère de l'Information et sa direction de la Culture et du Patrimoine sont responsables de la gestion du site.

Le site est à 70 % la propriété de l'État, tandis que les activités des parties privées sont également restreintes et contrôlées.

Les palmeraies et les arbres qui entourent le site sont protégés par décret spécial (décret législatif n° 21 de 1983).

Structure de la gestion :

Le site est sous la gestion directe de la Direction de la Culture et du Patrimoine. Le site compte un superintendant et deux architectes de la conservation, prenant part à la conservation de la grande forteresse.

Ressources :

Le seul budget de conservation et de gestion vient du ministère de l'Information, et il ne couvre que la conservation et la consolidation du fort principal

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le tell de Qalaat al-Bahreïn représente quasiment 4 500 ans d'occupation humaine ininterrompue du site. C'est l'un des sites archéologiques les plus importants, présentant toutes les phases de la culture Dilmun. Cette culture, mentionnée dans des sources sumériennes et d'autres, était considérée jusqu'aux découvertes de Qalaat al-Bahreïn comme un concept plutôt historique et philologique. Depuis lors, d'autres fouilles en Arabie orientale ont révélé des vestiges de la culture Dilmun, mais aucun des sites connus ne donne une représentation de toutes les époques de cette culture. On trouve en outre à Qalaat al-Bahreïn une représentation de toutes les autres périodes historiques – le site devient ainsi une sorte de catalogue des cultures de la région.

Ce phénomène n'existe sur aucun autre site de la région d'Arabie orientale.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en novembre 2004.

L'ICOMOS a consulté l'État partie pour obtenir des informations complémentaires.

Conservation

Historique de la conservation :

Certaines des plus anciennes zones fouillées ont été remblayées. Très peu de travaux de conservation et de consolidation ont été effectués sur les vestiges exposés. Le dossier de proposition d'inscription le mentionne aussi, tout en décrivant les intentions futures pour les travaux de conservation.

Par ailleurs, des travaux de reconstruction extensifs ont eu lieu sur le fort principal, bien au-delà de ce que l'éthique professionnelle juge acceptable. Le dossier en justifie une partie pour les besoins de conservation, mais ils dépassent de loin ce que la conservation/consolidation peut imposer. Les travaux de conservation passés n'ont pas été entièrement documentés.

État de conservation :

La zone centrale de fouilles mise à nu se détériore et ne fait l'objet d'aucune conservation. L'importante forteresse côtière a fait l'objet de travaux de consolidation récents et semble être en bon état de conservation. La grande forteresse est en bon état de conservation, et la plupart des travaux exécutés sur le site concernent cette forteresse.

Les expéditions archéologiques travaillant sur le site ne sont pas nécessaires pour exécuter des travaux de conservation sur les vestiges qu'elles révèlent.

Gestion :

Aucun plan de gestion n'est en place pour le site. L'État partie a soumis avec la proposition d'inscription un document appelé « plan de gestion », qui est en réalité un plan de préparation d'un plan de gestion et contient principalement des informations figurant déjà dans la proposition d'inscription.

L'État partie a mis en place un mécanisme élémentaire de gestion du patrimoine culturel, qui gère le site proposé pour inscription. Il n'y a pas de mécanisme de gestion global, ni de plan, pour le site en question.

La soumission de la proposition d'inscription et les travaux réalisés sur la forteresse centrale sont l'expression de la gestion actuelle et des intentions sérieuses de l'État partie d'améliorer la situation.

Analyse des risques :

Les principaux risques sont l'urbanisation, les pressions du développement, les valeurs du bien et la mise en valeur des sols. Il y a actuellement deux grands projets en cours, un projet de grand développement urbain au nord du site, et un autre d'île artificielle. L'architecture traditionnelle ne dépasse pas deux ou trois étages, et ne représente donc pas de menace pour la ligne d'horizon. Mais on ne connaît pas les projets de construction sur la nouvelle île, et le terrain étant si cher, il serait raisonnable de penser que les bâtiments y seront plus élevés que sur le continent. L'île constitue aussi un risque en ce sens que le lien entre le site et la mer et l'ancienne approche du site depuis cette dernière constituent un élément important de la valeur culturelle et historique.

Le site est encore entouré de palmeraies qui le protègent de certains des risques.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

En tant que site archéologique, le site conserve son authenticité. Mais, si cela est vrai pour les parties fouillées, il n'en va pas de même pour la forteresse principale. Cette importante structure a fait l'objet de vastes travaux de reconstruction.

Intégrité :

Le cadre du site et ses relations avec l'environnement ont été compromis, mais pas au point d'en diminuer ses valeurs. La principale question d'intégrité vient de la mise en valeur des sols devant le site, ce qui a son importance du point de vue du possible accès depuis la mer. Par conséquent, la préservation de ce lien entre le site et la mer est importante.

Évaluation comparative

L'analyse comparative présentée dans la proposition d'inscription est exhaustive et convaincante. S'il y a dans la région d'autres sites qui représentent les mêmes périodes historiques, aucun autre n'illustre à lui seul toutes les périodes comme le fait Qalaat al-Bahrein.

Valeur universelle exceptionnelle

Le site possède une valeur universelle exceptionnelle.

Cette déclaration se justifie par l'importance de la culture Dilmun et la présence de ses vestiges archéologiques sur le site proposé pour inscription. Cette terre et cette culture sont mentionnées dans la mythologie sumérienne, qui relie les Dilmun aux origines du monde. Des textes sumériens du III^e millénaire décrivent Dilmun comme une terre bénie des dieux, dotée d'eau douce en abondance et comme un centre marchand de renommée internationale. Dilmun était le seul lieu d'échange pour le commerce longue distance via le Golfe. C'était un port de transit où des représentants de tous les pays venaient échanger ou vendre leurs produits, échangeant également des concepts culturels. Au II^e millénaire avant J.-C., Dilmun est conquise par la dynastie Kassite de Mésopotamie et, au VII^e siècle avant J.-C., mentionnée sept fois dans les bas-reliefs du palais de Sargon à Khorsabad.

Toutes ces périodes historiques sont bien représentées à Qalaat al-Bahrein, considéré comme la capitale de Dilmun et le siège du roi ou de l'administrateur, lorsque les Dilmuns furent conquis par d'autres peuples.

Déclaration générale :

L'ICOMOS n'a aucun doute quant à la grande valeur culturelle du site et à l'importance de fouilles et de travaux de conservation pour la compréhension des grandes cultures du monde.

Évaluation des critères :

L'État partie suggère l'inscription du site sur la base des critères ii, iii et iv, et l'ICOMOS convient que le site remplit ces critères.

Critère ii : Il n'y a aucun doute sur le fait que Qalaat al-Bahrein, en tant que capitale et port de passage d'importantes routes marchandes, conserve des témoignages matériels remarquables des différentes cultures et des échanges culturels dont l'endroit a été le témoin.

Critère iii : Le site constitue un témoignage exceptionnel de la capitale de Dilmun et de sa culture, des premières traditions d'urbanisme et de toutes les cultures qui ont existé et vécu dans la région pendant presque 5000 ans.

Critère iv : Les premiers palais de Dilmun sont des exemples uniques dans la région de ce type d'architecture et de cette culture. Les différentes forteresses sont des illustrations exceptionnelles des structures défensives du III^e au XV^e-XVI^e siècles, défendant le pouvoir en place contre les locaux plutôt que contre l'extérieur. Les

palmeraies associées au site sont un exemple exceptionnel de la tradition agricole et du paysage existant depuis le IIIe siècle avant J.-C.

meilleurs exemples d'ouvrages défensifs du IIIe siècle av. J.-C. au XVIe siècle apr. J.-C. réunis sur un seul et même site. Les palmeraies protégées qui entourent le site illustrent le paysage et l'agriculture typiques de la région depuis le IIIe siècle av. J.-C.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

L'ICOMOS recommande :

- La préparation d'un plan de conservation exhaustif pour l'ensemble du site et sa mise en œuvre dans les plus brefs délais.
- La préparation d'un plan de gestion complet, avec un mécanisme de gestion approprié permettant la mise en œuvre du plan.
- L'interdiction de plus amples politiques de mise en valeur des sols le long de la côte au bord du site.
- La prise de mesures pour minimiser les effets des menaces liées à l'urbanisation et la menace potentielle du projet d'île artificielle.
- L'arrêt de tous les travaux de reconstruction sur la forteresse principale.
- La présentation d'un rapport sur les progrès et la mise en œuvre des recommandations au Comité du patrimoine mondial, à l'occasion de sa prochaine session.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

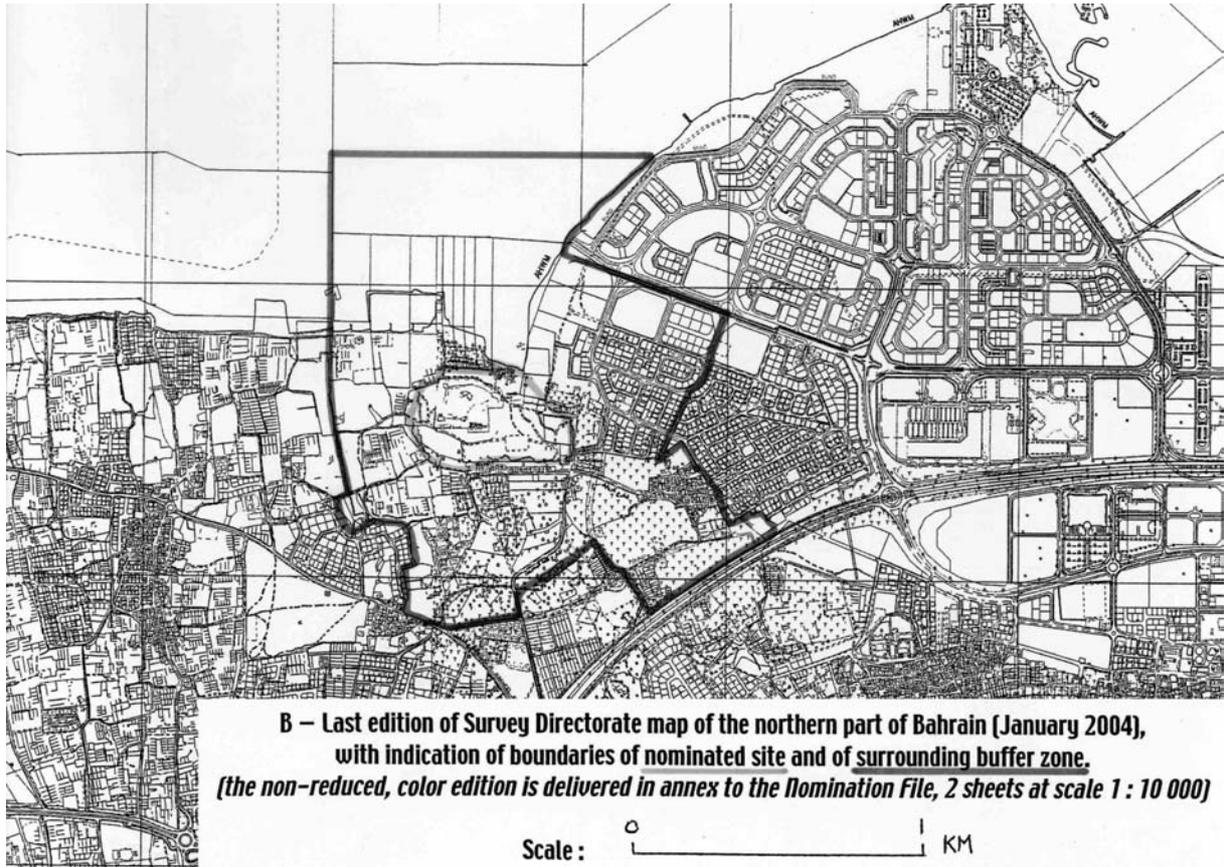
1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et iv* :

Critère ii : Son statut de grande ville portuaire, où divers peuples et traditions venus de différentes régions du monde connu d'alors se rencontraient, vivaient et exerçaient leurs activités commerciales, fait de cet endroit un véritable carrefour de cultures, toutes reflétées dans son architecture et son développement. En outre, le site a été envahi et occupé pendant longtemps par la plupart des grandes puissances et des empires influents, qui ont marqué de leur empreinte culturelle les différentes strates du tell.

Critère iii : Le site était la capitale de l'une des plus importantes civilisations antiques de la région, la culture Dilmun. À ce titre, ce site est l'exemple le plus représentatif de cette culture.

Critère iv : Les palais de Dilmun sont des exemples uniques d'architecture publique de cette culture, qui a eu un impact sur l'architecture de la région dans son ensemble. Les différentes fortifications sont les

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant les délimitations du bien



Vue aérienne d'une résidence Dilmun tardive



Vue aérienne vers le sud du Fort de Bahrain

Azougui (Mauritanie)

No 1157

1. IDENTIFICATION

État partie : République islamique de Mauritanie

Bien proposé : Azougui, oasis et capitale almoravide

Lieu : Région de l'Adrar

Date de réception : 30 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il pourrait également s'agir d'un *paysage culturel*.

Brève description

Oasis irriguée de palmiers dattiers située dans le massif de l'Adrar, à la frontière occidentale du Sahara, Azougui est associée à la capitale almoravide qu'était Adrar aux XIe et XIIe siècles. Les Almoravides contrôlaient une partie du commerce transsaharien et, à partir des environs d'Azougui, lançaient leurs campagnes de conquête dans l'empire du Ghana au sud, au Maroc et en Andalousie au nord. Avec ses vestiges de forteresse et la tombe de l'imam Hadrami, Azougui est révéree comme le berceau de la dynastie almoravide ; elle constitue un exemple d'oasis occupée par des populations nomades qui étaient à l'origine de la culture almoravide et vivaient en harmonie avec leur environnement naturel.

2. LE BIEN

Description

Azougui se trouve à 15 km au nord-ouest d'Atar, capitale de la région de l'Adrar, sur les marges occidentales du désert du Sahara et à quelque 200 km de distance de la côte atlantique. Le bien proposé pour inscription couvre 670 hectares. Il est entouré d'une zone tampon de 1540 hectares.

Dans le paysage plat et désertique d'une grande partie du nord de la Mauritanie, la région de l'Adrar se distingue par ses grands massifs montagneux entrecoupés de plateaux, de dunes et de canyons, et possédant des sources d'eau suffisantes pour alimenter une série d'oasis-palmeraies.

L'Adrar fut occupé dès l'époque néolithique et l'est encore par des populations nomades et semi-nomades.

Azougui est au centre d'une vallée traversée par trois oueds, et environnée de falaises de grès. Elle occupe une position stratégique sur les routes transsahariennes et elle est facilement défendable. À partir d'Azougui, un réseau de routes conduit à travers le désert du Sahara, à l'est vers Oualata et Tombouctou et, au nord, vers la chaîne de l'Atlas, située dans l'actuel Maroc.

En bordure du village, au pied des falaises, ont été découverts des vestiges datant du Néolithique et, à proximité, des peintures rupestres préhistoriques.

Pendant des siècles, cette zone fut habitée par des bergers nomades qui se rassemblaient autour des collines et des points d'eau. Progressivement, les sources d'eau firent place à de petites oasis et des plantations irriguées de palmiers dattiers commencèrent à se développer. On dit que les plantations de dattiers à Azougui descendent des toutes premières palmeraies plantées dans ce secteur et dont la tradition se répandit à partir de là dans la région. Du VIIIe au XIe siècle, ces oasis devinrent des centres prospères du commerce transsaharien vers le sud et le nord, utilisées par les caravanes de chameaux des Berbères Sanhaja. À cette époque, l'islam commença à se répandre dans le Sahara-Occidental.

Au XIe siècle, les Berbères Sanhaja des environs d'Azougui constituèrent un groupe pour promouvoir une forme pure de l'islam. Ils s'appelaient les Almoravides. Gagnant le soutien d'autres groupes berbères voisins, ils lancèrent des campagnes victorieuses contre l'empire du Ghana au sud et contre le Maroc et l'Andalousie au nord, et, en l'espace de quatre décennies, ils établirent un très grand empire qui s'étendait du fleuve Sénégal au sud à l'Espagne au nord et à l'actuelle Algérie à l'est. Le dossier de proposition d'inscription suggère qu'Azougui fut la première « capitale » almoravide de l'Adrar, d'où partaient les campagnes militaires. L'empire dura environ un siècle avant de s'incliner devant les Almohades du Maroc. On dit que son influence a perduré à travers l'introduction de l'islam au Sahara-Occidental, la loi almoravide, le système social matriarcal des nomades berbères Sanhaja et la culture des oasis et des palmeraies irriguées.

Azougui est présentée comme étant le berceau et la première capitale de l'empire almoravide, ainsi que comme la gardienne des modes de vie traditionnels oasiens, avec leurs cultures de palmiers dattiers et l'utilisation durable des ressources naturelles qui était à la base du mode de vie des Almoravides.

Le bien se compose des éléments suivants :

- Peintures rupestres et vestiges préhistoriques ;
- Ruines almoravides ;
- Nécropole de l'imam Hadrami et cimetière ;
- Culture oasienne fondée sur le palmier dattier ;
- Paysages naturels de la vallée.

Ces éléments sont étudiés les uns après les autres.

- Peintures rupestres et vestiges préhistoriques :

À proximité du village, près de Foug Chor, un couloir d'accès étroit à la vallée, se trouvent des peintures rupestres réalisées par les bergers qui gardaient leurs troupeaux. Aucune information n'est fournie concernant le nombre de ces peintures. Elles semblent être associées aux « abondants » vestiges néolithiques découverts non loin du lieu où l'on dit trouver des traces de la migration de populations berbères qui introduisirent le cheval, le chameau et le palmier dattier. Il est également dit que les vestiges illustrent une période pendant laquelle le climat du Sahara était beaucoup plus humide qu'aujourd'hui. Ces informations ne sont pas démontrées.

- Ruines almoravides :

Il y a deux ruines : la plus grande se situe près du confluent des deux oueds qui traversent la vallée, à environ 800 mètres des falaises et à 1 kilomètre du couloir de Foug Chor à l'entrée de la vallée. La deuxième est adossée à la falaise.

Les ruines principales sont les vestiges d'une forteresse. Elles ont été partiellement fouillées en 1979 et de nouveau en 1999. D'autres informations proviennent de descriptions historiques. Les vestiges de pierres couvrent une zone d'environ 100 mètres sur 80 mètres. Le plan est de forme à peu près rectangulaire, avec cependant une courbe prononcée sur la façade sud-ouest. Il reste des vestiges de deux murs d'enceinte parallèles et distants l'un de l'autre de 1,5 mètre. Les murs atteignent encore par endroits 3,2 mètres de hauteur. Il ne reste aucun vestige aux angles de la forteresse. Il semble que l'entrée se trouvait en face de Foug Chor. Il y a peu de traces de constructions à l'intérieur de la forteresse, dont l'espace est aujourd'hui utilisé pour construire les *tikkit* au moment de la cueillette des dattes (voir ci-dessous).

La forteresse fut d'abord remarquée par Vincent en 1860, et visitée par Modat en 1922. En 1948, Mauny produisit un plan du site. Il a été partiellement fouillé par l'université de Nouakchott en 1979. Ces fouilles ont révélé plusieurs niveaux d'occupation, dont le plus ancien est associé à des poteries vernissées et des vestiges d'ateliers métallurgiques almoravides.

La deuxième ruine est à environ 800 mètres de la première et de plus petite taille (25 mètres par 15 mètres), mais de forme similaire. Il est suggéré que cette construction défensive contrôlait l'accès de la vallée.

Les résultats des fouilles peuvent être complétés par une abondante littérature, en particulier des descriptions faites par des voyageurs. Azougui est mentionnée une première fois en tant que forteresse et palmeraie sous le nom de Azgui par al-Bakri dans son *Kitab al-Masalik wa l-mamalik*. Il décrivait Azgui comme étant difficile d'accès dans les montagnes mais possédant de l'eau et des pâturages en abondance. La forteresse était entourée de 20 000 palmiers dattiers. Elle avait été construite par Yannou b Omar al-Hajj, frère de Yahya b Omar. Azgui est décrite comme une forteresse militaire importante mais pas

comme une ville (contrairement à Sijilmassa), ni comme la « capitale » des Almoravides.

Azougui est mentionnée un siècle plus tard, au XIIe siècle, dans le *Nuzhat al-Mushtak fi Ikhtirâq al-afâq* d'Abu Abdallah al-Idrisi. Dans ce texte, Azougui est décrite comme une ville, peu étendue mais densément peuplée et située sur la route commerciale vers le sud.

Des écrits plus tardifs montrent qu'au XIIIe siècle Azougui avait perdu son importance dans le contrôle du commerce transsaharien.

Ibn Khaldoun fournit d'autres informations sur la fondation de la dynastie des Almoravides dans son *Histoire des Berbères* au XIVe siècle. Il y relate l'existence, dès le VIIIe siècle, de clans puissants qui formèrent une sorte de confédération mauritanienne sous Abu Bakr au IXe siècle, et qui profitèrent de la fermeture des routes commerciales entre le Ghana et l'Égypte, forçant le commerce à passer par le Sahara-Occidental.

Le plan du site réalisé par Mauny correspond aux fouilles réalisées à Marrakech par Terrasse et Meunié, qui ont mis au jour des vestiges de Qasr al-Hajar, la première forteresse almoravide de la ville – qui était semblable à celle d'Azougui. C'est à cette époque qu'Azougui devient la « capitale almoravide » en Mauritanie, un titre qui a persisté.

Les fouilles archéologiques et l'étude des archives semblent indiquer que l'établissement d'Azougui était antérieur aux Almoravides, qu'il devint une de leurs forteresses stratégiques, et se transforma en ville au XIIe siècle seulement, à la fin de la période almoravide.

- Nécropole de l'imam Hadrami et cimetière :

L'imam Hadrami est né à Kairouan, aujourd'hui en Tunisie. Il travailla à Cordoue et se rendit à Azougui, après avoir rencontré au Maghreb al-Aqsa Abu Bakr. Il mourut à Azougui en 1095 selon les écrits de Ibn Bashkuwal (XIIe siècle). Il rédigea un remarquable traité, *Al Ichara Vi Tadbiri Al Imara*, qui définit les règles de gestion d'un État et, dit-on, préfigure l'œuvre de Machiavel, *Le Prince*. Une ancienne copie manuscrite de ce traité est conservée à la bibliothèque de l'Institut mauritanien de recherches scientifiques à Nouakchott.

Sa tombe fut identifiée il y a près de deux siècles. Elle se trouve dans un petit cimetière à environ 600 mètres au nord-ouest de la forteresse. Elle est de forme ovale et a récemment été restaurée. Une plaque de pierre porte le nom gravé de l'imam. Près de la tombe s'élève les ruines d'une maison en pierre qui abritait les pèlerins.

- Culture oasienne fondée sur les palmiers dattiers :

La vie locale dépend entièrement du cycle annuel de la cueillette des dattes, *Guetna*, qui est réalisée selon des traditions très anciennes et implique une démarche communautaire forte.

Les familles qui se sont dispersées pendant les mois d'hiver se retrouvent à l'oasis pour la cueillette des dattes.

Elles construisent des maisons temporaires, *tikkit*, de forme semi sphérique, en feuilles de palme sur une structure légère de fibres tressées de tamarinier.

Les mariages sont célébrés à cette époque, et les plats cuisinés sont à base de dattes. Aujourd'hui, on y ajoute de la farine de maïs et de la viande. Autrefois, la semoule de farine de pastèque était mélangée à du lait de chamelle ou de chèvre.

Les familles apportent le strict nécessaire et passent les soirées dans les dunes où se déroulent des chants, des danses et des représentations traditionnelles telles que T'weiditt, Enmelis, Seiloum, etc.

Il existe à Azougui une dizaine de variétés de palmiers dattiers, dont la plus importante est la variété à datte noire, *Hamre Adilâ*. L'oasis compte des dizaines de milliers de palmiers dattiers qui bordent les oueds sur environ 15 kilomètres. On dit que, sans aucun doute, certains de ces palmiers descendent des palmiers aux dattes jaunes que connurent les Bafour, plutôt que de la variété à datte noire importée d'Arabie au XVIIe siècle. Il n'y a cependant pas d'explication scientifique de l'importance des ces palmiers « bafour ». Il est dit aussi que c'est à Azougui qu'est née la tradition des palmeraies, qui s'est ensuite répandue dans toute la région ; là encore cela n'est pas démontré.

Les palmiers plantés le long des oueds puisent l'eau dont ils ont besoin, tandis que d'autres palmiers, plantés sur des terrasses, sont irrigués par des canaux alimentés à partir d'un réservoir creusé dans le lit de l'oued et aujourd'hui équipé d'une pompe électrique. Il est dit que les puits et autres équipements munis de *chadoufs* étaient utilisés jusqu'à une date récente.

La proposition d'inscription ne dit pas si les terrasses ont été construites pour la plantation de palmiers dattiers où si elles étaient utilisées pour d'autres cultures. Un plan joint à au dossier de proposition d'inscription montre plusieurs murets soutenant les terrasses, mais ceux-ci ne sont pas décrits.

- Paysages naturels de la vallée :

Le dossier de proposition d'inscription indique que le système de gestion durable des sols respecte les qualités naturelles de la vallée. Bien que la flore régionale soit bien décrite, rien n'est dit sur l'évolution de la végétation sous l'effet de changements des conditions naturelles ou des activités humaines. La proposition d'inscription n'aborde pas l'importance des plantes citées et ne précise pas si certaines sont menacées.

L'analyse de la faune du site est plutôt faible et anecdotique, sans référence à la liste rouge de l'UICN. Il n'y a pas de description de l'hydrologie de la zone, ni de description précise du paysage. Le chapitre sur la géologie ne propose pas d'interprétation et rien n'est dit sur la géomorphologie ou sur l'impact du climat humide d'autrefois sur les reliefs. Il n'y a pas de commentaires sur la valeur esthétique du paysage. L'UICN regrette le fait qu'il n'y ait pas d'analyse historique des interactions homme/nature dans cette région.

Histoire

Après l'an 750, quand la capitale de l'Islam se déplaça vers l'est, passant de la Mecque à Bagdad, les sociétés musulmanes d'Afrique du Nord devinrent plus indépendantes et commencèrent à renforcer leurs liens avec les États florissants d'Afrique de l'Ouest en s'immisçant dans le lucratif commerce transsaharien : l'or provenait des zones forestières d'Afrique de l'Ouest, et le sel des mines du Sahara.

Vers l'an 900, les musulmans contrôlaient la plupart des oasis jalonnant les routes commerciales vers le sud et vers l'empire du Ghana, autrefois prospère (à l'ouest de l'actuel État du Ghana). L'islam progressait dans le Sahara-Occidental, mais les pratiques religieuses traditionnelles étaient encore florissantes.

Vers l'an 1039, un chef de Mauritanie, Yahya ibn Ibrahim, revint d'un pèlerinage à la Mecque avec un théologien du nom d'Abdoullah ibn Yacine pour enseigner un islam plus orthodoxe. Rejeté par la population deux ans plus tard, après la mort d'ibn Ibrahim, ibn Yacine et quelques-uns de ses disciples se retirèrent dans un centre religieux fortifié, un *ribat*, qui attira d'autres disciples. En 1042 les *al murâbitûn* (hommes du *ribat*), comme s'appelaient les disciples d'ibn Yacine, lancèrent un *djihad*, ou guerre sainte, contre les athées et les hérétiques, amorçant ce qui fut connu plus tard comme le mouvement almoravide. Le premier objectif des Almoravides était de fonder une communauté au sein de laquelle les principes de l'islam seraient strictement appliqués.

Les Almoravides rallièrent d'autres groupes berbères dans l'ouest du Sahara et, en 1054, ils contrôlaient Sijilmassa au nord, Aoudaghost au sud et une partie du royaume du Ghana.

Après la mort d'Ibn Yacine en 1059, Aboubekr ibn Omar prit la tête du mouvement, accompagné de son frère, Yahya et de son cousin, l'émir Youssef ibn Tachfine. Sous l'autorité d'ibn Tachfine, les Berbères conquérèrent le Maroc et fondèrent Marrakech qui devint leur capitale en 1062. En 1082, le Maghreb occidental s'étendant jusqu'à l'actuelle Alger était sous le contrôle des Almoravides.

En 1086 les Andalous d'Espagne, essuyant les attaques du roi chrétien Alphonse VI, appelèrent ibn Tachfine et ses disciples berbères à leur rescousse. Les Almoravides vainquirent les Espagnols chrétiens et, en 1090, imposèrent à l'Espagne musulmane la loi almoravide.

Entre-temps, en Mauritanie, entre 1062 et 1076, Aboubekr conduisit les Almoravides dans une guerre contre le Ghana qui se termina par la prise de Koumbi Saleh, marquant la fin de l'empire du Ghana.

Après la mort d'Aboubekr en 1087 et celle d'ibn Tachfine en 1106, les rivalités traditionnelles affaiblirent les Almoravides et un nouveau groupe de musulmans réformistes conduit par les Almohades détruisit l'empire almoravide.

Pendant près d'un siècle, de 1054 jusque dans les années 1140, les Almoravides contrôlèrent un vaste territoire s'étendant de l'Espagne au Sénégal. L'impact à long terme le plus important fut l'islamisation du Maghreb occidental,

la propagation des pratiques liées aux marabouts et l'introduction de la loi almoravide.

Azougui est aujourd'hui peuplée essentiellement dans le nord par les Smacids qui arrivèrent au XVIII^e siècle, de Idéichillis dans le sud, que l'on pense être les descendants des peuples indigènes que sont les Bafour.

Au XVI^e siècle, avec la défaite des marabouts *Z'waya* par face aux Arabes d'Afrique du Nord, la société se hiérarchisa davantage entre les Arabes ou guerriers, les marabouts ou *Z'waya*, les forgerons ou artisans et les ouvriers ou *Z'naga*, libres ou esclaves.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La terre et les palmiers d'Azougui appartenaient traditionnellement à une grande famille, Ehel Hemdat. Les descendants ont aujourd'hui divisé la terre entre trois familles : Ehel Amar, Ehel Eyih et Ehel Moktar.

La République islamique de Mauritanie est un pays de tradition orale, où le recours à l'écrit est exceptionnel. La Mauritanie est aussi un État musulman de rite malékite, où la charia reste à la base du système juridique national.

Les propriétés des familles à Azougui sont régies à la fois par la charia et la législation sur les terres.

La protection juridique est basée sur l'ordonnance 83-127 du 5 juin 1983 qui reconnaît la protection des biens traditionnels. L'article 2 stipule : « L'État reconnaît et garantit la propriété foncière privée qui doit, conformément à la charia, contribuer au développement économique et social du pays. »

À Azougui, on dit que les propriétaires gèrent leur propriété avec l'accord « tacite » des autorités mauritaniennes.

Une partie du site est indiquée comme zone protégée. Cette zone a été constituée en 2003 par l'arrêté n° 0154/MCOI du ministère de la Culture. Toute personne qui ne respecte pas ce statut est passible de sanctions pénales.

Structure de la gestion :

Les représentants des trois familles, en général les doyens, constituent le comité des sages de la zone d'Azougui. Cet organe de direction et de coordination représente l'autorité morale de toutes les familles. Il gère la vente des propriétés, qui ne peuvent pas être vendues à des personnes étrangères à la région.

La famille a également son propre notaire traditionnel, l'imam d'Atar, M. Limam Ould Berrou, une autorité religieuse localement très respectée.

Le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a confié la gestion du site culturel d'Azougui à l'Institut mauritanien de recherches scientifiques par décret ministériel n° 01887/MCJS du 8 décembre 2003. L'IMRS

travaille en collaboration avec les associations locales d'Azougui.

Un plan de gestion a été établi pour le site. C'est un document succinct qui ne couvre pas tous les aspects de la conservation du paysage culturel.

L'association pour la promotion de la ville historique d'Azougui (ONG) est une organisation non gouvernementale créée en 1993 pour promouvoir Azougui et encourager son développement.

Ressources :

En plus des compétences techniques de l'IMRS, qui s'occupe des fouilles archéologiques et de la restauration et la conservation des structures, l'ONG met à la disposition du site un certain nombre de compétences qui contribuent au développement des activités socio-économiques et culturelles qui vont de pair avec la conservation des vestiges physiques.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Azougui est un exemple éminent d'oasis dans l'Adrar mauritanien.

C'est un paysage culturel qui reflète des pratiques agraires semi-nomades en harmonie avec l'environnement naturel, illustrant les usages et les codes traditionnels ainsi que les conditions difficiles du désert.

L'histoire de l'occupation du site est longue, et remonte au Néolithique.

Azougui est le site où eut lieu la première plantation de palmiers dattiers dans l'Adrar et il conserve certaines des espèces les plus anciennes de cet arbre.

L'oasis était la capitale de la dynastie almoravide qui dominait le commerce transsaharien et créa un État allant de l'Andalousie au Ghana.

L'architecture almoravide, dont il existe des vestiges à Azougui, s'est diffusée à travers tout le Sahara, la péninsule ibérique et le sud de l'Italie.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en décembre 2004.

Une partie des informations de cette évaluation vient compléter les informations fournies par le dossier de proposition d'inscription.

L'UICN a fourni une évaluation du site et ses commentaires ont été incorporés au présent rapport.

Conservation

Historique de la conservation :

Peu de travaux de conservation ont été réalisés. Apparemment, il ne reste rien de la forteresse qui était encore visible dans les années 1950. Les matériaux ont été réutilisés par la population locale jusqu'à la création de l'Institut mauritanien de recherches scientifiques, l'IMRS, qui a fourni les ressources nécessaires à la sauvegarde du site.

État de conservation :

Les vestiges des murs de la forteresse sont touchés par l'érosion due au vent, qui désagrège le mortier friable et entraîne une détérioration rapide. Un mur d'enceinte, construit récemment pour aider à protéger la forteresse, empiète en plusieurs endroits sur le site archéologique.

La tombe de l'imam Hadrami a été récemment légèrement restaurée. La proche maison des pèlerins est dans un état de détérioration avancée.

La plupart des maisons sont encore construites en matériaux traditionnels. Par ailleurs, quelques bâtiments, comme la mosquée, l'école et le dispensaire, sont construits en matériaux modernes.

Analyse des risques :

- Développement :

Les menaces sont faibles à l'heure actuelle, car très peu de touristes viennent jusqu'à Azougui. Il existe une petite auberge pour les voyageurs, bien intégrée dans le paysage.

- Environnement :

Certaines espèces de la faune ont disparu d'Azougui en raison de la sécheresse, mais aussi en raison de la chasse intensive pratiquée avec des armes modernes au cours des dernières décennies.

La nécessité de stabiliser les dunes encourage la population à planter des arbres importés, à croissance rapide, qui exigent beaucoup d'eau. Cela a eu un effet dommageable sur le niveau des cours d'eau et des puits.

L'introduction de pompes électriques a également perturbé le système traditionnel d'alimentation en eau pour la palmeraie.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Il n'y a pas de problème d'authenticité sur ce site, en dehors des attributions de la forteresse : aucun fait ne vient confirmer qu'Azougui était la capitale méridionale des Almoravides.

Intégrité :

Azougui étant considérée comme un paysage culturel, les terres qui en dépendent pourraient s'étendre au-delà des limites actuelles du bien proposé pour inscription. Il semble que le paysage élargi contienne d'autres sites archéologiques.

Évaluation comparative

Azougui, en tant qu'oasis, doit d'abord être comparée à tous les sites similaires du Sahara en général et de Mauritanie en particulier. Comparée aux autres oasis sahariennes d'importance exceptionnelle telles que les ksars du Maroc, celles d'Algérie et les oasis égyptiennes, la proposition d'inscription déclare qu'Azougui est différente en ce qu'elle reflète une utilisation saisonnière par des populations semi-nomades et est représentative des oasis du massif de l'Adrar.

La proposition d'inscription déclare que ce qui distingue Azougui des autres oasis de l'Adrar est la présence de vestiges almoravides. Azougui semble avoir été une oasis prospère qui constituait une étape sur les routes du commerce transsaharien du VIII^e siècle au Xe siècle, avec sans doute une population permanente et une population saisonnière. Azougui est ensuite devenue une place forte pour les Almoravides et, au XII^e siècle, une grande ville. Après le XIII^e siècle, Azougui déclina et devint une petite oasis peuplée essentiellement de semi-nomades qui y séjournaient l'été pour cueillir les dattes.

Les palmeraies d'Azougui sont, paraît-il, les plus anciennes plantations de la zone. On pense aussi que les dattes jaunes sont proches de celles associées aux premières populations de la zone, les Bafour. L'époque du début de l'exploitation des palmeraies n'est pas clairement définie. Si l'importance d'Azougui est liée au développement des plantations, il faudrait en savoir plus sur ce processus et fournir des preuves détaillées pour établir des comparaisons avec d'autres oasis de l'Adrar.

Il n'existe pas d'évaluation comparative avec d'autres oasis en dehors de l'Afrique du Nord et du Nord-Ouest. Avant que cela ne soit entrepris, il convient de mieux comprendre l'importance particulière d'Azougui.

Valeur universelle exceptionnelle

Évaluation des critères :

Azougui est proposée pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et v, et en tant que paysage culturel essentiellement évolutif.

Critère ii : Il est dit qu'Azougui est un exemple exceptionnel de site qui, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, a joué un rôle fondamental dans la formation du paysage des peuples nomades le long des routes transsahariennes occidentales. Pour justifier ce critère, d'autres informations sont nécessaires sur le développement de l'oasis, les débuts du système de plantation et la manière dont le site a évolué, de l'oasis à la forteresse puis à la ville.

Critère ii : Les peintures rupestres des populations pastorales témoignent soi-disant du rôle géographique stratégique de la palmeraie sur les chemins de transhumance, du temps où le climat du Sahara était plus humide.

Il est dit qu'Azougui est le site de la première palmeraie plantée dans le Sahara après que le Sahara est devenu une zone aride. C'est aussi à partir de ce lieu que la culture du dattier, si fondamentale pour une oasis, s'est diffusée dans la région. Cette affirmation doit être démontrée, et une comparaison plus détaillée avec d'autres palmeraies de la région de l'Adrar est nécessaire.

Critère iv : Il est dit que le mouvement almoravide est parti d'Azougui. Créé par des nomades chameliers appartenant au groupe des Berbères Sanhaja, ce mouvement leva une armée très importante qui parvint à unifier en un seul État les routes transsahariennes du Sénégal à l'Andalousie. La difficulté est de prouver le lien entre Azougui et le mouvement almoravide : le site semble avoir été une forteresse almoravide, mais il n'est pas prouvé que les opérations almoravides ont été lancées à partir d'Azougui.

Critère v : L'État almoravide est sensé avoir eu un impact considérable sur le développement du Sahara-Occidental. Il a laissé en héritage des lois, le mouvement marabout, une architecture en parfaite harmonie avec l'environnement et la relation étroite entre les routes, les oasis et les éleveurs nomades. La question est de savoir dans quelle mesure ce qui vient d'être dit est visible à Azougui. L'État almoravide a sans aucun doute contribué à islamiser la région et à généraliser les pratiques liées aux marabouts. Mais les oasis se sont développées avant l'État almoravide et ont poursuivi leur évolution longtemps après. Ce sont plutôt les oasis et les routes commerciales qui sont à l'origine de l'État.

4. ICOMOS RECOMMANDATIONS

ICOMOS, avril 2005

Recommandations pour le futur

Cette proposition d'inscription s'appuie sur le fait qu'Azougui était le centre de l'État almoravide à ses débuts dans le sud et que ses plantations de dattiers furent les premières à se développer dans le massif de l'Adrar, plus tard largement répandues dans la région.

Sur la base des informations disponibles, il semble qu'Azougui était une simple forteresse almoravide plutôt qu'une ville au centre d'un État en expansion. Rien ne suggère que le mouvement almoravide à ses débuts avait un centre à Azougui, ou qu'Azougui était une « capitale » pour les Almoravides, comme le laisse entendre le titre de la proposition d'inscription.

En ce qui concerne les plantations de dattiers, aucune information n'est fournie confirmant qu'elles étaient les plus anciennes de la région. La culture des dattiers semble s'être répandue le long de la côte de l'Afrique du Nord depuis l'Égypte, puis au sud, en Mauritanie, en suivant les routes de l'époque néolithique. Il n'existe pas aujourd'hui de connaissances suffisantes à ce sujet pour identifier les oasis qui reflètent cette diffusion de la culture des dattiers.

Il est suggéré qu'il conviendrait d'entreprendre une analyse comparative plus large des oasis palmeraies de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, pour comprendre si celle d'Azougui est exceptionnelle dans son association avec le développement particulier de l'irrigation et de l'occupation humaine. Il est également suggéré d'entreprendre des travaux supplémentaires pour comprendre pleinement le rôle d'Azougui dans le développement de l'État almoravide. Aucune de ces études ne sera facile à réaliser.

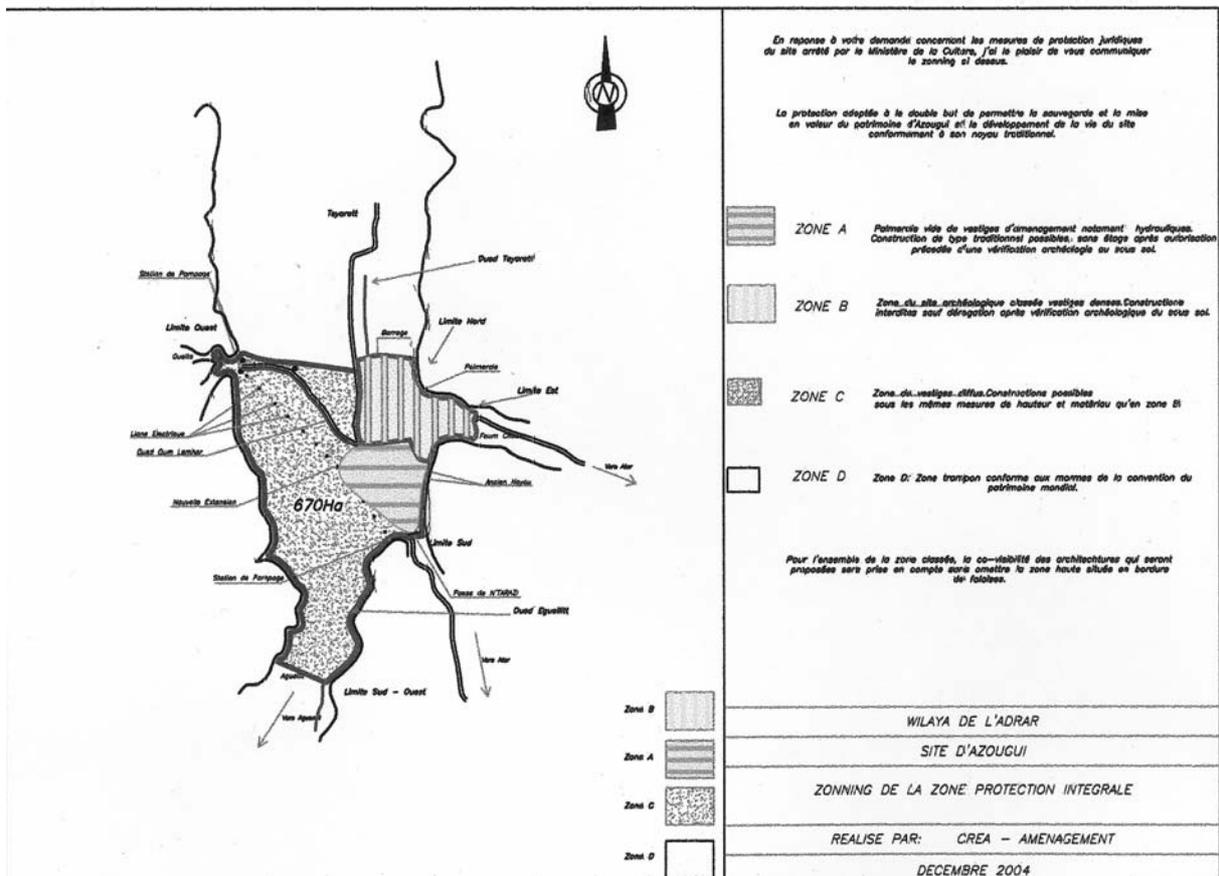
Pendant un temps, Azougui fut un maillon essentiel des routes du commerce transsaharien. Il conviendrait qu'Azougui soit envisagée comme faisant partie d'une proposition d'inscription plus large, qui refléterait le développement des routes marchandes dans et autour du désert du Sahara.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Décide de ne pas inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial.
3. Encourage l'État partie à chercher davantage d'informations sur la culture du palmier dattier et sur le développement de l'État almoravide, afin d'étudier si les qualités d'Azougui peuvent être mieux définies ou s'il est préférable de considérer Azougui dans le cadre d'une proposition d'inscription plus large englobant les routes du commerce saharien.



Plan indiquant la délimitation du site proposé pour inscription



Vue aérienne d'Azougui



Site archéologique de la citadelle

Heidelberg (Allemagne)

No 1173

1. IDENTIFICATION

État partie :	République fédérale d'Allemagne
Bien proposé :	Château et vieille ville de Heidelberg
Lieu :	État du Bade-Wurtemberg, région administrative de Karlsruhe
Date de réception :	29 septembre 2003
Catégorie de bien :	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'une ville habitée à caractère évolutif exemplaire.

Brève description :

La vieille ville de Heidelberg est située dans le sud-ouest de l'Allemagne sur la rive sud du Neckar. La vallée relativement étroite du site descend des collines de l'Odenwald et gagne la vallée du Rhin. La rive Nord de la rivière est bordée de collines s'élevant abruptement. Le château de Heidelberg occupe une position stratégique sur la colline, au sud-est du centre ville historique. La ville moderne de Heidelberg s'est développée à l'ouest de la ville historique dans la plaine du Rhin.

2. LE BIEN

Description

La zone principale du bien proposé pour inscription comprend la vieille ville, y compris le Pont Vieux, soit une zone d'environ 2 km sur 0,5 km. La ville s'est développée sur une trame urbaine datant du XIII^e siècle. Elle fut détruite par un incendie en 1693. L'aspect actuel de la ville doit beaucoup à sa reconstruction dans le style baroque aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'orientation des rues principales est dictée par la topographie du site : la rue principale, la *Hauptstrasse*, forme l'axe principal est-ouest de la ville. Les rues situées entre le fleuve et le pied des collines sont reliées par une série de ruelles orientées nord-sud. La partie orientale est la plus ancienne et respecte largement le plan de la ville du XIII^e siècle. Au centre se trouve la place du marché, la *Marktplatz*, avec l'hôtel de ville (XVIII^e et XIX^e siècles), l'église du Saint-Esprit (*Heiliggeistkirche*), construite entre le XIII^e et le XVI^e siècle ; le palais des frères Boisserée, où les collectionneurs Sulpiz et Melchior Boisserée avaient rassemblé une importante collection de peintures allemandes du début du XIX^e siècle. Le Pont

Vieux datant du XVIII^e siècle, le *Karl-Theodor Brücke*, est le cinquième construit sur le site, auquel on a accès par le *Karlstor* (Porte de Charles). À 500 m environ à l'ouest de la *Hauptstrasse* se trouve la place de l'université où se dresse l'ancienne université (début du XVIII^e siècle.). La nouvelle université et la bibliothèque datent du début du XX^e siècle. La limite Ouest de la zone principale est formée par la *Sophienstrasse* reliée au pont *Theodor-Heuss*.

Le château de Heidelberg est situé sur la colline du Königstuhl. Il se caractérise par les ruines de vieilles tours et de fortifications. L'ensemble consiste en une série de bâtiments groupés autour d'une cour centrale dans laquelle on pénètre par un pont disposé au sud. La plupart des bâtiments datent du XVI^e siècle, avec quelques modifications apportées au XVII^e siècle, et sont aujourd'hui conservés à l'état de ruines après les incendies de 1689, 1693 et 1764. Sur le côté Ouest de la cour se trouve le bâtiment résidentiel le plus ancien : l'aile de Rupert, datant du début du XV^e siècle. Son rez-de-chaussée voûté est construit en pierre. Les étages supérieurs, qui étaient en bois à l'origine, furent reconstruits en pierre au début du XVI^e siècle. À côté se trouvent les vestiges de la bibliothèque et de l'aile des Dames datant des années 1520. Près de l'entrée se trouvent l'aile des Soldats, l'aile de l'Intendance et le porche du Puits, avec ses colonnades romaines classiques. À l'est de la cour se trouvent les vestiges de l'aile de Louis et de l'aile d'Othon Henri (*Ottheinrichsbau*), avec sa façade décorative Renaissance. Le côté Nord est occupé par l'aile de Frédéric (*Friedrichsbau*), les premiers bâtiments à présenter des façades ornementées selon les canons de Vitruve, ainsi que par l'aile de la salle des Glaces (*Gläserner Saalbau*).

Le jardin Palatin, *Hortus Palatinus*, fut en son temps admiré comme le « jardin des merveilles ». Il fut commandé par Frédéric V en 1616 et dessiné dans le style Renaissance italienne par Salomon de Caus sur le côté Sud-Est du château. Le jardin ne fut jamais achevé mais son plan est connu grâce aux documents de travail abondamment illustrés de Salomon de Caus. Pendant la guerre de Trente Ans, le jardin fut négligé et connut de nombreuses vicissitudes ; les restaurations qui s'ensuivirent furent ruinées à leur tour par les ravages du feu de 1689 et de 1693.

Histoire

Heidelberg est mentionnée pour la première fois dans un document daté de 1196. Son plan de ville médiévale date du début du XIII^e siècle. Les premières fortifications furent construites au sud et à l'ouest de la ville. La ville appartenait au territoire des comtes palatins qui représentaient l'autorité du Saint Empire romain germanique. Au XII^e siècle, les terres des comtes palatins de Lotharingie furent divisées en deux territoires, dont celui du Palatinat rhénan avec Heidelberg pour capitale. La ville fut la résidence des Princes électeurs jusqu'en 1720. Le comte Rupert I (1353-1390), l'un des sept Princes électeurs, fonda l'université de Heidelberg en 1386. La partie occidentale de la vieille ville actuelle résulte d'une extension datant de 1392, réalisée à l'initiative du prince électeur, suivie d'une rénovation entreprise au XV^e siècle. La construction des fortifications se poursuivit jusqu'au

début du XVIIe siècle. Le Palatinat demeura catholique romain au début de la Réforme, puis adopta la foi calviniste dans les années 1560 sous le règne de l'électeur Frédéric III. Les troupes catholiques dévastèrent le Palatinat rhénan pendant la guerre de Trente Ans. En 1689 et en 1693, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697) – ou guerre d'Orléans –, Heidelberg fut presque entièrement détruite par les troupes françaises. En 1720, l'électeur Charles-Philippe décida de transférer sa résidence à Mannheim. Après sa destruction, la ville fut reconstruite et doit son aspect actuel aux travaux menés aux XVIIIe et XIXe siècles.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La ville de Heidelberg et l'État du Bade-Wurtemberg sont des établissements régionaux de droit public. L'ensemble du château de Heidelberg est la propriété de l'État du Bade-Wurtemberg.

La zone principale et la zone tampon du bien proposé pour inscription sont protégées par des lois nationales et régionales et des réglementations municipales.

Structure de la gestion :

La Ville de Heidelberg est chargée de la conservation des monuments et des bâtiments historiques qui sont la propriété de l'État et des institutions religieuses. Les décisions sont prises conjointement avec le Bureau d'État des monuments historiques du Bade-Wurtemberg.

Un plan de gestion a été préparé pour la zone proposée. Le Plan d'utilisation des sols (ratifié en 1983 et actuellement en phase de mise à jour) et le Plan 2010 de développement de la Ville de Heidelberg (adopté en 1996) concernent aussi la zone proposée. Le Modèle d'organisation de l'espace (MSO) met en œuvre les objectifs du Plan 2010 de développement de la Ville de Heidelberg et est approuvé par le Conseil municipal. La vieille ville de Heidelberg a également établi un Plan de district de la Ville, qui vise à promouvoir un processus de planification décentralisé et à y associer les habitants.

La gestion du château repose sur trois documents : *Concept global pour le château de Heidelberg* (2003), *Entretien du château*, situation structurelle et financière (2002), et *Les jardins du château de Heidelberg* (2003).

L'entretien des sites archéologiques est exercé en collaboration par le Musée du palatinat électoral de la Ville de Heidelberg et le Bureau d'État des monuments historiques.

Ressources :

Les financements publics couvrent une partie importante du budget de préservation (vieille ville) et de promotion de la régénérescence urbaine. Les fonds sont accordés par :

- la République fédérale d'Allemagne ;
- l'État du Bade-Wurtemberg ;
- la Ville de Heidelberg ;
- les fondations religieuses.

Des investissements privés peuvent être octroyés.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère ii : Les palais du château de Heidelberg, et l'aile d'Othon Henri (*Ottoheinrichsbau*) en particulier, sont parmi les premiers exemples d'architecture Renaissance allemande et ont largement contribué à la diffusion de ce style au nord des Alpes. Le vif débat relatif à la question de savoir si les ruines du château de Heidelberg devaient être restaurées ou conservées en l'état a suscité la formulation de principes fondamentaux sur la conservation des monuments historiques dans les années 1900.

Critère iii : Heidelberg est le dernier exemple existant largement intact de siège d'un électorat en Allemagne, dont les traditions remontent au Moyen Âge et sont encore bien visibles dans l'aspect actuel de la ville. Heidelberg était un centre politique et spirituel au niveau européen, une des manifestations de ce statut étant la fondation de la première université allemande en 1386.

Critère iv : Le château de Heidelberg est un exemple exceptionnel de résidence de prince électeur. L'*Hortus Palatinus* est l'exemple le plus important de jardin maniériste allemand et le seul de son type qui conserve encore de nombreux éléments d'origine.

Eu égard aux critères de qualité, de taille et d'importance historique, la vieille ville constitue un exemple unique de ville baroque reconstruite sur un plan urbain médiéval.

Grâce à sa situation exceptionnelle à l'embouchure de la vallée du Neckar, le château et la vieille ville sont en harmonie avec la campagne environnante pour créer un ensemble unique, admiré à travers les âges et immortalisé par un grand nombre d'œuvres littéraires et picturales.

Critère vi : L'université a été maintes fois à l'origine de phénomènes culturels d'importance universelle. Le *Catéchisme de Heidelberg* de 1563 est le document confessionnel le plus communément reconnu de l'église réformée. Son titre, inchangé jusqu'à ce jour, a forgé, dans la mémoire culturelle mondiale, une place particulière à la grande époque du Palatinat et à sa capitale, la ville de Heidelberg.

Au XIXe siècle, Heidelberg fut l'un des centres du mouvement romantique allemand. La mémoire collective a entouré Heidelberg d'un mythe fondé sur une interprétation romantique de l'histoire, l'environnement naturel et l'apparence de la ville. Cette vision de Heidelberg est officiellement mise en avant depuis plusieurs siècles et fait de cette ville une des destinations les plus populaires de l'Europe.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité la vieille ville et le château en août 2004.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Conservation

Historique de la conservation :

La vieille ville de Heidelberg présente des bâtiments datant des XVIII^e et XIX^e siècles. Elle a traversé la Deuxième Guerre mondiale sans subir de dommages. L'utilisation globale de la zone est restée plus ou moins inchangée, bien qu'il ait été nécessaire d'améliorer les équipements et les services dans les bâtiments anciens. En 1975, le Conseil municipal a inscrit la préservation du cœur historique de la ville dans les objectifs généraux de son plan de développement. Une attention particulière a été accordée à la protection de l'environnement naturel.

État de conservation :

Le dossier de proposition d'inscription mentionne que l'état de conservation du tissu historique et de l'environnement naturel est bon.

Néanmoins, la mission d'expertise de l'ICOMOS a observé certains points préjudiciables : la tendance à l'utilisation de mélanges de ciment et de mortier pour l'enduit des murs, et le remplacement des fenêtres anciennes par des huisseries neuves. À long terme, cette politique risque de réduire l'authenticité du tissu historique ; elle requiert une attention particulière. À la suite de ces remarques, des réunions de sensibilisation et d'information devraient se tenir à destination des propriétaires.

Gestion :

La protection juridique et la gestion générale de la ville historique et du château sont considérées comme bien organisées.

L'ICOMOS recommande la mise en place d'un programme spécial afin d'améliorer les connaissances et la compréhension des matériaux et d'exposer les techniques de construction traditionnelles ainsi que les méthodes de rénovation appropriées ; un matériel d'information devrait être mis à disposition. Une attention particulière devrait être accordée aux enduits, aux peintures et à la conservation des fenêtres anciennes.

Pour la zone du château, une campagne de fouilles archéologiques non destructives, centrées sur le jardin Palatin et les différents vestiges enfouis, est envisagée comme une nécessité.

Du point de vue du patrimoine, il serait souhaitable de remettre en état les anciens belvédères fréquentés par les peintres et les écrivains romantiques, offrant la vue sur le château et la ville depuis le flanc des collines environnantes.

Analyse des risques :

Les principaux risques proviennent de l'éventuelle pression liée au tourisme et au développement.

Authenticité et intégrité

Globalement, l'authenticité et l'intégrité du paysage urbain de la ville historique telle qu'elle résulte des reconstructions réalisées aux XVIII^e et XIX^e siècles ont été relativement bien préservées. Cela vaut également pour la zone naturelle, même si les belvédères des chemins romantiques disposés de l'autre côté de la rivière sont cachés par une végétation trop abondante.

La question de l'embourgeoisement n'est pas mentionnée comme étant un problème actuel, même si elle demande un suivi dans la mesure où la pression du tourisme s'exerce sur cette zone. Le suivi concerne aussi les diverses fonctions publiques, telles que l'université, qui sont essentielles à l'intégrité et à la signification de la ville historique.

Le vieux château de Heidelberg est essentiellement une ruine. Sa reconstruction a été envisagée à la fin du XIX^e siècle. Le château est ainsi une référence en matière de sauvegarde des structures historiques. Il a conservé son intégrité historique en tant que ruine.

Le jardin Palatin, *Hortus Palatinus*, n'a jamais été achevé. Il a souffert de diverses périodes de destruction et d'abandon. Actuellement, il existe des plans pour sa reconstruction partielle fondée sur les plans d'origine.

Évaluation comparative

L'analyse comparative présentée dans le dossier de proposition d'inscription ne mentionne que quatre villes allemandes qui sont similaires par la taille et n'ont pas subi de dommages pendant la Deuxième Guerre mondiale, à savoir Bamberg, Lübeck, Ratisbonne et Quedlinburg. Il n'est fait aucune comparaison pour le château historique.

Étant donné les qualités remarquables de Heidelberg en tant que ville universitaire à l'architecture de styles baroque tardif et néoclassique, il pourrait être fait référence à d'autres villes, comme par exemple Prague, Cracovie, Vilnius, Salzbourg ou Vienne, qui sont déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

Dans le dossier de proposition d'inscription, il n'est fait de description ni de la ville médiévale, ni du tissu urbain, ni de la structure des places publiques, ni des rues ; il n'est pas fait mention de sa valeur par rapport aux autres villes médiévales d'Allemagne. Il n'est pas fait mention non plus des caractéristiques baroques de la reconstruction ; aucune explication n'est donnée sur la relation entre le château, résidence des comtes palatins, et le développement de la ville (une relation caractéristique comme dans d'autres peuplements résidentiels). La description du bien se limite à une énumération de bâtiments, parmi lesquels aucun n'a une valeur architecturale particulière à l'échelle de l'Allemagne, certains figurant uniquement pour leur façade. À cet égard, l'étude comparative devrait être plus éloquente afin de mettre en exergue la valeur exceptionnelle de la vieille ville en tant qu'ensemble médiéval et la valeur particulière de certains bâtiments.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Après la guerre d'Orléans, entre le début du XVIII^e siècle et le XIX^e siècle, la vieille ville de Heidelberg s'est reconstruite sur le plan médiéval.

La vieille ville de Heidelberg un exemple remarquable de développement architectural progressif d'une ville universitaire et de développement d'un nouveau centre urbain. L'université est intimement liée à l'aspect de la ville.

L'ensemble, constitué du château, de la ville et de la campagne environnante, tel qu'on le voit du chemin des Philosophes, *Philosophenweg*, est devenu une image inscrite dans la mémoire culturelle mondiale.

Parmi les capitales des quatre électors séculiers établis par la bulle d'or de 1356, seules Prague et Heidelberg peuvent se prévaloir d'avoir été, sans interruption, la résidence de princes électeurs. La cour était le facteur économique le plus important. L'université ajouta un nouvel élément de vie à la ville et transforma Heidelberg durablement. Son influence rayonna bien au-delà des sphères de la connaissance et de l'esprit.

Un nombre inhabituellement important de structures et de bâtiments historiques a été préservé dans la vieille ville de Heidelberg. La conservation du plan urbain médiéval confère une atmosphère unique aux quartiers baroques de la ville construits après 1693.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères suivants : les critères ii et iv pour le château ; le critère iii pour la cour et l'université ; les critères iii et iv pour la vieille ville. L'ensemble est proposé sur la base du critère iv. La vie culturelle et intellectuelle est prise en compte par le critère vi.

Le château de Heidelberg représente « un exemple exceptionnel de la transformation d'une résidence princière du Moyen Âge tardif en un palais fortifié moderne ». Mais il reste à démontrer que les différentes phases de la construction et de la transformation témoignent de diverses influences, y compris, en particulier, de la Renaissance et du Baroque.

Le jardin Palatin, *Hortus Palatinus*, est présenté en tant qu'« œuvre d'art considérée en son temps comme une merveille ». Cette déclaration appelle une justification plus approfondie.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Considérant que la zone tampon ne couvre pas la zone située à l'ouest de la zone principale, il est suggéré de l'étendre pour exercer un contrôle plus efficace.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-5/29.COM/8B,

2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'État partie de :

- démontrer la valeur universelle exceptionnelle du bien en tant qu'ensemble ;

- mettre en lumière l'importance du château et se référer à la portée universelle des débats sur la conservation en l'état ou la reconstruction du château de Heidelberg (qui eurent lieu au cours du dernier tiers du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle) ;

- souligner l'importance exceptionnelle de la tradition universitaire.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue du château de Heidelberg



Vue de l'ancienne université